SIR ROBERT PEEL

PREMIÈRE PARTIE.

I.

Il y a bientôt six ans, au moment de la mort de sir Robert Peel, j'éprouvai un vif désir de lui rendre un hommage public, et de faire pressentir quelles seraient, selon moi, sa physionomie propre et sa place parmi les hommes qui ont gouverné leur pays; mais il est difficile de parler des morts, même des meilleurs, en présence des sentimens qui éclatent autour de leur cercueil, et quand il semble qu'eux-mêmes soient encore là et entendent les paroles dont ils sont l'objet. Un hommage sérieux n'est rendu avec convenance qu'un peu loin de la tombe, quand les passions amies ou ennemies se sont calmées, sans que l'indifférence ait encore commencé. J'avais de plus un motif personnel de réserve. La dernière fois qu'il avait pris la parole dans la chambre des communes, le 17 juin 1850, douze jours à peine avant l'accident qui a causé sa mort, sir Robert Peel, en rappelant la misérable querelle qui s'était émue, sept ans auparavant, entre la France et l'Angleterre, à propos des affaires de Taïti, m'avait fait l'honneur de parler de moi dans des termes dont je devais être et dont j'étais trop touché pour que ma sympathie parût tout à fait désintéressée. J'ajournai donc mon désir. J'y reviens aujourd'hui sans scrupule. Sir Robert Peel est entré dans l'histoire, et nulle part sa mémoire n'a plus de droits que dans cette enceinte (1).

(1) La première partie de cet essai a été lue à l'Académie des Sciences morales et politiques.

Ce qui est l'étude de votre vie, messieurs, était la pratique de la sienne. Des vérités que vous travaillez à répandre, il a fait des lois pour son pays. Vous voulez fonder les sciences politiques; il les a fait pénétrer dans le gouvernement.

Non que sir Robert Peel fût un théoricien, un philosophe gouverné par des idées générales et des principes rationnels. C'était au contraire un esprit essentiellement pratique, consultant à chaque pas les faits comme le navigateur consulte l'état du ciel, cherchant surtout le succès, et prudent jusqu'à la circonspection. Mais s'il n'était pas le serviteur des principes, il n'était pas non plus leur détracteur; il respectait la philosophie politique sans l'adorer, ne la croyant ni souveraine, ni vaine, et également étranger à la folle confiance de ceux qui prétendent régler toutes choses selon le vent qui souffle dans leur esprit, et à l'impertinence de ceux qui se donnent les airs de mépriser l'esprit humain, comme s'ils en avaient eux-mêmes un autre.

« Sage et glorieux conseiller d'un peuple libre : » ainsi, le lendemain de sa mort, on le qualifiait dans son pays. J'ajouterai : aussi heureux que glorieux, heureux dans ses derniers jours comme dans le cours de sa vie, malgré l'accident lamentable qui l'a si fatalement terminée. Pendant quarante ans, sir Robert Peel a été debout dans l'arène politique, toujours combattant et le plus souvent vainqueur. La veille de sa mort, il était encore debout, mais en paix, à sa place dans le parlement, répandant sans combat, sur la politique de son pays, les lumières de sa sagesse, et jouissant avec sérénité de son ascendant accepté de tous. Il est mort pleuré à la fois de sa souveraine et du peuple, et respecté, admiré des adversaires qu'il avait vaincus comme des amis qui avaient vaincu avec lui.

Dieu accorde rarement à un homme tant de faveurs. Il avait comblé sir Robert Peel, à sa naissance, des dons de l'esprit comme de la fortune. Il l'avait placé dans un temps où ses grandes qualités ont pu s'employer avec succès à de grandes choses. Après le succès, il l'a rappelé à lui soudainement, sans déclin de force ni de gloire, comme un noble ouvrier qui a fait sa tâche avant la fin du jour, et qui va recevoir sa récompense suprême du maître qu'il a bien servi.

Quel temps que celui où sir Robert Peel est entré dans la vie politique! Nos pères, qui ont vu l'aurore de ce temps, le croyaient déjà bien grand, et s'applaudissaient orgueilleusement de sa grandeur. Elle a infiniment dépassé leur attente. L'ébranlement imprimé en 1789 aux sociétés humaines s'est étendu, aggravé, transformé, renouvelé au-delà de toute prévoyance, de toute imagination. Chacune des générations qui se sont succédé depuis cette époque s'est crue au terme de la crise, et toutes ont été forcées de reconnaître qu'elles

n'en avaient pas soupçonné la puissance; toutes ont repris, bon gré mal gré, leur course vers un avenir inconnu. Et nous-mêmes, après soixante ans de métamorphoses et d'épreuves, relancés tout à coup sur cet océan d'où l'on ne voit plus de terres, pouvons-nous dire aujourd'hui, à l'abri de notre nouvelle relâche, vers quels abîmes ou vers quels ports nous poussera encore ce grand vent de 1789, tant de fois assoupi et jamais épuisé?

C'est une redoutable épreuve, quand on entre dans la vie à une telle époque, que le choix à faire entre les principes et les partis en présence. Tant de belles vérités et tant d'odieuses erreurs si confusément mêlées, tant de nouveautés généreuses et tant de traditions respectables, l'esprit d'ordre et l'esprit de liberté, ces deux grandes forces morales, aveuglément aux prises, la sympathie légitime pour le progrès de l'humanité et la juste défiance de son orgueilleuse faiblesse : que de séductions et d'alarmes, que d'entraînemens et de perplexités pour les grands esprits et les nobles cœurs!

Ils se partagent inévitablement entre les deux principes, le mouvement et la résistance. Ce fut en 1789 la fortune de l'Angleterre que, depuis plus d'un siècle, ces deux principes s'y étaient incorporés et organisés dans deux grands partis politiques portés et exercés tour à tour au gouvernement de leur pays. L'exercice contrôlé et contesté du pouvoir enseigne la sagesse, et c'est en gouvernant les autres qu'on apprend le mieux à se gouverner soi-même. Nous avions en France, en 1789, des amis passionnés et des adversaires alarmés de la liberté et du progrès social, les uns et les autres également livrés, sans expérience ni mesure, à leurs désirs ou à leurs terreurs. L'Angleterre avait des whigs et des tories accoutumés à se régler eux-mêmes en combattant leurs rivaux. C'est la liberté politique qui l'a préservée de la révolution.

Robert Peel eut en naissant sa part de cet heureux privilége de son pays; il fut dispensé de choisir lui-même sa foi et son drapeau. Il naquit tory. Non qu'il appartînt à l'une de ces grandes familles où les opinions et les devoirs politiques se transmettent héréditairement comme une portion des biens et de l'honneur de la maison. Il était issu d'une ancienne famille bourgeoise et saxonne établie d'abord dans le comté d'York, puis dans celui de Lancaster, et adonnée tour à tour à l'agriculture et à l'industrie. Son grand-père commença et son père acheva, dans la fabrication des étoffes de coton, une fortune immense; et lorsqu'en 1790 le premier sir Robert Peel entra pour la première fois dans la chambre des communes, élu par cette même petite ville de Tamworth qui, depuis cette époque, y a constamment envoyé le père, le fils et le petit-fils, il était l'un des plus riches comme des plus habiles manufacturiers de l'Angleterre.

Aussi honnête que riche, il prit en haine comme en effroi le mouvement révolutionnaire, s'engagea avec passion dans le parti qui le combattait, et mit au service de M. Pitt sa fortune et sa vertu, ses terreurs et son courage. Le 11 décembre 1792, il provoqua dans la ville de Manchester un grand *meeting* de maîtres et d'ouvriers pour former une association vouée au maintien de l'ordre légal et constitutionnel : « Il est temps, dit-il dans cette réunion, que le peuple sorte de sa léthargie, car il y a des incendiaires dans le pays. » Ce peuple conservateur commit, en se dispersant, quelques désordres qui furent vivement dénoncés dans la chambre des communes par un jeune aristocrate libéral, lord Howick, depuis lord Grey. M. Peel soutint les ouvriers ses amis, et sommé de nommer les incendiaires qu'il avait indiqués, il s'en défendit en disant : « Je n'ai fait que crier : Dieu sauve le roi! » La grande majorité de la population de Manchester se rallia autour de lui, « et cette ville, dit l'un des biographes de son fils, qui avait eu d'abord deux partis, les pittistes et les foxistes, n'en eut guère plus qu'un, qui s'appela les royalistes. »

Ce n'était pas assez, pour M. Peel, de faire de son fils un tory; son ambition et sa confiance portaient plus loin : « Il avait, a dit de lui le démagogue Cobbett, le pressentiment qu'il fonderait une famille. » Ce bourgeois enrichi par le travail et l'économie savait faire, pour sa cause, de grands sacrifices, et poursuivre avec patience ses désirs d'élévation pour ses enfans. Il donna un jour 10,000 livres sterling (250,000 francs) dans une souscription ouverte pour soutenir la politique de M. Pitt, et voua pour ainsi dire dès l'enfance son fils à être non-seulement un partisan comme lui, mais un continuateur de M. Pitt, un autre grand ministre au service des principes et des intérêts conservateurs de son pays. Que de sentimens divers et combattus auraient agité M. Peel, s'il eût entrevu dans l'avenir son fils aussi grand, aussi puissant qu'il l'eût jamais osé prétendre, mais faisant souvent de son pouvoir un bien autre usage que son père ne l'eût souhaité! Frappant exemple des combats que se livrent, au sein des familles comme dans l'état, l'esprit de tradition et l'esprit de liberté, et aussi des mécomptes qui peuvent s'unir, dans le cœur d'un père, aux plus éclatantes satisfactions de l'orgueil paternel!

De très bonne heure le jeune Peel donna lieu de penser que l'ambition et la confiance de son père ne seraient point déçues. Dans tout le cours de son éducation, au collége de Harrow comme à l'université d'Oxford, ses travaux et ses succès firent présager pour lui une brillante destinée. « Peel, l'orateur et l'homme d'état, était mon camarade de classe, dit lord Byron dans ses *Mémoires;* nous étions bien ensemble..... Il y a toujours eu sur son compte, parmi nous

tous, maîtres et écoliers, de grandes espérances qu'il n'a point trompées. Dans les études classiques, il m'était très supérieur; pour déclamer et comme acteur, j'étais au moins son égal. Hors de l'école et dans notre vie libre, je me mettais toujours dans de grands embarras, lui jamais. Dans l'école, il savait toujours sa leçon, moi rarement; mais quand je la savais, je la savais presque aussi bien que lui. En instruction générale, en histoire, etc., je crois que je lui étais supérieur, comme à la plupart des garçons de mon temps. » A l'université d'Oxford, lorsqu'il subit les examens exigés pour les grades, le jeune Peel obtint un honneur presque sans exemple, dit-on, le premier rang dans les études mathématiques et physiques aussi bien que dans les études classiques. Dès qu'il sortit de l'université, son père, qui ne voulait pas perdre un jour de l'avenir auquel il aspirait pour lui, s'assura la vacance électorale du bourg de Cashel, dans le comté de Tipperary, en Irlande, et Robert Peel, à peine âgé de vingt et un ans, entra en 1809 dans la chambre des communes.

II.

A peine il y siégeait, et déjà l'avenir qu'on présageait pour lui était un sujet de sarcasmes; un pamphlet courut, intitulé *Testament et dernières volontés d'un patriote*, qui s'amusait à donner aux hommes publics les qualités qu'il leur croyait nécessaires : « Je donne et lègue, disait-il, ma patience à M. Robert Peel; il en aura besoin avant de devenir premier ministre d'Angleterre, et, en cas que cela lui arrive, ma patience fera retour au peuple anglais, qui en aura grand besoin à son tour. » Il y avait prétexte à cette dédaigneuse ironie; le premier ministre prédit avait débuté avec un talent et un succès un peu froids. Les maîtres de la politique et de l'éloquence, Pitt, Fox, Burke, n'étaient plus là; mais, dans le parlement et hors du parlement, le public, encore tout ému de leurs grandes luttes, restait passionné et difficile; leurs seconds, Grattan, Sheridan, Tierney, Romilly, Windham, Canning surtout, occupaient encore brillamment la scène. Brougham venait d'y entrer. Plus judicieux qu'énergique et plus lucide que chaud, Robert Peel n'emporta point du premier coup, dans l'esprit des spectateurs, son renom et son rang.

Les hommes de gouvernement et d'affaires le devinèrent mieux. M. Perceval, alors premier ministre, s'empressa de se l'attacher comme sous-secrétaire d'état au département des colonies. Deux ans après, en 1812, lord Liverpool, devenu chef du cabinet, le fit d'abord principal secrétaire pour l'Irlande, puis en 1821 ministre de l'intérieur, et M. Peel occupa ce poste jusqu'à la chute du cabinet Liver-

pool, en 1827. Il fut ainsi, pendant dix-sept ans et dès ses premiers pas dans la vie publique, le constant défenseur et le membre actif du gouvernement.

Les douze premières années de cette époque jusqu'au suicide de lord Castlereagh, marquis de Londonderry, en 1822, furent le règne le plus complet du parti tory, de tories bien plus rigides que ne l'avait jamais été M. Pitt, leur maître. Des esprits superficiels s'en sont étonnés. La paix et les gouvernemens pacifiques étaient rétablis en Europe; les périls extérieurs ou intérieurs dont l'Angleterre s'était vue menacée n'existaient plus; les causes qui l'avaient portée à tendre fortement les ressorts du pouvoir s'étaient évanouies ou grandement atténuées; il semble que le pouvoir eût dû se relâcher; mais les effets survivent longtemps aux causes. Si le régime tory ne paraissait plus au même point indispensable, le parti tory n'en était pas moins le parti victorieux et dominant, partout en possession de la prépondérance et puissamment organisé pour la conserver. C'est le parti naturel du gouvernement; le pouvoir va, par sa propre pente, aux hommes qui l'aiment et le soutiennent avec le plus d'ardeur. L'Angleterre d'ailleurs demeurait intimement unie aux monarchies absolues du continent; ses conseillers avaient contracté avec les leurs, dans les rudes épreuves de la coalition, ces liens de pensées, d'intérêts et d'habitudes que créent des combats et des succès communs; sa politique extérieure pesait sur sa politique intérieure, et lord Castlereagh était plus enclin à s'assimiler au prince de Metternich qu'à s'en distinguer. Pour le malheur de l'esprit de liberté renaissant, l'esprit révolutionnaire renaissait aussi, répandant son venin dans les institutions comme dans les âmes, et tenant partout les gouvernemens sur le qui-vive. Pendant ces douze années de paix, l'Angleterre vit chez elle le pouvoir plus inquiet, plus immobile, plus inaccessible à toute réforme et à toute innovation libérale, qu'il ne l'avait été au cœur de la guerre, pendant ses plus grands efforts et ses plus grands dangers.

Robert Peel s'associa sans hésitation à cette politique, et partout, dans l'administration de l'Irlande comme dans les débats du parlement, il la soutint avec une conviction sincère, mais comme on soutient l'ordre établi, la loi du pays, la nécessité actuelle, plutôt que par attachement à des principes systématiques et fixes. La discussion publique, ardente et sans cesse renouvelée, entraîne les hommes, soit du gouvernement, soit de l'opposition, au-delà de leur sentiment réel; les paroles dépassent non-seulement les intentions, mais les actes mêmes, et les spectateurs, trompés par ces apparences, ne font plus entre les acteurs aucune distinction; ils attribuent à tous ceux qui servent sous le même drapeau les mêmes idées, les mêmes pas-

sions, les mêmes desseins. Comme l'intraitable chancelier lord Eldon, M. Peel défendait la domination exclusive de la race anglaise et de l'église anglicane en Irlande; il devenait dans cette lutte l'adversaire en titre de M. O'Connell et l'objet de ses plus fougueuses invectives, et sir James Mackintosh pouvait dire en 1817, à l'occasion d'un grand débat sur l'émancipation des catholiques : « Peel a fait un discours de peu de mérite, mais élégant, clair, et si bien prononcé qu'il a été applaudi avec excès. Il est un grand exemple de ce que vaut la mécanique de l'art oratoire quand elle s'unit à beaucoup d'éducation et d'étude. Il remplit maintenant l'important emploi d'orateur de la faction des intolérans. » Quand on relit aujourd'hui le discours de M. Peel, on ne s'étonne pas de cette dure parole, tant son langage contre l'émancipation des catholiques est positif et d'accord avec les préjugés de leurs adversaires. Et pourtant, en y regardant de près, on sent qu'il n'y a derrière ce langage, dans la pensée même de l'orateur, rien d'absolu ni d'irrévocable. C'est au nom d'un principe moral, la liberté religieuse, qu'on réclame l'émancipation des catholiques; c'est au nom d'un danger social, d'un danger anglais que M. Peel la repousse; il la regarde comme actuellement impossible, non comme essentiellement illégitime; que le danger cesse ou qu'il y ait plus de danger à repousser l'émancipation qu'à l'accorder, M. Peel pourra céder. On l'accusera de se démentir, et il n'aura pas bonne grâce à s'en plaindre; mais pour lui-même et dans son âme, il n'aura point renié un principe ni trahi sa foi.

Dans la pratique des affaires, M. Robert Peel s'efforçait d'adoucir en Irlande le dur régime dont il défendait le maintien. Détestant la violence brutale, quels qu'en fussent les auteurs ou les victimes, il établit, dans les comtés troublés par des séditions que d'ordinaire l'oppression était seule chargée de réprimer, des magistrats spéciaux et une police régulière qui réussit si bien que presque partout en Irlande ses agens sont encore appelés des *peelers*. Dans l'administration de la justice et dans les questions de personnes, il essayait d'être envers les catholiques plus impartial que ne voulait le permettre l'esprit de faction orangiste. Il témoigna pour l'éducation populaire en Irlande un vif et constant intérêt, favorisant l'établissement des écoles, des colléges catholiques, et saisissant l'occasion des débats élevés à ce sujet pour parler du peuple irlandais avec une bienveillante estime qui n'entrait guère dans le langage habituel de ses maîtres. Les amis de l'Irlande, les patrons de l'émancipation s'en montraient touchés, et en 1817 le plus éloquent d'entre eux, M. Plunkett, en adressant spécialement à M. Peel son discours, lui disait : « Si je choisis l'honorable membre pour mon adversaire, je puis l'assurer que je le fais avec tout le respect dû à ses talens, à ses travaux, à

son intégrité, et à l'élévation de ses principes comme homme d'état et comme homme. Nul homme d'état, je le sais, n'aura probablement plus d'influence sur cette question, et il n'y a point d'homme dont l'adhésion à ce que j'appellerai des préjugés sans fondement doive faire plus de mal à mon pays. » La courtoisie sérieuse et sincère est douce de la part d'un digne adversaire, et M. Peel était courtois à son tour; mais le séjour de l'Irlande lui devint insupportable: triste condition que d'avoir à chaque instant sous les yeux le spectacle des abus et des maux qu'on défend. Une circonstance inattendue permit à M. Peel de s'en affranchir; en 1817, la représentation de l'université d'Oxford à la chambre des communes devint vacante. M. Canning en sollicitait vivement l'honneur, mais Canning était le défenseur éclatant de l'émancipation des catholiques; le ministère et l'église anglicane lui opposèrent M. Peel, qui fut élu sans difficulté, et peu de mois après ce succès qui l'engageait de plus en plus dans la cause du torisme anglais en Irlande, il quitta son poste de principal secrétaire à Dublin, et revint en Angleterre s'adonner tout entier aux luttes du parlement.

Il fut bientôt appelé à une épreuve qui devait être, à plusieurs reprises, l'épreuve éclatante de sa vie et en former le principal et original caractère; il eut à se séparer de ses opinions et de ses amis, et cette fois l'ami avec lequel il entra en dissentiment était son père. Depuis 1797, la banque d'Angleterre était autorisée à ne pas échanger à vue ses billets contre des espèces, et le premier sir Robert Peel avait énergiquement soutenu cette mesure de M. Pitt, motivée, disait-on, par les besoins de la circulation, mais qui, en quelques années, amena dans la quantité des billets en circulation un accroissement, et dans leur valeur réelle une dépréciation considérable. En 1811, un comité de la chambre des communes, présidé par M. Horner et soutenu par M. Ricardo, proposa de prescrire à la banque, au bout de deux ans, l'échange au pair de ses billets en espèces; mais malgré le talent du rapporteur, l'éloquence de Canning et le progrès du bon sens public en cette matière, le cabinet de lord Liverpool, s'appuyant sur l'indomptable obstination des vieux amis de M. Pitt, fit rejeter les propositions du comité, et le jeune Peel vota, comme son père, avec le gouvernement. La question fut reprise en 1819; Horner était mort, et Robert Peel fut élu à sa place président du comité. Le 24 mai, au moment où il se disposait à faire à la chambre son rapport pour lui proposer la reprise des paiemens de la banque en espèces, son père se leva, et présentant à la chambre une pétition des négocians de Londres contre cette proposition: « Je combattrai ce soir, dit-il, quelqu'un qui me tient par des liens bien proches et bien chers. C'est mon sentiment que j'ai un devoir

à remplir. Je respecte ceux qui remplissent aussi le leur et le font passer avant toute autre considération. Quelques personnes se sont étonnées que, dans un autre lieu, j'aie prononcé le nom de M. Pitt. J'ai certainement pour lui une profonde déférence. Je l'ai toujours regardé comme le premier homme du pays. Nous avons tous notre penchant personnel; je ne querellerai pas ceux qui préfèrent quelque autre nom. Je me rappelle que, lorsque la personne si intime et si chère à laquelle je viens de faire allusion était un enfant, j'ai dit quelquefois à quelques amis que l'homme qui servait son pays comme le faisait M. Pitt était, dans le monde entier, celui qui méritait le plus d'être admiré et imité. Je pensais alors que, si Dieu me conservait la vie et celle de mon cher enfant, je le présenterais un jour à mon pays pour marcher dans cette voie. Aujourd'hui je ne dirai de lui que ceci : quoique, dans cette circonstance, il dévie du droit chemin, son esprit et son cœur sont droits, et j'espère qu'ils l'y ramèneront. » Le père se rassit; le fils se leva : « Bien des difficultés, dit-il, m'ont assiégé dans l'examen de cette question; une surtout m'a été bien pesante, la nécessité de me refuser à une autorité devant laquelle je me suis toujours incliné depuis mon enfance et à laquelle je porterai toujours le plus profond respect. Mon excuse aujourd'hui, c'est qu'un grand devoir public m'est imposé, un devoir dont je ne puis m'affranchir, quels que soient mes sentimens personnels. J'avouerai sans détour, comme sans honte et sans remords, que par suite des enquêtes et des discussions auxquelles j'ai assisté, mes idées sur la question dont il s'agit ont subi un grand changement. J'ai voté, en 1811, contre les résolutions proposées par M. Horner, et maintenant, quoique je diffère toujours beaucoup avec lui sur d'autres grandes questions politiques, je rends hommage à sa sagacité supérieure en cette matière; ses idées doivent inspirer pour son caractère le plus grand respect, et rendent sa perte à jamais regrettable pour le pays. »

La chambre adopta les propositions de son comité; la banque devança elle-même de deux ans l'époque fixée pour la reprise de ses paiemens en espèces, et les premières bases de l'autorité de M. Peel en matière de finances furent posées. Un certain nombre de propriétaires fonciers, grevés d'hypothèques par suite de récens emprunts, se plaignirent seuls; Peel avait, disaient-ils, sacrifié l'intérêt de la propriété territoriale à celui du capital mobilier : symptôme précoce de l'accusation qui devait être élevée un jour contre lui dans une occasion bien plus grave et avec bien plus de passion.

Trois ans s'étaient écoulés depuis son retour d'Irlande; il avait, durant ce temps et sans occuper aucun emploi, constamment soutenu le cabinet. Lord Liverpool sentait le besoin de fortifier son ad-

ministration un peu usée; lord Sidmouth, ministre de l'intérieur, bien plus usé lui-même, voulait se retirer; M. Peel le remplaça dans cet important département, à la grande satisfaction du parti tory, qui le regardait comme son meilleur défenseur. Il avait naguère, dans un nouveau débat sur l'émancipation des catholiques, persisté à la repousser, et les tories lui en savaient d'autant plus de gré qu'il avait échoué avec eux dans sa résistance. Porté par l'éloquence de M. Canning et par le flot montant de l'opinion, le bill d'émancipation avait passé dans la chambre des communes, et n'était venu tomber, dans la chambre des lords, que devant une assez faible majorité. La timidité de ses adversaires en faisait encore mieux pressentir le succès prochain; M. Peel l'avait combattu avec une répugnance visible : « Je sais, avait-il dit, que nous n'avons à choisir qu'entre des difficultés. Selon moi, les raisons pour maintenir l'exclusion l'emportent sur les raisons pour l'abolir; mais quelle que soit la décision de la chambre, je m'y soumettrai pleinement, et je ferai tous mes efforts pour lui concilier les protestans. » Devenu ministre de l'intérieur, il se montra bientôt encore plus doux; il ne combattit que faiblement la rentrée des lords catholiques dans la chambre des pairs; il admit que les catholiques d'Angleterre fussent investis des mêmes droits électoraux dont jouissaient les catholiques d'Irlande; il fut hautement favorable, et sans aucune vue de propagande protestante tyrannique ou astucieuse, à toutes les mesures qui avaient pour objet le progrès, en Irlande, de l'éducation populaire : « Mes opinions sur la question catholique, dit-il, n'ont jamais influé sur mes vœux pour l'éducation en général; j'aime mieux le peuple catholique éclairé qu'ignorant, et je voudrais étendre le bienfait de l'éducation à tous les partis, quelle que soit leur foi religieuse. » Cette modération libérale donnait de l'humeur à ses amis tories, et ses adversaires whigs s'en prévalaient pour mettre en doute que sa résistance officielle à leurs motions fût sérieuse. Peel se défendait de l'une et de l'autre attaque avec une vivacité sincère et embarrassée, également blessé de la méfiance et de la tyrannie de son parti, qu'il ne voulait ni trahir, ni servir aveuglément.

Il avait, pour échapper aux ennuis de cette situation, une ressource qu'il embrassa avec ardeur; il se fit libéral et réformateur dans les questions que l'esprit de parti n'avait pas inscrites sur son drapeau. Deux whigs justement honorés, sir Samuel Romilly et sir James Mackintosh, avaient plusieurs fois provoqué, dans les lois pénales de l'Angleterre, de salutaires réformes; mais ils appartenaient à l'opposition, leur politique générale était suspecte, les ressorts encore très tendus du pouvoir repoussaient l'adoucissement de la législation. Les efforts de ces réformateurs philosophes ne réussi-

rent guère qu'à ouvrir la perspective des réformes et à les rendre possibles un jour par d'autres mains que les leurs. Peel était à peine depuis six mois ministre de l'intérieur, quand sir James Mackintosh proposa à la chambre des communes de déclarer « que dans sa prochaine session elle prendrait en sérieuse considération les moyens d'augmenter l'efficacité des lois criminelles en en diminuant la rigueur, ainsi que les mesures propres à fortifier la police et à rendre les peines de la transportation et de l'emprisonnement plus morales et plus exemplaires. » L'avocat-général de la couronne, sir Robert Gifford, combattit la motion; mais au moment où la chambre était près de voter, M. Peel annonça qu'il proposerait lui-même, dans trois jours, un bill pour régler la discipline des prisons; les questions de la transportation, de la police et du régime pénal en général se présenteraient naturellement alors, et il avait à ce sujet des vues qu'il demanderait à la chambre la permission de lui soumettre : « Si dans le cours de la session prochaine, dit-il, l'honorable et savant auteur de la motion veut entrer dans les détails de cette matière, il ne trouvera pas en moi un opposant décidé d'avance à le combattre. » La chambre applaudit à ce langage. La motion de sir James Mackintosh fut adoptée comme gage de réformes prochaines et poursuivies de concert; les questions de législation pénale sortirent de l'arène des partis pour devenir l'objet d'une étude calme et libre; les faits furent recueillis de toutes parts, les idées mûrirent dans tous les camps, et moins de quatre ans après ce mouvement d'un généreux accord, M. Peel proposa successivement cinq bills, destinés d'une part à simplifier, coordonner et éclaircir, de l'autre à rendre plus humaines les lois pénales de l'Angleterre, notamment celles qui réprimaient les attentats contre les propriétés et celles qui entraînaient la peine de mort. La sincérité sérieuse, l'esprit pratique et décidé qui présidèrent à ce travail, le succès qu'il obtint quand les lois nouvelles furent mises à l'épreuve de l'application, firent à M. Peel un grand honneur. Un peu d'humeur jalouse se mêlait aux éloges des whigs, ses anciens adversaires, qui le voyaient recueillir les fruits de leurs longs efforts; mais l'approbation publique étouffait ces petits froissemens des amours-propres, et c'était, en parlant de M. Peel, le mot souvent répété des whigs réformateurs : *Quoniam talis es, utinam noster esses!*

III.

M. Peel cependant n'était que médiocrement satisfait, et n'avançait guère vers ce premier poste dans le gouvernement de l'état, but suprême de son ambition comme des présages de son père et de ses

amis. Auprès de lui siégeait et grandissait à vue d'œil un rival plus brillant et plus populaire, M. Canning, qu'en 1822, après le suicide de lord Castlereagh, lord Liverpool avait appelé à sa place dans le cabinet, comme ministre des affaires étrangères. Ce choix ne s'était pas fait sans obstacle. Bien qu'entré d'abord dans les affaires sous le patronage de M. Pitt et au service de sa politique, M. Canning n'inspirait aux tories ardens et constans que peu de confiance. Esprit libre et mobile, plein d'élan et peu troublé des scrupules de principes ou de traditions, habile à démêler quelle part il fallait faire aux vœux libéraux du public pour gagner sa faveur, il était bien plus propre au mouvement qu'à la résistance, et le novateur flexible se laissait toujours entrevoir derrière le conservateur éloquent. Partisan déclaré d'ailleurs de l'émancipation des catholiques, il était, à ce titre seul, vivement repoussé par le torisme protestant. Le roi George IV le repoussait aussi avec antipathie pour avoir été l'un des favoris de la reine Caroline, sa femme, et pour n'avoir pas voulu plus tard se prêter au procès qui avait étalé les scandales du ménage royal. Lord Liverpool, convaincu que le cabinet ne pouvait se passer du talent et de l'influence de M. Canning, s'était efforcé, mais en vain, de le faire agréer au roi : « Je m'en charge, » lui dit le duc de Wellington, accoutumé à traiter George IV avec un respect rude et inflexible auquel le roi intimidé finissait toujours par céder. Il céda en effet, et M. Canning entra dans le cabinet, imposé aux tories par la nécessité, et au roi par le chef des tories, au nom de la nécessité.

Sa situation y fut difficile et désagréable. Le roi se vengeait de l'avoir subi en lui témoignant son mauvais vouloir. Il ne l'invitait point à sa cour, et ne consentait même à le voir que rarement, une ou deux fois par mois, quand les affaires l'exigeaient absolument. Les collègues de M. Canning ne se montraient guère envers lui plus gracieux ni plus confians; ils contestaient ses propositions, s'appliquaient à entraver ou à énerver sa politique extérieure, et lui faisaient souvent sentir qu'il était, au milieu d'eux, isolé et suspect. Avec le duc de Wellington lui-même, qui l'avait fait accepter, ses relations n'étaient pas meilleures : c'étaient celles d'une reconnaissance obligée en face d'une protection un peu hautaine et d'une méfiance mutuelle. M. Canning ressentait vivement ces désagrémens et ces embarras; mais il connaissait aussi sa force et savait en user. Adroit en même temps qu'indispensable, et aussi aimable dans la vie privée que puissant dans les débats publics, il prit de sa position incertaine un soin intelligent et assidu. Il avait des amis dévoués, quelques-uns bien en cour, et qui l'aidèrent à rentrer en bons termes avec le roi. Au sein du parlement et parmi le public, il chercha

et trouva dans l'opposition libérale la faveur qui lui manquait dans le parti du gouvernement. Par ses discours, par ses mesures, en reconnaissant les républiques de l'Amérique espagnole, en protestant avec éclat, bien que sans action, contre l'entrée de l'armée française en Espagne, il changea bientôt, plus tôt peut-être qu'il n'en eût eu envie s'il n'en avait pas eu besoin, la politique extérieure de l'Angleterre, et la fit passer du camp de la résistance et de l'ordre européen dans celui du mouvement et de la liberté. Il déployait en même temps dans les questions étrangères à son département, en matière de finances surtout, une étendue et une souplesse d'esprit, une facilité à tout comprendre et à tout embellir en l'exposant, une élégance et un éclat de talent qui, de jour en jour, l'élevaient plus haut dans le sentiment public, et faisaient de lui le chef réel de ce cabinet, au sein duquel il vivait comme un collègue péniblement subi et toléré.

Ce voisinage coûtait cher à M. Peel. Bien plus accrédité dans son parti et plus considéré en général que M. Canning, il n'avait ni, comme orateur, cette splendeur et cet entraînement, ni, comme homme, ce charme, cette séduction de caractère et de succès qui valaient à son rival l'admiration publique et des amis passionnés. On rendait justice à M. Peel, à sa capacité zélée et laborieuse, à sa solide connaissance des questions et des faits, à son jugement sûr et pratique; on le regardait comme un excellent ministre de l'intérieur, mais on ne parlait plus de lui comme d'un chef nécessaire et prochain du gouvernement. Il ne descendait pas, mais M. Canning montait rapidement au-dessus de lui. Quelques personnes allaient jusqu'à croire que M. Peel acceptait lui-même ce fait et se résignait au second rang. On pouvait le dire, car, ni dans sa conduite, ni dans ses discours, rien ne trahissait de sa part la jalousie et l'humeur. Outre la rectitude et l'équité naturelles de son esprit, qui ne lui permettaient pas de méconnaître les mérites et les succès même d'un rival, il était d'une fierté susceptible et réservée, et n'avait garde d'engager par amour-propre des luttes douteuses, ou de se mettre en avant avec un empressement prématuré. Il subit dignement et modestement les désagrémens de sa situation à côté de M. Canning, blessé peut-être et attristé plus d'une fois dans son âme, mais contenu, patient et persévérant, comme il convient, sous un régime libre, à l'ambition honnête et sensée.

La dissolution du parlement en 1826 vint aggraver ses difficultés et ses ennuis. L'émancipation des catholiques fut, dans les élections, la question dominante, et passionna plus que jamais les esprits. Adversaires ou partisans de la mesure, tous s'y portèrent comme à une lutte décisive. Dans les attaques dont les Irlandais et le clergé ca-

tholique furent l'objet, l'insulte se mêla à la violence : « Des étrangers de langage, de religion et de race ! » dit sir John Copley, depuis lord Lyndhurst. Le *Times* appela les prêtres « des bandits en surplis. » Dans le comté de Waterford, le chef des tories anglicans, lord George Beresford, réclama presque comme un droit exigible, non comme un acte libre, les votes de ses tenanciers. « La flèche du mépris, dit un proverbe oriental, perce l'écaille de la tortue; » les plus humbles paysans irlandais s'offensèrent, les protestans libéraux s'indignèrent. L'un d'entre eux, M. Villiers Stuart, héritier des comtes de Grandison, opposa sa candidature à celle de lord George Beresford. « J'aime à voir, dit-il, des tenanciers reconnaissans de la protection et des bontés généreuses de leur seigneur; mais la reconnaissance a ses bornes comme la générosité. Une nation ne peut pas faire litière de son honneur, ni une femme de sa vertu, ni un franc tenancier de son suffrage. » Ainsi appuyé d'en haut par un noble élan d'équité morale, le sentiment national et religieux l'emporta en Irlande sur l'autorité et la tradition. Quelques fermiers et quelques prêtres, qui persistèrent à soutenir la cause de leur patron tory, furent honnis de toute la population. L'un de ces derniers, parcourant le comté de Waterford pour recueillir la contribution populaire qui faisait son salaire, ne rapporta que 3 shellings, au lieu de 50 ou 60 livres sterling qu'il avait coutume de recevoir. M. Villiers Stuart fut élu. Plusieurs comtés suivirent cet exemple. En Angleterre et en Écosse, les catholiques gagnèrent peu de voix; mais ils avaient conquis en Irlande leur liberté électorale, et dans le parti libéral des trois royaumes un vif mouvement de sympathie et d'espérance. Saisis d'inquiétude, les tories protestans serrèrent leurs rangs, se préparant à redoubler leur résistance. Le duc d'York, très malade, écrivit au roi son frère pour le conjurer de résister aussi, en formant un cabinet exclusivement protestant et bien décidé à repousser les prétentions des catholiques et de leurs amis. Lord Liverpool et lord Wellington, à qui George IV communiqua la lettre de son frère, ne s'en laissèrent point émouvoir, et, tout en se montrant résolus à combattre l'émancipation, ils remirent à leur tour au roi un mémoire pour le détourner de tout cabinet exclusif et de tout engagement irrévocable. On dit même que, dans l'intimité, M. Peel dit dès lors à lord Liverpool qu'à son avis c'était un vain effort de prolonger encore la lutte, et qu'il lui offrit de se retirer du cabinet jusqu'à ce que, par une concession plus ou moins étendue, la question eût été réglée.

Non-seulement il ne sortit point du cabinet, mais quand le débat sur l'émancipation des catholiques recommença dans le nouveau parlement, il fut, contre eux, plus rude et plus absolu qu'il n'avait

encore été. Le duc d'York venait de mourir; la cause du torisme anglican semblait très affaiblie. « Quelque vifs que soient mes regrets, dit M. Peel, en perdant de tels appuis, j'ai du moins cette consolation, qu'une occasion m'est donnée de montrer mon ferme attachement aux principes que j'ai adoptés; si mes opinions sont impopulaires, j'y persiste cependant quand l'influence qui pouvait leur prêter force s'est évanouie, et quand il est, je crois, impossible de supposer que je les soutiens dans des vues de faveur ou de grandeur personnelle. » Ce langage ne rencontra pas une pleine confiance; c'était au contraire une idée assez répandue que M. Peel, voyant M. Canning grandir de jour en jour dans le parti libéral, voulait, de son côté, s'assurer la forte adhésion des tories pour arriver un jour, par leur aide, à la tête du gouvernement. M. Canning, avec sa finesse éloquente, ne manqua pas d'exploiter contre son rival cette prévoyance soupçonneuse : « Mon honorable ami, dit-il, le secrétaire d'état de l'intérieur a dit qu'aux difficultés et aux troubles de l'Irlande il fallait opposer beaucoup de fermeté et de décision. La décision et la fermeté sont des qualités admirables, mais elles deviennent des vertus ou des vices selon l'emploi qu'on en fait. Je ne veux pas attribuer dans cette occasion à ces mots le sens défavorable qui semble en général s'y attacher; si je le faisais, je ne porterais certes nulle envie à la main qui serait chargée de mettre en pratique un tel système. »

Quelles que fussent à ce moment les vues de M. Peel, un incident inattendu vint lui enlever toute chance de pouvoir; le 18 février 1827, lord Liverpool fut frappé d'apoplexie; il fallut chercher au cabinet un autre chef. On tâtonna pendant six semaines : s'arrêterait-on dans la voie nouvelle que M. Canning avait ouverte, ou s'y engagerait-on plus avant? Roi, ministres et parlement, tories, whigs et indifférens, tous étaient perplexes, les uns pressés de résoudre la question à leur profit, les autres essayant de l'ajourner. Les tories auraient voulu donner à lord Liverpool le duc de Wellington pour successeur; mais que le commandant en chef de l'armée devînt en même temps chef du gouvernement, les maximes constitutionnelles repoussaient cette idée. Dans la même matinée, le roi appela séparément, pour les consulter, le duc de Wellington, M. Peel et M. Canning. Au fond il détestait Wellington, comme on déteste un homme de qui on se sent méprisé et avec qui on est forcé de compter. M. Peel, qu'il estimait, lui plaisait peu; il le trouvait dépourvu des manières de cour. Canning avait beaucoup gagné dans sa faveur. Aucun des trois ne tira le roi d'embarras. On proposa de laisser les ministres choisir eux-mêmes et entre eux leur chef, comme cela s'était pratiqué ou à peu près pour lord Liverpool; mais c'était enle-

ver à la couronne le droit de choisir, au moins en apparence, son premier ministre, pour le remettre à une coterie aristocratique. George IV ne goûta point cet expédient; M. Canning n'en voulait pas davantage, sachant bien qu'il ne serait pas choisi; il déclara qu'il se retirerait. Par dignité personnelle ou par scrupule constitutionnel, M. Peel fit la même déclaration. Forcé de se prononcer, le roi se résolut enfin à suivre l'impulsion du public, et chargea M. Canning de reconstruire le cabinet. A l'instant, ses collègues tories, le duc de Wellington, le chancelier lord Eldon, les lords Bathurst, Westmoreland, Melville, Bexley et M. Peel, donnèrent leur démission. M. Canning s'efforça, mais sans succès, d'en retenir quelques-uns; un seul, lord Bexley, consentit à rester. Le roi, piqué de cette conduite fort légitime des tories, qu'il traitait de manœuvre contre le libre exercice de sa prérogative, donna carte blanche à M. Canning pour chercher où il voudrait de nouveaux collègues. Canning à son tour promit au roi de laisser dormir la question catholique et de gouverner en général d'après les mêmes erremens que lord Liverpool. On s'entend aisément quand on se contente de concessions et de promesses que de part et d'autre on espère éluder. Canning, en liberté, réunit promptement un cabinet formé de libéraux et de tories modérés ou insignifians, et de quelques amis personnels. Les whigs, bien sûrs qu'il dériverait rapidement vers eux, lui promirent leur appui, et M. Peel, sortant des affaires avec tous les hommes considérables de son parti, entra pour la première fois dans l'opposition.

Quatre mois s'étaient à peine écoulés, et M. Canning, après avoir langui quelques jours chez le duc de Devonshire, son ami, à l'ombre des beaux cèdres et sur les beaux gazons de Chiswick, mourait au sein de son triomphe, sans avoir encore rien fait de ce pouvoir conquis avec tant d'efforts; aucun grand succès oratoire n'avait même marqué son court passage. Attaqué dans la chambre des pairs par lord Grey avec une violence altière et méprisante, il n'y avait été que faiblement défendu par des amis inhabiles ou intimidés, et il en était blessé à ce point qu'il eut, dit-on, un moment l'idée de sortir de la chambre des communes et de se faire nommer pair, pour aller venger, dans la chambre des lords, sa politique et son honneur. Amis ou adversaires de M. Canning, tous ressentirent et témoignèrent à cette brusque mort une vive émotion. Quiconque aime à regarder en haut s'attriste de voir disparaître un des astres qui brillent au ciel. Les débris du cabinet de M. Canning lui survécurent quelques mois, ralliés autour de lord Goderich; mais leur insuffisance devint bientôt évidente, et le 8 janvier 1828, en admettant dans leurs rangs quatre des collègues de M. Canning, les tories

rentrèrent au pouvoir, ayant à leur tête le duc de Wellington comme chef du cabinet, et M. Peel comme chef (*leader*) de la chambre des communes, en qualité de ministre de l'intérieur.

IV.

Presque à l'instant une double fermentation se manifesta, l'une intérieure et sourde, l'autre extérieure et bruyante. Les amis de Canning restés dans le ministère, Huskisson surtout, le plus important alors comme le plus libéral, se sentirent mal à l'aise; les tories se méfiaient d'eux, les whigs les traitaient avec froideur; lady Canning, dans sa douleur passionnée, leur reprochait amèrement d'avoir fait alliance avec ceux qu'elle appelait les meurtriers de son mari. Les désagrémens de leur situation sociale faussaient et embarrassaient leur situation politique. Parmi les tories eux-mêmes, quelque humeur perçait au sein de la victoire; plusieurs, et des plus considérables, pressentaient dans le cabinet l'esprit de concession. L'homme qui eût été pour eux, contre ce péril, la plus sûre garantie, le vieux chancelier lord Eldon, n'était pas rentré dans le gouvernement; lord Lyndhurst y avait été appelé à sa place. On s'en étonnait, on se demandait pourquoi lord Eldon n'était pas ministre, et à cette question, qui lui fut un jour adressée à lui-même, lord Eldon répondait avec une sincérité malicieuse : « Je ne sais pas pourquoi je ne suis pas ministre. » Sans décomposer encore le parti vainqueur, ces mécontentemens personnels, ces inquiétudes mal contenues le travaillaient péniblement.

Au dehors, une opposition à la fois violente et habilement organisée éclatait. Sous M. Canning, les catholiques irlandais n'avaient point fait de bruit, espérant en lui et attentifs à ne pas embarrasser, par les alarmes du public, la bienveillance du pouvoir; mais dès qu'ils virent le gouvernement retombé aux mains des tories, ils rengagèrent passionnément la lutte; l'*Association catholique* recommença ses assemblées populaires, ses harangues, ses adresses, ses pamphlets, ses souscriptions, tout son ardent et adroit travail, en Irlande tantôt pour exciter, tantôt pour discipliner le peuple, en Angleterre tantôt pour intimider ses ennemis, tantôt pour encourager et recruter ses partisans. Deux hommes inégalement et diversement puissans, mais tous deux puissans, O'Connell et Moore, marchaient en tête de cette croisade pour l'émancipation de leur foi et de leur race : O'Connell, lutteur politique robuste et audacieux, légiste inventif et rusé, infatigable dans son éloquence tour à tour brillante ou vulgaire, entraînante ou divertissante, et dévoué avec une passion sans scrupule à la cause qui faisait à la fois sa gloire

et sa fortune; Moore, poète patriote et mondain, pathétique et satirique, aussi populaire dans les salons de Londres qu'O'Connell dans les *meetings* d'Irlande, chantant ses *mélodies* pendant qu'O'Connell exhalait ses invectives; tous deux, par leurs efforts communs sur des théâtres séparés, ralliant au service d'un même dessein la population grossière et le monde élégant, les passions fougueuses et les idées élevées, l'ambition des hommes et la sympathie des femmes, les paysans celtes et les aristocrates saxons, les prêtres catholiques et les whigs philosophes. La grandeur de l'effet répondit à l'ardeur de l'effort : O'Connell fut élu, dans le comté de Clare, à cette chambre des communes dont la loi lui interdisait l'entrée; l'Irlande se levait et s'arrêtait à sa voix, tantôt se précipitant jusqu'aux dernières limites de l'ordre légal, tantôt docile et prompte à y rentrer. En Angleterre, dans les diverses classes de la société laïque et au sein même de l'église anglicane, les sentimens et les pressentimens favorables aux catholiques gagnaient chaque jour du terrain. Aussi obstiné dans ses alarmes que sincère dans sa foi, le torisme protestant luttait toujours, mais en se sentant et se laissant voir affaibli; les réunions orangistes de l'Irlande soutenaient mollement le combat contre les *meetings* de l'*Association catholique*, et dans la chambre des pairs lord Eldon lui-même perdait confiance : « Nous combattrons, écrivait-il, mais nous serons dans une misérable minorité; ce qu'il y a de désastreux, c'est que plusieurs évêques sont contre nous. »

Les deux chefs du cabinet, Wellington et Peel, observaient avec une attention perplexe ce progrès agité des esprits. Peut-être n'avaient-ils pas encore pris leur résolution définitive; mais à coup sûr ils la pressentaient, et ne s'en dissimulaient pas la gravité. La question qu'ils avaient à résoudre n'était pas, quoiqu'on essayât souvent de lui donner cet aspect, une question de liberté religieuse. Grâce au progrès de la raison publique au sein de la civilisation chrétienne, la libre pratique des croyances et des cultes dissidens, protestans ou catholiques, n'était plus en question; c'était l'égalité des droits politiques entre les diverses croyances religieuses qu'on réclamait. Il s'agissait de séparer la société civile de la société religieuse, de déclarer que, dans l'ordre politique, il n'y avait à tenir nul compte des croyances religieuses des citoyens, et c'était au sein d'une société dont tout l'établissement politique, royauté, parlement, législation, était exclusivement protestant, que cette déclaration devait éclater et devenir loi. « Si votre principe est correct, disait lord Eldon, si les opinions religieuses ne sont de rien dans la politique, le roi de la Grande-Bretagne n'a aucun droit de siéger sur ce trône, car il n'y siége qu'en vertu de certaines opinions religieuses

particulières. » Si ce n'eût été là qu'un argument philosophique, Wellington et Peel en auraient été probablement peu touchés; mais l'argument exprimait un fait puissant, ancien, légal, national, et ils hésitaient à y porter atteinte. Ils hésitaient d'autant plus que jusque-là ils avaient eux-mêmes, au nom du droit et de la sûreté de l'état, défendu et maintenu ce grand fait. Rude tâche que d'avoir à se désavouer soi-même pour changer la constitution de son pays! Dès que la discussion s'engagea, l'ironie insultante contre les personnes se mêla à la lutte des principes : lord Eldon avait présenté à la chambre des lords une pétition des tailleurs de Glasgow contre l'émancipation. — Qu'ont à faire en ceci les tailleurs? demanda lord King. — Rien de plus simple, reprit lord Eldon : vous ne pouvez pas prétendre que les tailleurs aiment les gens qui retournent leur habit!

Avant d'adopter ouvertement cette grande et amère détermination, les ministres prirent deux mesures qui semblaient l'ajourner encore, mais qui, au fond, la préparaient : ils proposèrent un bill pour relever les dissidens protestans des incapacités politiques que faisait peser sur eux l'exigence d'un serment contraire à leur foi, et ils saisirent avec empressement une occasion d'écarter du cabinet les quatre amis de Canning qui y siégeaient encore, M. Huskisson, lord Palmerston, lord Dudley Stuart et M. Charles Grant, pour les remplacer par d'anciens tories. Ils se montraient ainsi préoccupés du désir de rallier tous les protestans et de rétablir dans le gouvernement l'unité de principes et de desseins. Le bill favorable aux dissidens passa, dans les deux chambres, à une forte majorité; mais l'opposition ne se méprit point sur sa portée : « Plus tôt ou plus tard, dit lord Eldon, peut-être cette année même, certainement l'an prochain, la concession aux dissidens sera suivie des mêmes concessions aux catholiques. Cela est inévitable, quoique en ce moment la politique convenue soit de s'en défendre. » Quand le cabinet fut tout entier tory, quand le vice-roi d'Irlande, lord Anglesey, qui s'était prononcé avec éclat en faveur des catholiques, eut été rappelé et remplacé par le duc de Northumberland, tory décidé, quand le duc de Wellington et M. Peel se crurent en mesure d'affirmer que l'émancipation des catholiques n'était pas une concession arrachée par l'opposition aux dissensions intérieures et à la faiblesse du pouvoir, mais un acte nécessaire, commandé par la paix publique, ils se résolurent à la proposer au parlement.

Ce ne fut pas sans peine qu'ils obtinrent l'assentiment du roi : non que George IV fût, comme son père George III, un prince sérieux et consciencieux, résistant avec conviction et par devoir; mais c'était une tradition, à la fois royale et populaire, que la sûreté de sa mai-

son tenait à celle de l'établissement protestant. Il était d'ailleurs grand comédien, et prenait plaisir à cacher sous des démonstrations emphatiques son insouciance ou sa faiblesse. Il eut l'air de chercher à former un autre cabinet. N'y réussissant pas, il fit venir lord Eldon : « Que puis-je faire? sur quoi puis-je me replier? Ma situation est misérable. Si je donne mon consentement, j'irai aux eaux et de là à Hanovre; je ne rentrerai plus en Angleterre. La nation verra que je ne voulais pas de ce bill. » Au fond, c'était uniquement à cela qu'il tenait. Quand ses ministres insistaient péremptoirement, il s'emportait ou pleurait, pour bien constater qu'ils lui forçaient la main. Aussi peu émus de ses larmes que de ses colères et se fiant peu à ses paroles, ils lui demandèrent, pour la présentation du bill, son autorisation écrite. Il la leur donna enfin, et, le 5 mars 1829, M. Peel proposa solennellement, dans la chambre des communes, l'abolition des incapacités politiques et civiles qui pesaient sur les catholiques.

« Je sais, disait-il, que je parle devant une chambre dont la majorité est disposée à voter en faveur de cette mesure par des motifs plus élevés que ceux sur lesquels je veux me fonder... Je m'abstiendrai de toute discussion sur les droits naturels ou sociaux de l'homme. Je n'entrerai dans aucune recherche sur les théories de gouvernement. Je me renfermerai dans l'examen pratique de l'état actuel des affaires, préoccupé, non de ce qui peut se dire, mais de ce qu'il y a à faire dans une si pressante difficulté. Pendant bien des années, je me suis efforcé de maintenir l'exclusion qui éloignait les catholiques romains du parlement et des grandes charges de l'état. Je ne pense pas que ce fût un effort inique ni déraisonnable. J'y renonce, convaincu qu'on n'y peut plus persister utilement. A mon avis, les moyens efficaces manquent aujourd'hui pour une telle lutte. Je cède à une nécessité morale que je ne puis surmonter. Cette nécessité existe-t-elle? Y a-t-il, pour l'établissement même que je veux défendre, plus de péril dans une résistance obstinée que dans une concession accompagnée de certaines précautions? C'est là tout ce que je me propose de démontrer. »

Telles furent en effet, pour M. Peel, les limites du débat. Il n'en sortit que pour sa défense personnelle. On lui adressait deux cruels reproches, la versatilité et la peur. Il les repoussa avec un bon sens franc et fier : « Je ne saurais, dit-il, acheter l'appui de mes honorables amis en promettant de persister en tout temps et à tout risque, comme ministre de la couronne, dans les opinions et les argumens que j'ai pu soutenir devant cette chambre. Je me réserve positivement le droit de régler ma conduite selon l'exigence du moment et l'intérêt du pays... C'est ce qu'ont fait tous les hommes

d'état dans tous les pays et dans tous les temps, et j'exprimerai ma pensée par des paroles bien plus belles que je ne saurais les trouver moi-même, par ces paroles de Cicéron : « Ce que j'ai appris, ce que j'ai vu, ce que j'ai lu dans les écrits célèbres, ce que m'ont enseigné les hommes les plus sages comme les plus illustres, et de cette république et des autres cités, c'est qu'il ne convient pas que les mêmes personnes soutiennent constamment les mêmes avis, mais bien les avis que commandent l'état des affaires, la disposition des temps et l'intérêt de la paix publique (1). » Et quant au reproche de céder à la peur, « je ne connais, dit M. Peel, point de motif de conduite plus ignominieux que la peur; mais il y a une disposition plus dangereuse encore peut-être, quoique moins basse, c'est la peur d'être soupçonné d'avoir peur. Quelque vil que soit un lâche, l'homme qui s'abandonne à la crainte d'être traité de lâche ne montre guère plus de courage. Les ministres de sa majesté ne sont point et n'ont point été effrayés de l'*Association catholique;* ils auraient étouffé sans peine toutes ses tentatives d'intimidation... Mais il y a des craintes qui ne répugnent nullement au caractère de l'homme le plus ferme, *constantis viri;* il y a des choses qu'il ne saurait voir sans les craindre. On ne doit pas voir sans crainte la désorganisation et la désaffection qui règnent en Irlande, et celui qui affecterait de ne les point craindre ne ferait preuve que d'insensibilité au bonheur ou au malheur du pays. »

L'issue du combat n'était pas douteuse : Peel ne l'avait engagé que sous l'empire de la nécessité et avec la certitude du succès; mais ses adversaires, n'ayant rien à ménager, ne se refusèrent contre lui aucune des armes, aucun des cruels plaisirs de la guerre. En changeant de politique, il s'était loyalement démis de son siége dans la chambre des communes comme représentant de l'université d'Oxford, non sans quelque espoir secret de le reprendre par une nouvelle élection; il succomba dans la lutte. On lui rappela plusieurs fois avec une dérision poignante son opposition contre M. Canning, ce glorieux rival à qui il venait maintenant ravir et sa politique et l'honneur du triomphe. Une caricature fut répandue avec profusion qui représentait Canning sortant de son tombeau et poursuivant Wellington et Peel de cette fière parole : « Je suis vengé! » Un grossier ennemi alla jusqu'à donner à entendre que M. Peel n'avait changé d'opinion que pour conserver les avantages de sa place :

(1) « Hæc didici, hæc vidi, hæc scripta legi, hæc de sapientissimis et clarissimis viris, et in hâc republicâ et in aliis civitatibus monumenta nobis litteræ prodiderunt, non semper easdem sententias ab iisdem, sed quascumque reipublicæ status, temporum inclinatio, ratio concordiæ postularent, esse defendendas. » (Cicéron, *Pro C. Plancio*, c. XXXIX.)

« Bon Dieu! s'écria Peel indigné, je ne discuterai certainement pas avec un homme qui peut mettre l'abandon des avantages d'une place quelconque en balance avec l'amer sacrifice que j'ai fait. » Et quand le débat toucha à sa fin, le cœur blessé de ce souvenir de Canning tant de fois évoqué contre lui : « Un mot encore, dit-il, et j'ai fini... Plusieurs des honorables membres m'ont prodigué, pour avoir enfin réglé cette grande question, des éloges que je ne mérite pas; ce n'est pas à moi qu'en appartient l'honneur; il appartient à M. Fox, à M. Grattan, à M. Plunkett, et à un illustre ami qui n'est plus... Je n'essaierai pas de cacher à la chambre les pénibles sentimens que m'ont causés dans ce débat tant d'amères allusions à sa mémoire... J'ai vécu avec M. Canning jusqu'au jour même de sa mort dans la plus affectueuse intimité, et, je le dis dans la pleine sincérité de mon cœur, plût à Dieu qu'il fût vivant pour recueillir la moisson qu'il a semée! Je dirai de lui ce qu'il a dit un jour lui-même de feu M. Perceval : plût à Dieu qu'il fût ici et qu'il jouît au milieu de nous de sa victoire!

Tuque tuis armis, nos te poteremur, Achille (1). »

Malgré les douleurs de la lutte, cette grande mesure heureusement accomplie laissa dans l'âme de M. Peel un profond sentiment de patriotique joie et de juste orgueil : « Je vois, dit-il peu de temps après, dans l'état de notre pays, les élémens, pour un avenir prochain, de la paix religieuse et de la prospérité nationale. Les hautes classes de la société marchent rapidement vers l'oubli des vieilles haines, et leur exemple se répand dans tout le grand corps social. Je déplore profondément la perte de cette confiance qu'une partie des membres de cette chambre ont retirée au gouvernement de sa majesté; je prévois clairement les conséquences que peuvent entraîner les combinaisons des partis, et pourtant je ne saurais racheter leur confiance par l'expression d'un regret sur ce qui s'est passé. Je le dis sans aucun sentiment d'hostilité ou d'amertume : j'ai pleinement connu, dès le premier jour, les douloureux résultats que devait avoir pour moi, et personnellement et dans mon caractère public, l'émancipation des catholiques; mais si les mêmes circonstances se reproduisaient, si j'avais de nouveau à ce sujet, et avec encore plus de réflexion et de sacrifice, une résolution à prendre, j'annoncerais ce soir même à la chambre une motion pour lui proposer cette mesure. »

Il proposa et mena à bien, durant la même époque, deux autres

(1) « Tu serais, Achille, en possession de tes armes, et nous en possession de toi. » (Ovide, *Métamorphoses*, XIII, 180.)

réformes moins grandes et moins difficiles, et qui furent pourtant très contestées. Il fit substituer à la prohibition absolue des blés étrangers le système de l'échelle mobile, c'est-à-dire d'un droit variable sur les grains importés du dehors, selon le prix des grains à l'intérieur. Il établit dans Londres et aux environs ce régime de surveillance et de police municipale qui est maintenant adopté dans presque toutes les villes d'Angleterre.

En accomplissant la première de ces réformes, et quoiqu'elle fût un pas dans les voies de la liberté commerciale, il ne prévoyait guère sans doute jusqu'où elle le conduirait un jour, car il eût probablement apporté dans ses paroles un peu plus de réserve qu'il ne le faisait en disant : « Dans l'état actuel de notre société, à raison de l'immense capital employé à la culture du sol, et aussi par égard pour d'autres intérêts publics, la chambre ne peut appliquer en cette matière aucun principe abstrait et rigoureux. Il y a d'ailleurs de grands faits qu'il faut prendre en considération. Dans une monarchie limitée comme celle-ci, il importe de soutenir les intérêts qui soutiennent si puissamment le gouvernement et l'état. Je serais désolé d'acheter une réduction dans le prix du pain au risque de faire tort à ces intérêts fondés et en possession qui sont essentiels à la sûreté de l'ordre social. » Contraints d'agir et de parler tous les jours, les plus prudens ministres ne réussissent pas toujours à ne rien faire et à ne rien dire qui ne convienne également aux besoins du présent et aux chances de l'avenir.

Malgré son utilité évidente, le bill qui établissait la nouvelle police municipale rencontra, parmi les aveugles adorateurs du passé, une fougueuse opposition. Un cabinet militaire voulait, disait-on, introduire en Angleterre la police despotique des états du continent, avec son espionnage domestique. Des journaux accrédités se lamentèrent de voir l'ancien régime des hommes du guet (*watchmen*) impitoyablement aboli. Une adresse fut présentée au roi George IV pour le conjurer d'ouvrir les yeux, d'invoquer le nom de l'Éternel et de rallier autour de lui son peuple, car un complot était formé pour renverser la maison de Hanovre et porter au trône le duc de Wellington, à l'aide des catholiques irlandais qui s'enrôleraient dans la nouvelle police. Les peuples ont tour à tour des terreurs et des espérances également puériles et folles.

Tout réussissait au cabinet : il gagnait de grandes batailles parlementaires, il accomplissait de grandes réformes sociales, et pourtant, au lieu de se fortifier, il s'affaiblissait; il ne triomphait qu'à l'aide de ses anciens adversaires; il perdait, en triomphant, une partie de ses anciens amis. L'hésitation et la confusion pénétraient dans ces puissans partis politiques, si longtemps disciplinés et fidèles sous leur

drapeau. Les whigs marchaient avec un sourire ironique à la suite de Wellington et de Peel; parmi les tories, les uns s'éloignaient d'eux avec tristesse ou avec colère; les autres les suivaient avec inquiétude: « Peel n'a pas de reins, disait-on; il ne sait pas faire tête à ceux qui le poussent. » M. Peel semblait lui-même quelquefois un peu embarrassé de sa situation; soit nécessité, soit dessein, il ne poursuivait pas vigoureusement, dans l'administration de l'Irlande, les conséquences libérales de l'émancipation des catholiques; il laissait aux orangistes tout leur pouvoir; il prenait soin que le duc de Wellington demeurât bien, aux yeux du public, le chef du cabinet, comme pour se mettre à couvert sous un nom plus imposant que le sien. Le pouvoir était inerte et chancelant au milieu de ses triomphes.

La révolution de 1830 en France vint mettre au jour cette situation et en presser les conséquences. Au premier bruit qui en parvint à Londres, quand on n'y savait encore que les ordonnances de juillet : « Que faut-il penser de ceci? » demanda quelqu'un au duc de Wellington. — C'est une nouvelle dynastie, répondit le duc. — Et quel parti prendrez-vous? — D'abord un long silence, puis nous nous concerterons avec nos alliés pour agir. » Le duc de Wellington pressentait bien l'avenir de la France, et mal sa propre conduite dans son pays. Quand l'événement fut accompli et complétement connu, une sympathie vive et générale éclata en Angleterre; des hommes prudens s'inquiétaient, des tories rigoureux blâmaient; mais le sentiment public tenait peu de compte des scrupules et des alarmes. C'étaient les principes, c'étaient les exemples de la révolution de 1688 que venait de pratiquer la France; l'Angleterre applaudit avec enthousiasme; le mouvement national l'emporta sur les dissidences de parti et sur les inquiétudes du pouvoir. A ce moment même, les embarras du cabinet Wellington-Peel avaient redoublé; il servait un nouveau roi, Guillaume IV venait de monter sur le trône; il attendait un nouveau parlement; trois jours avant la révolution de juillet, la chambre des communes avait été dissoute. Le duc de Wellington ne put « ni garder un long silence, ni attendre pour se concerter avec ses alliés. » Il s'empressa de reconnaître la nouvelle monarchie française, acceptant, devant la nouvelle chambre des communes qu'élisait l'Angleterre, la responsabilité de la nouvelle politique où l'entraînait cette adhésion.

Il en sentit bientôt tout le poids. Peu avant la mort de George IV, M. O'Connell avait proposé, dans la chambre des communes, la réforme parlementaire la plus radicale, les parlemens triennaux, le suffrage universel, le scrutin secret. Une immense majorité avait repoussé sa proposition, mais la réforme était restée à l'ordre du jour; une motion de lord John Russell demandant à la chambre

de déclarer « qu'il convenait d'élargir les bases de la représentation nationale » avait réuni 117 suffrages contre 213, et dans le cours de l'automne, M. Peel et le duc de Wellington lui-même, se promenant à travers le pays, entre autres à Manchester et à Birmingham, ne s'étaient point montrés résolus de tout repousser à ce sujet. Le nouveau parlement à peine réuni, la question reparut, poussée avec bien plus d'ardeur. Le 2 novembre 1830, dans le débat de l'adresse en réponse au discours du trône, lord Grey, tout en désavouant les idées radicales, déclara qu'il regardait une réforme dans le système électoral comme aussi inévitable que juste, et somma le gouvernement de s'y préparer. Le duc de Wellington se leva : « Quant à moi, dit-il, je ne connais aucun système de représentation meilleur ni plus satisfaisant que celui dont jouit l'Angleterre; ce système possède et mérite de posséder la pleine confiance du pays. J'irai plus loin : si le devoir m'était imposé en ce moment de former une législature pour un pays quelconque, surtout pour un pays à grandes richesses de toute sorte comme le nôtre, je ne pense pas que je parvinsse jamais à former une législature comparable à celle-ci, car la sagesse humaine n'atteint pas du premier coup à une institution si excellente..... Je ne suis donc point prêt à proposer la mesure à laquelle a fait allusion le noble lord. Non-seulement je n'y suis pas prêt, mais je déclare que, tant que j'occuperai un poste dans le gouvernement de mon pays, je m'opposerai à cette mesure quand d'autres la proposeront. »

Ni l'opposition dans les chambres, ni le public au dehors, ni probablement la plupart des membres mêmes du cabinet ne s'attendaient à une déclaration si péremptoire. L'irritation des partisans de la réforme fut extrême et se répandit rapidement parmi le peuple. Le roi Guillaume IV devait aller dîner le 9 novembre dans la Cité. On annonça de toutes parts que des démonstrations violentes éclateraient, que le duc de Wellington serait gravement insulté, peut-être menacé; on s'inquiéta pour la sûreté du roi lui-même. Les événemens de Paris enflammaient ou alarmaient encore les esprits; la fermentation populaire et le trouble du pouvoir croissaient d'heure en heure. Le cabinet chancelant ne voulut pas accepter la responsabilité de la sédition ni de la répression que la promenade royale à travers les rues pouvait entraîner. Une proclamation annonça la veille qu'elle n'aurait pas lieu, non plus que le dîner de la Cité. Pendant deux jours, les deux chambres retentirent à ce sujet d'interpellations, d'explications et de débats. Le duc de Wellington se défendit avec quelque embarras, M. Peel le soutint loyalement, en essayant d'ouvrir quelques perspectives de conciliation; mais les whigs, qui touchaient à la victoire, n'avaient garde de souffrir qu'elle

fût ajournée. Le 15 novembre, une proposition du chancelier de l'échiquier, pour la liste civile du nouveau règne, fut rejetée par 233 suffrages contre 204, et le lendemain 16, le duc de Wellington et M. Peel annoncèrent dans les deux chambres que le cabinet se retirait, et que le roi avait chargé lord Grey de former une administration.

Dans le public et parmi les vainqueurs eux-mêmes, plusieurs auraient voulu séparer M. Peel des vaincus et le gagner à la cause de la réforme. Il n'y était pas, disait-on, absolument contraire; le duc de Wellington l'entraînait dans son égoïste entêtement, et la haine des ultra-tories ne lui pardonnait pas l'émancipation des catholiques. M. Peel repoussa toutes ces insinuations, et tomba sans hésiter avec ses collègues. Il ne se taisait pas cependant sur les causes de leur chute, et se préparait à ne se conduire désormais que selon sa propre pensée et pour le grand avenir qui lui était depuis si longtemps prédit : « Depuis un an, disait-il le lendemain même de sa retraite, le gouvernement trébuche et ne marche pas. Nous nous sommes aliéné les tories sans nous concilier les whigs. La chute du cabinet était infaillible. Le duc, par sa déclaration contre toute réforme, a accéléré la catastrophe. Le chef de l'administration ne doit jamais laisser pénétrer ses secrets. On peut tout faire, mais on ne peut pas tout dire. Supposez qu'un ministère soit opposé à toute réduction de taxes, on peut agir sur ce principe et ne point réduire les taxes; mais qu'on le dise formellement une seule fois, le cabinet est renversé. Pour moi, ma conduite est tracée : je ne suis l'ennemi que des radicaux. Le gouvernement l'est également; en cela, je le soutiendrai. Pour le reste, j'attends la profession de foi politique des ministres; je saurai alors si je leur suis, ou non, opposé. »

V.

Il ne tarda guère à le savoir. Proposé le 1er mars 1831 par lord John Russell, le bill de réforme parlementaire, à travers de laborieuses complications et de violens orages, absorba pendant dix-sept mois, jusqu'à l'adoption définitive en août 1832, l'attention passionnée du public comme des chambres, et durant tout ce temps, dans toutes les phases de cette grande lutte, M. Peel, devenu sir Robert Peel depuis la mort de son père, combattit sans relâche la mesure. Il la combattit comme née sous de mauvais auspices, comme excessive en soi et dénaturant la constitution du pays, comme soutenue par de mauvais moyens. C'était, dit-il, une réforme soulevée en Angleterre par le vent révolutionnaire venu de France, et

dont on poursuivait le triomphe en fomentant parmi le peuple les idées, les passions, les pratiques révolutionnaires : « Notre jugement est troublé par ce qui vient de se passer chez nos voisins..... J'admets que leur résistance à un exercice illégal de l'autorité a été juste; mais considérez quels effets a sur la prospérité nationale, sur l'industrie, sur le bonheur des familles, la résistance populaire, même juste..... Ne vous laissez pas entraîner par cette excitation momentanée; ne la prenez pas pour votre seul guide. Tout ce que je vous demande, c'est du temps pour délibérer sur une question si grave..... Quand le peuple anglais reprendra son ferme bon sens, il vous reprochera d'avoir sacrifié la constitution du pays au désir d'exploiter une explosion de sentimens populaires..... Vous n'ajoutez pas à l'édifice social une construction nouvelle pour satisfaire aux progrès de ceux qui l'habitent; vous renversez l'ancien édifice pour lui en substituer un nouveau..... Je combattrai ce bill jusqu'au bout, parce que je le crois fatal à notre heureuse forme de gouvernement mixte, fatal à l'autorité de la chambre des lords, fatal à cet esprit de suite et de prudence qui a valu à l'Angleterre la confiance du monde, fatal à ces habitudes, à ces pratiques de gouvernement qui, en protégeant efficacement la propriété et la liberté des personnes, ont donné au pouvoir exécutif de l'état une vigueur inconnue à tout autre temps et dans tout autre pays..... Aucun intérêt personnel ne dicte ma conduite, je n'ai point de bourg à défendre; je n'ai contracté aucune obligation envers les possesseurs de l'influence que cette mesure veut détruire..... Je demande qu'on ne me range point parmi les hommes qui tentent de déprécier les classes moyennes de la société dans notre patrie; je suis moi-même issu de ces classes et fier de leur appartenir. Et bien loin de faire peu de cas de leur intelligence et de leur influence, je vous dis, à vous qui parlez sans cesse d'en appeler au peuple, que si ces classes moyennes ne montraient pas plus de prudence, de jugement et de modération que leurs gouvernans, je désespérerais des destinées de mon pays..... Si le bill proposé par les ministres est adopté, il introduira parmi nous la pire et la plus vile sorte de despotisme, le despotisme des démagogues, le despotisme du journalisme, ce despotisme qui a poussé des contrées voisines naguère heureuses et florissantes sur le bord de l'abîme. »

Ce n'était pas dans le seul parti tory que fermentaient ces alarmes; l'un des hommes les plus éclairés et les plus considérés de l'Angleterre, whig de principes et spectateur aussi désintéressé qu'attentif de ce grand débat, m'écrivait le 4 mai 1831 : « Le cours des choses humaines pousse depuis longtemps les nations de l'Europe occidentale vers la démocratie; c'est le fruit de la diffusion des richesses et des lumières; mais je ne vois pas pourquoi il était nécessaire d'ac-

célérer dans l'ordre social un changement qui eût pu être judicieusement réglé, et qui, graduellement amené, n'eût pas été accompagné des maux que j'en redoute aujourd'hui. Tout le monde admet ici qu'une réforme dans notre parlement, bien moindre que celle que nous jettent à pleines mains nos ministres, eût été reçue de la partie modérée de la nation avec reconnaissance et même avec quelque surprise. » Parmi les défenseurs même du bill de réforme, quelques-uns, et des plus éminens, se montraient touchés de ces inquiétudes, et cherchaient à la mesure d'autres motifs pour la justifier pleinement : « S'il ne s'agissait en ceci que de la réforme des institutions, disait sir James Mackintosh, je pourrais me joindre au cri tant répété qu'on va trop loin, ou du moins trop vite, plus loin et plus vite que ne le conseillerait une sage politique; mais la réforme actuelle est surtout un moyen de regagner la confiance nationale, et je fais moins de cas du plan même que de l'esprit qui l'anime et s'y révèle..... Les classes supérieures de la société, en se confiant avec éclat au peuple, peuvent raisonnablement se promettre qu'à son tour le peuple se confiera en elles. Pour atteindre ce but, il faut non-seulement qu'elles soient, mais qu'elles paraissent libéralement justes et généreuses. La confiance ne s'achète que par la confiance. »

Contre une mesure à ce point contestée, l'opposition semblait avoir des chances de succès. Beaucoup de tories s'en flattaient, et dirigés par un homme d'un esprit vigoureux, net, précis, pratique, et d'une volonté aussi persévérante que passionnée, M. Croker, ils s'efforçaient de saisir dans le débat tous les incidens qui pouvaient infliger au cabinet whig un échec grave, déterminer sa chute, ramener les tories au pouvoir, et les mettre ainsi en état, soit de faire échouer la réforme, soit de substituer au bill proposé par lord John Russell une mesure moins fatale à leur parti; mais sir Robert Peel n'entrait point dans ce dessein; au fond, il ne le croyait pas praticable. L'impulsion populaire en faveur du bill était réellement très forte; les esprits les plus élevés, les orateurs les plus éloquens de l'Angleterre invoquaient la réforme avec une conviction passionnée, et comme encore plus indispensable qu'irrésistible : « Regardez loin de vous, autour de vous, partout, s'écriait M. Macaulay; tout présage à ceux qui s'obstinent dans une vaine lutte contre l'esprit du temps une défaite assurée. La chute du plus superbe trône du continent retentit encore à nos oreilles; le toit d'un palais anglais donne un triste asile à l'héritier exilé de quarante rois; de tous côtés nous voyons les anciennes institutions renversées, les grandes sociétés bouleversées. Maintenant, pendant que le cœur de l'Angleterre est encore sain, pendant que les anciens sentimens, les anciennes insti-

tutions conservent encore chez nous un pouvoir et un charme qui peuvent s'évanouir bientôt, dans ce moment encore propice, dans cette heure de salut, prenez conseil, non des préjugés, non de l'esprit de parti, non du honteux orgueil d'une obstination fatale, mais de l'histoire, de la raison, des siècles passés, des redoutables symptômes de l'avenir. Rajeunissez l'état; sauvez la propriété divisée contre elle-même; sauvez la multitude livrée à ses ingouvernables passions; sauvez l'aristocratie compromise par son pouvoir impopulaire; sauvez la plus grande, la plus belle société, la plus admirablement civilisée qui ait jamais vécu, des calamités qui peuvent en quelques jours ravager ce riche héritage de tant de siècles de sagesse et de gloire. Le danger est immense; le temps est court. Si ce bill doit être rejeté, je prie Dieu qu'aucun de ceux qui concourent à le faire rejeter ne regrette un jour amèrement et vainement son vote au milieu de la ruine des lois, de la confusion des rangs, de la spoliation des richesses et de la dissolution de l'ordre social. »

Ces sombres pronostics, ce puissant langage portaient quelque trouble dans l'âme de Peel. En général, quand il se trouvait en face de l'opinion populaire, il était plus enclin à s'en exagérer qu'à s'en dissimuler la force, et même en lui résistant il se flattait peu de la vaincre. A peine sorti d'ailleurs des embarras et des amertumes que lui avait fait subir l'émancipation des catholiques, il ne se sentait ni en état ni en goût de recommencer sitôt la même manœuvre, et de se faire encore une fois, au nom de la nécessité, l'exécuteur d'une politique qu'il avait longtemps combattue. Son vrai et intime désir était que la question de la réforme parlementaire fût vidée par ses adversaires, et qu'il pût rentrer en lutte avec eux dans une arène déblayée d'un si périlleux écueil. Près du terme de ce grand débat, il fut appelé à manifester clairement sa pensée. Triomphant dans la chambre des communes, le bill était près d'échouer dans la chambre des lords; pour le faire passer, lord Grey demandait au roi la faculté de créer autant de pairs qu'il le jugerait nécessaire; sinon, le cabinet whig se retirait. Guillaume IV accepta cette retraite, et entra en pourparlers avec les tories pour qu'ils reprissent le pouvoir, mais sous la condition d'acquitter la parole du roi envers le peuple en présentant un bill de réforme équivalent, pour les points essentiels, à celui des whigs. Plus hardi dans l'action et moins préoccupé des difficultés de situation ou de principes que sir Robert Peel, le duc de Wellington était prêt à accepter. Peel refusa : « On lui offrait, dit-il, le poste qui, dans la vie politique, est regardé comme l'objet le plus élevé de l'ambition; mais lui, qui venait de combattre obstinément et dans son principe même le bill de réforme, pouvait-il se lever, comme ministre, pour recommander l'adoption d'une mesure sem-

blable? J'ai refusé sur-le-champ, par l'impulsion du moment. Une mûre réflexion n'a fait que confirmer en moi cette impulsion; ni l'autorité, ni l'exemple d'aucun homme ni d'aucune réunion d'hommes ne pourraient me déterminer à accepter le pouvoir dans de telles circonstances et à de telles conditions. » Devant ce refus péremptoire de Peel, toute espérance des tories s'évanouit; le cabinet whig se reforma; la plupart de ses adversaires, en s'absentant, à la demande du roi, de la chambre des pairs, laissèrent passer le bill de réforme. La question ainsi vidée, le parlement fut dissous; les élections donnèrent aux réformateurs whigs ou radicaux une immense majorité, et le 5 février 1833 sir Robert Peel rentra dans la nouvelle chambre des communes, à la tête d'une petite armée de vaincus qui s'empressèrent de serrer autour de lui leurs rangs, tristes, mais bientôt dociles et disciplinés sous sa direction, par nécessité autant que par choix.

VI.

Dès l'ouverture de la session, dans le débat de l'adresse, sir Robert Peel s'empressa d'indiquer la conduite qu'il se proposait de tenir : « C'est mon devoir, dit-il, d'appuyer la couronne, et l'appui que je donne m'est commandé par des principes parfaitement indépendans et désintéressés. Je n'ai nul autre dessein que de défendre les lois, l'ordre, la propriété et la moralité publique. Ce que je fais ce soir indique ce que je ferai désormais en toute occasion. Qu'on ne dise pas que j'agis ainsi par le désir de rentrer au pouvoir. Je sens qu'entre moi et le pouvoir il y a un abîme plus profond peut-être que pour tout autre membre de cette chambre... Je serais heureux de donner mon appui aux honorables chefs du gouvernement actuel à raison de ma confiance en eux comme hommes publics; je regrette de dire que je ne le fais point par ce motif. Je leur donne mon appui parce qu'ils sont les ministres de la couronne et qu'ils en ont besoin. Je ne voudrais pas manquer de respect à la chambre; mais, je dois le dire, le grand changement qu'on a apporté dans sa constitution impose aux hommes qui sont disposés à s'unir à moi dans la vie publique un changement de conduite... Quand la chambre des communes était divisée en deux grands partis, l'un en possession, l'autre en dehors du pouvoir, mais tous deux fermes et confians dans leurs principes, il était naturel et juste que les derniers adoptassent la conduite la plus propre à renverser leurs adversaires... Les circonstances sont changées et je ne me sens plus en droit de pratiquer ce qui a pu être la tactique légitime et nécessaire des

partis. Aussi longtemps que je verrai le gouvernement disposé à défendre contre toute innovation téméraire les droits de la propriété, l'autorité des lois, l'ordre de choses établi et régulier, je croirai de mon devoir, sans tenir aucun compte des sentimens de parti, de me ranger de son côté... Et en disant cela, je n'admets nullement la justesse des insinuations qui représentent le parti avec lequel j'ai l'honneur de marcher comme ennemi de toute réforme. Je me suis opposé à votre réforme parlementaire parce que j'avais dans la chambre, telle qu'elle était alors constituée, la ferme confiance qu'elle saurait admettre toutes les réformes utiles, graduelles et sûres. Je n'ai jamais été opposé à ces réformes-là... Mais je l'avoue franchement, je crains que la chambre qui siége maintenant ne soit trop portée à croire que tout est mal dans ce qui est établi et ancien; je ne doute point des bonnes intentions de la majorité, mais je crains que la plupart de ses membres n'arrivent ici avec cette impression que les institutions sous lesquelles ils ont jusqu'ici vécu sont pleines d'abus à réformer, et qu'ils n'aient une confiance trop présomptueuse dans nos moyens d'y porter remède... Trois mois ne se passeront pas, j'en suis convaincu, qu'ils ne se voient déçus dans leurs espérances; il est absolument impossible qu'elles soient satisfaites... J'ai appris avec satisfaction que les ministres de sa majesté, disposés à réformer tous les abus réels, étaient en même temps résolus de s'en tenir à la constitution de la chambre des communes telle qu'elle est faite maintenant, et de repousser toute expérience qui pourrait jeter de nouveau le trouble dans l'esprit public. Je suis décidé à les soutenir dans cette résolution. »

Pendant deux ans et deux sessions du parlement, en 1833 et 1834, aucun incident ne vint troubler sir Robert Peel dans cette ligne de conduite, et il y persista avec autant de succès que de constance. Les grandes questions se pressaient à la porte et dans l'enceinte des chambres : pour l'Angleterre, la réduction des impôts, la réforme des corporations municipales, l'introduction du scrutin secret dans les élections; pour l'Irlande, la réforme de l'église anglicane et de la distribution de ses richesses, les mesures de répression contre les désordres sanglans dont l'Irlande était encore le théâtre, même la révocation de l'union des deux royaumes et le retour à leurs parlemens séparés. Je ne rappelle ici que les grandes affaires. Toutes les idées, tous les desseins qui, depuis quinze ans, avaient été dans les salons, dans les journaux ou dans les chambres, l'objet des conversations, des écrits et des discours de l'opposition whig ou radicale, étaient maintenant à l'ordre du jour, comme autant de propositions formelles qui demandaient à devenir des lois. Sur toutes ces questions, à mesure qu'elles se présentaient, sir Robert Peel était prêt et apportait

dans les débats un avis positif, une vaste et exacte connaissance des faits, cette éloquence tempérée qui réussit à convaincre sans se faire passionnément admirer, et cette autorité peu expansive, mais sûre d'elle-même, qui conquiert la confiance quand même elle n'entraîne pas la sympathie. Il ne se renfermait point dans les principes absolus des vieux tories ni dans les prérogatives extrêmes du pouvoir, il ne repoussait point toute innovation : il se montrait au contraire préoccupé de l'état nouveau de la société et de la nécessité de lui donner les satisfactions morales et les prospérités matérielles auxquelles elle aspirait; mais il défendait résolûment, contre toute atteinte directe ou indirecte, la propriété publique ou privée, les droits et les lois en vigueur, la couronne, l'église, toutes les bases de l'ordre social et de l'ordre national, inscrivant hautement sur son drapeau cette maxime qu'à tout prendre les institutions de l'Angleterre étaient bonnes, la société anglaise bien réglée, et que toute innovation, plutôt suspecte, à ce titre, que favorable, était tenue de subir de fortes épreuves de discussion et de temps avant de se faire admettre aux dépens du régime établi. « Je repousse le scrutin secret, disait-il, parce qu'il rendrait cette chambre plus démocratique qu'elle n'est déjà, et je la crois assez démocratique, aussi démocratique que le comportent les principes de notre constitution et le maintien de la juste autorité des autres branches de la législature. On dit que le scrutin secret annulerait l'influence de la propriété foncière. J'affirme que, si l'influence de la propriété foncière était annulée, la sécurité de toute propriété et la stabilité de tout gouvernement disparaîtraient en même temps. Il est absurde de dire qu'un homme qui possède dix mille livres sterling de revenu ne doit pas avoir, dans la législature du pays, plus d'influence que celui qui ne possède qu'un revenu de dix livres. Pourtant l'un et l'autre ne votent qu'une fois. Comment cette injustice, cette inégalité choquante peut-elle être redressée sinon par l'exercice de l'influence? Comment le gouvernement éviterait-il de tomber dans la démocratie pure si l'influence n'appartenait qu'au nombre? J'ai aussi, contre le scrutin secret, une autre raison : après le grand changement fait l'an dernier dans notre système électoral, un autre changement non moins grave serait un acte de déraison. N'y aura-t-il donc, dans ce système, plus de fixité? Ne nous laissera-t-on pas le temps de juger les effets du changement déjà accompli? Tant que je n'aurai pas de fortes preuves de quelque vice dans le système aujourd'hui en vigueur, je m'opposerai à tout changement nouveau. Par cette continuelle série d'expériences sur nos institutions, nous renversons l'un des plus solides appuis du gouvernement, nous tarissons l'une des plus pures sources du pouvoir légitime, car nous détruisons le res-

pect et l'attachement pour l'ordre établi. Quand je n'aurais que ce seul motif, je repousserais la proposition. »

Ce bon sens éclairé, conservateur par droiture d'esprit et intelligence morale plutôt que par intérêt et par tradition, ne donnait pas pleine satisfaction aux idées ni aux passions des vieux tories, et ils suivaient Peel avec quelque inquiétude, mêlée parfois de quelques murmures, comme un défenseur indispensable, non comme un représentant vrai et un guide assuré. En Irlande surtout, les orangistes ne se laissaient pas contenir ni diriger par sa prudente équité, et ils lui causaient souvent, par la violence de leur langage et de leur conduite envers les catholiques, autant de déplaisir que d'embarras. Il était ainsi, de ce côté, le chef d'un parti dont il n'était pas, ni par son origine, ni par le fond de ses idées, ni par ses goûts. En revanche, son renom et son crédit dans le gros de la nation, au sein des classes moyennes, dans le clergé, la magistrature, le barreau, l'industrie, le commerce, s'étendaient et s'affermissaient à vue d'œil. De jour en jour, on prenait plus de confiance dans l'honnêteté prudente de ses vues, dans son habileté financière et administrative, dans son intelligence des intérêts nationaux et sa sympathie pour les sentimens publics. Attentif et prévoyant, il ne laissait échapper aucune occasion de rendre, soit à ces classes en général, soit à leurs représentans considérables, quelque important service. En accomplissant l'émancipation des catholiques, il avait offensé bien des membres de l'église anglicane d'Irlande; mais il défendait si fermement, contre les dissensions et les hésitations du cabinet whig, l'inviolabilité des biens de cette église et de leur destination pieuse, qu'elle oubliait sa rancune et prêtait à Peel tout son appui. Un juge intègre et honoré à Dublin, le baron Smith, qui avait fait devant le grand jury une sortie un peu âpre contre les agitateurs, séides d'O'Connell, fut violemment dénoncé et attaqué dans la chambre des communes par O'Connell lui-même. Les whigs intimidés le livraient presque à la vengeance de leur tyrannique, mais nécessaire allié. Peel prit hautement sa défense, défendant aussi dans sa personne l'indépendance des magistrats et le sentiment du public anglais, indigné qu'O'Connell imposât son joug au cabinet. Chaque incident, chaque question grossissait et ralliait ainsi autour de sir Robert Peel ce nouveau parti d'ordre et de gouvernement qui soutenait les principes du pouvoir sans l'exercer, repoussait les invasions de l'esprit démocratique sans avoir un aristocrate pour chef, et tenait à honneur de s'appeler le parti conservateur, autant pour se distinguer du vieux parti tory que pour inscrire son nom sur son drapeau.

Cependant le cabinet whig était en proie aux plus fâcheux embarras et à un visible déclin. Pendant ses longues années d'opposi-

tion, il avait promis ou laissé espérer, en fait de réformes et de progrès, beaucoup plus qu'il ne pouvait faire, et maintenant qu'il était au pouvoir, on exigeait de lui bien plus encore qu'il n'avait promis. Il n'y a guère de pire condition pour un gouvernement que d'être aux prises avec des espérances à la fois ardentes et vagues, et nuls peuples ou nuls partis ne sont si difficiles à gouverner que ceux qui veulent immensément, sans bien savoir quoi. Si le cabinet de lord Grey n'avait eu pour mission que la réforme parlementaire, il eût pu se reposer avec orgueil : il avait accompli cette œuvre, et bien plus encore. En Irlande, il avait profondément modifié, dans l'intérêt des catholiques, la condition de l'église anglicane, et reporté sur les propriétaires protestans la plus large part du fardeau des dîmes. En Écosse, il avait réformé les principaux abus du régime municipal. L'Inde et la Chine avaient été ouvertes au commerce libre. A l'éternel honneur de l'Angleterre, il avait aboli l'esclavage dans ses colonies. C'était là, à coup sûr, pour quatre années, une ample moisson de réformes. Mais ce cabinet était né d'un grand souffle d'opinion et d'ambition démocratique suscité par la révolution de France. Il était poussé et soutenu par une école de réformateurs philosophes, les radicaux disciples de Bentham, amis sincères de la justice et de l'humanité, mais logiciens rigoureux et impatiens, qui voyaient à peu près partout, dans la société et les institutions anglaises, des innovations pressantes et systématiques à réaliser. Il ne pouvait se passer de l'appui d'O'Connell, qui, à son tour, ne pouvait se dispenser de complaire aux passions de ses compatriotes, opprimés depuis tant de siècles, et trop grossiers, trop ignorans, trop irrités, trop misérables, pour comprendre et accepter les lenteurs nécessaires de la réparation. Assailli par ces exigences sans mesure et sans terme, compromis par ces alliances, dont s'offensait l'orgueil ou s'inquiétait le bon sens anglais, le cabinet whig hésitait, avançait, s'arrêtait, accordait, se rétractait; mais ni ses concessions alternatives ne réussissaient à satisfaire ses alliés divers, ni la haute considération de ses deux chefs dans les deux chambres, lord Grey et lord Althorp, ne suffisait pour arrêter le cours de son déclin.

Quand la situation commune est si difficile, les embarras de personnes ne manquent jamais d'éclater. Les dissidences d'opinion, les inégalités d'allure, les incompatibilités d'humeur portèrent bientôt le trouble dans le cabinet. Le gendre de lord Grey, lord Durham, esprit élégant, cœur généreux, mais enfant gâté de la fortune aristocratique, de l'encens domestique et de la faveur populaire, donna le premier l'exemple du dégoût; il sortit du cabinet pour cause de santé, dit-on, mais plus vraisemblablement parce qu'à son avis on n'allait ni assez vite ni assez loin dans les voies libérales. Quelques

mois après, et pour des motifs plus sérieux, quatre ministres plus importans, lord Stanley, sir James Graham, le duc de Richmond et le comte de Ripon se retirèrent également : pas plus que sir Robert Peel, ils ne voulaient consentir à détourner de leur destination primitive et purement religieuse l'excédant des revenus de l'église d'Irlande pour l'appliquer à l'éducation publique. Deux mois plus tard, une autre question irlandaise, le bill de répression contre les désordres et les violences en Irlande, amena une retraite bien plus grave; le chef du cabinet réformateur, lord Grey, fier, susceptible, esprit plus élevé que clairvoyant, inhabile à se défendre des petites menées qu'il était incapable d'ourdir, prompt d'ailleurs à la lassitude et à l'ennui, crut son honneur blessé et sa situation faussée par quelques démarches de quelques-uns de ses collègues et quelques démêlés intérieurs du cabinet; il donna sa démission. Au lieu de se retirer avec leur chef selon l'usage, les ministres restèrent et prirent un autre chef, lord Melbourne. Ainsi radoubé avec plus d'adresse que d'éclat, le cabinet whig continuait de vivre languissamment lorsqu'au mois de novembre 1834, la mort de lord Spencer appela à la chambre des pairs son fils aîné, lord Althorp, chef de la chambre des communes, où il était très difficile à remplacer. Lord Melbourne se rendit à Brighton pour soumettre au roi les nouvelles combinaisons que cet incident rendait nécessaires. Guillaume IV ne les approuva point, se plaignit de quelques-uns de ses conseillers et déclara son intention de remettre le pouvoir en d'autres mains. Toujours de sang-froid et de bonne grâce dans toutes les situations, lord Melbourne se chargea de porter lui-même au duc de Wellington la lettre par laquelle le roi l'invitait à former un nouveau cabinet, et le lendemain 15 novembre, à la grande surprise du public, le *Times* annonça la nouvelle en ces termes : « Les ministres whigs sont dehors; c'est la reine qui a tout fait. »

C'est la manie des politiques peu sérieux d'imputer leurs revers à quelque cause cachée et inattendue. La reine Adélaïde était ardemment tory; mais ni son influence, ni le penchant semblable, quoique plus incertain, du roi, n'auraient amené la chute du cabinet whig, si sa décadence ne l'avait préparée. Appelé à Brighton pour lui succéder, le vieux chef des tories, le duc de Wellington, donna un grand exemple de modestie à la fois et de puissance : « Ce n'est pas à moi, dit-il au roi, c'est à sir Robert Peel que votre majesté doit demander de former un cabinet, et qu'il appartient de le diriger. Dans la chambre des communes sont la difficulté et la prépondérance; c'est son chef qu'il faut à la tête du gouvernement. Je servirai sous lui, dans le poste qu'il plaira à votre majesté de me confier. » Le roi n'objecta point; mais Peel était absent : depuis un

mois, il était parti avec sa famille pour l'Italie. Lord Wellington offrit, en attendant son retour, de se charger de la responsabilité du gouvernement tout entier, et, de concert avec lord Lyndhurst, il fit en effet pendant trois semaines ce qu'il avait offert, conduisant seul plusieurs départemens ministériels, et attaqué par les rigoristes constitutionnels pendant que le public admirait en souriant sa confiante hardiesse et son infatigable empressement à servir le roi et l'état. Rejoint à Rome par les lettres qui le rappelaient, sir Robert Peel arriva à Londres le 9 décembre 1834, et accepta sans hésiter sa difficile mission. Souhaitant vivement d'ôter dès l'abord à son cabinet toute couleur d'exclusion et de réaction, il fit tous ses efforts pour y faire entrer lord Stanley et sir James Graham, membres naguère du cabinet whig, et qui avaient tous deux soutenu la réforme parlementaire. Ils refusèrent. Réduit à tenter de gouverner sous la nouvelle constitution du parlement, avec les seules forces du parti qui l'avait combattue, Peel manifesta immédiatement, dans une adresse à ses électeurs de Tamworth, ce qu'il pensait de sa situation et la conduite qu'il se proposait de tenir :

« Je n'accepterai jamais le pouvoir, dit-il, à la condition de me déclarer apostat des principes qui ont réglé jusqu'ici mes actions. En même temps je n'admettrai jamais que j'aie été, avant ou après le bill de réforme, le défenseur des abus et l'ennemi des réformes judicieuses. J'en appelle avec confiance à la part que j'ai prise dans la grande question du système monétaire, dans l'amélioration de nos lois criminelles, du jugement par jurés, et aux opinions que j'ai professées et suivies en tout ce qui touche à l'administration du pays... Quant au bill même de réforme, je répéterai ici la déclaration que j'ai faite quand je suis rentré dans cette chambre comme membre du parlement réformé; je considère ce bill comme la solution définitive et irrévocable d'une grande question constitutionnelle, solution à laquelle aucun ami de la paix et du bonheur de notre pays ne doit porter atteinte, soit directement, soit par des moyens détournés. S'agit-il de l'esprit du bill de réforme et de ma disposition à l'adopter et à le développer comme règle de gouvernement? Si, par l'adoption de l'esprit du bill de réforme, on entend que nous devons vivre dans un tourbillon d'agitations incessantes, que les hommes publics ne peuvent se soutenir dans l'opinion publique qu'en épousant les impressions populaires de chaque jour, en promettant de redresser immédiatement tout ce qui sera dénoncé comme un abus, en abandonnant ce grand appui du gouvernement, plus efficace que la loi ou la raison même, le respect des droits anciens et des autorités consacrées par le temps; — si c'est là l'esprit du bill de réforme, je n'essaierai même pas de l'adopter. Mais si l'esprit du bill de réforme

implique seulement un examen attentif de nos institutions civiles et ecclésiastiques, examen entrepris dans une disposition bienveillante et pour arriver, en maintenant fermement les droits acquis, au redressement des abus prouvés et des griefs réels, — je puis dans ce cas, pour mes collègues et pour moi, m'engager à agir dans cet esprit et avec cette intention. »

Il se mit sur-le-champ à l'œuvre : la chambre des communes fut dissoute. Les élections donnèrent au parti conservateur cent voix de plus qu'il n'en avait dans la chambre précédente. Les deux partis essayèrent leurs forces sur le choix de l'orateur; le candidat du nouveau cabinet, M. Manners Sutton, fut battu à dix voix de majorité. Loin de regarder cet échec comme insurmontable, Peel se montra, dans la discussion de l'adresse, plein d'ardeur et bien résolu à poursuivre la lutte : « C'est mon devoir, dit-il, mon premier et suprême devoir, de garder le poste qui m'a été remis, et de répondre à la confiance que je n'ai pas cherchée, mais que je ne pouvais décliner. Je vous adjure de ne pas condamner sans entendre, de recevoir du moins les mesures que je proposerai, de les améliorer, si elles sont défectueuses, de les étendre, si elles restent au-dessous de votre attente... Je vous fais de grandes offres, qui ne devraient pas être légèrement rejetées. Je vous offre la perspective d'une paix durable, le retour de la confiance d'états puissans, qui sont disposés à saisir cette occasion de réduire leurs armées et d'éloigner les chances de collisions hostiles. Je vous offre un budget réduit, des améliorations dans notre jurisprudence civile, la réforme de la loi ecclésiastique, le règlement de la question des dîmes en Irlande, leur commutation en Angleterre, l'abolition des abus réels dans l'église, et le redressement des griefs dont les dissidens ont droit de se plaindre... Je vous offre aussi la meilleure chance d'accomplir ces changemens de concert avec les autres pouvoirs de l'état, et de rétablir ainsi entre eux cette harmonie qui assure le maintien des anciennes institutions sans en exclure le perfectionnement. Vous pouvez rejeter mes offres, vous pouvez refuser de les écouter, vous pouvez préférer de faire les mêmes choses par des moyens plus violens; mais si vous agissez ainsi, le temps est prochain où vous vous apercevrez que le sentiment populaire, sur lequel vous comptiez, vous a abandonnés. Vous n'aurez alors d'autre alternative que d'invoquer notre aide, de replacer le gouvernement dans les mains auxquelles vous voudriez l'arracher aujourd'hui, ou de recourir à cette pression du dehors, à ces moyens de compulsion et de violence qui rendront vos réformes vaines et scelleront l'arrêt de mort de la constitution britannique. »

Les faits répondirent aux paroles : plusieurs des mesures que Peel venait d'indiquer furent immédiatement proposées; mais les whigs,

irrités contre la couronne et sûrs de leur force dans la chambre, étaient décidés à l'arrêter dès les premiers pas. Ils avaient pour alliés les haines invétérées de l'Irlande, les passions intraitables des orangistes, O'Connell, qui regardait Peel comme son plus personnel ennemi, les ultra-tories, qui le compromettaient en le soutenant, et les radicaux, trop opposés à l'esprit général de sa politique pour se contenter de ses concessions. A travers les propositions du cabinet, lord John Russell s'empressa de jeter la question sur laquelle sir Robert Peel ne pouvait et ne voulait à aucun prix transiger, l'appropriation à l'éducation publique de l'excédant des revenus de l'église d'Irlande. En vain Peel s'efforça de faire ajourner ce débat et d'obtenir pour les réformes qu'il avait proposées la priorité; après huit jours de discussion ardente, trois votes successifs constatèrent la force supérieure de l'opposition et mirent le cabinet dans une insurmontable minorité. Le lendemain 8 avril, Peel prit la parole : « Je dois annoncer à la chambre, dit-il, qu'après le vote d'hier soir nous nous sommes unanimement sentis obligés, moi et mes collègues, de déclarer au roi que, dans nôtre conviction, c'était notre devoir de remettre à sa disposition les charges que nous tenions de lui. Nous n'avons pris cette résolution, je n'hésite pas à le dire, qu'avec une extrême répugnance..... Et j'ai la confiance que la grande majorité de cette chambre me fera l'honneur de croire que cette répugnance ne provient que d'un principe politique. Je suis profondément convaincu que, lorsque dans une grande crise un homme public se charge de gouverner les affaires de son pays, il contracte l'obligation de persévérer dans cette tâche aussi longtemps qu'il le pourra avec honneur. Aucune indifférence pour la vie publique, aucun dégoût des fatigues et des ennuis qu'elle impose, aucune considération d'agrément personnel, aucune tristesse de la vie privée n'autorisent un homme public à quitter, sans motif impérieux, le poste où son souverain l'a placé; mais en même temps il y a un grand mal à donner au pays le spectacle d'un gouvernement qui ne trouve pas dans la chambre des communes l'appui nécessaire pour conduire sûrement les affaires du pays et pour exercer sur les actes de cette chambre elle-même une influence que sa confiance seule peut donner. A ce spectacle de faiblesse, il y a des limites qu'il ne faut pas dépasser. Après tout ce qui est arrivé depuis le commencement de la session, le jour est venu, je pense, où nous devons nous décharger de la responsabilité qui pèse sur nous..... J'ai voulu donner cette explication brièvement et de façon à ne point susciter de sentimens amers. Toute ma vie politique s'est passée dans la chambre des communes, et c'est là aussi que j'en passerai le reste; quelles que soient les luttes des partis, je m'appliquerai toujours, pour mon compte, à

vivre en bons et honorables termes avec la chambre, que j'y sois en majorité ou en minorité. Dans aucune circonstance, quelque pressantes que puissent être ses difficultés, je ne conseillerai jamais à la couronne de renoncer à la force morale qu'elle puise dans une scrupuleuse fidélité aux principes et à la pratique, à l'esprit et à la lettre de la constitution du pays. Cette constitution veut, je pense, qu'après une loyale épreuve un cabinet ne persiste pas à conduire les affaires publiques contre l'opinion décidée de la majorité de la chambre des communes. C'est sous l'empire de cette conviction, profondément enracinée dans mon âme, que je quitte mon poste, en regrettant sincèrement la nécessité qui me contraint à abandonner en ce moment le service du roi. »

La chambre entière écoutait dans un silence plein d'émotion et d'estime. Lord John Russell se fit un devoir de déclarer que le ministre qui se retirait s'était conduit avec la plus honorable fidélité à l'esprit de la constitution, et après quatre mois d'une lutte où le vaincu avait grandi bien plus que les vainqueurs, le cabinet whig, sous la présidence de lord Melbourne, et sans le concours de lord Grey, ni de lord Spencer, ni de lord Brougham, reprit le gouvernement de l'Angleterre.

Il le garda six ans encore, et pendant ces six ans, sir Robert Peel garda aussi l'attitude qu'il avait adoptée après la réforme du parlement, décidé dans toutes les questions, actif dans tous les débats, critiquant sans ménagement le cabinet whig, défendant contre lui et ses alliés, Irlandais ou radicaux, les principes permanens de la société et de la monarchie anglaise, mais ne cherchant ni à l'entraver ni à le renverser, et bien plus occupé d'étendre, d'éclairer, de discipliner le nouveau parti conservateur que pressé de prendre en main le pouvoir. Plus impatiens que lui, ses amis se plaignaient quelquefois de cette longanimité sans résultat et sans terme, et sir Robert crut devoir s'en expliquer publiquement. Une occasion naturelle se présenta. Peu après l'avénement de la reine Victoria, en mai 1838, jaloux de donner à leur chef un témoignage solennel de leur adhésion, et au public une éclatante manifestation de leur force, les membres conservateurs de la chambre des communes, au nombre de 313, offrirent à Peel, dans *Merchant Tailors Hall*, un grand dîner politique où devait en même temps se cimenter l'alliance, enfin déclarée, de lord Stanley et de sir James Graham avec sir Robert et son parti. Peel exposa nettement dans cette réunion sa politique et ses motifs, surtout les motifs de la réserve, en apparence si stérile, qu'il gardait dans une opposition pourtant si décidée. « Il y a, dit-il, quelque impatience parmi nous. Voyant la force que nous possédons, on regrette que nous n'en fassions pas un plus actif usage. La con-

duite qu'une opposition doit tenir dépend en partie des principes qu'elle professe. Nos amis impatiens doivent se rappeler que notre nom même implique une certaine contradiction; nous sommes une opposition conservatrice, nos principes sont ceux qui prévalent en général dans le gouvernement. Ils ne nous permettent pas cette latitude d'action qui peut convenir à une opposition conduite par des principes contraires. Une opposition qui professe que les institutions de ce pays sont un grief, que la société anglaise est un chaos d'abus, a contre le gouvernement un double motif et un double moyen d'attaque. Elle est mécontente de son système, elle censure ses actes, et en même temps elle n'hésite pas à fomenter le mécontentement populaire contre les institutions du pays. Le devoir au contraire que nous imposent à nous nos principes, c'est de maintenir les anciennes institutions du pays. Nous n'avons aucun désir d'élever l'autorité de la chambre des communes au-dessus de la prérogative de la couronne, ni aucun dessein de miner les priviléges de la chambre des lords; nous avons au contraire à cœur de les défendre. Le vaste champ d'opposition ouvert à ceux qui cherchent à réduire nos établissemens publics nous est fermé, car nous voulons que les établissemens maritimes et militaires du pays conservent leur vigueur et leur efficacité. Il ne nous appartient pas d'enflammer l'humeur populaire par la peinture exagérée des abus publics. Nous ne pouvons pas non plus prêter notre aide à la couronne pour mutiler les libertés du peuple... Je conjure ceux de nos amis qui souhaiteraient une action plus décisive de se rappeler par quelle voie, à quelles conditions nous avons acquis la force que nous possédons aujourd'hui : c'est par la modération, par la prudence, en ne nous écartant jamais de nos principes... J'espère que nous ne nous laisserons jamais entraîner, en vue de quelque avantage momentané, à nous allier avec les hommes dont les principes sont contraires aux nôtres. J'espère que nous n'abandonnerons jamais notre devoir dans la chambre des communes, uniquement pour créer au gouvernement des embarras, en le laissant se débattre seul contre ses ennemis ou ses périls. C'est ma ferme conviction qu'en remplissant fidèlement nos fonctions législatives, en blâmant les ministres quand il y a lieu de les blâmer, en amendant leurs mesures quand il y a lieu de les amender, dussions-nous les sauver ainsi de quelques embarras, nous nous assurerons de jour en jour de nouveaux droits à l'estime publique et de nouvelles forces dans le parlement. »

Il y avait dans ce langage autant de bon sens pratique que de sens moral : unies avec persévérance, la modération et la probité politiques servent un parti autant qu'elles l'honorent. Le parti conservateur suivit les conseils de sir Robert Peel, et son progrès continu

prouva de plus en plus que chef et soldats méritaient le pouvoir qu'ils savaient attendre et qu'ils ne recherchaient que si honnêtement.

Pour la seconde fois, les impatiens se crurent un moment au but de leurs vœux. Dans la session de 1839, la décadence du cabinet whig devint visible et rapide. Sur la législation des grains, sur l'état de l'Irlande, sur les embarras suscités à la Jamaïque par l'abolition de l'esclavage, les ministres n'obtinrent que des succès si près d'être des échecs, que le 7 mai, soit découragement, soit dessein de mettre l'opposition à l'épreuve, ils donnèrent leur démission. La reine fit appeler le duc de Wellington, qui, de même qu'en 1835, l'engagea à s'adresser à sir Robert Peel. Sir Robert se déclara prêt à former un cabinet et en indiqua sur-le-champ les principaux membres. La reine les agréa tous, se montrant décidée à soutenir loyalement ses nouveaux conseillers; mais, avec la même franchise, elle témoigna qu'elle regrettait les anciens et croyait n'avoir eu qu'à se louer de leurs services. Les whigs avaient entouré son enfance; depuis qu'elle était sur le trône, lord Melbourne, par l'aménité de son caractère, par l'impartiale liberté de son jugement, par les agrémens de son esprit, tranquillement moqueur et gai, et par des soins à la fois respectueux et presque paternels, lui avait inspiré une confiance et un goût voisins de l'affection. Peel et ses amis en conçurent quelque inquiétude, et pensèrent qu'en prenant le pouvoir ils avaient besoin de prouver qu'eux aussi ils possédaient l'entière confiance de la reine. Peel lui demanda à disposer des principales charges de sa maison. Ce ne fut pas, à ce qu'il paraît, de sir Robert, mais du duc de Wellington lui-même que vint la première idée de cette exigence. La jeune reine en fut choquée : c'était, lui dirent les whigs, une prétention exorbitante et que n'autorisaient point les précédens. On ajoutait que de grandes dames du parti conservateur en avaient parlé comme d'un triomphe sur la reine, disant qu'elles sauraient bien, quand elles formeraient sa cour, la contenir dans les limites constitutionnelles mieux que ne faisaient les whigs. L'impertinence est quelquefois une arme utile, mais plus souvent un dangereux plaisir. Le lendemain du jour où sir Robert avait formé sa demande, il reçut de la reine ce billet :

« La reine, ayant réfléchi sur la proposition que lui a faite hier sir Robert Peel d'éloigner les dames de sa chambre, ne peut consentir à un procédé qu'elle croit contraire à l'usage, et qui répugne à ses sentimens. »

Sir Robert répondit par une longue lettre respectueuse, sensée et constitutionnellement vraie, mais un peu lourde et sans élégance comme sans complaisance. Évidemment il convenait mieux au par-

lement qu'à la cour. La négociation fut rompue et devint dans les chambres l'objet d'un débat. Les conservateurs, Wellington comme Peel, maintinrent leur prétention; les whigs soutinrent le refus de la reine, se déclarant prêts à en accepter la responsabilité. Ils reprirent aussitôt le pouvoir, et sir Robert Peel reprit de son côté, pour deux ans encore, son rôle d'homme de gouvernement dans l'opposition.

Je le trouvai dans cette situation en 1840, quand le roi Louis-Philippe me fit l'honneur de m'envoyer à Londres comme son ambassadeur. Je le vis assez souvent durant ma mission, et nous causâmes librement de toutes choses, de la France, de l'Angleterre, de l'Europe, des rapports des états entre eux comme de l'état intérieur des sociétés. En fait de politique extérieure, et notamment sur la question turco-égyptienne, qui nous occupait alors, il me parut plus curieux que décidé, animé d'un grand esprit de justice et de paix, mais n'ayant sur ce genre d'affaires que des notions peu précises et peu arrêtées, comme un homme qui n'en a pas fait l'objet habituel de ses réflexions et de ses résolutions. Je remarquai plus d'une fois l'empire, mêlé de sympathie et de crainte, qu'exerçaient sur son esprit notre grande révolution de 1789, les idées et les forces sociales qu'elle a mises en jeu. Il ne partageait à ce sujet ni les maximes ni les passions des anciens tories, et au fond de son âme, malgré toutes ses réserves morales, politiques et nationales, ce grand conservateur anglais était lui-même un enfant bien plutôt qu'un ennemi de ce nouvel ordre social qui demeure puissant et fécond en dépit de ses fautes, de ses revers, de ses mécomptes et de ses ténèbres; mais ce qui me frappa surtout dans la conversation de sir Robert Peel, ce fut sa constante et passionnée préoccupation de l'état des classes ouvrières en Angleterre, préoccupation morale autant que politique, et dans laquelle, sous un langage froid et un peu compassé, perçait l'émotion de l'homme aussi bien que la prévoyance de l'homme d'état. « Il y a là, disait-il sans cesse, trop de souffrance et trop de perplexité; c'est une honte comme un péril pour notre civilisation; il faut absolument rendre la condition de ce peuple du travail manuel moins dure et moins précaire. On n'y peut pas tout, bien s'en faut; mais on y peut quelque chose, et on y doit faire tout ce qui se peut. » Dans l'activité de sa pensée et le loisir de sa vie, c'était évidemment là, pour lui, l'idée dominante de l'avenir.

Cet avenir approchait. Depuis ses deux restaurations de 1835 et 1839, le cabinet whig s'usait à durer sans grandir. Dans les sessions de 1840 et de 1841, il recommença à chanceler, et l'on put pressentir pour lui une nouvelle chute. Les attaques de l'opposition devinrent plus pressantes; Peel ne se refusait plus à l'ardeur de ses

amis. Les whigs ne tardèrent pas à s'apercevoir que ses coups étaient plus rudes et seraient peut-être bientôt mortels. Ils essayèrent de l'intimider ou de l'affaiblir en lui prédisant les embarras qui l'attendaient dans l'exercice du pouvoir : « Si, avec les meilleures et les plus pures intentions, dit M. Macaulay, le très honorable baronet venait à entreprendre le gouvernement de ce pays, il reconnaîtrait qu'il lui serait très facile de perdre la confiance du parti qui l'y aurait élevé, et très difficile de gagner celle que possède heureusement le gouvernement actuel, la confiance du peuple irlandais. » C'était par l'Irlande surtout que les whigs se flattaient de se maintenir et de paralyser leur redoutable adversaire. Ils le sommèrent de s'expliquer nettement à ce sujet, et aussi sur toutes ses vues, tous ses principes de conduite, s'il arrivait au pouvoir. Peel accepta sans hésiter le défi. « On demande deux choses, dit-il : l'une, que celui qui va voter qu'il n'a pas confiance dans le gouvernement actuel expose avec précision les motifs de son vote; l'autre, que ceux qui peuvent être considérés comme les successeurs probables des hommes qu'ils attaquent établissent d'après quels principes ils se proposent de conduire les affaires de ce pays. J'admets la pleine justice de la première de ces exigences. La seconde n'est peut-être pas, en droit strict, aussi parfaitement légitime; mais je m'y rendrai très volontiers. Mes réponses à toutes les questions seront complètes et sans réserve. Je sais trop le peu de fond qu'il faut faire sur l'appui des partis qui ne connaissent pas bien les idées du chef qu'ils soutiennent, j'ai trop d'expérience de ces engagemens solennels contractés pour renverser un pouvoir et violés quand le but est atteint, j'ai trop peu d'envie d'obtenir, sous de faux semblans ou par un silence menteur, une confiance trompeuse, pour ne pas accepter avec joie cette occasion de déclarer franchement, sur tous les points que vous avez posés, mes opinions et mes desseins. »

Il commença par résumer les motifs de son opposition, s'adressant tour à tour à ses plus éminens adversaires, à lord Howick, à M. Macaulay, à lord John Russell, plus incisif, plus ironique qu'il n'avait coutume de l'être; puis, revenant à lui-même, il passa en revue toutes les questions, toutes ses opinions sur la réforme, sur les priviléges des chambres, sur la loi des pauvres, la loi des grains, l'émancipation des catholiques, l'administration de l'Irlande, maintenant ce qu'il avait dit, indiquant ce qu'il croirait devoir faire si le pouvoir était dans ses mains, explicite et positif sur les points les plus délicats, entre autres sur la législation des céréales, au-delà peut-être de la nécessité et certainement de la prudence, évidemment entraîné par l'autorité naturelle de son caractère et par le sentiment de sa grande situation. « J'ai fini, dit-il après avoir parlé plus

de deux heures; j'ai accompli le dessein pour lequel je me suis levé; j'ai dit par quels motifs je refuse ma confiance au gouvernement actuel; j'ai déclaré quelle marche je me proposerais de suivre sur les grandes questions d'intérêt public qui divisent l'opinion publique. Je ne saurais répondre à la question que vous me posez : — Quels principes prévaudront si un gouvernement nouveau vient à se former? — Mais ce dont je puis répondre, c'est que si les principes que je professe ne prévalent pas, je ne ferai point partie de ce gouvernement. Il se peut qu'en professant mes principes je perde la confiance de quelques personnes qui, par méprise, ont été jusqu'ici disposées à me suivre. Je regretterai profondément cette confiance; mais j'aime infiniment mieux la perdre que la conserver à un titre faux. Il se peut que les principes que je professe ne puissent être mis en pratique, et qu'un gouvernement qui le tenterait ne trouve pas dans la chambre des communes l'appui nécessaire. Pourtant je ne les abandonnerai pas, je ne chercherai pas à compenser la perte de confiance que je pourrai subir d'un côté de la chambre par le moindre effort pour me concilier la faveur de l'autre. Je persévérerai dans la conduite que j'ai tenue depuis l'adoption du bill de réforme, content du pouvoir réel que je ne cesserai pas d'exercer, indifférent, en ce qui me touche moi-même, au pouvoir officiel, prêt à m'en charger si on me le demande, quelles qu'en soient les difficultés, refusant de l'accepter à des conditions incompatibles avec mon honneur personnel, et dédaignant de le posséder au même titre que ceux qui l'exercent aujourd'hui. »

Le vote de non-confiance dans le cabinet whig fut rejeté encore ce jour-là à une majorité de 21 voix; mais le coup était porté : dans la session suivante, le 27 mai 1841, le même vote, proposé par sir Robert Peel lui-même, fut adopté par 312 voix contre 311. Le cabinet, décidé à épuiser toutes les chances, obtint de la reine la dissolution de la chambre des communes. Les élections le condamnèrent. Ouvert le 24 août 1841, le nouveau parlement, dans le débat de l'adresse, donna, aux conservateurs contre les whigs, 91 voix de majorité. Le 30 août, le cabinet whig remit entre les mains de la reine sa démission, et, trente-deux ans après son entrée dans la chambre des communes, sir Robert Peel, accomplissant l'attente de son père et des compagnons de sa jeunesse, prit effectivement en main le gouvernement de son pays.

GUIZOT.

(La seconde partie au n° du 15 juin.)

LES INSTITUTIONS

DE

CRÉDIT EN FRANCE

III.

LA SOCIÉTÉ GÉNÉRALE DE CRÉDIT MOBILIER.

I. Statuts de la Société générale de Crédit mobilier. — II. Rapports présentés par le conseil d'administration aux assemblées générales du 29 avril 1854, du 30 avril 1855 et du 23 avril 1856.

I.

Nous ne dissimulerons point l'hésitation avec laquelle nous abordons aujourd'hui l'examen de la société générale de Crédit mobilier. Cette société est une institution nouvelle qu'une expérience suffisante n'a point éprouvée, et qui d'ailleurs n'a pas encore mis en pratique quelques-unes de ses combinaisons les plus importantes. Nulle part, à notre connaissance, cette institution n'a été étudiée, analysée, jugée. On ne sera pas surpris en effet que nous n'acceptions point comme un arrêt définitif sur la valeur du système de la société générale le succès que ses opérations ont obtenu jusqu'à ce jour et la faveur extraordinaire qui s'est attachée à ses actions. L'on comprendra également que nous ne saurions voir les caractères d'une discussion sérieuse et élevée dans les critiques vulgaires, échos de jalousies personnelles et d'obscures rivalités, que sa brillante fortune attire à cette puissante compagnie. Aux scrupules que doit éprouver naturellement tout esprit consciencieux appelé à porter un jugement indépendant sur une expérience économique de cette importance viennent se joindre les préventions

favorables que ne peuvent manquer d'inspirer l'objet pour lequel la société générale de Crédit mobilier a été créée, le mérite personnel de ses fondateurs et l'élévation habituelle de leurs vues financières. Il nous est impossible d'oublier que nous sommes ici en présence d'un établissement qui s'est donné la mission généreuse et progressive de diriger et d'appliquer les ressources du capital français au profit du travail, en présence d'hommes qui ont marqué leur carrière non-seulement par une rare sagacité et une activité infatigable, mais par des services éminens rendus au développement de l'industrie nationale; enfin, et ce ne serait pas le moindre titre du Crédit mobilier à notre considération, en présence, non d'une de ces combinaisons empiriques qui naissent de la routine des affaires, mais d'une conception économique qui, depuis le jour où la théorie en fut exposée, a mis trente ans à faire dans la pratique une apparition si éclatante. C'est donc avec l'intérêt le plus attentif que nous avons étudié le système, le mécanisme et les opérations de la société de Crédit mobilier, et si nous nous hasardons à exprimer les doutes que l'étude de cette institution de crédit a laissés dans notre esprit, nous espérons que nos objections ne seront attribuées qu'à des dissentimens de doctrine, que nous ne serons pas accusé de témérité pour opposer à des autorités financières supérieures à la nôtre l'autorité, plus puissante encore sur nous, des principes économiques, et que l'on ne nous fera point l'injure de nous confondre avec ceux à qui le succès ne sait inspirer que d'aveugles complaisances ou de querelleuses jalousies.

Il y a deux choses à considérer dans la société générale de Crédit mobilier : ce qu'elle a voulu être dans la pensée de ses fondateurs et ce qu'elle a été depuis son existence, l'objet qu'elle s'est proposé et l'action à laquelle les circonstances l'ont restreinte jusqu'à présent, sa théorie et sa pratique.

Nous commencerons par l'examen et la discussion du but théorique que s'est assigné la société générale de Crédit mobilier. Deux documens font pleinement connaître l'objet que ses fondateurs ont donné à cette institution. Ce sont les *statuts* de la société et le premier rapport présenté à l'assemblée des actionnaires, au nom du conseil d'administration, par M. Isaac Pereire.

Le préambule des statuts exprime ainsi la pensée des fondateurs, « lesquels ont dit (nous reproduisons textuellement la rubrique) que, considérant les services importans que pourrait rendre l'établissement d'une société ayant pour but *de favoriser le développement de l'industrie des travaux publics*, et *d'opérer par voie de consolidation en un fonds commun la conversion des titres particuliers d'entreprises diverses*, ils ont résolu de réaliser une œuvre si utile,

et qu'à cet effet ils entendent fixer ainsi qu'il suit les bases et les statuts d'une société anonyme sous la dénomination de *Société générale de Crédit mobilier*, etc. »

Des deux buts indiqués dans ce passage du préambule, il n'y a pas d'observation à faire sur le premier : « favoriser le développement de l'industrie des travaux publics; » mais il faut s'arrêter au second : « opérer par voie de consolidation en un fonds commun la conversion des titres particuliers d'entreprises diverses. »

Si l'on veut réfléchir un instant au sens pratique de cette phrase, il est impossible de n'être point frappé de la grandeur de l'œuvre poursuivie par les créateurs de cette société. Ils ne se contenteront pas de favoriser le développement de l'industrie des travaux publics, c'est-à-dire de procurer aux compagnies qui se présenteront pour exécuter ces travaux les capitaux qui leur seront nécessaires. Les capitaux engagés dans les diverses entreprises sont représentés par des titres, actions ou obligations; ces titres diffèrent entre eux de valeur suivant les diversités de constitution financière et d'exploitation de chacune des entreprises. Les créateurs du Crédit mobilier se proposent, j'ai presque dit rêvent, de remplacer par un titre uniforme ces titres variables des diverses entreprises. Tel est le sens des mots : opérer la conversion de titres par voie de consolidation en un fonds commun, et nous prenons ces mots dans leur signification la plus large, sans nous arrêter aux limites actuelles que les dispositions des statuts du Crédit mobilier posent à la somme des valeurs qu'il lui est permis de consolider, car ces limites ne sont qu'accidentelles, et il est évident que si la conversion des valeurs diverses en un titre unique est en soi une opération utile et saine, ces limites devront être reculées au moment où la société les aura atteintes. Mais cette opération en suppose deux autres : l'acquisition des divers titres qu'il s'agit de convertir et l'émission du titre uniforme qui doit en représenter la consolidation en un fonds commun. Ainsi, pour atteindre le but qu'elle annonce, la société de Crédit mobilier devra posséder ou racheter les titres, c'est-à-dire être ou devenir propriétaire des diverses entreprises, et à la place des actions et obligations de ces entreprises, elle devra émettre ses titres à elle, ses actions ou ses obligations. Qu'on suppose le but atteint, la conversion accomplie, et l'on voit la société de Crédit mobilier, après avoir absorbé toutes les compagnies anonymes, propriétaire et maîtresse de toutes les entreprises, investie d'un si gigantesque monopole, que sa puissance n'a plus de rivale et d'égale que celle de l'état; mais, comme il est impossible d'admettre qu'une pareille puissance soit jamais laissée à des mains irresponsables et privées, la société de Crédit mobilier, bien avant d'avoir rempli la mission qu'elle

s'attribue, serait nécessairement absorbée elle-même par l'état. Telle est la perspective qui s'ouvre sur l'avenir de cette société au frontispice de ses statuts.

Pour remplir ce programme, voici les bases financières sur lesquelles la société de Crédit mobilier s'est établie, et le cercle qu'elle a tracé à ses opérations.

Son fonds social a été fixé à 60 millions, divisés en 120,000 actions au porteur de 500 francs.

Les opérations de la société, telles qu'elles sont définies par les statuts, peuvent se diviser en trois catégories : la première, répondant au premier de ses objets, la commandite de la grande industrie; la seconde, répondant au second but, la création d'une valeur émise par la société pour remplacer les titres des diverses entreprises; la troisième, embrassant les opérations ordinaires des maisons de banque, celles que comporte le commerce des valeurs.

Les opérations de la première catégorie sont ainsi énumérées dans l'article 5 des statuts : « Souscrire ou acquérir des effets publics, des actions ou des obligations dans les différentes entreprises industrielles ou de crédit constituées en sociétés anonymes, et notamment dans celles de chemins de fer, de canaux et de mines et d'autres travaux publics, déjà fondées ou à fonder. Soumissionner tous emprunts, les céder et réaliser, ainsi que toutes entreprises de travaux publics. » Ces opérations font, comme on voit, de la société de Crédit mobilier l'organe du crédit commanditaire, et la mettent en position de venir en aide à la grande industrie par la commandite, et au crédit public par des souscriptions d'emprunts.

Les opérations de la seconde catégorie sont ainsi formulées (art. 5) : « Émettre, pour une somme égale à celle employée à ces souscriptions (d'emprunts) et acquisitions (de titres industriels) les propres obligations de la société. » Les articles 7 et 8 indiquent les limites et la nature des obligations que la société a la faculté d'émettre : ces obligations « pourront atteindre une somme égale à dix fois le capital. Elles devront toujours être représentées, pour leur montant total, par des effets publics, actions et obligations existant en portefeuille. Elles ne pourront être créées payables à moins de quarante-cinq jours d'échéance ou de vue. Le montant cumulé des sommes reçues en compte courant et des obligations créées à moins d'un an de terme ne pourra dépasser le double du capital réalisé. »

La troisième catégorie comprend enfin les opérations que nécessite le commerce des valeurs. La société « reçoit des sommes en compte courant. » Elle est autorisée « à vendre ou donner en nantissement d'emprunts tous effets, actions et obligations acquis, et à les échan-

ger contre d'autres valeurs. » Elle prête « sur effets publics, sur dépôts d'actions et obligations, et elle ouvre des crédits en compte courant sur ces diverses valeurs. » Elle offre aux sociétés anonymes tous les services ordinaires qui rentrent dans les attributions des banquiers : « opérer tous recouvremens pour le compte des compagnies sus-énoncées, payer leurs coupons d'intérêt ou de dividende et généralement toutes autres dispositions. » Enfin comme la Banque et le Comptoir d'escompte, elle tient « une caisse de dépôts pour tous les titres de ces entreprises. » Seulement, dans les opérations consacrées au commerce des valeurs, une limite dont nous aurons lieu plus tard de faire comprendre l'importance et peut-être l'insuffisance, est posée à la société : « Il est expressément entendu que la société ne fera jamais de ventes à découvert, ni d'achats à primes. »

Un autre document émané du conseil d'administration du Crédit mobilier, le rapport présenté à l'assemblée générale des actionnaires du 29 avril 1854, développe avec étendue la pensée qui a présidé à la création de cette société. « Si l'on veut, dit ce rapport, se rendre compte des fonctions de la société générale, il faut l'envisager sous plusieurs aspects; elle est à la fois : 1° société commanditaire de l'industrie, 2° société financière, 3° banque de placement, de prêt et d'emprunt, 4° banque d'émission. » On doit pressentir que cette classification du rapport de M. Isaac Pereire se confond en réalité avec celle que nous avons trouvée dans les statuts. Il faut étudier la société de Crédit mobilier comme organe du crédit commanditaire et comme banque autorisée à émettre des obligations; il restera ensuite à examiner l'action qu'elle peut exercer sur le commerce des valeurs et enfin à exposer l'ensemble de ses opérations depuis son origine. Telles sont les divisions que nous suivrons dans cette étude; nous nous proposons aujourd'hui de remplir les deux premières.

II.

La principale fonction de la société de Crédit mobilier est la commandite des entreprises dont l'exécution réclame l'association des capitaux. « Elle joue, dit le rapport de M. Isaac Pereire, à l'égard des valeurs représentant le *capital* de l'industrie, un rôle analogue aux fonctions que remplissent les banques d'escompte pour les valeurs représentant ce que l'on appelle *le fonds de roulement*. Le premier devoir de notre société, ajoute le rapport, est de travailler au développement de l'industrie nationale, de faciliter la formation des grandes entreprises, qui, livrées à elles-mêmes, ont généralement tant de peine à se constituer. Sa mission, sous ce rapport, sera d'autant plus facile qu'elle dispose de nombreux moyens d'infor-

mation et d'examen qui manquent aux particuliers pour apprécier sainement la valeur intrinsèque ou l'opportunité des affaires qui leur sont présentées. — Dans les temps prospères, elle doit être un guide pour les capitaux empressés de trouver un emploi productif; dans les momens difficiles, elle peut offrir des ressources précieuses pour maintenir le travail et modérer les crises qui sont le résultat d'un brusque resserrement des capitaux. — Le soin qu'elle aura de ne s'engager dans chacune des affaires auxquelles elle prendra part qu'avec une sage réserve, dans des proportions et pour un temps limités, lui permettra de multiplier son action, de féconder en peu de temps un grand nombre d'entreprises et de diminuer les risques de son concours par la multiplicité des commandites partielles. »

A côté de ces explications, présentées par la société de Crédit mobilier elle-même sur la façon dont elle comprend son rôle comme banque de commandite, il n'est peut-être pas sans intérêt de placer ici un passage du rapport adressé à l'empereur par le ministre de l'intérieur, le 21 juin 1854, sur l'ensemble de son administration. La pensée de la création du Crédit mobilier est exposée en ces termes, au nom du gouvernement, dans le passage suivant du rapport ministériel :

« Entre tous les établissemens de crédit qui existent au monde, la Banque de France passe à bon droit pour être celui dont la constitution est la plus solide. Cette banque est à la fois pour notre commerce un point d'appui et un guide, et son influence matérielle et morale donne à notre marché une stabilité bien précieuse. Par la réserve et la prudence qui dirigent toutes ses opérations, cette admirable institution remplit donc à merveille le rôle d'élément régulateur; mais le génie commercial, pour enfanter les prodiges dont il porte en lui le germe, a besoin surtout d'être stimulé, et précisément parce que la spéculation est contenue en France dans les plus étroites limites, il n'y avait aucun inconvénient et il y avait au contraire avantage à placer en regard de la Banque de France un établissement conçu dans un ordre d'idées tout différent, et qui représentât, en fait d'industrie et de commerce, l'esprit d'initiative.

« Le modèle de cet établissement était tout trouvé; il suffisait de l'emprunter à un pays renommé pour la loyauté sévère, la prudence et la solidité qui président à toutes ses opérations commerciales. En mettant au service de toutes les idées justes et de toutes les entreprises utiles ses capitaux, son crédit et son autorité morale, la *Société générale des Pays-Bas* a multiplié en Hollande les canaux, les défrichemens, et mille améliorations qui ont rapporté au centuple le prix dont elles avaient été payées. Pourquoi ne pas faire profiter la France d'une institution dont une expérience aussi éclatante avait montré les avantages? Telle est la pensée qui a déterminé la création de la *Société générale du Crédit mobilier*, autorisée par le décret du 18 novembre 1852.

« Aux termes de ses statuts, cette société peut, entre autres opérations,

acquérir et vendre des effets publics ou des actions industrielles, prêter ou emprunter ces valeurs, soumissionner les emprunts publics, enfin émettre, jusqu'à concurrence du montant des valeurs acquises, des obligations à longue échéance.

« Elle a donc entre les mains les moyens de réunir à tout instant, à des conditions avantageuses, des capitaux considérables. C'est dans le bon usage qu'elle fera de ces capitaux que réside la fécondité de l'institution. En effet, elle peut à volonté commanditer l'industrie, s'intéresser dans des entreprises, s'associer à des opérations à long terme que la constitution de la Banque de France et du Comptoir d'escompte interdit à ces établissemens; en un mot, elle est libre de ses mouvemens, et peut rendre son action aussi variée que les besoins du crédit commercial. Si, entre les entreprises naissantes, elle sait discerner celles qui portent le cachet de la fécondité; si, par l'intervention opportune des immenses ressources dont elle dispose, elle permet de conduire à terme et de rendre productives des œuvres qui avorteraient ou languiraient sans elle; si son concours est l'indice assuré d'une idée utile et d'un projet bien conçu, la société du Crédit mobilier méritera et commandera la confiance publique; les capitaux disponibles prendront l'habitude de se grouper autour d'elle, et se porteront en foule où son patronage leur servira de garantie. C'est ainsi que, par le pouvoir de l'exemple et par l'autorité qui s'attache à son appui, bien plus que par une aide matérielle, cette société deviendra l'auxiliaire de toutes les pensées d'utilité générale. C'est ainsi qu'elle encouragera puissamment les efforts de l'industrie et stimulera partout l'esprit d'invention. »

Pour se rendre compte de ce que la société de Crédit mobilier apporte de nouveau dans le mécanisme du crédit commanditaire en France, il n'est point inutile sans doute de consulter le programme de ses administrateurs et le rapport ministériel. Ces explications n'ont point cependant une précision suffisante. Loin de là, les rapprochemens que les rédacteurs des deux rapports établissent entre la Banque de France et la société de Crédit mobilier présentent une ambiguïté qui serait de nature à tromper les esprits peu familiarisés avec ces matières sur les rôles distincts de ces deux institutions. Ces rapprochemens soulèvent des questions qu'il faut éclaircir : une banque de commandite remplit-elle des fonctions analogues à celles d'une banque d'escompte? a-t-on voulu assigner à la société générale de Crédit mobilier, pour la dispensation du crédit commanditaire, un rang analogue à celui que la Banque de France occupe dans la dispensation du crédit commercial? serait-il prudent de conférer à un établissement unique et privilégié la dispensation et le gouvernement du crédit commanditaire?

L'analogie que M. Isaac Pereire signale entre les banques d'escompte et les crédits mobiliers ne dépasse pas l'apparence extérieure, et laisse subsister les différences essentielles qui existent

entre l'escompte et la commandite, entre le crédit commercial et le crédit commanditaire. Ainsi que nous l'avons vu, en étudiant les diverses formes de crédit (1), la commandite, comme l'escompte, n'est qu'une opération intermédiaire par laquelle les capitaux disponibles sont transmis aux intérêts qui réclament le crédit; mais là se borne la ressemblance. Les capitaux sur lesquels agissent ces deux systèmes de banque différant de nature, les opérations de crédit dans lesquelles ils s'emploient diffèrent de même. Tandis que l'escompte rend leur disponibilité aux fonds de roulement engagés dans les opérations commerciales, la commandite immobilise dans l'industrie les capitaux disponibles qui cherchent des placemens fixes. Il n'est donc point exact de dire, sans restriction et sans explication, qu'une banque de commandite, comme le Crédit mobilier, joue, à l'égard des valeurs représentant le *capital* de l'industrie, un rôle analogue aux fonctions que remplissent les banques d'escompte pour les valeurs représentant le fonds de roulement.

Une fois la distinction bien marquée entre le crédit commercial et le crédit commanditaire, comme nous avons essayé de l'établir dans un précédent article, tout ce que disent les deux rapports sur la bienfaisante influence de la commandite, en en faisant l'application à la société de Crédit mobilier, est vrai du crédit commanditaire en général, quels que soient ses organes. Oui, entre les entreprises dont la formation est réclamée par de grands intérêts industriels et commerciaux, et les capitalistes qui ne sont pas en état d'apprécier par eux-mêmes l'opportunité et l'utilité des placemens qu'ils recherchent, il faut qu'il y ait des intermédiaires qui procurent le placement au capital et le capital à l'industrie. Dans un pays où cette fonction ne serait point remplie, dans un pays où ce service ne serait accompli qu'imparfaitement, il faudrait assurément en favoriser et en hâter l'organisation; mais la première observation qu'il y ait à faire à propos de la création du Crédit mobilier chez nous, c'est que la France n'en était pas là.

Le Crédit mobilier ne nous a point apporté la révélation du crédit commanditaire. Les relations du capital avec la grande industrie n'étaient pas à créer : elles avaient déjà produit la plupart des grandes entreprises qui ont dans ces dernières années imprimé à notre vie industrielle et commerciale une si puissante activité. Les maisons de banque qui servaient d'intermédiaires à ces relations n'étaient point inférieures à leur tâche; elles n'étaient insuffisantes ni par le nombre, ni par l'influence, ni par la richesse, ni par le

(1) *Le Comptoir d'escompte de Paris et les diverses formes de crédit*, livraison du 1er avril.

crédit. Leur initiative et leur concours, sous le régime de la concurrence égale et libre, avaient amplement subvenu à l'exploitation de nos mines, à la construction de nos canaux, à l'établissement de nos grandes lignes de chemins de fer. Toutes les grandes affaires constituées par la commandite à la fin de 1852, avant la création de la société de Crédit mobilier, démontrent que la confiance des capitaux ne faisait point défaut aux intermédiaires de la commandite, et que les banquiers ne faisaient pas défaut à l'industrie.

Cet état de choses permettait-il à un établissement spécial de prendre dans la dispensation du crédit commanditaire un rang analogue à celui qu'occupe la Banque de France dans la dispensation du crédit commercial? Pour répondre à cette question, il n'y a qu'à se rappeler quelle est la vraie cause de la situation exceptionnelle et supérieure de la Banque de France parmi les établissemens d'escompte, et à examiner si un établissement spécial peut remplir un service analogue parmi les maisons de banque commanditaire. La suprématie de la Banque de France n'a qu'une cause, c'est qu'elle fait ce que ne peuvent point faire les escompteurs ordinaires : tandis qu'avant elle les banquiers ordinaires ne pouvaient escompter les effets de commerce que contre la monnaie métallique, la Banque les escompte contre ses propres billets au porteur et à vue. L'émission des billets, voilà la raison de la position exceptionnelle et supérieure de la Banque de France parmi les établissemens de crédit. Par l'émission de ses billets, la Banque rend le service éminent de remplacer par un titre général les obligations particulières représentées par les effets de commerce, et de permettre au capital de roulement du pays engagé dans la production de se faire crédit à lui-même avec une grande économie de l'intermédiaire métallique; elle fait donc ce que ne peuvent point faire les banquiers et les escompteurs particuliers. La primauté dans la sphère de la commandite ne saurait exister qu'à la même condition. Une banque commanditaire n'aurait le droit d'occuper une position analogue à celle de la Banque de France que si elle apportait dans la commandite une combinaison exceptionnelle, que si elle possédait, pour réunir et distribuer le capital fixe nécessaire aux nouvelles entreprises, un moyen qui n'appartînt qu'à elle, et que seule elle fût en état de mettre en œuvre; mais la plus simple réflexion sur la nature du crédit commanditaire suffit pour prouver qu'il est impossible qu'il en soit ainsi. Le crédit commanditaire ne comporte point de combinaison analogue à celle par laquelle les banques mettent le capital de roulement d'un pays en état de se faire crédit à lui-même. La raison de cette différence entre le crédit commercial et le crédit commanditaire, différence sur laquelle nous aurons bientôt à revenir à propos du système d'obli-

gations de la société de Crédit mobilier, peut s'indiquer d'un mot : le crédit commercial liquide, par la compensation générale des diverses dettes particulières, les comptes relatifs au *travail fait*, tandis que la commandite fournit les instrumens de production au *travail futur;* les dettes particulières, résultant du *travail fait* et gagées par ce travail, peuvent aisément et promptement se liquider les unes par les autres, en empruntant, pendant le temps très court qui les sépare des échéances, l'intermédiaire d'un titre général, comme le billet de banque; mais les instrumens à procurer au travail futur ne peuvent être fournis que par les capitaux nouveaux que forme l'épargne. La commandite ne peut donc s'accomplir que d'une seule façon, par l'apport et la répartition des capitaux réels, nés de l'épargne, et cette opération ne comporte pas de formule et de procédé qui puisse naturellement en conférer la direction suprême à un établissement quelconque.

Il est donc manifeste à première vue que ce n'est point à l'introduction d'une combinaison nouvelle dans le crédit commanditaire que la société de Crédit mobilier pourrait être redevable de la position supérieure qu'on semble lui assigner en la comparant à la Banque de France : elle ne fait et ne peut faire que ce que font et faisaient avant elle les maisons de banque ordinaires; mais si elle n'en diffère point par le caractère de ses opérations et la nature des fonctions qu'elle est appelée à remplir, elle a pourtant sur ces maisons de banque un avantage qu'elle doit à sa constitution comme société commerciale : elle est une société anonyme. Or, suivant le degré d'étendue qu'elle pourra donner à ses ressources, la société de Crédit mobilier, grâce aux immunités de sa constitution anonyme, peut être amenée à s'emparer d'une situation exceptionnelle et d'un monopole de fait dans la dispensation du crédit commanditaire.

Une société anonyme de banque, à ressources égales, a sur les maisons de banque ordinaires un avantage qu'il est à peine nécessaire d'indiquer. Les administrateurs d'une société anonyme sont affranchis des responsabilités commerciales et de tout risque personnel. S'ils ont le malheur d'engager la société dans une affaire onéreuse, le plus grand péril qu'ils courent, c'est d'ébrécher les dividendes ou d'endommager le capital de leurs actionnaires. Il n'en est pas de même du banquier ordinaire. Si le banquier se trompe dans les calculs et les prévisions d'après lesquels il s'est engagé dans une entreprise, ses erreurs se traduisent pour lui en pertes sensibles et peuvent amener sa ruine. La perspective de l'insuccès et de la perte n'agit donc pas avec la même force sur l'administrateur d'une société anonyme et sur le banquier ordinaire. Les conditions ne sont point égales entre eux dans le champ-clos de la concurrence : l'un y

entre cuirassé; pour l'autre, tous les coups sont des blessures vives. Une société agissant d'un côté avec un capital considérable fourni par l'association, capital dont la sensibilité, si l'on peut s'exprimer ainsi, s'émousse dans la foule des actionnaires entre lesquels il se partage, et agissant sous le bouclier de l'anonyme qui limite ses risques à la perte de ce capital, devra donc être plus entreprenante et plus hardie que des banquiers isolés, lesquels mettent au jeu toute leur fortune personnelle et l'honneur commercial de leur nom. L'influence qu'une telle supériorité exercera sur les banquiers ordinaires variera suivant l'étendue des ressources dont pourra disposer la banque anonyme. Si ses ressources ne dépassent point la moyenne de celles avec lesquelles agissent les premières maisons de banque, l'influence de la société anonyme pourra être heureuse. Dans ce cas, en effet, la banque anonyme de commandite ne sera point assez puissante pour décourager la concurrence, et elle sera pourtant assez active et assez forte pour stimuler les banquiers particuliers et les grands capitalistes, pour les exciter et les contenir au besoin par une rivalité efficace, et les contraindre à améliorer les conditions du crédit au profit de l'état et du public. Mais si à l'avantage de la forme anonyme la société privilégiée joignait des ressources financières capables de s'étendre indéfiniment et hors de proportion avec celles des maisons de banque ordinaires, les conséquences de cette inégalité seraient irrésistibles. Il est évident que les banquiers, découragés, n'oseraient plus disputer les affaires à la société privilégiée, et que celle-ci userait de tous ses avantages pour annuler les efforts de ses concurrens, s'il s'en présentait. Le public ayant vu dès longtemps toutes les grandes et lucratives entreprises se fonder sous l'influence de la banque anonyme, les capitaux disponibles déserteraient les caisses des banquiers pour affluer vers leur triomphante rivale. Parmi les banquiers, les uns abandonneraient la lutte pour porter ailleurs leurs capitaux et leur activité; les autres, pour participer aux profits de la société, deviendraient ses cliens et ses vassaux. L'infaillible résultat d'un tel état de choses serait la concentration, entre les mains de la société privilégiée, de toutes les ressources et de toute la puissance du crédit commanditaire.

Il s'en faut assurément que la société générale de Crédit mobilier en soit venue là jusqu'à présent, nous affirmerons même, sans hésiter, qu'il lui est impossible, à moins que ses ressources actuelles ne reçoivent un accroissement considérable, d'opérer une absorption pareille; mais comme il est dans sa nature de poursuivre cet accroissement de ressources, et comme dans la pensée de certaines personnes, à en juger par les assimilations que nous avons mentionnées, le Crédit mobilier semble appelé à prendre dans le crédit com-

manditaire une position analogue à celle qu'occupe la Banque de France par rapport au crédit commercial, nous ne pouvons négliger, même à l'état hypothétique, une question aussi grave que celle-ci : serait-il utile et sage de laisser passer aux mains d'un établissement unique et privilégié la dispensation et le gouvernement du crédit commanditaire?

Nous ne le pensons point, et, en nous plaçant au point de vue purement économique, nous signalerons trois sortes de dangers qui nous paraissent attachés à la prépondérance excessive d'une société anonyme sur le crédit commanditaire. En premier lieu, une banque privilégiée placée dans ces conditions est exposée à abuser des ressources du crédit commanditaire au détriment du crédit commercial; secondement, cette banque étant, comme le Crédit mobilier, tenue par ses statuts de ne commanditer que des sociétés anonymes, pourrait être entraînée à faire des applications exagérées de cette forme de société, et à dénaturer, par la création de monopoles irresponsables analogues au sien, l'industrie et le commerce, dont l'activité la plus saine doit reposer sur les principes de la liberté et de la responsabilité; enfin l'égalité devant le crédit commanditaire est impossible avec le monopole, elle ne peut exister que sous le régime de la concurrence.

Un établissement comme le Crédit mobilier est exposé, disons-nous, à abuser des ressources du crédit commanditaire au détriment du crédit commercial. Par sa nature en effet, un tel établissement est porté à rechercher, à susciter, à multiplier les entreprises qui ont besoin de la commandite. Afin de répondre à son objet et de faire des bénéfices, il faut qu'il place ses fonds dans beaucoup d'affaires, et qu'il les en retire le plus promptement possible pour les placer dans des affaires nouvelles; c'est ce que M. Isaac Pereire exprimait ainsi dans le passage de son rapport que nous avons déjà cité : « Le soin que la société aura de ne s'engager dans chacune des affaires qu'avec une sage réserve, *dans des proportions et pour un temps limité*, lui permettra de multiplier son action, de féconder en peu de temps *un grand nombre d'entreprises*, et de diminuer les risques de son concours *par la multiplicité des commandites partielles.* » Multiplier les entreprises afin de diviser et de diminuer ses risques et de recouvrer le plus souvent et le plus promptement possible la disponibilité de ses fonds, voilà la mécanique obligée d'une société commanditaire comme le Crédit mobilier; mais pour qu'elle puisse recouvrer souvent la disponibilité de ses fonds et multiplier ses affaires, il faut qu'elle parvienne à attirer dans les affaires qu'elle crée, et d'où elle veut retirer ses fonds, les capitaux qui sont disponibles dans le pays. La société

de Crédit mobilier a déjà de puissantes ressources pour exercer, au profit des affaires créées par elle, cette attraction sur les capitaux disponibles. Le secret de cette attraction, c'est la plus-value immédiate, la prime, qu'obtiennent dès leur émission les actions d'une affaire nouvelle. Avec les ressources financières qu'il possède, le Crédit mobilier assure infailliblement cette prime, cette plus-value aux actions des entreprises qu'il patronne. Imitant l'exemple de Law, qui, au temps de l'engouement du système, distribuait entre les actionnaires de sa compagnie, au prorata de leurs actions, les actions nouvelles qu'il émettait, le Crédit mobilier fait à ses actionnaires la même faveur : il leur réserve un nombre d'actions au pair des affaires nouvelles proportionné à la quantité d'actions du Crédit mobilier que chacun possède. C'est l'ingénieux procédé à l'aide duquel s'engendrèrent les *filles* et les *petites-filles* du système. Ces actions au pair, sur lesquelles on peut réaliser immédiatement en les vendant le bénéfice de la prime, ont un attrait auquel le capital disponible ne résiste pas. Si la prime se maintient, si elle s'accroît par des recrudescences de hausse, les actions de plus en plus recherchées finissent, comme on dit, par se classer, c'est-à-dire par arriver aux mains des capitalistes qui peuvent les garder comme placement. Commanditer une affaire, en d'autres termes souscrire la totalité ou une partie de ses actions, maintenir la plus-value, la prime de ces actions, et à la faveur de cette prime les vendre au public, telle est, en langage pratique, l'opération d'une banque de commandite, opération que sa constitution l'oblige à répéter le plus souvent possible. On peut, à ce point de vue, se représenter une telle banque comme un vaste et puissant appareil, qui, par les affaires qu'il crée, les actions qu'il émet, les primes qu'il assure à ces actions, aspire sans relâche les capitaux disponibles et les verse dans la commandite des entreprises où il les immobilise.

On doit comprendre qu'il n'est point dans la nature d'une machine ainsi organisée et fonctionnant sans cesse de se modérer elle-même et de se contenir dans ses limites normales. Nous avons dit dans un article précédent quelle est la limite naturelle du crédit commanditaire : c'est la somme des capitaux nouveaux que forme annuellement l'accumulation des épargnes. Par la nature de son organisation, qui lui commande de marcher et qui lui conseille l'audace, par la multiplicité des sollicitations qui l'assiégent soit pour la création d'affaires nouvelles, soit pour l'obtention au pair des actions de ces affaires, une société comme le Crédit mobilier n'est point placée dans une situation qui lui permette d'apprécier toujours avec désintéressement et exactitude les ressources actuelles du crédit commanditaire qu'on ne peut dépasser sans péril. D'un côté, elle est attirée par l'im-

portance des affaires elles-mêmes, par les résultats utiles qu'on peut en attendre au point de vue des intérêts généraux, par les chances lucratives qu'elles offrent à leurs promoteurs; de l'autre, elle est excitée par l'empressement du public, qu'excite lui-même la perspective des primes. Or c'est chez le public qu'existe cette réserve de capitaux disponibles destinés aux placemens fixes sur laquelle la commandite prélève les sommes qui lui sont nécessaires; mais si le public est entraîné par une excitation continue vers les placemens en actions de commandite, il arrivera fréquemment des momens où il aura consacré à ces actions tous les capitaux qu'il peut actuellement employer à des placemens fixes : alors, pour répondre aux appels de fonds de la commandite, il devra prendre l'argent sur une classe de capitaux que l'activité saine du commerce et de l'industrie emploie à d'autres destinations. La commandite détournera ainsi de leurs applications naturelles et immédiatement reproductives soit une portion des épargnes que l'agriculteur, l'industriel, le commerçant, auraient pu employer comme capital fixe à l'agrandissement, à l'amélioration, au développement de leurs propres affaires, soit une portion des capitaux qui forment le fonds de roulement du commerce et de l'industrie. Une masse de ces capitaux flottans dont les propriétaires espèrent, en les convertissant en actions, retirer le bénéfice d'une prime, et qu'ils se proposent de rendre bientôt disponibles en revendant leurs actions, peut se trouver ainsi enlevée aux fonctions du crédit commercial et accrochée dans les opérations du crédit commanditaire. On a vu plusieurs fois en Angleterre des effets de cette nature se produire et aggraver les crises commerciales, notamment dans les spéculations de mines qui précédèrent la crise de 1825, et à la suite de la *railway-mania* de 1845 et 1846, qui eut son retentissement dans la crise de 1847. Nous-mêmes en France, nous avons éprouvé en 1847 la fâcheuse influence d'une impulsion trop vive donnée au crédit commanditaire, et nous avons pu en pressentir encore les conséquences à la fin de l'année dernière, au moment où la crise des subsistances commençait à agir, et lorsque les emprunts absorbaient une portion si considérable des capitaux destinés aux placemens fixes. La demande de capitaux, excitée par les opérations du crédit commanditaire, ne fut point étrangère à la hausse de l'intérêt, et ce furent bien plus les intérêts de la commandite que ceux du véritable commerce qui protestèrent alors avec véhémence contre les mesures préservatrices de la Banque. Il y a là, on le voit, les germes d'un antagonisme latent entre le crédit commercial et le crédit commanditaire; dans l'intérêt commun de ces deux crédits, il faudrait pouvoir empêcher cet antagonisme de se manifester, car il n'éclate que par des crises. Les crises ne peu-

vent être prévenues qu'à une condition, c'est que le crédit commanditaire reste toujours subordonné aux mouvemens régulateurs du crédit commercial; mais cette subordination serait difficile, si un établissement exclusivement consacré au crédit commanditaire parvenait à en concentrer dans ses mains toutes les ressources, et, toujours appliqué à les grossir, était par sa constitution même constamment exposé à empiéter sur celles du crédit commercial.

Notre seconde objection à l'absorption de la puissance commanditaire dans une société anonyme établie comme le Crédit mobilier, c'est que sa constitution l'entraînerait à propager jusqu'à un excès abusif la forme de la société anonyme. La société générale de Crédit mobilier ne peut en effet, d'après ses statuts, commanditer que des sociétés anonymes, et comme il est dans sa nature, ainsi qu'on l'a vu par le rapport de son président, de créer beaucoup d'affaires, elle est destinée à multiplier indéfiniment le nombre des sociétés anonymes. Nous ajournons à une autre partie de ce travail la discussion approfondie de la question des sociétés anonymes. Dans les circonstances actuelles, il est peu de questions aussi délicates et aussi graves que celle-là au point de vue économique, au point de vue politique et au point de vue social. Nous nous bornerons à rappeler en ce moment les traits caractéristiques de la société anonyme. La responsabilité de cette société est bornée à son capital; elle est administrée, dans les limites de ses statuts et sous l'autorité souveraine en principe des actionnaires, par des mandataires nommés par les actionnaires et révocables : les actionnaires, en qui réside le pouvoir souverain, sont en quelque sorte anonymes aussi, puisque les actions sont généralement au porteur; ce pouvoir souverain est par conséquent mobile et variable; le lien qui attache ceux qui le possèdent à la propriété sociale, au lieu d'être permanent, n'est qu'accidentel, et, à peine formé, peut être rompu à tout moment. Il est évident, au point de vue économique, qu'une pareille forme de société n'est point convenable à toutes les entreprises de commerce et d'industrie. Elle s'adapte très bien à certains services spéciaux, fonctionnant d'eux-mêmes pour ainsi dire; elle est impropre aux affaires à la direction desquelles il faut le coup d'œil pénétrant, l'initiative prompte, l'activité vigilante et résolue qui caractérisent l'esprit d'entreprise à la fois stimulé par l'intérêt personnel et contenu par le sentiment de la responsabilité. L'association anonyme, à responsabilité limitée, convient également aux entreprises qui s'élèvent au-dessus de la concurrence des intérêts individuels, parce qu'elles ne sont pas à la portée des ressources privées, et qu'elles exigent des capitaux que l'association seule peut fournir : c'est là ce

qui lui a donné naissance il y a deux siècles, lorsque les Hollandais ont commencé à la mettre en pratique, et c'est pour la même raison qu'on la voit toujours unie à son origine à des monopoles; mais l'envahissement des branches du commerce et de l'industrie que peuvent efficacement exploiter les ressources et les aptitudes individuelles par la société anonyme, escortée de ses deux priviléges, la puissance du capital et la limitation de la responsabilité, serait un fait doublement pernicieux, car, écrasant par une concurrence irrésistible les entreprises privées, la société anonyme serait bientôt impuissante à remplir avec la même économie de capital, avec la même sagacité, avec un aussi bon emploi de l'esprit industrieux et du travail, les services d'où elle les aurait chassées. Une banque de commandite constituée comme le Crédit mobilier, qui aurait la suprême disposition des ressources du crédit commanditaire, serait donc exposée à faire de la forme de la société anonyme ou des applications dangereuses, ou des applications maladroites. Les applications dangereuses sont celles qui iraient implanter la société anonyme dans des branches d'industrie et de commerce qui peuvent vivre, agir, prospérer par les ressources et les efforts individuels sous le régime de la concurrence. Établir dans ces branches du commerce et de l'industrie des sociétés anonymes, ce serait préparer le triomphe des monopoles sur les entreprises libres. Il est évident en effet que des sociétés qui uniraient à la supériorité de grands capitaux fournis par l'association le privilége de la responsabilité limitée, désarmeraient, décourageraient et finiraient par anéantir toutes les concurrences réduites aux ressources individuelles et exposées aux périls de la responsabilité commerciale. Ces sociétés s'empareraient donc de monopoles de fait, et après être arrivées à ce point, leur histoire serait celle de tous les monopoles, qui, tout-puissans pour écraser les efforts des concurrences isolées et pour empêcher, sont impuissans à tout faire et finissent toujours par ne pas suffire aux services qu'ils prétendaient remplir seuls. Les applications maladroites et ridicules de la société anonyme seraient celles qui donneraient cette investiture de l'irresponsabilité à des entreprises de médiocre importance, et dont l'exploitation exige l'œil et la main, la présence et la vigilance du maître, ces qualités personnelles qui font dépendre le succès de certaines affaires des chefs qui les dirigent et qui leur consacrent toutes les facultés de leur intelligence en y plaçant tous les intérêts de leur fortune.

Telles sont, au point de vue économique, les fautes inévitables que serait entraînée à commettre une banque de commandite qui, d'un côté, attirerait à elle le capital disponible du pays, et qui, de l'autre, ne pourrait le transmettre à l'industrie qu'en la contrai-

gnant à entrer dans le cadre de la société anonyme. Nous écartons encore les conséquences politiques et sociales d'un pareil mouvement. Nous savons que l'on peut citer des pays très-avancés, les plus avancés même en matière d'industrie et d'organisation politique, qui ne répugnent point à la diffusion de la société anonyme. Les états de la Nouvelle-Angleterre, par exemple, sont couverts de sociétés semblables. L'Angleterre elle-même, qui avait jusqu'ici exagéré le principe de la responsabilité commerciale, s'apprête à entrer dans une voie toute contraire : au commencement de cette session, le vice-président du *Board of Trade*, M. Lowe, a présenté à la chambre des communes un bill destiné à établir la liberté la plus complète d'association commerciale, et qui introduit dans le droit commun la faculté de limiter au capital souscrit la responsabilité des associés, limitation qui avait été jusqu'à présent le privilége des *chartered companies;* le gouvernement anglais excepte encore cependant de cet affranchissement les banques et les institutions de crédit. Sans doute la multiplication des sociétés anonymes n'est point un péril dans les pays où cette forme n'est pas un privilége, où elle est de droit commun, où ses abus sont constamment balancés et contrôlés par la liberté politique la plus complète et la plus active; mais ce contre-poids essentiel manque dans les pays où les intérêts commerciaux ne sont point protégés par cette énergique et vigilante liberté de discussion qu'aguerrissent et sauvegardent les libertés politiques, et dans ceux où la forme anonyme n'est point de droit commun et reste un privilége exceptionnel, il est impossible que la société anonyme ne conserve point sa tendance originelle au monopole. Si la France était dans la situation de l'état de Rhode-Island, qui possède à lui seul deux cents banques indépendantes à responsabilité limitée, il est évident que nous n'aurions point à discuter l'hypothèse qui nous préoccupe, celle d'une banque unique dispensatrice du crédit commanditaire. Les conséquences d'une pareille hypothèse méritent bien d'être au moins entrevues dans un état politique et social comme le nôtre, où, sous l'impulsion d'intérêts impatiens, et même d'illusions généreuses et grandioses, on peut être amené, en quelques années, sans qu'on y prenne garde, devant un fait tel que celui-ci : — une énorme propriété industrielle répartie entre un nombre infini de sociétés anonymes, c'est-à-dire, au point de vue social, d'un côté une masse d'actionnaires qui ne sauront de nouvelles de leur propriété que par la cote de la Bourse, et borneront leur labeur et leur sollicitude de propriétaires à la lecture assidue du cours des actions, de l'autre les employés et les ouvriers dont le travail fera valoir cette gigantesque propriété industrielle; au-dessus une oligarchie d'administrateurs, mandataires

omnipotens des propriétaires inertes, et plus haut encore, pour unique lien entre ces deux classes, une banque suprême, occupée sans relâche à étendre ce puissant et commode mécanisme à l'aide duquel les propriétaires sont dispensés du souci de mettre eux-mêmes en œuvre leur capital, et par lequel s'enrégimente, hors de leur action, l'armée toujours grossissante des salariés!

Partout où la forme anonyme est encore exceptionnelle, il semble que le privilége de la responsabilité limitée ne devrait être accordé qu'à des entreprises où l'initiative, le libre arbitre de la gestion, les facultés en un mot qui engagent la responsabilité seraient restreintes dans les plus étroites limites possibles, à des affaires dont le mécanisme pour ainsi dire fonctionnerait tout seul, qui n'auraient qu'à appliquer, sans acception de personnes, les règles qui leur auraient été tracées. Les deux établissemens de crédit commercial dont nous nous sommes déjà occupés, la Banque de France, le Comptoir d'escompte, remplissent précisément ces conditions. Le privilége dont ils jouissent n'est point pour eux une arme de concurrence; ils ne rivalisent point avec l'industrie des banquiers, ils la secondent plutôt en leur assurant la permanence et la régularité du crédit. Ces établissemens suffisent aux besoins pour lesquels ils ont été créés; leurs escomptes sont accessibles à tous et à des conditions égales pour tous. Leur mécanisme fonctionne tout seul et pour tout le monde à la fois. Les conditions du crédit, — nombre des signatures, échéance des effets de commerce, solvabilité connue des endosseurs, taux de l'escompte, — une fois fixées, ils n'ont plus qu'à les appliquer invariablement et sans distinction aux demandes qui se présentent à eux. Or une institution qui prétendrait à exercer sur le crédit commanditaire une influence analogue à celle que la Banque possède sur le crédit commercial se trouverait dans des conditions toutes différentes, et c'est par là que nous arrivons à notre troisième objection contre une pareille institution.

Une banque de commandite ne s'élèverait point à la suprématie sans abattre des concurrences légitimes; elle ne serait point en mesure, quelles que fussent ses ressources, de satisfaire avec égalité à tous les intérêts qui auraient besoin de son concours; elle ne pourrait pas agir, comme la Banque de France, d'après des lois dont il n'y ait plus à faire, une fois qu'elles sont fixées, que l'application automatique. Chaque affaire en effet qui se présente à une banque de commandite nécessite la délibération et la décision de questions complexes se rattachant à la nature de l'affaire, à ses chances, à son opportunité, à l'organisation qu'il faut lui donner, à la valeur des hommes qui la proposent, ou à qui il conviendra d'en confier la di-

rection ou l'exécution. L'appréciation et la décision de ces questions mettent en jeu, pour chaque affaire nouvelle de commandite, les lumières personnelles, le jugement, la capacité, les intérêts, la conscience des directeurs de la banque de commandite, tous les élémens moraux, en un mot, qui entraînent avec eux, dans le cours ordinaire des choses, la responsabilité des actes. En outre, quelque puissante qu'on suppose une banque de commandite, elle ne peut pas suffire en même temps à tous les besoins et à toutes les demandes de crédit commanditaire : elle est obligée de choisir entre les affaires, de choisir entre les personnes, de choisir entre les époques; mais si, en même temps qu'il lui serait impossible de satisfaire toutes les demandes du crédit commanditaire, elle paralysait et annulait l'industrie des banquiers ordinaires en décourageant toutes les concurrences; si, ne pouvant pas faire toutes les affaires, elle empêchait toutes celles qu'elle ne ferait pas, — elle placerait les intérêts qui ont besoin du crédit commanditaire dans une situation plus mauvaise que celle où ils se trouvaient avant sa création. Sans doute ces intérêts ne peuvent jamais obtenir satisfaction tous à la fois et à d'égales conditions, mais du moins, sous le régime de la concurrence, ils n'ont point à subir la loi arbitraire, variable, exclusive d'un seul. La nature du crédit commanditaire ne se prête pas à la dispensation uniforme et égale à tous les besoins que donne le crédit commercial. C'est pour cette raison même qu'il serait imprudent et injuste de l'abandonner à un établissement unique et sans contre-poids. Sous le régime de la concurrence, chaque intérêt qui fait appel à la commandite peut au moins frapper à plusieurs portes avec l'espoir d'arriver par l'une ou l'autre à son rang et à son heure : le *fair trial* est la seule égalité à laquelle puissent aspirer les intérêts qui ont besoin du crédit commanditaire; mais l'absorption de ce crédit dans un établissement aboutirait à un despotisme incompatible avec l'égalité, puisque la dispensation du crédit, ne pouvant y être l'application d'une loi identique et invariable, serait soumise aux appréciations, aux intérêts, aux volontés arbitraires des directeurs de la banque. Il y a deux choses en effet qu'il ne faut point oublier : la première, c'est qu'en définitive la puissance de la banque deviendrait le pouvoir discrétionnaire de quelques hommes; la seconde, c'est que — la commandite n'étant autre chose que la distribution des instrumens de travail à l'industrie, — une banque qui deviendrait l'organe suprême du crédit commanditaire dans un pays serait seule chargée de conférer les instrumens de travail aux divers intérêts, aux divers services, aux divers groupes industriels, et ses directeurs rempliraient par conséquent la fonction la plus délicate et la plus puissante que comporte la direction des sociétés modernes.

III.

La société générale de Crédit mobilier pourrait-elle, en combinant l'extension progressive de ses ressources avec son caractère de société anonyme, arriver à cette prépondérance absolue sur le crédit commanditaire? C'est ce que nous allons rechercher.

Les statuts du Crédit mobilier fixent son capital à 60 millions. Ces mêmes statuts limitent au double du capital réalisé, c'est-à-dire à 120 millions, l'importance des sommes que la société peut recevoir en compte courant. De ces deux chefs, c'est donc une somme de 180 millions que tient le Crédit mobilier pour l'appliquer à ses opérations de commandite et de trafic de valeurs. Ce sont là de considérables et puissantes ressources; mais quand on étudie le plan des fondateurs du Crédit mobilier, on comprend qu'elles aient dû leur paraître insuffisantes, et qu'ils aient songé à poser dans leurs statuts les bases d'un développement continu de ces ressources.

La commandite est en effet le premier et principal objet du Crédit mobilier. Or le propre de la commandite est d'immobiliser les capitaux qu'elle emploie dans les entreprises qu'elle crée. Les entreprises que le Crédit mobilier est destiné à commanditer, telles que les chemins de fer par exemple, sont de celles qui absorbent des capitaux considérables, quelquefois égaux et même supérieurs au capital du Crédit mobilier. Quelque soin qu'il eût mis à n'engager dans chaque affaire que des sommes modérées, si appliqué et si adroit qu'il eût été à en retirer ses fonds le plus promptement possible, du moment qu'il était décidé à multiplier ses commandites, le Crédit mobilier devait prévoir qu'une grande partie de ses ressources pourrait se trouver immobilisée, et qu'il était exposé à être enrayé dans sa marche. Un nombre très limité de grandes affaires suffirait à un moment donné, si une certaine situation ralentissait le classement des valeurs nouvellement créées, pour absorber et immobiliser un capital de 60 millions. Quant aux fonds provenant des comptes courans, ce sont des ressources essentiellement temporaires, et qui ne doivent être appliquées qu'à des placemens et à des opérations à court terme, lesquelles permettent en tout temps d'en recouvrer la disponibilité immédiate ou prochaine. Le Crédit mobilier, pour n'être pas exposé à chômer dans son office de banque de commandite, devait donc s'assurer un moyen d'étendre presque indéfiniment ses ressources, lorsque celles provenant de son capital et de ses comptes courans ne seraient plus en rapport avec le nombre grossissant des entreprises qui réclameraient à leur fondation son concours commanditaire.

Deux voies s'offraient au Crédit mobilier pour faire face à l'éventualité de l'insuffisance de ses ressources : ou l'augmentation immédiate du capital, ou l'emprunt. Il a préféré l'emprunt à l'augmentation immédiate du capital. Il est autorisé par ses statuts à émettre des obligations pour une somme qui pourrait atteindre à dix fois le chiffre de son capital, c'est-à-dire à 600 millions.

La vulgarisation des titres qui, sous le nom d'obligations, représentent les emprunts des grandes compagnies anonymes, est récente en France. Elle provient de la combinaison financière qui, depuis 1851, a été adoptée chez nous, à l'exemple de l'Angleterre, pour l'établissement des chemins de fer. Le succès avec lequel il s'est placé depuis lors plus d'un milliard de francs en obligations a sans doute décidé la préférence du Crédit mobilier pour ce mode de crédit.

La combinaison des obligations est, pour les affaires de chemins de fer, très ingénieuse et tout à fait conforme aux principes économiques. Avant d'examiner l'imitation que se propose d'en faire le Crédit mobilier, il ne sera peut-être pas inutile de rappeler sur quels principes elle repose et dans quelles limites elle est contenue en matière de chemins de fer.

Un chemin de fer est d'un côté une affaire industrielle qui donne des revenus variables, progressifs, aléatoires, et d'un autre côté sa construction et son installation exigent des sommes considérables. C'est pour réunir ces sommes considérables que l'on est obligé de recourir à l'association des capitaux; mais chez les détenteurs de capitaux qu'il s'agit d'entraîner à faire leurs placemens dans les affaires de chemins de fer, il y a deux tendances diverses et pour ainsi dire deux sortes de tempérament. Il y a des capitalistes prudens qui mettent la sécurité du placement, la certitude et la fixité du revenu au-dessus d'une perspective de bénéfices compensée par des risques; d'autres, au contraire, sont alléchés par les gros profits, et acceptent volontiers les chances aléatoires au prix desquelles on peut les obtenir. Pour gagner le concours de ces deux classes de capitalistes à la construction des chemins de fer, on a cherché, dans la combinaison financière de ces entreprises, à donner satisfaction à leurs diverses humeurs. Une fois la somme nécessaire à la construction d'une ligne évaluée, on en fait deux parts. La première forme le capital de la compagnie : elle est représentée par les actions, lesquelles courent toutes les chances bonnes ou mauvaises de l'entreprise, et jouissent d'un revenu variable comme ces chances; la seconde est demandée au public sous forme d'emprunt : elle est représentée par des obligations auxquelles est attaché un revenu fixe et qui ont pour gage, pour hypothèque privilégiée, le chemin de fer lui-même. De

la sorte les deux classes de capitalistes trouvent leur affaire dans les chemins de fer. Les confians et les hardis prennent les actions, qui, ne formant qu'une partie de la somme employée dans l'entreprise, en réunissent cependant, après le prélèvement des intérêts fixes payés aux porteurs d'obligations, toutes les chances de bénéfices progressifs, et peuvent par conséquent rapporter de plus gros dividendes. Les circonspects souscrivent aux obligations; ils ont ainsi un revenu assuré qu'ils sont certains de recouvrer, lors même qu'il formerait tout le produit net de l'entreprise et qu'il ne resterait plus rien à toucher aux actionnaires, et ils ont de plus une valeur remboursable, par voie d'amortissement pendant la durée de la société, à un chiffre supérieur à la somme qu'ils ont effectivement versée.

C'est ainsi que l'on a combiné la commandite proprement dite et l'emprunt pour l'exécution des chemins de fer. Le principe de ce système admis, il fallait adopter une règle dans la proportion que l'on assignerait à la commandite et à l'emprunt sur la somme totale nécessaire à la réalisation de l'entreprise. Le bon sens et la loyauté indiquaient que la part de la commandite devait être plus forte que celle de l'emprunt, que la somme représentant les droits et les charges de la propriété devait être supérieure à la somme empruntée. Si on établissait la proportion inverse, si l'on faisait la part plus large à l'emprunt qu'à la commandite, on s'exposait en effet à répartir les produits nets de l'entreprise d'une façon par trop inégale entre les actionnaires et les porteurs d'obligations. Ou l'affaire en elle-même serait excellente, ou elle serait mauvaise. Dans le premier cas, ce seraient ceux qui auraient concouru dans la moindre proportion aux dépenses d'établissement de l'entreprise, les actionnaires, qui en accapareraient tous les bénéfices. Dans le second cas, le produit net suffisant à peine au service de l'emprunt, les porteurs d'obligations absorberaient tout, il ne resterait rien aux malheureux actionnaires. En Angleterre, on divisa donc la somme nécessaire à l'établissement de l'entreprise en deux portions inégales : l'une, formant les deux tiers environ, était représentée par des actions; l'autre, formant le dernier tiers, était levée par voie d'emprunt. L'application du système était fort simple. Les souscripteurs d'actions versaient d'abord la moitié de celles-ci; puis, ce versement effectué et constituant un gage, la compagnie avait recours à l'emprunt pour une somme égale au premier paiement des actionnaires, et il n'était adressé d'appel à ceux-ci, pour la moitié de leur versement, formant le complément de la somme nécessaire à l'établissement de l'entreprise, qu'après l'emploi des deux premiers tiers de cette somme. On a suivi depuis quatre ans en France un système analogue. Les concessions de chemins de fer ont été établies sur cette combinaison financière, à savoir

qu'une partie de la somme nécessaire, les deux cinquièmes, serait réunie par voie d'emprunt, et les trois autres cinquièmes sous forme d'actions.

Voyons maintenant quelle est la place que dans la conception du Crédit mobilier, dont elles sont le complément indispensable, occupe le système des obligations, confirmé par l'expérience financière des affaires de chemins de fer. Et d'abord consultons les statuts.

Il n'est pas douteux que les obligations ne fussent le moyen que les fondateurs du Crédit mobilier avaient en vue pour atteindre le but qu'ils définissaient en ces termes dans leur préambule : « Opérer par voie de consolidation en un fonds commun la conversion des titres particuliers d'entreprises diverses. » Par l'article 5, la société générale est autorisée à émettre ses propres obligations pour une somme égale à celle consacrée par elle à ses souscriptions et acquisitions d'effets publics et de valeurs industrielles. L'article 7 fixe la limite et les conditions de ces émissions d'obligations. « Elles pourront atteindre une somme égale à dix fois le capital social. Elles devront toujours être représentées pour leur montant total par des effets publics, actions et obligations. Elles ne pourront être créées payables à moins de quarante-cinq jours d'échéance ou de vue. » L'article 7 annonce encore implicitement que ces obligations seront de deux natures, les unes à court terme, les autres remboursables dans un long espace de temps. L'article 8 pose une limite nouvelle à l'émission des premières : « Le montant cumulé des sommes reçues en compte courant et *des obligations créées à moins d'un an de terme* ne pourra dépasser le double du capital réalisé. »

Cette faculté d'émettre des obligations ainsi définie et limitée, comment sera-t-elle mise en œuvre? Ici, nous n'avons qu'à laisser parler M. Isaac Pereire et à citer tout le passage de son premier rapport qui concerne les obligations :

« L'une des fonctions les plus importantes du Crédit mobilier consistera, lorsque le moment en sera venu, dans l'émission de ses obligations portant intérêt jour par jour.

« Ces titres doivent participer à la fois du caractère du billet de banque et de celui de toutes les valeurs à intérêt fixe remboursables à courts termes ou amortissables à longue échéance, comme les rentes, les actions, les obligations.

« Ils devront tout à la fois servir à mobiliser les effets dont ils seront la représentation exacte, et prendre par leur forme et par la facilité qu'ils offrent de régler chaque jour, d'un coup d'œil, l'intérêt qui y est attaché, le caractère et le rôle de monnaie fiduciaire.

« La création du billet de banque a été l'un des plus grands progrès, l'une des plus belles applications du crédit.

« Ce billet est le complément du système monétaire ordinaire; mais son utilité n'est pas seulement dans la facilité de transmission qu'il présente, elle se produit surtout dans les moyens qu'il donne d'augmenter le capital nécessaire à la circulation des richesses d'un pays. Sous la direction intelligente et habile des établissemens chargés d'en régler l'emploi, ce nouveau capital devient un instrument fécond, un levier puissant à l'aide duquel le taux de l'intérêt a pu être régularisé et réduit; mais la quantité de ces effets, qui ne rapportent pas d'intérêt et qui sont remboursables à vue, se trouve nécessairement limitée à la fois par les besoins de la circulation, par les prescriptions formelles du législateur, comme en Angleterre, ou, comme en France, par la haute prudence de l'établissement chargé de les émettre.

« A côté du billet de banque, il reste une place vacante que nos obligations sont appelées à remplir.

« Le principe de ces obligations étant de n'être remboursables qu'à une époque correspondante à celle des effets qu'elles représentent dans notre portefeuille et de porter intérêt au profit du détenteur, leur émission se trouve exempte de tout inconvénient, et doit avoir pour effet, d'une part, d'utiliser une masse considérable de fonds de caisse, de capitaux sans emploi, qui sont aujourd'hui perdus pour la communauté, d'autre part de fournir à tous un moyen de placement régulier et permanent.

« Le bénéfice de notre établissement sur l'émission de ces obligations consistera dans une différence entre l'intérêt attaché à ces titres et celui auquel nous pourrons placer les sommes correspondantes à leur valeur.

« Nos obligations seront de deux espèces : les unes, émises à courte échéance, devront correspondre à nos divers placemens temporaires; les autres, émises à échéance éloignée et remboursables par voie d'amortissement, correspondront aux placemens de même nature que nous aurons faits, soit en rentes, soit en actions, soit en obligations de compagnies industrielles.

« Suivant l'économie du système qui sert de base à notre société, ces titres seront non-seulement *gagés* par une somme correspondante de valeurs acquises sous le contrôle du gouvernement, et dont la réunion offrira, par l'application du principe de la mutualité, les avantages de la compensation et de la division des risques, mais ils auront de plus la *garantie* d'un capital que nous avons élevé, dans ce but, à un chiffre considérable.

« Divisées en coupures qui pourront se prêter à tous les besoins de la circulation, et portant avec elles le tableau du règlement, jour par jour, des intérêts dont elles sont productives, nos obligations présentent ainsi toute la sécurité et toutes les facilités désirables. Elles sont destinées à devenir, entre les mains du plus grand nombre, une véritable caisse d'épargne portative, et leur introduction dans la circulation aura surtout pour résultat de remplacer successivement des titres dont les revenus sont incertains, tels que les actions industrielles, par des titres d'un revenu fixe et assuré.

« Ainsi, loin de surexciter la spéculation, comme l'ont pu croire ceux qui ont méconnu le principe, la nature et le but de notre institution, le résultat définitif de nos opérations sera d'offrir à toutes les fortunes les moyens et la facilité de réaliser sans péril des placemens mobiliers à intérêt fixe.

« Nos obligations à courte échéance seront celles qui feront principale-

ment fonction de monnaie. La compagnie aura toujours les moyens d'en maintenir le niveau et d'éviter toute fluctuation provenant des variations de l'intérêt. »

Nous avons cru devoir reproduire la théorie des obligations du Crédit mobilier, telle que M. Isaac Pereire l'a présentée dans son remarquable rapport de 1854. On aura observé que les explications de M. Isaac Pereire portent sur les deux catégories d'obligations, de nature très distincte, les unes à court terme, les autres remboursables à longue échéance, que la société de Crédit mobilier est autorisée par ses statuts à émettre. Nous regrettons même, pour le dire en passant, que les explications de M. Isaac Pereire n'aient point assez nettement distingué ces deux sortes d'émissions. Nous allons les examiner successivement, en commençant par les obligations à court terme; mais avant d'en apprécier la valeur pratique, et pour mieux éclairer la discussion à laquelle elles peuvent donner lieu, nous demanderons à remonter au système économique duquel elles émanent.

Ceux qui se sont tenus au courant des doctrines économiques de notre époque sont frappés, en étudiant le système du Crédit mobilier, d'y rencontrer, au moins à l'état d'essai, la réalisation de théories exposées, il y a trente ans, par une école d'économistes qui laissera dans le mouvement industriel de notre époque des marques souvent très utiles, et en tout cas très sensibles, de son influence. Nous voulons parler de l'école saint-simonienne, et nous avons surtout en vue les travaux par lesquels elle a débuté avant d'aller échouer dans des tentatives de réorganisation religieuse et sociale. Le premier organe de cette école fut un recueil, *le Producteur*, qui parut en 1825 et 1826, et, chose curieuse, le premier article du *Producteur* fut consacré au projet de fondation d'une *société commanditaire de l'industrie*. M. Olinde Rodrigues y exposa bientôt des vues financières originales et très arrêtées; mais l'écrivain qui développa les théories économiques de l'école du *Producteur* avec le plus d'ingéniosité et d'ensemble fut M. Enfantin. Pour donner une idée de la suite et de l'étendue avec lesquelles M. Enfantin présenta ses doctrines, il n'y a qu'à énumérer ses principaux articles sur les *sociétés en commandite et anonymes, la baisse progressive du loyer des objets mobiliers et immobiliers, les banques d'escompte, l'organisation féodale et l'organisation industrielle, le système des emprunts comparé au système des impôts, la concurrence dans les entreprises industrielles, la circulation, les progrès de l'économie politique dans ses rapports avec l'organisation sociale*. Nous regrettons que ces remarquables travaux n'aient point été réunis dans une publication particulière; ils forme-

raient un livre curieux, et qui aurait aujourd'hui un singulier intérêt d'opportunité, car on y verrait la préface philosophique, anticipée de trente ans, du mouvement industriel auquel nous assistons. M. Enfantin abordait ces importantes questions avec la connaissance raisonnée des grands travaux des économistes, avec une véritable aptitude à concevoir et à imaginer les combinaisons auxquelles se prêtent les phénomènes du crédit et de l'industrie, avec une intuition très vive du rôle que ces combinaisons, déjà si avancées en Angleterre, allaient jouer parmi les sociétés retardataires du continent, enfin avec un esprit de généralisation qui pouvait avoir ses entraînemens dangereux, car cet esprit est enclin à des impatiences et à des exigences logiques quelquefois incompatibles avec les faits positifs, mais qui communiquait à ses écrits un caractère spécieux et séduisant, et leur a imprimé une portée élevée. Nulle part la vertu du crédit n'a été préconisée et prophétisée avec plus de foi et de pompe que dans *le Producteur*. M. Enfantin y voyait une puissance morale et matérielle à la fois, par laquelle devait s'accomplir la réorganisation de nos sociétés nouvelles; il voyait dans les associations commerciales les cadres où la production devait se coordonner et se hiérarchiser; il voyait dans les banques de commandite et d'escompte l'organisme par lequel le capital des non-producteurs, ou, comme il les appela bientôt, des oisifs, devait se transférer et se distribuer aux producteurs, à des conditions de jour en jour plus favorables au travail et moins fructueuses pour la propriété oisive. « Le crédit, disait-il, nous paraît être le mobile des actions sociales dans l'avenir, comme la force l'était dans le passé. » Il n'est point surprenant qu'attribuant au crédit une si haute destination, l'école du *Producteur* élevât les institutions de crédit au rang des premières institutions politiques. En chargeant les chefs de ces institutions de régler les relations de la classe des producteurs qui n'ont pas de capital avec la classe des propriétaires qui ne peuvent mettre eux-mêmes leurs capitaux en valeur, en leur donnant la mission d'emprunter aux oisifs l'instrument de travail pour le remettre aux travailleurs, la fonction qu'elle assignait aux directeurs de ses banques demandait de telles garanties de lumières, de justice, de vertus morales, qu'elle devenait quelque chose de plus qu'une magistrature politique, et s'élevait à une sorte de sacerdoce. Telle fut en effet la conséquence extrême et l'écueil de ce système. Il était parti de quelques idées utiles et justes; mais il les faussa en exagérant les attributions du crédit, en croyant la liberté insuffisante à féconder cette forme des relations industrielles et commerciales, et en rêvant pour elle des plans de centralisation et de hiérarchie qui ne pourraient se réaliser sans entraîner comme contrepoids et comme garanties une réorganisation politique et sociale.

Mais ce n'est point l'ensemble et l'enchaînement des doctrines du *Producteur* que nous avons à discuter ici; nous n'avons ouvert ce recueil que pour y chercher des lumières plus complètes sur le système des obligations du Crédit mobilier.

Il y a en effet une similitude remarquable entre les idées de M. Isaac Pereire sur les obligations du Crédit mobilier comme valeurs de circulation et le système de billets de banque que M. Enfantin proposait en 1826 dans ses articles sur les banques d'escompte. Il n'est peut-être point sans intérêt de consulter à ce sujet l'exposé de M. Enfantin, car non-seulement le plan des obligations à court terme du Crédit mobilier reproduit le plan des billets de banque du *Producteur*, mais les raisons que M. Enfantin donnait à l'appui de son système ne semblent point avoir perdu de leur force sur l'esprit de M. Isaac Pereire, si l'on en juge par certaines expressions de son dernier rapport, celui du 23 avril 1856.

On sera sans doute étonné de la principale objection qu'une école, qui pourtant ne passe point pour timide, oppose au système des banques actuelles d'escompte et de circulation. Cette école considère comme une imprudence l'émission et la circulation de billets remboursables à vue. La certitude du paiement du billet à vue n'existerait (nous résumons l'argumentation de M. Enfantin) que dans le cas où les banques auraient constamment en caisse la contre-valeur en espèces de leurs billets en circulation. Or leur réserve métallique ne conserve point cette égalité avec la somme de leurs billets circulans. Les banques actuelles se trouvent donc toujours dans une position fausse et précaire. Pour maintenir leur réserve métallique à un niveau qui leur permette de faire face aux remboursemens à vue, elles sont quelquefois obligées soit d'élever le taux de l'intérêt, soit de restreindre leurs escomptes, et en prenant ces mesures elles donnent le signal des crises commerciales. Telles sont les raisons sur lesquelles s'appuie l'école du *Producteur* pour condamner le billet à vue, et voici la combinaison que M. Enfantin proposait à la place. Au lieu de billets payables à vue, sa banque générale de prêt et d'emprunt ne devait remettre en échange des effets escomptés par elle que des billets payables aux mêmes échéances que ces effets, et portant un intérêt qui serait inférieur au taux de l'escompte. La banque serait ainsi débarrassée des inquiétudes que donne aux banques actuelles le rapport toujours oscillant de leur circulation avec leur réserve métallique, car les échéances de ses remboursemens correspondraient toujours avec celles de ses rentrées. Dès lors plus de hausse brusque de l'intérêt, plus de restrictions soudaines de l'escompte, partant plus de ces perturbations qui ont pour cause la constitution vicieuse des banques. M. Enfantin croyait naturellement qu'il rendait d'un

côté à son billet, par l'intérêt qu'il y attachait, les propriétés de circulation qu'il lui enlevait de l'autre en le soumettant à une échéance déterminée. Cette combinaison fut, quelques années après, reprise dans le même ordre d'idées par M. Isaac Pereire : elle a obtenu plus tard des plagiaires plus bruyans, mais non à coup sûr plus éclairés et plus ingénieux que ses premiers éditeurs.

Cette théorie de l'école du *Producteur* est doublement défectueuse. La critique du système des banques sur laquelle elle repose n'est point fondée; la substitution qu'elle propose du billet remboursable à terme et portant intérêt au billet payable à vue ne peut point remplir l'objet atteint par la circulation des billets de banque, et, bien loin d'être un progrès, serait une mesure rétrograde en matière de crédit. Nous n'aurons point de peine à le démontrer.

Et d'abord la critique qui sert de prétexte à ce système manque de base. Elle n'est en effet que l'écho du préjugé superficiel qui attribue aux mesures restrictives des banques la cause des crises commerciales et monétaires. Nous croyons avoir donné dans un article précédent (1), sur le phénomène des crises, des explications suffisantes pour être dispensé d'insister ici sur cette erreur (2). Les banques n'ont qu'un rôle passif relativement aux crises; la circulation de leurs billets et la condition du remboursement à vue qui y est attachée sont si peu la cause première de ces perturbations, que lors même qu'elles n'émettraient point de billets et qu'elles ne feraient

(1) Livraison du 15 mars, *la Banque de France*.

(2) Le passage suivant du rapport présenté le 23 avril dernier par M. Isaac Pereire semblerait indiquer qu'il persiste dans cette opinion de l'école du *Producteur*, qui attribue au système actuel des banques l'aggravation des crises : « Il est certain, dit-il, que si la Banque de France ne devait pas au crédit la plus grande partie des ressources dont elle dispose, et si, à l'apparition de certains phénomènes, comme celui de la diminution de ses comptes courans ou d'un échange plus fréquent et plus rapide de ses billets, elle n'était forcée de réduire plus ou moins brusquement ses avances, les embarras qui résultent des crises se trouveraient considérablement réduits et ne seraient pas augmentés du trouble que doit nécessairement produire la suppression des crédits qui entretiennent le mouvement régulier de la Bourse, des fabriques et du commerce. Ces inconvéniens, en ce qui nous concerne, n'existent pas au même degré. » Cette persistance est d'autant plus extraordinaire, que l'expérience de la dernière crise démontre qu'en restant fidèle aux principes du crédit commercial, c'est-à-dire en élevant le taux de l'intérêt lorsque la situation du marché des capitaux et une exportation métallique extraordinaire le lui prescrivaient, la Banque n'a point réduit brusquement ses avances et a été par conséquent étrangère au trouble que doit nécessairement produire la suppression du crédit. Bien loin de supprimer ses crédits, la Banque, comme le témoigne le chiffre de ses escomptes, les a accrus dans une proportion jusque-là sans exemple. Elle n'a réduit que ses avances au capital fixe (prêts sur actions et obligations); mais cette réduction a été plus que compensée par l'augmentation de ses avances au capital de roulement, le seul auquel les banques d'escompte et de circulation soient tenues par leur institution de dispenser le crédit.

leur service de crédit qu'avec leur capital social et les ressources provenant des comptes courans, les crises n'en éclateraient pas moins lorsque des excès de spéculation ou des accidens naturels les auraient rendues inévitables. Ce point est aujourd'hui si bien établi, que les reproches adressés aux banques par les économistes qui ont le plus sévèrement surveillé leur conduite pendant les crises, bien loin d'incriminer leurs mesures restrictives, portent sur la lenteur qu'elles mettent quelquefois à recourir à ces mesures, et sur la libéralité imprévoyante avec laquelle elles ont prodigué leurs avances. Au surplus, ainsi que nous allons le voir, la substitution des billets à intérêt, remboursables à terme, aux billets payables à vue, n'aurait aucune efficacité contre le mal imaginaire pour lequel on la propose.

Ramenons à sa véritable nature le billet à interêt et à échéance de l'école du *Producteur*. Il faut, pour cela, le dépouiller d'un appendice inutile, l'intérêt dont il est productif. Cet intérêt n'est, dans le système de M. Enfantin, qu'une complication et une illusion. M. Enfantin voulait que sa banque délivrât, en échange des effets particuliers qu'elle recevrait, des obligations remboursables aux échéances des effets escomptés et portant un intérêt inférieur au taux de l'escompte. La différence entre l'intérêt attaché aux billets de la banque et l'intérêt perçu sur les effets escomptés eût constitué ce qu'il appelait la prime de solvabilité, destinée à garantir la banque contre la chance de non-paiement des effets reçus par elle. Il n'y aurait donc eu de réellement perçu dans cette opération que cette différence, cette prime d'assurance; c'est qu'aussi l'opération accomplie par la banque, — donnant simplement un titre de crédit général, son obligation, en échange d'un titre particulier, l'effet de commerce, le titre général ayant d'ailleurs la même échéance que le titre particulier, — n'eût point été un escompte véritable et n'eût été en réalité qu'une opération d'assurance. Une banque telle que la concevait M. Enfantin n'était qu'une société d'assurance contre la chance de non-remboursement des effets de commerce; ce n'était point une banque d'escompte dont la mission est de fournir un capital immédiatement disponible contre un engagement à terme. A quoi bon alors compliquer l'opération d'un escompte fictif prélevé sur l'effet particulier et d'un intérêt illusoire attaché à l'obligation de la banque? Pourquoi ne pas ramener les deux élémens de la transaction à leur condition naturelle, en supprimant d'un côté l'escompte, de l'autre l'intérêt, et en ne laissant subsister que la prime d'assurance? Dans la pratique d'ailleurs, soit que le négociant et l'industriel allant porter leurs effets à la banque eussent payé simplement une prime, soit qu'outre la prime ils eussent fait, sous forme d'escompte, l'avance de l'intérêt attaché aux billets de banque qu'on

leur eût donnés en échange, leur situation après l'opération eût été la même. Ils eussent été nantis alors de titres de crédit supérieurs, au point de vue de la solvabilité, à leurs effets particuliers, puisque ces titres auraient porté la garantie de la banque; mais ces titres, étant à échéance éloignée, n'eussent point représenté pour eux un capital *actuellement* disponible. Pour avoir du capital disponible, ils auraient été forcés de négocier ces titres, de les escompter, c'est-à-dire de supporter, en les transmettant, la déduction de l'intérêt des sommes représentées par les billets depuis le moment de la négociation jusqu'au jour de l'échéance des titres. Or le taux de cet intérêt aurait été déterminé par le rapport existant, au moment et sur la place de commerce où aurait eu lieu la négociation, entre l'offre et la demande de capital disponible.

Dans ce système donc, le débat et la fixation de l'intérêt, au lieu d'être régularisés par les banques, seraient livrés, comme ils l'étaient avant l'organisation de ces établissemens de crédit, à toutes les incertitudes et à toutes les variations des négociations individuelles. Une fois la banque de M. Enfantin fondée, il faudrait évidemment en créer aussitôt une autre pour escompter les billets de la banque d'assurance. Et ce ne serait pas le seul avantage que l'on perdrait au remplacement des billets de banque à vue par des obligations remboursables à terme. Que deviendrait l'économie du capital métallique obtenue par le système de la circulation actuelle, économie que représente la différence entre l'encaisse des banques et le montant de leurs billets qui circulent? La banque de l'école du *Producteur* n'ayant jamais à payer qu'après avoir encaissé, n'étant point tenue de constituer et d'entretenir ces réservoirs métalliques qui sont aujourd'hui une si précieuse ressource pour le commerce, il faudrait revenir à ces thésaurisations particulières d'autrefois qui stérilisaient pour les besoins de l'ancienne circulation un capital monétaire si considérable. Enfin, au prix de cette véritable rétrogradation économique, aurait-on acquis une sérieuse sauvegarde contre les crises? Tout au contraire on n'aurait fait qu'y jeter de plus nombreux et plus graves élémens de désordre. En enlevant aux banques le souci de leur réserve métallique, on leur aurait retiré un des moyens d'information les plus utiles pour le gouvernement du crédit dans les circonstances difficiles. Les exportations extraordinaires de numéraire qui précèdent et déterminent les crises, ne pouvant se faire qu'avec les réserves des particuliers, seraient plus difficiles à apprécier, le péril serait connu plus tard et moins bien. Lorsque le mal aurait éclaté, l'imagination des commerçans, n'étant plus rassurée par les puissantes ressources métalliques et l'infatigable sollicitude d'une banque spécialement chargée de pourvoir à ce grand

intérêt national, serait accessible à de plus aveugles et plus funestes paniques. De quel secours serait alors la banque d'assurance avec ses billets à terme? En admettant que ces billets fussent une ressource pour le commerce aux abois, qui ne pourrait les faire escompter qu'à un taux d'intérêt bien plus lourd que celui qu'ont jamais fixé en pareille circonstance les banques actuelles, la banque d'assurance ne pourrait les émettre qu'en proportionnant la prime de solvabilité aux risques aggravés d'une situation compromise : elle serait obligée de recourir elle-même et à sa façon aux mesures restrictives qu'elle avait la prétention d'épargner au commerce. Voilà où aboutirait ce système fastueux et pusillanime, en enlevant à la circulation l'instrument le plus parfait dont l'expérience et la théorie l'aient dotée jusqu'à présent, pour le remplacer par un titre compliqué, incommode et impropre aux évolutions actives et rapides des capitaux.

Si l'on veut bien maintenant se reporter aux explications données par M. Isaac Pereire sur les obligations du Crédit mobilier, nous espérons qu'on ne nous accusera point de nous être attardé dans une digression inutile.

Nous relèverons d'abord une inadvertance dans l'éloge que M. Isaac Pereire fait du billet de banque, avant d'arriver à conclure qu'il laisse une lacune que l'obligation du Crédit mobilier serait destinée à remplir. S'il est vrai, comme nous l'avons montré en parlant de la Banque de France, que le billet de banque ait servi à réduire et à régulariser le taux de l'intérêt, il n'est point exact de dire, comme M. Pereire, que ce billet *augmente* le capital nécessaire à la circulation des richesses d'un pays. Le billet de banque n'est point une création de capital, il n'est point en lui-même une richesse, il n'est qu'un signe représentatif du numéraire qui économise l'emploi des métaux précieux, et à l'aide duquel le capital circulant du pays se livre avec plus de régularité et d'activité aux évolutions que lui impriment le commerce et l'industrie. Prendre la monnaie fiduciaire pour une augmentation de capital, ce serait tomber dans l'erreur enfantine de Law, qui confondait la multiplication artificielle des signes intermédiaires de l'échange avec la richesse réelle, et nous attribuerions d'autant moins une illusion pareille à un théoricien et à un praticien aussi distingué que M. Isaac Pereire, que nulle part nous n'avons vu cette erreur mieux réfutée et les vrais principes de la matière plus nettement établis que dans un travail publié autrefois dans *le National* par son frère, M. Émile Pereire, sur le système de Law. Après avoir outré ainsi, par une expression exagérée, le rôle du billet de banque, M. Isaac Pereire donne à entendre que les billets de banque, par l'effet de la *haute prudence* de l'établissement

chargé de les émettre, ne suffisent point aux besoins de la circulation, ce qui le conduit à déclarer nettement qu'il reste à côté d'eux une place vacante pour les obligations du Crédit mobilier. Sans discuter ici les avantages ou les inconvéniens de la haute prudence de la Banque, sans examiner si l'insuffisance attribuée aux billets tient, comme on semble l'indiquer, à leur caractère, qui est de ne point porter d'intérêt et d'être remboursables à vue, nous ferons seulement remarquer que c'est, non par la quantité des billets qu'émet une banque, mais par la multiplicité et la facilité de ses escomptes, que l'on doit juger si elle répond suffisamment aux besoins de la circulation. Il peut arriver que, dans des périodes de stagnation industrielle et de malaise commercial, la somme des billets de banque en circulation soit plus considérable que dans un temps de prospérité et d'activité (1). En tout cas, si, par la faute de la banque, les besoins de la circulation n'étaient point satisfaits, et s'ils réclamaient l'émission d'un autre titre intermédiaire, encore faudrait-il que ce titre réunît les conditions et les caractères qui font du billet de banque une monnaie fiduciaire. Or il saute aux yeux que l'obligation du Crédit mobilier ne peut réunir ni ces caractères ni ces conditions.

Les métaux précieux, l'or et l'argent, ayant été adoptés comme la mesure commune des valeurs, le type invariable de cette mesure, l'étalon, *the standard*, suivant l'expression consacrée, est déterminé dans chaque pays par la quantité d'or ou d'argent fixée comme unité monétaire. Le billet de banque ne peut être reçu comme monnaie et remplacer le numéraire dans les transactions qu'à une condition, c'est qu'à tout moment il puisse s'échanger contre la somme intégrale en monnaie qu'il exprime. Si le billet de banque représentait des valeurs susceptibles de variations, si par conséquent sa valeur, comparée à celle de la monnaie, était variable, il perdrait les pro-

(1) Sans entrer ici dans une discussion théorique sur la circulation dont nous croyons avoir résumé les vrais principes en parlant de la Banque de France, nous ne pouvons nous empêcher de signaler un rapprochement qui prouve combien il serait puéril de regarder comme insuffisante la circulation actuelle des billets de la Banque de France. Que l'on consulte les compte-rendus de la Banque d'Angleterre : l'on verra que sa circulation s'élève à peu près à la même somme que celle de notre banque; mais si l'on réfléchit qu'avec cette somme de billets de banque flottant entre 6 et 700 millions, l'Angleterre fait face à un mouvement d'affaires commerciales peut-être trois ou quatre fois plus considérable que celui de la France, qu'en outre le billet de banque anglais circule dans l'Inde, dans les colonies britanniques, et qu'on le trouve dans toutes les places de commerce du monde, on conviendra que la circulation d'une somme égale de billets en France, défrayant un mouvement d'affaires très inférieur et n'ayant aucune dérivation à l'étranger, suffit amplement à nos besoins et ne laisse guère de lacune à remplir. Ce n'est pas à la somme de notre circulation, c'est à la rapidité du mouvement que nous saurons lui imprimer qu'il faut mesurer nos progrès industriels et commerciaux.

priétés qui l'égalent à la monnaie dans la circulation, car toutes les fois qu'il changerait de mains il donnerait lieu à une supputation pour la fixation de sa valeur actuelle et relative. Il ne circulerait plus comme le numéraire, il ne servirait plus à la mesure des autres valeurs; il ne circulerait que comme une valeur quelconque que l'on achète et que l'on vend à prix débattu, en la comparant à la valeur type, à l'étalon monétaire. Le billet de banque serait encore plus impropre à la circulation, s'il n'était point remboursable à présentation, s'il n'était payable qu'à l'échéance d'un certain nombre de jours de date ou de vue. Le temps en effet qui devrait s'écouler, dans ce cas, avant sa conversion en espèces, ajouterait un élément de variation de plus à sa valeur. Pour que le billet de banque soit une véritable monnaie fiduciaire, il faut donc qu'il soit toujours au pair avec la monnaie. Pour que cette parité existe, il faut que la somme exprimée par le billet de banque soit à tout moment convertible en une somme égale en numéraire. Il importe de ne point oublier non plus que la nature de l'opération qui donne lieu à l'émission du billet de banque garantit à la banque la rentrée prochaine du numéraire représenté par le billet. Les banques émettent leurs billets contre les effets de commerce qu'elles escomptent. Or les effets de commerce, gage des billets mis en circulation, sont des valeurs fixes qui, une fois dans les portefeuilles des banques, ne sont exposées à subir aucune variation, et qui à l'échéance sortiront du portefeuille pour ramener dans la caisse la somme intégrale de numéraire qu'elles expriment.

Les obligations du Crédit mobilier ne satisfont à aucune de ces conditions. D'abord, quant aux obligations à long terme, que M. Isaac Pereire ne semble point tout à fait exclure du rôle d'intermédiaire circulant lorsqu'il se borne à dire : « Nos obligations à courte échéance seront celles qui feront principalement fonction de monnaie, » il est évident que par la nature de leur gage elles ne sauraient posséder la fixité de valeur nécessaire à un intermédiaire de circulation. Les valeurs qui leur servent de gage, et qu'elles sont destinées à représenter, ne sont point, comme les effets de commerce, des valeurs de même nature, représentant des sommes fixes et invariables, se résolvant d'elles-mêmes en numéraire à une échéance prochaine et déterminée : ce sont des valeurs de nature diverse, soumises à de constantes variations sous l'influence de causes générales et de causes spéciales, et qu'on ne peut réaliser en numéraire que par une vente opérée à un prix qui ne saurait être prévu avec certitude au moment de l'émission des obligations. De plus, les obligations du Crédit mobilier ne sont point remboursables à présentation. On a vu qu'elles se divisent en deux catégories : les

unes sont à courte échéance (le minimum d'échéance ne peut être pour celles-là, d'après les articles 7 et 8 des statuts, de moins de quarante-cinq jours, et le maximum ne doit pas atteindre un an), les autres à échéance éloignée et remboursables par voie d'amortissement. Les unes et les autres sont également impropres à prendre le caractère et le rôle de monnaie fiduciaire, c'est-à-dire de mesure commune des valeurs, car n'étant ni les unes ni les autres remboursables à présentation, elles sont incapables de prendre et de garder cette fixité, cette invariabilité, qui sont le caractère du titre monétaire, et lui permettent de servir de mesure commune aux valeurs. Sous ce rapport, les obligations à courte échéance du Crédit mobilier n'atteignent pas plus le but qu'on leur assigne, faire fonction de monnaie, que les obligations à échéances éloignées. Dire qu'elles offrent toute garantie de remboursement à l'échéance qu'elles portent, parce qu'elles correspondent aux placemens temporaires de la société, est une déclaration inutile et étrangère à la question, car il ne viendra jamais à la pensée de personne de supposer que le Crédit mobilier ne prendra point les précautions voulues pour faire honneur à sa signature; mais l'exactitude de ses paiemens ne changera rien à la nature de ses obligations à courte échéance : elles ne seront point remboursables à vue. Parler de l'intérêt qui y est attaché, comme leur donnant une aptitude à remplir le rôle de monnaie fiduciaire, serait un non-sens. Cet intérêt ne distingue point l'obligation à courte échéance du Crédit mobilier de la classe des valeurs payables à échéance déterminée. Toutes ces valeurs, effets de commerce, bons du trésor, etc., sont productives d'intérêt pour ceux qui prêtent sur elles des espèces : seulement cet intérêt est prélevé d'avance et par déduction sur la somme représentée par l'effet. Celui qui reçoit l'effet donne en échange cette somme en numéraire moins l'intérêt qu'elle doit produire depuis le moment où se fait l'escompte jusqu'au jour de l'échéance : c'est ce que l'on appelle en termes techniques prendre l'escompte *en dedans*. La seule différence qu'il y aura entre les effets de commerce et les obligations du Crédit mobilier, c'est que pour les premiers l'intérêt qui rémunère la prestation de l'argent se prend en dedans, est déduit de la somme, et que pour les secondes il se prendra *en dehors*, c'est-à-dire s'ajoutera chaque jour à la somme, jusqu'à l'époque du remboursement; ce n'est qu'une différence de forme. Encore cette différence de forme ne pourra-t-elle subsister dans la pratique. En effet, pour que l'obligation du Crédit mobilier conservât le pair et ne fût jamais soumise aux déductions de l'escompte, il faudrait que le taux de l'intérêt dans le commerce fût fixé invariablement, et que l'obligation produisît précisément cet intérêt invariable. Or on

sait bien que c'est impossible : le taux de l'intérêt varie sans cesse, et le Crédit mobilier ne pourra pas maintenir constamment l'intérêt de ses obligations au niveau des oscillations perpétuelles de l'intérêt. Lorsque l'intérêt de l'obligation sera plus élevé que le taux actuel de l'intérêt dans le commerce, la différence des deux intérêts constituera une prime en faveur de l'obligation; lorsque l'intérêt de l'obligation sera inférieur, il constituera une perte au détriment de l'obligation, et cette perte sera déduite de la somme que représente l'obligation, par escompte en dedans, comme pour les effets de commerce ordinaires. Les obligations du Crédit mobilier à courte échéance, étant par leur nature incapables de conserver invariablement le pair avec le numéraire, ne peuvent donc en aucune façon, selon l'assertion de M. Isaac Pereire, prendre le caractère et le rôle de monnaie fiduciaire. Elles sont dans l'impossibilité d'acquérir aucune des propriétés du billet de banque; elles rentrent au fond dans la classe des effets de commerce. Elles ne pourront pas circuler par la transmission directe et manuelle comme le billet de banque et la monnaie; elles ne circuleront que comme les effets de commerce, en passant, à chaque circulation, par l'épreuve d'une négociation qui, soit par une prime, soit par un escompte, en modifiera la valeur.

Au surplus, ces obligations à courte échéance, les seules qui pourraient prétendre à remplir une place vacante à côté du billet de banque, s'il était vrai que le billet de banque laissât réellement une lacune dans la circulation, sont maintenant hors de question. Les dispositions des statuts, combinées avec les développemens qu'ont pris les comptes courans de la société de Crédit mobilier, interdisent actuellement l'émission des obligations. On a vu que d'après l'article 8 des statuts « le montant cumulé des sommes reçues en compte courant et des obligations créées à moins d'un an de terme ne pourra dépasser le double du capital réalisé. » Les sommes reçues en compte courant ayant promptement atteint à elles seules la limite statutaire, le Crédit mobilier n'a plus pu songer à émettre des obligations à courte échéance. Il a même retiré de la circulation, dès les premiers mois de son existence, celles qu'il y avait lancées en essai.

Après avoir dissipé la confusion que le rapport du 29 avril 1854 tendrait à établir sur les attributions de l'obligation du Crédit mobilier comme intermédiaire de circulation, après avoir démontré que ces obligations ne peuvent point servir de mesure commune des valeurs, il reste à apprécier leur véritable nature et le ressort qu'elles peuvent fournir au mécanisme du Crédit mobilier.

Ici plusieurs questions se présentent. Quel est le caractère propre

de l'obligation du Crédit mobilier, et quelle est sa valeur, comparée à la classe des valeurs qui lui sont analogues? La faculté d'émettre des obligations que s'est réservée le Crédit mobilier a-t-elle été mesurée par les statuts aux conditions de prudence et de sécurité que réclament les intérêts des tiers? Enfin quelle serait la portée de cette faculté, si les circonstances permettaient au Crédit mobilier de l'exercer dans sa plénitude? Nous allons répondre successivement à ces questions.

Les obligations amortissables à longue échéance représenteront pour le Crédit mobilier un emprunt qui peut s'élever à dix fois son capital, et pour leurs détenteurs une valeur de placement produisant un revenu fixe. Pour gage de cet emprunt, le Crédit mobilier offrira une somme de valeurs correspondante, telles que rentes publiques, actions et obligations de compagnies industrielles, valeurs acquises avec les ressources mêmes de l'emprunt. Son bénéfice, à l'émission de ces obligations, consistera dans une différence entre l'intérêt attaché à ces titres et celui auquel il pourra placer les sommes correspondantes à leur valeur. Mais ses obligations rencontreront longtemps encore sur le marché des placemens la concurrence d'une valeur analogue, celle des obligations de chemins de fer; il ne pourra donc pas attacher à ses obligations un revenu fixe et des conditions de remboursement inférieures au revenu fixe et aux conditions de remboursement de celles-ci : il est donc évident que ce n'est point en obligations de chemins de fer qu'il placera le produit des émissions de ses propres obligations, car il ne trouverait aucune différence d'intérêt à son profit dans un pareil placement. Le revenu des rentes publiques ne lui laisserait pas non plus de marge suffisante, il ne faut donc pas s'attendre à lui voir faire des placemens considérables en fonds publics. Restent les valeurs jouissant d'un revenu progressif, les actions; celles-là en effet, les actions des compagnies qui sont en voie de prospérité, peuvent donner des dividendes supérieurs aux revenus fixes des obligations de chemins de fer et des rentes. C'est là surtout que se porteront les placemens du Crédit mobilier pour que ses émissions lui soient profitables. Les obligations du Crédit mobilier, analogues à celles des chemins de fer par les conditions de revenus et de remboursement, seront donc *gagées* principalement par des actions de compagnies industrielles.

Telle sera nécessairement la nature des obligations du Crédit mobilier. Nous n'hésitons point à dire qu'ainsi constituées (et elles ne sauraient l'être autrement), elles offriront comme valeur de placement moins de sécurité et de garantie que leurs analogues, les obligations de chemins de fer.

Qu'est-ce en effet que l'obligation considérée comme valeur de pla-

cement? C'est une valeur adaptée à la prudence d'une classe considérable de capitalistes qui préfèrent à des éventualités brillantes de bénéfices compensés par des risques un revenu modéré, mais fixe et certain. Ce qui fait, aux yeux de cette classe de capitalistes, le mérite de l'obligation, c'est la certitude de ce revenu fixe; mais cette certitude dépend uniquement de la nature du gage. Elle existe pleinement pour les obligations de chemins de fer. Ces obligations, qui, comme nous l'avons dit, ne forment ordinairement que les deux cinquièmes du capital dépensé, ont cependant pour gage le revenu tout entier de l'entreprise; si l'on suppose que l'intérêt normal de l'obligation soit de 5 pour 100, pour que l'entreprise ne fût point en état de servir cet intérêt, il faudrait que le produit net annuel ne s'élevât pas à 2 pour 100 sur la totalité du capital dépensé. L'industrie des chemins de fer n'est pas soumise chez nous à des hasards qui puissent réduire à ce point ses profits. Le gage des obligations des chemins de fer est donc supérieur en valeur de trois cinquièmes à la somme fournie par les obligations; il n'en est pas de plus réel et de plus certain. Les choses seront bien différentes pour les obligations du Crédit mobilier. Ici d'abord le gage, au lieu de dépasser dans une forte proportion la valeur de la créance représentée par les obligations, n'est que juste équivalent en capital à la somme de cette créance. Au moins ce gage aura-t-il une valeur qui soit à l'abri des dépréciations, une valeur invariable? Non, il se composera principalement des actions de compagnies industrielles, soumises suivant les chances aléatoires de l'industrie à des alternatives de hausse et de baisse qui peuvent à tout moment en altérer la valeur. Enfin la nature même de la société de Crédit mobilier l'expose à des éventualités qui peuvent faire subir à ce gage une dépréciation particulière. Toute entreprise de crédit est sujette à un péril qui n'atteint point les chemins de fer en cours d'exploitation. Un événement politique, une crise commerciale, une panique peuvent arrêter sa marche et la soumettre à une liquidation forcée. Quelle réduction n'éprouverait pas, dans une pareille situation qu'il ne faut jamais écarter de ses prévisions quand il s'agit d'une institution de crédit, la masse des valeurs qui serviraient de gage aux obligations! Le capitaliste prudent qui recherche les obligations de chemins de fer s'éloignera donc de celles du Crédit mobilier. Il ne pourrait s'en éprendre sans commettre une étrange inconséquence. Lui qui fuit les placemens en actions, malgré leurs chances brillantes, assumerait en effet, en souscrivant des obligations du Crédit mobilier, tous les risques des placemens en actions, sans avoir la compensation des gros bénéfices qu'il abandonnerait tout entiers à la société.

Mais, suivant le programme de M. Isaac Pereire, les obligations du

Crédit mobilier ne seraient pas seulement gagées par la somme correspondante de valeurs acquises, elles auraient de plus la *garantie* du capital de la société, qui aurait été porté à cette intention au chiffre considérable de 60 millions.

Le rapport du chiffre du capital à la somme représentée par les obligations serait en effet une condition de sécurité pour celles-ci, s'il était suffisant. C'est en examinant de près si ce rapport est réellement suffisant que l'on est frappé de l'imprudence qu'il y aurait pour la société à user de la faculté que lui donnent ses statuts d'étendre à dix fois la somme de son capital l'émission de ses obligations. D'abord il ne faut point oublier que, comme garantie, le capital de 60 millions ne s'applique point entièrement et exclusivement aux obligations. Ce capital est la garantie de tous les engagemens de la société, et les obligations ne peuvent participer à cette garantie qu'au prorata de leur importance relative, eu égard aux autres engagemens du Crédit mobilier. Ceux qui résultent des opérations commanditaires de la société n'ont point de limite assignée par les statuts; il peuvent par conséquent prendre une importance considérable. Ceux qui résultent des dépôts en comptes courans ont une limite fixée au double du capital social, limite qu'ils ont déjà presque atteinte; ces dépôts peuvent s'élever à 120 millions. En ne tenant compte que de ceux-ci, la garantie offerte aux obligations sur le capital du Crédit mobilier se trouve déjà diminuée d'un cinquième : ce ne seraient plus les 60 millions du capital qui répondraient tout entiers aux obligations de la dépréciation des titres qui leur serviraient de gage. La garantie du capital afférente aux obligations ne représenterait plus le dixième, elle ne formerait qu'un peu moins du treizième de celles-ci. Pour que cette garantie fût entièrement absorbée et que les porteurs d'obligations eussent à supporter tout le poids d'une dépréciation ultérieure, que faudrait-il? Une simple baisse de 8 pour 100 sur les valeurs. Or une pareille baisse est bien loin d'être un accident extraordinaire. Une différence de 8 pour 100, et même plus forte, entre les hauts cours et les bas cours des valeurs s'est plusieurs fois produite dans ces dernières années. Le 3 pour 100, la valeur régulatrice, dont le plus haut cours en 1853 s'est élevé à 82,15, est descendu, dans le dernier trimestre de la même année, à 71,70; la même valeur, qui dans le dernier trimestre de 1854 était montée à 76, 35, est tombée, à la dernière liquidation de 1855, aux environs de 63, subissant ainsi, à un an d'intervalle, une dépréciation de 17 pour 100. On voit donc que le capital du Crédit mobilier n'est pas proportionné à la somme des obligations qu'il est autorisé à émettre, et qu'il n'offre point aux obligations une garantie suffisante.

Ainsi l'obligation du Crédit mobilier ne saurait être une valeur

de circulation comme le billet de banque, et, comme valeur de placement, elle est inférieure aux actions et aux obligations de chemins de fer; elle réunit les inconvéniens de chacune de ces valeurs et n'a aucun de leurs avantages respectifs; elle est soumise aux risques que courent les actions sans avoir l'éventualité de leurs dividendes progressifs; elle est réduite au médiocre revenu fixe des obligations de chemins de fer, sans avoir comme celles-ci, pour la certitude de ce revenu, la garantie d'un gage réel et d'une hypothèque dont la valeur intrinsèque est bien supérieure à la créance à laquelle elle est affectée.

L'obligation du Crédit mobilier, lorsqu'on en analyse la valeur intrinsèque, présente des conditions d'infériorité réelle relativement aux titres analogues qu'ont répandus les combinaisons financières des entreprises de chemins de fer. Il n'est point impossible que cette infériorité ne soit un obstacle réel au facile placement de ces obligations le jour où l'on tentera de les émettre. Cependant ces obligations sont le couronnement nécessaire de la conception du Crédit mobilier, et l'on n'embrasserait pas le système qui a inspiré la création de cet établissement, si l'on ne supposait vaincues les difficultés pratiques qui s'opposent à l'émission de ses obligations, et si, par la pensée, on ne se représentait l'influence qu'une pareille ressource lui permettrait d'exercer. D'ailleurs l'hypothèse du succès de l'émission des obligations du Crédit mobilier n'est point gratuite. Les causes qui ont fait échouer, il y a quelques mois, l'émission des 240,000 obligations que le Crédit mobilier voulait émettre sont des causes accidentelles. On n'a point opposé à cette émission des objections tirées du fond même des choses. Le gouvernement n'allégua dans le petit article du *Moniteur* qui arrêta l'opération que des raisons tirées de l'état de la place, déjà chargée de valeurs, et qu'on ne voulait pas dans les circonstances actuelles surcharger de valeurs nouvelles; mais au milieu de circonstances plus favorables, avec la paix, dans un moment où nous serions délivrés de la calamité des mauvaises récoltes, où la confiance serait ranimée, où la spéculation s'enflammerait, à la faveur de cette indifférence qui nous déshabitue autant de la discussion de nos intérêts que de celle de nos droits, qui peut croire que l'opération essayée en 1855 ne réussirait point?

Supposons donc le succès, supposons les 1,200,000 obligations du Crédit mobilier émises.

Le produit de ces obligations, si elles étaient émises comme celles des chemins de fer un peu au-dessous de 300 fr. et amortissables à 500 fr. dans le cours de la durée de la société, mettrait à la disposition du Crédit mobilier une somme peu inférieure à 360 millions. Ce se-

rait donc, en y ajoutant les 60 millions du capital et les 120 millions des comptes courans, une force de plus de 500 millions que le Crédit mobilier porterait et mobiliserait dans la commandite et les opérations de bourse.

Nous n'avons point parlé jusqu'ici de l'action que peut exercer une société comme le Crédit mobilier sur les opérations de bourse : c'est un sujet sur lequel nous reviendrons spécialement dans la seconde partie de ce travail; mais nous ne pouvons nous dispenser de contester ici une des conséquences que M. Isaac Pereire attribue à l'émission des obligations lorsqu'il les présente comme devant réfréner la spéculation. On ne niera point qu'avec un portefeuille qui devrait s'élever à plus de 500 millions, la société n'eût des moyens presque irrésistibles d'influence sur le cours des valeurs, et ne fût en état d'assurer à celles qu'elle aurait créées des avantages de spéculation bien supérieurs à ceux des entreprises fondées en dehors d'elle. La loi des statuts qui prescrit au Crédit mobilier d'avoir toujours en valeurs dans son portefeuille l'équivalent du montant de ses obligations émises le laisse libre de choisir les valeurs qui doivent constituer ce gage; il peut toujours par conséquent vendre celles qu'il voudra à la condition de les remplacer immédiatement par celles qu'il lui plaira d'acheter. Le mouvement d'un tel portefeuille, les arbitrages auxquels il donnera lieu exciteront en même temps et domineront la spéculation. La réponse que fait M. Isaac Pereire à ceux qui reprochent au Crédit mobilier une tendance à surexciter la spéculation porte à faux, et il faut bien relever cette réponse, puisque c'est de l'émission des obligations que le président de la société générale tire son principal argument. Le reproche est injuste, dit-il à propos de cette émission, « car le résultat définitif de nos opérations sera d'offrir à toutes les fortunes les moyens et la facilité de réaliser sans péril des placemens fixes. » Résultat *définitif*, oui, s'il était donné au Crédit mobilier d'atteindre le but annoncé dans le préambule de ses statuts, s'il parvenait « à opérer par voie de consolidation en un fonds commun la conversion des titres particuliers des entreprises diverses. » Il est clair que le Crédit mobilier serait autorisé à croire qu'il aurait soustrait à la spéculation le plus excitant de ses alimens actuels le jour où il aurait remplacé les titres qui donnent des revenus incertains, les actions des diverses entreprises, par ses propres obligations, le jour où il aurait converti les actions de toutes les compagnies consolidées entre ses mains en obligations du Crédit mobilier. Ce jour-là en effet il n'y aurait plus d'un côté que le Crédit mobilier propriétaire et directeur de toutes les sociétés anonymes, et par conséquent de toute la grande industrie de la France, et de l'autre côté des porteurs d'obligations recevant le revenu fixe distribué par le

colossal monopole. Il est incontestable que ce résultat, franchement annoncé dans le préambule des statuts du Crédit mobilier, est la conclusion logique du système qui a présidé à sa création; mais, avant qu'il ne soit atteint, il faut que la somme des obligations du Crédit mobilier soit portée à un chiffre égal à la somme que représenteront les actions des compagnies. Pour en arriver là, évidemment il faudra passer par plusieurs augmentations successives du capital, accompagnées d'émissions décuples d'obligations. Jusque-là le Crédit mobilier n'enlève rien à la spéculation, car il ne *consolide* pas les titres qu'il achète; plus au contraire son portefeuille sera considérable, et plus il excitera la spéculation, puisqu'il pourra exercer une influence plus vive sur les cours, suivant qu'il rendra une valeur rare ou abondante sur le marché en l'absorbant dans son portefeuille ou en l'écoulant à volonté.

Mais revenons à notre objet actuel, à la puissance que le placement du chiffre des obligations que la société de Crédit mobilier est autorisée à émettre, par ses statuts, lui donnerait sur le crédit commanditaire. C'est alors que serait réalisée l'hypothèse que nous avons discutée dans la première partie de ce travail. C'est alors que, combinant une puissance sans égale de capital avec ses immunités de société anonyme, la société de Crédit mobilier acquerrait dans la sphère du crédit commanditaire une prépondérance, ou, pour mieux dire, une suprématie analogue à celle que possède la Banque de France dans la dispensation et le gouvernement du crédit commercial. Nous n'avons pas à revenir sur les dangers que nous avons signalés dans une pareille situation, il nous suffit d'avoir montré, et nous ne pensons point que cette conclusion puisse être contestée, que c'est de la réalisation de cette partie de son système, qui entraîne une émission d'obligations décuple de son capital, que dépendent le caractère décisif et la position définitive que la société générale de Crédit mobilier est appelée à prendre parmi nos établissemens de crédit.

Nous serions heureux de voir opposer des raisons satisfaisantes aux objections que nous avons présentées contre la suprématie d'une banque commanditaire, objections qui s'appliquent par conséquent au système d'obligations du Crédit mobilier. Jusqu'à présent les raisons de cette nature, s'il en existe, nous sont inconnues; nous avons cependant entrevu dans le dernier rapport de M. Isaac Pereire un argument en faveur de l'émission des obligations auquel nous ne pouvons nous dispenser de nous arrêter. M. I. Pereire reconnaît que les grandes affaires sont celles qui pourraient se passer le plus facilement du concours de la société du Crédit mobilier, car leurs titres trouvent un prompt débouché sur les principales bourses de l'Europe. « Il n'en est pas de même, dit-il, pour les entreprises de

forges, de mines, de grandes fabrications, qui nécessitent un capital de 2, de 3 ou de 4 millions... C'est à des besoins, nous pourrions dire à des nécessités de cet ordre que répondraient plus particulièrement nos obligations à long terme. »

Une pareille destination donnée au produit des obligations est loin à nos yeux de fournir en leur faveur un victorieux argument. Elle justifierait au contraire une des principales critiques que nous ayons adressées au système du Crédit mobilier. En appliquant les ressources de ses emprunts à long terme à la commandite d'entreprises industrielles qui demandent des capitaux relativement peu considérables, telles que des forges ou des filatures, la société de Crédit mobilier s'abandonnerait à une de ses tendances qui nous paraissent le plus dangereuses : elle entrerait dans une voie qui la conduirait à dénaturer notre organisation industrielle et commerciale en la faisant passer du régime de la liberté et de la responsabilité au régime de la société anonyme. Si en effet l'argument de M. Isaac Pereire était fondé, il est clair que les émissions d'obligations ne devraient point avoir de limites; des commandites de 2, 3 ou 4 millions absorberaient bien vite le produit d'une série d'obligations; une centaine d'affaires de ce genre suffirait peut-être pour épuiser un capital égal à celui que procurerait à la société de Crédit mobilier le placement de tout l'emprunt que ses statuts actuels lui permettent de contracter. Mais si cette application des ressources commanditaires du Crédit mobilier répondait, comme le dit le rapport, à un besoin et à une nécessité de notre situation industrielle, qui ne voit qu'un pareil besoin et une pareille nécessité ne pourraient être satisfaits par la création d'une centaine d'affaires? En mines, en forges, en filatures, en fabriques de draps et de tissus de lin, de coton, de soie, en constructions de machines, en entreprises d'armemens maritimes, plus tard peut-être en exploitations agricoles, un horizon indéfini s'ouvrirait à la diffusion de la société anonyme. Si c'est un besoin et une nécessité de notre industrie, comme l'affirme le rapport, d'obtenir sous cette forme les concours des capitaux, la société de Crédit mobilier, se consacrant à une telle œuvre, serait bientôt à l'étroit dans son capital; des augmentations successives de capital, suivies d'émissions décuples d'obligations, seraient nécessaires, jusqu'à ce que les diverses branches de notre industrie fussent réorganisées sur le principe de l'anonyme. On saisit donc toute la portée d'une telle direction donnée aux ressources de la société de Crédit mobilier. Le jour où elle s'engagerait dans cette voie, la société générale poserait devant les économistes, les juristes et les législateurs ces deux graves questions : convient-il de laisser appliquer la forme de la société anonyme aux entreprises auxquelles les ressources privées peuvent suffire, et dont la bonne conduite n'a semblé

jusqu'à ce jour compatible qu'avec une gestion entièrement maîtresse de son initiative et liée au succès des affaires par le double intérêt et le double sentiment de la propriété et de la responsabilité? Dans le cas où l'on se prononcerait pour l'affirmative, conviendrait-il de laisser exclusivement s'enfanter et se grouper autour d'une seule banque-mère les sociétés anonymes, ainsi étendues à toutes les branches de l'industrie? Si les économistes et les jurisconsultes s'accordaient en effet à regarder la société anonyme comme compatible avec toutes les entreprises d'industrie et de commerce, il serait urgent, avant que la société générale de Crédit mobilier eût inauguré cette nouvelle phase de notre vie économique, d'examiner s'il n'y aurait pas lieu en France, comme on y songe en Angleterre, de réformer notre législation sur les sociétés commerciales, et de faire de la responsabilité limitée, non plus le privilége de quelques compagnies, mais une faculté ouverte à toutes les entreprises.

Nous nous bornons à laisser pressentir l'immense portée des problèmes que soulèverait la réalisation complète du système de la société générale de Crédit mobilier. Nous en avons assez dit pour montrer que la question des obligations renferme pour ainsi dire le nœud des destinées de cette institution. Le caractère de la société générale dépendra de la solution qui sera donnée à cette question. Dans son état présent et tant qu'elle n'aura point multiplié les ressources de son capital par celles de ses emprunts, la société de Crédit mobilier n'est qu'une puissante maison de banque : sagement conduite, elle peut être très utile au crédit public et au crédit commanditaire, soit en ralliant l'action des banquiers et des capitalistes qui se joignent à elle, soit en stimulant les banquiers et les capitalistes isolés par une concurrence qui, dans les conditions actuelles, n'est point encore l'écrasante oppression d'un monopole. Avec l'émission des obligations, la société de Crédit mobilier se transforme; elle atteint à une situation exceptionnelle et prépondérante, et alors doivent éclater les tendances, et, dans notre opinion, les vices et les périls que nous n'avons eu jusqu'à présent à discuter que dans les limbes de l'hypothèse. Mais nous ne sommes point encore en mesure de porter un jugement définitif sur la société générale; car, nous adressant d'abord à la pensée du système, nous n'avons ni examiné l'influence qu'elle peut exercer sur le commerce des valeurs dans la sphère de la Bourse, ni passé en revue l'ensemble de ses opérations depuis qu'elle existe. Qu'il nous soit donc permis d'ajourner à l'achèvement de cet exposé les conclusions pratiques auxquelles doit nous conduire une appréciation complète de la société générale de Crédit mobilier.

EUGÈNE FORCADE.

THORNEY-HALL

ANNALES D'UNE ANCIENNE FAMILLE.

Thorney-Hall : — a story of an old Family, by Holme Lee.[1]

Cette belle vallée verte au sein de laquelle serpente l'Ure, petite rivière aux flots d'argent, c'est ce qu'on appelle le Wensleydale. Le village de Thorney est à demi perdu sous les ombrages denses de cette colline, qui s'élève au nord du vallon, et à la cime de laquelle se dresse le vieux château qu'on appelle Thorney-Hall. A droite, l'œil peut aller chercher la petite ville de Middleham, encore dominée par sa forteresse en ruines. A gauche, et bien plus près, est Thorney-*Scaur* (2), roche abrupte dont le faîte aigu se couronne d'une rangée d'épicéas. Par-delà s'entrevoit, vaguement prolongée au loin, une chaîne de collines dont les derniers contours se fondent avec les nuages de l'horizon : guirlande vaporeuse interrompue çà et là par quelque filet de blanche fumée qui trahit tantôt un village noyé dans les brumes, tantôt une ferme isolée dont les murs s'effacent derrière quelque rideau de feuillage.

Le jardin de Thorney-Hall, exposé au sud, fait face à la vallée, et de ce côté sont les appartemens. La grande porte s'ouvre à l'ouest. En somme, cet édifice, assez majestueux quand on le voit de loin,

(1) Ce roman, fort remarqué lorsqu'il parut à Londres il y a peu de mois, nous a paru mériter qu'on lui appliquât le système de *réduction* dont le récit d'*Eleanor Raymond*, publié dans la *Revue* (livraison du 1er mars 1852), d'après un roman de mistress Norton, a pu donner une idée.

(2) *Scaur* ou *scar* du saxon *carre*, rocher *escarpé*. On remarquera la racine subsistant encore dans ce dernier mot.

n'est, examiné avec attention, qu'un entassement de bâtisses irrégulières et, si l'on peut se servir de ce mot, incohérentes. Sa situation, son air antique, les beaux arbres qui le ceignent à demi, voilà tout ce qu'il a de vraiment pittoresque. C'est du reste une habitation bien tenue et paisible. Vous chercheriez en vain une trace de roues sur le sable de l'avenue qui, de la grande porte, surmontée de griffons héraldiques, conduit, traversant l'enclos, jusqu'au porche intérieur. Les gazons qui séparent les massifs d'arbres sont unis comme velours. Les haies de lauriers et de houx épineux qui dessinent les terrasses étagées sont taillées avec une précision mathématique. Dans l'espace inculte s'entrecroisent de petits sentiers soigneusement bordés de buis.

Tel n'était pas Thorney-Hall vers 1775. Ralph Randal, — ou le *squire* Ralph, comme l'appelaient familièrement ses voisins, — mettait peu de soins à maintenir autour de lui le bon ordre. Sous sa main prodigue, le vieux domaine s'émiettait. Aux portes du château, peuplé d'hôtes avides, de parasites bruyans, tandis que blasphémait l'orgie, tandis que s'échangeaient les toasts tumultueux, la Ruine s'était assise, s'inquiétant peu des griffons de pierre qui lui faisaient la moue. Elle y dévorait en paix, acre par acre, ces magnifiques terres qui depuis six siècles étaient restées dans la même famille, et de temps à autre elle montrait au squire épouvanté, sur le seuil de la salle des festins, sa face menaçante et blême.

Un jour, à bout de ressources et sous le coup d'une catastrophe imminente, le squire mourut, et très soudainement. De quelle façon? Ceci resta un mystère. Les voisins n'en parlaient qu'à voix basse. La *chambre du Levant*, où Ralph Randal avait rendu l'âme, demeura fermée. On porta ses restes dans les caveaux de l'église de Thorney, où ils reposèrent sous le même abri que ceux de ses ancêtres; mais aucun cérémonial, contrairement à l'usage traditionnel, ne signala cette translation presque furtive. Ralph Randal laissait trois enfans : une fille d'âge et de caractère à ne se plus marier, et deux fils issus d'un second hymen. Miss Grisell Randal fut mise en possession de la fortune de sa mère. Les deux garçons n'avaient rien. On vendit en détail l'immense domaine, dont le prix couvrit à peine les dettes longtemps accumulées par son dernier possesseur. Miss Grisell racheta le vieux château, voulant assurer à ses frères, aussi longtemps qu'ils en pourraient avoir besoin, l'asile du toit paternel.

Ceci désappointa fort le principal acquéreur des terres de Thorney, un M. Nevil, cousin éloigné des Randal, qui habitait, non loin de là, les ruines d'un ancien prieuré. Il crut pouvoir hasarder à cette occasion quelques remontrances, fondées tout autant sur son désir d'acquérir le vieux château que sur les inconvéniens, pour miss Gri-

sell, d'une habitation si peu en harmonie avec la modestie de ses goûts et l'état réduit de sa fortune. Ses objections furent très froidement accueillies, comme l'étaient en général toutes celles qu'on opposait aux volontés arrêtées dans l'esprit de miss Grisell. Une fois propriétaire du château, elle y fit en peu de jours une révolution complète : les nombreux domestiques furent congédiés; les vastes écuries furent jetées bas; les appartemens d'apparat, avec leurs draperies fanées et leurs meubles démantelés, demeurèrent strictement clos. En revanche, les jardins, abandonnés longtemps à l'essor désordonné d'une végétation sans contrôle, prirent bientôt un autre aspect, et redevinrent par degrés ce qu'ils devaient être.

Rien de plus simple et de plus uni que l'existence de la noble demoiselle dans son vieux castel. Elle ne recevait personne, et les rares passans qui jetaient un coup d'œil dans cet enclos monastique n'y voyaient jamais qu'une femme en deuil, un chapeau de paille sur la tête, les bras protégés par des gantelets de peau, surveillant le travail d'un vieux jardinier. De science certaine, voilà tout ce qu'on en pouvait dire. Aussi en disait-on bien davantage, et mille propos plus ou moins absurdes étaient en circulation parmi les voisins. Ils essayèrent de faire causer au sujet de miss Grisell le vieux pasteur du village, qui donnait les premières leçons de latin aux deux jeunes Randal; mais ni lui, ni sa fille Mary, la seule personne admise dans l'intimité de la châtelaine, ne voulurent servir à la curiosité médisante la pâture qu'elle attendait d'eux. Peu à peu on en fut réduit à traiter miss Randal de « personne excentrique, » ce qui impliquait au gré de chacun quelque idée ou de pitié, ou de ridicule, ou de blâme et de méfiance. Le château prit aussi un mauvais renom. Les villageois ne se hasardaient pas volontiers, après le crépuscule du soir, dans son avenue solitaire et sombre. Miss Grisell cependant poursuivait sans s'émouvoir l'exécution de ses plans. Elle termina l'éducation de ses frères. Godfrey, l'aîné, obtint une commission dans l'armée. Percival, destiné à la carrière ecclésiastique, terminait ses études universitaires. Les bonnes langues du pays ne se firent pas faute de remarquer, quelques mois après le départ du jeune enseigne, un changement notable survenu dans les façons de miss Randal. Elle était moins sociable que jamais, et aussi semblait plus inquiète. Son air soucieux la vieillissait encore, et, bien qu'elle ne dût pas avoir plus de trente ans, c'était déjà, au dire de ses bienveillans observateurs, « une vieille femme. »

Au bout d'un an, il fut à peu près avéré qu'on avait le secret de cette tristesse, de cette agitation mystérieuse, que la châtelaine, malgré ses dehors calmes et froids, n'avait pu dérober à la sagacité maligne de ses voisins. Il courait d'étranges bruits sur la conduite

de Godfrey Randal, « digne fils de son père, » à ce qu'on disait. « Aussi, ajoutait-on, sa sœur l'a tellement gâté ! » Cette injuste et sotte accusation revint aux oreilles de miss Grisell, qu'elle atteignit en plein cœur, mais sans qu'elle y parût prêter la moindre attention. Elle savait se résigner. Sa jeunesse n'avait pas eu de printemps tout à fait épanoui. Victime chaque jour ramenée au sacrifice, elle s'était habituée à n'être comptée pour rien, à donner sa vie, lambeau par lambeau, sans aucun retour, à laisser pour ainsi dire mourir d'inanition ses facultés actives, et à les voir remplacées par une résignation dont personne ne lui savait gré. Cependant cette femme à l'aspect froid et sévère, qu'on eût dite incapable d'affection et de tendresse, cette femme pouvait souffrir encore. Godfrey n'était pas seulement son frère bien-aimé; il était devenu son fils et son idole. S'entendre accuser de l'avoir mal guidé, de l'avoir perdu peut-être, quelle récompense pour un dévouement si entier, et, si elle en venait à se croire réellement coupable, quel choc pour sa conscience, quels scrupules, quelles angoisses ! La malignité publique avait donc frappé juste, — et rarement, en effet, elle dirige à faux ses atteintes empoisonnées.

M. Nevil, qui songeait volontiers aux moyens d'obtenir Thorney-Hall, fut étrangement surpris, au milieu de ses rêves favoris, par la visite inattendue que miss Grisell lui fit, un soir de février, malgré la bise et la neige. Il le fut bien davantage encore lorsque, avec sa précision ordinaire, interrompant les civilités bavardes de son cousin, elle lui déclara qu'elle voulait vendre le château, et lui demanda s'il voulait l'acheter. Pris ainsi de court, M. Nevil eût bien souhaité connaître les motifs de cette brusque détermination, s'enquérir des circonstances, et tâcher d'en tirer parti pour payer un peu moins cher l'objet de ses longues convoitises; mais les questions adroites par lesquelles il essayait de sonder le terrain furent assez lestement écartées par miss Randal, qui n'admettait pas volontiers ces sortes d'enquêtes. M. Nevil crut alors pouvoir hasarder quelques mots sur « les mauvais bruits » qui ôtaient, disait-il, de sa valeur à ce château, où il grillait de s'installer. Sa cousine lui répliqua simplement qu'elle espérait avoir à traiter avec un homme instruit et sensé, nullement avec un villageois ignorant et stupide, et cette réponse fut accompagnée d'un regard de mépris qui la commentait éloquemment. M. Nevil parla d'en référer à des gens d'affaires. Miss Grisell lui notifia que les lenteurs inséparables de cette manière de traiter ne lui convenaient nullement, qu'elle entendait vendre, et vendre tout de suite. Elle avait un acheteur sous la main pour le cas où M. Nevil ne se déciderait pas immédiatement, et, en venant le prévenir ainsi, elle obéissait uniquement à un sentiment de convenance, qui lui faisait désirer

que le château ne tombât pas en des mains absolument étrangères.

Quand M. Nevil la vit ainsi décidée à n'accepter aucun expédient dilatoire, quand il lui fut démontré que, faute d'en finir sur-le-champ, il perdrait sans doute une occasion depuis longtemps attendue et guettée, il n'osa plus hésiter. Une promesse de vente fut dressée en quelques minutes, et miss Grisell, remontant à cheval sans tenir compte ni de la neige qui tombait à gros flocons, ni des instances de son cousin, qui voulut en vain lui faire rompre le pain de l'hospitalité, partit au grand trot. Elle emportait avec elle un fort à-compte sur le prix stipulé.

— Venu par une femme, il s'en va par une femme! murmura-t-elle en mettant pied à terre devant le vieil édifice. Les Randal ne sont plus les Randal de Thorney. Ah! Godfrey! Godfrey!... Mais l'honneur avant tout!....

On fut généralement étonné de voir miss Randal, son château devenu la propriété des Nevil, s'établir dans une chaumière au bas du village. Quant à l'argent qu'elle s'était procuré, on vient de voir comment, il ne fut pas malaisé de savoir ce qu'il était devenu. On n'entendait parler que des folies de Godfrey. Un jour il poussa l'extravagance jusqu'à insulter grossièrement son colonel. Traduit devant une cour martiale, il fut privé de son grade et chassé de l'armée. On annonça tout aussitôt qu'il avait quitté l'Angleterre. Peu après, on vit se fermer le *cottage* habité par miss Grisell, et nul ne douta qu'elle n'eût suivi, dans l'exil qu'il s'imposait, ce frère qu'elle n'avait pu préserver du déshonneur.

Bien peu de temps auparavant, Percival, le cadet des deux frères, avait obtenu un bénéfice ecclésiastique dans un district assez éloigné, et s'était aussitôt marié. Sa vie était, de tout point, l'opposé de celle qu'avait menée Godfrey. Mary Marchbank, sa femme, lui donna de nombreux enfans qui, dispersés peu à peu de tous côtés, embrassèrent diverses professions, et s'établirent à leur tour, donnant de nombreux rejetons à l'ancienne tige des Randal. Leur père était déjà vieux lorsqu'on vit reparaître miss Grisell. Godfrey était mort, et après de lointains pèlerinages, lasse de traîner sa vie sous des cieux étrangers, pauvre désormais, en proie à cette ineffaçable douleur qui suit la ruine définitive d'une espérance unique, d'une affection à laquelle on s'est voué sans réserve, elle revenait veuve de tout orgueil, résignée, muette. Jamais elle ne parlait des vingt années qui venaient de s'écouler ainsi. On comprenait, on respectait ce silence, expliqué par de pénibles souvenirs, et personne ne s'avisa de l'interpréter autrement qu'il ne convenait. Les enfans de Percival se cotisèrent pour faire à leur tante une modique pension qui lui permit de

vivre dans le même *cottage* où elle avait transporté ses pénates après la vente du vieux château.

Mon père, le troisième fils de Percival Randal, avait adopté l'humble profession d'horloger. Un de mes plus lointains souvenirs me reporte au jour où il me conduisit chez ma grand'tante Grisell, dont le nom n'était jamais prononcé parmi les nôtres qu'avec un profond respect, une vénération toute privilégiée. Aussi n'arrivai-je pas sans une sorte d'émotion religieuse chez cette parente inconnue, qui représentait pour nous l'ancienne grandeur de notre famille déchue, la seule qui pût nous parler de l'ancien domaine, et faire revivre ainsi une tradition qui déjà se perdait pour nous dans les ombres du passé. Je me trouvai en face d'une vieille femme qui ne marchait plus qu'à l'aide d'une canne. Il me sembla n'avoir jamais vu taille si haute, maintien si majestueux. Sa parole était claire et nette, ses souvenirs étaient précis, car elle garda ses facultés intellectuelles jusqu'au dernier jour. Elle nous raconta plusieurs anecdotes relatives à son frère Percival, dont, justement à cette époque, nous portions le deuil. Avant que nous prissions congé d'elle, elle me fit approcher de son fauteuil et me pria de lire à haute voix le douzième chapitre de l'Écclésiaste (1). Pendant que je lisais, sa main demeura posée sur ma tête. Ensuite elle ôta de son doigt, pour me la donner, une ancienne bague curieusement travaillée, disant que « j'étais ce qui restait de plus Randal, et que j'avais droit dès lors à la possession de ce bijou, transmis de fille aînée en fille aînée, depuis un temps immémorial. » On m'avait nommée Grisell en mémoire d'elle, et mon grand-père disait toujours en effet que mes traits lui rappelaient sa sœur.

Je ne revis jamais ma vieille grand'tante. Elle mourut quelques mois après notre visite, et fut inhumée à Thorney, dans le caveau de famille, qui ne s'est depuis rouvert pour personne. Les funérailles furent solennelles : plusieurs membres de la noblesse des environs y envoyèrent leurs carrosses, rendant ainsi hommage à la dernière descendante d'une antique race. Autour de sa bière, il se réveilla des souvenirs qui, depuis des années, dormaient ensevelis dans le silence. Et ce fut ce jour là-même, le soir, lorsque mon père revint de la triste cérémonie, que ma tante Thomasine, restée fille, et notre chronique vivante, me raconta presque tout ce que je viens d'écrire.

(1) « Jeune homme, réjouis-toi en ton jeune âge, et que ton cœur te rende gai aux jours de ta jeunesse, et marche comme ton cœur te mène, et selon le regard de tes yeux; mais sache que pour toutes ces choses, Dieu t'amènera en jugement... » — « Vanité des vanités, tout est vanité, etc. »

II.

Mon père, simple horloger comme je l'ai déjà dit, s'était établi à Burndale. Notre maison, sise à Watergate, était un de ces anciens bâtimens dont le premier étage surplombe les magasins du rez-de-chaussée. Les jardins, situés derrière la maison, descendaient par une insensible pente jusqu'à la rivière. Les pièces donnant sur la rue étaient obscures; mais de notre salon, ouvert sur un gazon et sur des couches de fleurs, le regard, doucement caressé, allait s'embarquer, pour ainsi dire, sur le cours d'eau rapide et clair qui étincelait un peu plus loin. Ce salon et le jardin étaient sans cesse envahis par nos jeux d'enfans.

Nous étions quatre, et j'étais l'aînée. Venaient ensuite, à quelques années de distance, ma sœur Marian, mon frère Alan, et mon frère Hugh, le dernier de tous. Marian, à moitié adoptée par sa tante Thomasine, habitait rarement avec nous. Mes frères étudiaient à l'école primaire (*grammar school*). Vers la Saint-Jean seulement, nous nous trouvions réunis pendant à peu près un mois. C'était un temps de vacances dont j'ai gardé bon souvenir. La rigide discipline paternelle se relâchait quelque peu, et un sourire plus fréquent animait la calme figure de notre mère, heureuse d'avoir autour d'elle tout ce qui lui était le plus cher au monde.

Bien des années s'écoulèrent, après la mort de miss Grisell Randal, sans aucun événement notable. Les jours succédaient aux jours, les semaines aux semaines, les mois aux mois, sans que rien altérât le calme de notre vie achetée par le travail, contenue dans son étroite ornière, mais en somme douce et heureuse. J'ai gardé mémoire d'une soirée où nous étions tous rassemblés dans le salon, vers la fin des vacances d'été. La tante Thomasine et Marian devaient nous quitter le lendemain. Mon père et ma mère, peut-être un peu plus sérieux que les soirs précédens, étaient assis à leur place ordinaire. Marian, perchée sur les genoux de mon père, un de ses bras blancs jeté autour de son cou, collant ses lèvres roses sur sa joue ridée, essayait d'obtenir pour Alan la permission d'aller passer huit jours avec elle chez la tante Thomasine : Hugh, retiré dans un coin, dévorait un gros *in-quarto*, où il avait retrouvé l'histoire d'Everard Randal, tué à Worcester, et dont les biens furent ensuite confisqués par ordre du parlement. La tante Thomasine, questionnée de temps en temps par le jeune lecteur, s'était embarquée dans une série de détails héraldiques et généalogiques dont elle voulait vainement faire apprécier l'importance à mon frère Alan, souvent distrait et railleur en pareille occasion. Assise avec eux près

de la fenêtre ouverte, je suivais tour à tour, dans leur capricieux amalgame, ces causeries à bâtons rompus, lorsque l'arrivée du cousin Harley vint y mettre un terme; elle fut saluée par une acclamation joyeuse. Nous l'aimions tous beaucoup, le cousin Harley. Orphelin de bonne heure, il avait été élevé parmi nous, et mon père lui portait une affection telle que j'en ai rarement vu s'établir de pareille entre deux hommes d'un âge aussi différent. Le cousin revenait d'Édimbourg, où il était allé assister à la noce d'une parente, du côté paternel, qui avait épousé un cousin à elle. La tante Thomasine prit texte de là pour blâmer ces sortes de mariages, étrangers à nos mœurs anglaises. Mon père lui fit écho, déclarant que jamais il ne souffrirait, pour un de ses enfans, pareille union. Harley, qui jusqu'alors avait gaiement bavardé, se trouva tout à coup d'assez maussade humeur. Les questions des enfans semblèrent bientôt l'excéder; il parla de sa fatigue, et, par l'ordre de mon père, je pris un flambeau pour lui faire traverser sans encombre un couloir obscur, menant à la chambre qui lui était réservée chez nous. Au pied de l'escalier, le cousin me retint une minute ou deux pour me dire qu'il avait l'idée de se fixer à Édimbourg et me demander mon avis là-dessus. Sa figure sérieuse, pendant qu'il me parlait ainsi, me donna bonne envie de rire; mais comme je le vis plus pâle qu'à son ordinaire, je m'abstins de cette intempestive gaieté : — Nous verrons, lui dis-je, quand je serai plus complétement informée. — Alors il me serra la main précipitamment, et monta sans ajouter une seule parole. De retour au salon, je répétai ce qu'avait dit le cousin Harley. Ma mère tout aussitôt leva les yeux sur moi.

— En vérité! s'écria mon père! Eh bien! voilà du nouveau. Je parlerai demain au jeune homme. Je ne l'ai pas connu jusqu'à présent capricieux et fantasque. Comment l'a pris cette idée inattendue?

Ici ma mère et lui échangèrent un regard : ma présence semblait les gêner. J'allai me joindre à la ronde des enfans, que menait la tante Thomasine à l'autre bout du salon.

Quelques jours après, Harley quitta Burndale. Une suite de hasards (étaient-ce bien des hasards?) fit que je ne le revis plus à partir du moment où nous avions échangé les paroles rapportées plus haut. Je me trouvais à la promenade le jour où il vint prendre congé de nous. On me dit simplement qu'il était commis chez un de ses oncles, et placé là plus avantageusement qu'il aurait pu l'être à Burndale. Je hasardai bien quelques questions pour en savoir un peu plus long; mais mon père et ma mère n'y répondaient guère, et j'en conclus que la conduite du cher cousin n'avait pas leur entière approbation. Aussi n'insistai-je plus. Pourtant Harley avait laissé des regrets. Mon père l'emmenait volontiers le soir dans le cabi-

net de travail où il se réfugiait souvent, étourdi de nos jeux; mes frères le consultaient avec fruit quand un passage de leurs *devoirs* les arrêtait court, et leur faisait désirer un commentaire secourable; mais c'est le dimanche surtout que nous remarquions son absence, pendant les longues heures oisives qu'il ne manquait jamais de venir passer avec nous.

Cette lacune fut en partie comblée par l'arrivée à Burndale d'un étranger, un voyageur revenu d'Orient, qui s'y fit en peu de temps, et peut-être à bon marché, une renommée d'érudition. Il n'était point riche, car il s'établit dans une maison encore plus vieille et plus délabrée que la nôtre, à quelques portes plus bas dans Watergate, et il n'avait pour le servir qu'une seule domestique, déjà fort âgée. Ma mère ne prit pas en gré tout d'abord ce nouveau-venu. Il était, à son goût, trop sérieux et trop sceptique. Peu à peu cependant, à mesure que mon père se liait davantage avec M. Langley, elle lui fut plus indulgente.

Ce nouvel hôte, comme son prédécesseur Harley, parut bientôt préférer la causerie de famille dans le grand salon aux dialogues philosophiques qui l'attendaient dans le cabinet de mon père. Au commencement de nos relations, il nous faisait grand'peur, et on restait volontiers bouche close quand il était là; mais peu à peu, sous cet extérieur grave et composé, nous découvrîmes une vraie bonté, une amicale condescendance qui nous gagnèrent le cœur. Les garçons, Hugh en particulier, goûtèrent fort ce nouvel ami. Pour moi, il me sembla bientôt que, s'il cessait tout à coup de paraître au salon, je ne m'y reconnaîtrais plus et j'y serais toute dépaysée. N'étant astreint à aucun travail régulier, M. Langley prenait de temps à autre une heure ou deux sur ses occupations matinales pour contrôler et diriger mes études, et bien que je sois d'une intelligence naturellement assez lente, je ne me souviens pas d'avoir trouvé une seule fois sa patience en défaut.

Il m'appelait parfois en riant « la patiente Griselidis, » mais je n'acceptai pas cette assimilation railleuse. — « Pareille obéissance, abnégation si complète, lui disais-je, ne sont pas plus admissibles chez une femme que chez les animaux ou les arbres la faculté de parler, à eux accordée par l'imagination du fabuliste. Et si pour ma part j'avais été la femme du comte... » Je n'achevai pas, et cette réticence parut l'amuser singulièrement.

Un jour, assis tous deux sur les degrés par lesquels on descend au bord de l'eau : — Grisell, me demanda-t-il tout à coup, regardez-vous parfois autre chose que ce morceau de toile blanche où votre aiguille se promène avec tant d'assiduité? — Oui, lui répondis-je brièvement. — Prenez-vous garde à ces ombres ondulées que des-

sinent les rides mobiles de l'eau frissonnante,... aux formes changeantes de la nue,... aux jeux de la lumière dans les massifs de fleurs éclairés par le soleil?...

Or j'avais sur tout cela mes petites idées, mais je les gardais soigneusement à part moi. On était positif chez nous, et je n'avais nulle envie d'être prise pour une jeune personne romanesque ou visionnaire. Je fus cependant un peu mortifiée de penser que M. Langley, si pénétrant à ce qu'on disait, fût réduit à me questionner de la sorte. Aussi ne répondis-je pas à ses questions.

— Allons, allons, reprit-il, il faut bien qu'il y ait quelque chose dans cette petite tête si rêveuse... Convenez-en, Grisell, il vous arrive bien de temps en temps quelques pensées?...

Je devinais ses yeux fixés sur moi pendant qu'il parlait ainsi, et je me sentais rougir sous son regard curieux. En somme néanmoins j'étais plus mécontente qu'intimidée. Ce sentiment se trahit peut-être, car il changea immédiatement de manières : — Craindriez-vous, me demanda-t-il gaiement, de vous risquer avec moi dans ce bateau?

Il me montrait notre petite barque amarrée au pied des degrés. Hugh et Alan s'en servaient souvent : je n'avais pas encore voulu m'y hasarder. J'y consentis cette fois, ajoutant que j'allais prévenir ma mère. M. Langley m'assura que ce n'était pas la peine, notre promenade ne devant durer que peu d'instans, et nous partîmes. Au lieu de voguer du côté de la campagne, il remontait à contre-courant vers le vieux pont, entre deux rangées de maisons noires. Je n'étais pas tout à fait à mon aise, et j'aurais voulu, pour beaucoup, me retrouver assise dans notre jardin. En nous croisant de temps à autre, les bateliers examinaient avec un certain étonnement ma figure inconnue et mes cheveux, détachés par la brise, qui flottaient épars sur mon cou. M. Langley, sans paraître tenir compte de mes inquiétudes, me parlait de ses voyages, et je n'osais l'interrompre pour le prier de me ramener. Notre barque, pendant ce moment d'hésitation, pénétra sous l'arche obscure du pont, frappa contre un obstacle invisible, et nous fûmes dans l'eau la seconde d'après. Une pensée rapide comme l'éclair me traversa le cœur : ma mère, mon compagnon de péril, le toit paternel, un triple adieu... Je ne puis peindre qu'avec ces mots cette éblouissante vision... Puis il fit noir au dedans de moi, et je perdis jusqu'au sentiment de mon être...

Nous devions être secourus, et le fûmes en effet très-promptement par les bateliers qui, de la berge, nous avaient vus chavirer. Ils nous ramenèrent à la maison. En revenant à moi, je me trouvai sur mon lit; mon père, ma mère et le médecin étaient dans la chambre. On m'imposa silence quand je voulus parler; mais il fallut, pour mettre

un terme à mes questions, me rassurer au sujet de M. Langley, qui devait en être quitte, comme moi, pour un gros rhume.

Après une captivité de quelques jours, très-impatiemment supportée, lorsque j'obtins de descendre au salon, j'y trouvai M. Langley. Il ne fit aucune allusion aux dangers que son imprudence m'avait fait courir, sans doute parce qu'il y avait là quelques personnes étrangères; mais, lorsqu'elles furent parties, il m'offrit son bras pour faire un tour sur le gazon, et m'exprima ses regrets avec une chaleur, une humilité qui me mettaient mal à l'aise. C'était plus que l'occasion ne méritait, et certainement plus que je ne voulais. Ce pardon qu'il réclamait, il l'avait depuis longtemps, et je ne comprenais pas qu'il s'entêtât à me le faire répéter si souvent, comme s'il doutait de mes paroles. A partir de cette journée, il fut tout autre avec moi. Il y eut bien moins d'amertume sceptique, bien plus de bonté dans tout ce qu'il disait. Il donnait bien plus d'attention à mes études, et, si ses leçons eussent duré, je crois que j'aurais fini par vaincre la paresse naturelle de mon intelligence; mais cet enseignement devait me manquer bientôt.

Des rares félicités de ma vie, voilà celles que j'ai le mieux goûtées, celles qui m'ont, de beaucoup, laissé le meilleur souvenir. Qu'on me permette de n'en pas finir si vite avec elles. Aussi bien, dans l'ordre des événemens que j'ai à raconter, se présente un incident que je ne saurais passer sous silence.

Alan, l'aîné de nos garçons, était, comme tel, destiné à continuer le métier paternel. Malheureusement ce métier n'avait rien d'attrayant pour lui. De là des discussions qui allaient s'aigrissant toujours entre mon père, habitué à ne rien rabattre de son autorité un peu despotique, et mon frère, réclamant le droit de disposer de sa vie selon les instincts qui étaient en lui. Alan et Hugh offraient à l'observateur un de ces contrastes qui étonnent toujours dans des enfans venus de même origine, élevés dans le même milieu, soumis à des influences identiques. Hugh était moins beau que son frère, mais sa figure frappait bien davantage. Sa tête un peu massive, son front fortement bombé, sous lequel semblaient s'abriter des yeux *penseurs*, rarement égayés d'un sourire, son nez mince et droit, ses lèvres nettement découpées, son menton peu saillant et partagé par une fossette, lui constituaient une de ces physionomies auxquelles on ne reste pas indifférent, et avec cette physionomie ses moindres mouvemens, depuis la fixité sereine de son regard jusqu'à la ferme allure de sa démarche, concordaient d'une façon saisissante. Alan était un tout autre type, avec son front bas et blanc, ses lèvres un peu fortes, ses yeux légèrement bridés, et son maintien indolent, indices d'un naturel léger et facilement séduit. Il plaisait générale-

ment bien plus que son frère, et cela sans le moindre effort, par le simple attrait de son humeur égale, de son inaltérable gaieté, tandis que Hugh, avec des facultés bien autrement éminentes et un caractère bien mieux trempé, traversait, silencieux et méconnu, la foule indifférente.

Cédant au charme comme les autres, mon père avait bien plus mollement résisté aux entêtemens de son fils aîné qu'il ne l'eût fait s'il eût eu à dompter un caractère moins sympathique. Peut-être aussi, quand il se vit en face d'une résistance qu'il n'avait pas prévue, aurait-il pu ménager mieux les transitions, et passer moins vite d'une complaisance parfois trop grande à une sévérité qui parut insupportable. Ma mère semblait le penser; mais sa plaintive intervention n'apaisait que rarement les orages domestiques, et à peine un différend était-il terminé, que de nouveaux chocs entre ces caractères entiers demandaient une médiation nouvelle. M. Langley conseillait tout bas à mon père de laisser Alan à ce qu'il appelait « sa vocation; » mais comment obtenir qu'on cédât à une volonté qui n'était jamais la même deux jours de suite?

Sur ces entrefaites, des comédiens nomades vinrent planter leur tente à Burndale. Mon père avait le théâtre en abomination; il l'appelait « l'antichambre de l'enfer, » et mes frères reçurent l'ordre le plus formel de n'entrer jamais dans le *pandæmonium* ambulant qui venait tenter ainsi les paisibles habitans de notre ville natale. Alan sollicita de ma mère la révocation de cet ordre trop rigoureux. Elle ne voulut pas compromettre pour si peu une influence dont elle commençait à douter. Alan, ne pouvant obtenir l'autorisation qu'il souhaitait, prit le parti de s'en passer. Il était tard lorsqu'il revint du spectacle. Ma mère était avec moi dans ma chambre. Mon père attendait en bas le jeune rebelle. Je ne sais pas au juste d'où venaient nos terreurs, mais le fait est qu'au bruit de la porte qui s'ouvrait, nous demeurâmes immobiles, retenant notre haleine. Alan et mon père entrèrent au salon. Leurs voix s'élevèrent presque aussitôt l'une à l'envi de l'autre; le bruit de plusieurs coups arriva jusqu'à nous. Ma mère se précipita sur l'escalier... je la suivais à quelques pas. Alan sortit du salon, pâle de colère, et allait passer à côté de nous sans s'arrêter, lorsque ma mère lui prit le bras :

— Au moins, lui dit-elle, vous n'avez pas frappé votre père?

— Non, répondit-il, et, se dégageant de son étreinte par un brusque mouvement, il courut s'enfermer dans sa chambre.

Pendant les jours qui suivirent, pas un mot ne fut échangé entre le père et le fils. Je remarquai toutefois que, sous le poids d'une tristesse étrangère à sa nature, Alan ne quittait presque plus sa mère.

Aux fêtes dominicales, quand nous allions le soir à l'église, un

des deux garçons restait pour garder la maison. Le dimanche qui suivit la querelle, c'était le tour d'Alan, et nous le laissâmes comme à l'ordinaire. Dans l'après-midi, M. Langley était venu chercher mon père, qu'il avait emmené promener hors la ville. Hugh les avait accompagnés. Alan était resté avec nous dans le jardin. Sachant que ma mère avait à lui parler, je m'étais écartée d'eux. En les rejoignant, je vis qu'ils avaient pleuré l'un et l'autre, malgré tous les efforts d'Alan pour paraître froid et calme.

Quand nous revînmes de l'église, M. Langley se rencontra sur notre route, ce qui lui était assez ordinaire. Arrivés à la maison, nous trouvâmes la porte entr'ouverte et le salon vide. — Indocile enfant! s'écria mon père. Je gage qu'il est encore sur la rivière malgré ma défense. — Mais, tandis qu'il parlait ainsi, je vis sur la figure de ma mère une expression de terreur qui m'était toute nouvelle. Elle me fit signe de la suivre hors du salon, et, une fois retirée dans ma chambre, me fit part de ses craintes.

— J'ai bien vu, me dit-elle, j'ai bien vu, cette après-midi, que l'enfant était à bout de soumission... Ses paroles venaient d'un cœur froissé, découragé... Son père a passé la limite,... continua-t-elle à mots entrecoupés, les lèvres tremblantes... Le voilà parti... parti pour tout de bon, c'est moi qui vous le dis... Pauvre petit! mon Alan! malheureux garçon!

Vivement émue, je ne laissai pas de jeter un coup d'œil du côté de la rivière. Notre barque était amarrée à sa place habituelle. Cette circonstance me parut donner quelques probabilités aux conjectures de ma mère. J'allai, avec sa permission, chercher mon père, qui traita fort légèrement nos suppositions. Il entra dans la chambre d'Alan, d'où il sortit très-rassuré. Rien n'y attestait le moindre préparatif de départ. La redingote de l'enfant était encore sur son lit, telle qu'il l'y avait jetée le matin, au retour de la chapelle; la bourse, le livre de prières étaient encore dans les poches. Ma mère ne répondait rien, mais ne se calmait pas. Nous prîmes le thé, longuement et tristement, malgré les efforts de M. Langley, qui essayait de nous distraire par quelques explications sur de récentes découvertes. Mon père semblait attentif. Au fond, de plus en plus troublé, il prêtait l'oreille aux moindres rumeurs de nos rues si tranquilles. Hugh, le repas fini, avait pris son gros *in-quarto*, vraie lecture du dimanche, autorisée par la tante Thomasine; mais je remarquai bientôt que le bruit du vélin, à mesure qu'il tournait la page, mettait mon père à la torture, et je le priai tout bas de fermer le volume.

Bientôt mon père n'y tint plus : — Il fait chaud ici, dit-il tout à coup. Voulez-vous, Langley, venir faire un tour du côté du pont? — Cette proposition inusitée trahissait l'anxiété à laquelle, sans vou-

loir en convenir, il était en proie. Ma mère de son côté, quand elle lui apporta ses gants, se pencha vers lui et murmura quelques mots à son oreille. Je devinai qu'elle implorait son indulgence pour « l'enfant, » s'il venait à le rencontrer. Trop agité pour lui répondre autrement, il fit un simple mouvement de tête qui disait : — J'ai compris, soyez tranquille!

Ils furent absens plus d'une heure. Mon père, en rentrant, ne voulut pas encore manifester la moindre inquiétude, mais sa voix éteinte, et dont il forçait évidemment le diapason, ne me laissait aucun doute à cet égard. Il congédia familièrement M. Langley et nous enjoignit à tous de regagner nos lits. — Pour une nuit à la belle étoile, ajouta-t-il, cet enfant n'en mourra pas. Il nous reviendra demain, l'appétit plus ouvert, pour le déjeuner.

Une fois dans ma chambre, je ne songeai seulement pas à me déshabiller. J'étais à ma fenêtre, explorant de l'œil la profonde vallée. Il faisait un beau clair de lune; un brouillard épais, exhalé de la rivière, marquait toutes les sinuosités de son lit. La crête frangée des rochers hérissés de sapins découpait nettement sa silhouette brune sur le ciel lumineux; les arbres du jardin tachetaient çà et là de noires ombres les pâles gazons durcis par la gelée. Parmi eux, j'entrevis une forme mobile. J'ouvris à petit bruit ma fenêtre, et, me penchant au dehors avec précaution, j'examinai le mystérieux promeneur, que je reconnus dès qu'il se montra sous les rayons de la lune. C'était mon père. Il descendit l'allée jusqu'aux degrés de la berge, et se tint là quelque temps, sondant du regard l'eau profonde... Quelle était donc sa pensée?... Il revint ensuite, la tête penchée sur sa poitrine, les mains derrière le dos, absorbé dans ses terribles appréhensions. Je devinai ce qu'il souffrait et lui pardonnai ses dures paroles. Une heure après, quand tout semblait endormi dans la maison, j'entendis un pas léger derrière ma porte, et je l'ouvris doucement. C'était Hugh, tout habillé, mais pieds nus et ses bottes à la main.

— Je crois savoir où est Alan, me dit-il... Je vais le chercher chez la tante Thomasine... N'est-ce pas, Grisell, que j'ai raison?...

Sa conjecture n'avait rien que de probable. Cependant à quoi servirait cette démarche? Je ne le voyais pas trop, et voulus le dissuader de son projet; mais Hugh n'était pas facile à convaincre.

— Une fois que l'escapade d'Alan sera connue dans la ville, me dit-il, Alan aura beau revenir, le père n'en sera que plus rigoureux pour lui.

Je sentais qu'en ceci Hugh voyait juste. Alors je m'offris à l'accompagner; mais l'intrépide enfant ne voulut pas le souffrir. L'idée de franchir six milles à travers champs, au milieu de la nuit, ne l'ef-

farouchait en rien, et il ne redoutait que la colère de notre père, si celui-ci venait à découvrir, avant qu'il fût de retour, sa sortie nocturne. Je le laissai donc partir, non sans une espèce de remords, et quand il fut hors de vue, je priai pour lui, pour le succès de sa généreuse entreprise. Il était petit jour lorsqu'il revint, couvert de poussière et près de succomber à la fatigue. Le fugitif n'avait point paru chez notre tante. — Et que pense-t-elle de sa fuite? lui demandai-je. — Je l'ignore. Elle ne fait que pleurer, et, ne sachant trop à qui s'en prendre, elle nous accuse tous, répliqua Hugh.

Ma mère, qui n'avait pas fermé l'œil de toute la nuit, se trouva le lendemain matin à bout de forces, et tomba dans un sommeil léthargique. Je préparai le déjeuner de mon père, qui se mit à table, sombre et silencieux. M. Langley arriva. — Eh bien! a-t-on des nouvelles? — Mon père ne répondit qu'en hochant la tête.

Le soir, toute la petite ville s'occupait de nous. Notre malheur, exploité par les faiseurs de commérages, reçut mille interprétations plus fausses et plus absurdes les unes que les autres. Il y eut plus de montres dérangées ce soir-là dans Burndale, et l'atelier de mon père s'ouvrit à plus de visiteurs que pendant tout le mois précédent. La tante Thomasine arriva dans la soirée, les lèvres chargées de reproches et de remontrances. Devant elle, non sans un grand effort sur lui-même, mon père avoua ses torts, et ma mère eut à le défendre. Elle le fit avec sa générosité habituelle, et, son émotion gagnant la tante Thomasine, celle-ci en vint à changer complétement de langage. — Eh bien! disait-elle, ce qui est fait est fait. Alan a quinze ans après tout. Combien de jeunes gens partis à cet âge de la maison paternelle, et complétement livrés à eux-mêmes, ont fait leur chemin dans le monde! L'avouerai-je? les consolations de la tante Thomasine nous fatiguaient presque autant que ses censures. On alla se coucher de très bonne heure. Le lendemain, mon père partit pour Londres, et il y passa tout un grand mois, employé à mille démarches dont aucune n'aboutit. Les traces d'Alan étaient complétement perdues. Un jour il nous écrivit qu'il revenait seul et sans espoir, et ma pauvre mère, soutenue jusque-là par ses chimériques espérances, tomba dans une mélancolie profonde.

Le soir où mon père devait rentrer à la maison, je demeurai tard dans le jardin, prêtant l'oreille aux plaintes du vent qui me semblaient les échos de ma tristesse intérieure. M. Langley vint me rejoindre, et, passant mon bras sous le sien, il marcha longtemps à côté de moi. Il m'adressait la parole de temps en temps, et je me reprochai le plaisir secret qui peu à peu effaçait dans mon âme les tristes impressions auxquelles naguère encore je m'abandonnais si complétement. Un bruit que nous entendîmes dans la maison nous fit

rentrer ensemble au salon : c'était mon père qui arrivait; mais il n'était pas seul : le cousin Harley était avec lui. Triste retour en vérité! froides étreintes, paroles gênées, pensées qu'on n'osait exprimer. Mon père, en un mois, avait vieilli de dix ans. Sa chevelure avait blanchi, sa voix s'était affaiblie. Il nous conta ses anxiétés, ses fatigues, et comment le cousin Harley était accouru pour prendre sa part des unes et des autres. Je ne pus m'empêcher de jeter à Harley un coup d'œil reconnaissant. Lui cependant me sembla plus froid, plus réservé que de coutume. Peut-être me trompais-je. En effet, le lendemain matin, avant de repartir pour Édimbourg, seul avec moi dans le salon, il me parla tout aussi affectueusement que par le passé.

— En toute occasion, me dit-il, vous savez, j'espère, Grisell, où vous trouveriez conseil et assistance. Je serai toujours prêt à vous venir en aide, ne l'oubliez pas. Près ou loin, cela n'y fait rien. Je n'ai pas au monde un plaisir plus grand que celui de me dévouer à vous. Voilà qui est entendu, n'est-ce pas, cousine?

— Oui, répondis-je, mes yeux levés vers les siens. Je ne connais personne à qui je voulusse m'adresser plutôt qu'à vous.

— Vrai? bien vrai, Grisell? — Et je sentis ma main fortement pressée dans la sienne.

— Cela est tout simple, repris-je; songez donc!... une si vieille affection!... Vous êtes pour moi comme un frère aîné.

Il laissa retomber ma main, et alla vers la fenêtre. Presque aussitôt, revenant à moi, il reprit cette main abandonnée. — Je ne vous en veux pas, Grisell. — Et il la pressa de nouveau. — Mais vous n'oublierez pas votre promesse; je puis y compter?... — Enfin il m'embrassa sérieusement, en vieux cousin, et me quitta sans vouloir dire adieu à mon père.

Il fallait bien se résigner à regarder Alan comme perdu; son nom ne fut plus prononcé parmi nous. Pendant l'hiver qui suivit, toutes les fois que la neige entourait la maison, lorsque les soirées étaient plus froides ou plus orageuses que de coutume, notre mère, rompant un long silence, laissait échapper des soupirs qui ressemblaient à des gémissemens. Mon père, en ouvrant le journal, cherchait toujours du premier regard ces colonnes où s'entassent les récits tragiques, les aventures extraordinaires, les catastrophes exceptionnelles, qu'on voit se produire, de plus en plus nombreuses, au sein de notre civilisation si vantée; mais le nom d'Alan n'y figurait jamais.

III.

Au mois de mai suivant, par une belle après-midi (je ne l'ai pas oublié), je lisais à M. Langley une traduction de l'italien, lorsque

la porte du salon s'entr'ouvrit et livra passage à une jolie tête blonde, vivement colorée par la marche et le plaisir de se retrouver avec les siens. Je m'élançai au-devant de ma sœur Marian, et couvris de baisers ses joues vermeilles.

— J'étais sûre de vous faire plaisir, dit-elle en me rendant mes caresses, j'ai prié la tante Thomasine de ne pas vous prévenir, et nous voici arrivées sans dire gare!

Elle battait des mains, elle bondissait... quand tout à coup, apercevant une personne qu'elle ne connaissait pas, elle se prit à rougir, salua gauchement M. Langley, et s'élança dans le corridor. — Oh! Grisell... que va penser ce monsieur?... me demanda la petite folle... Je ne le voyais pas... j'ai failli sauter sur lui... — Je m'empressai de la rassurer, et après avoir souhaité la bienvenue à la tante Thomasine, que nous trouvâmes déjà installée auprès de ma mère, je revins auprès de mon complaisant professeur.

— Savez-vous, Grisell, me dit-il, que votre sœur et vous formez un parfait contraste?... Je vous baptiserais volontiers, vous Clair de Lune, elle Rayon de Soleil.

La définition, du moins en ce qui regardait Marian, n'avait rien que de très juste. C'était une de ces heureuses natures dont l'insouciance, la gaieté, l'élan communicatif, répandent comme une atmosphère de chaleur et d'amour partout où elles s'épanouissent. Mon père ne l'éloignait de lui, j'en suis convaincue, que par crainte de la trop gâter. Ses petites volontés, parfois capricieuses, avaient un charme qui les faisait accepter partout et par tous. M. Langley ne put pas s'y soustraire. Il l'observait avec une sorte de curiosité caressante; un sourire lui vint aux lèvres dès qu'il eut à lui répondre, et je fus charmée de voir à quel point cet homme grave était susceptible de se laisser gagner aux gentillesses de notre blonde et belle enfant, à peine devenue jeune fille. Il la vit, sans sourciller, prendre d'étranges libertés avec le gros dictionnaire italien dont il m'avait appris à respecter la splendide reliure, et lorsqu'après la première timidité vaincue, elle vint me demander de laisser là « les vieux » et de descendre avec elle au jardin, M. Langley n'hésita pas un moment, convié par elle, à suivre la petite enchanteresse. Il était évidemment flatté de la voir s'accoutumer si vite à lui. Il écoutait avec une complaisance inépuisable ses jolis bavardages, et semblait ne plus s'apercevoir que je fusse au monde. Très décidément il préférait la clarté du jour à celle des nuits. Je n'en fus ni surprise, ni blessée.

Avant le dîner, Marian voulut monter chez moi pour changer de robe et se mettre en frais de toilette. Je l'en dissuadai en riant, et il m'arriva de lui dire que M. Langley ne méritait pas tant de cérémonie, ajoutant qu'il n'était là que pour moi. Ce mot lâché, je

rougis; Marian s'arrêta court : — Vous allez donc l'épouser? me dit-elle. — Nous sommes *engagés* depuis quelques mois, répondis-je. — Et vous l'aimez?... Vous aimez ce vieux pédant-là?... Mais il a trente ans, au moins trente ans... songez-y!... Puis vinrent mille questions saugrenues. Elle prit mon anneau, elle l'examina, elle se moqua de nous, si bien que nous en oubliâmes de descendre à l'heure du dîner. Il fallut que Hugh vînt nous arracher à ces causeries et à ces bons rires.

Ma place ordinaire à table était entre mon père et M. Langley; Marian la prit sans façon. J'en éprouvai comme un léger serrement de cœur, dont personne au reste ne parut s'apercevoir. La tante Thomasine, à côté de qui je m'assis, m'expliqua le motif de sa visite. Maintenant que la famille était en voie de séparations (un regard jeté sur M. Langley m'expliqua ce que ma tante voulait dire), elle pensait que Marian devait reprendre sa place au foyer paternel, et comme d'un autre côté il lui en coûtait trop de renoncer à cette enfant d'adoption, elle venait de louer un *cottage*, voisin de Burndale, où elle allait faire transporter tous ses meubles, désirant finir ses jours près de nous. Pendant qu'elle m'expliquait ces arrangemens nouveaux, le regard errant de ma sœur s'était fixé sur la place occupée jadis par Alan. Aussitôt elle cessa de gazouiller, ses joues pâlirent, des larmes vinrent perler au bord de ses longs cils; mais elle les essuya bien vite, de peur que notre père ne les vît. M. Langley comprit cette émotion soudaine, et en respecta le secret. Cette soirée ne m'a laissé que de tristes souvenirs. Je me sentais comme engourdie par quelque influence cachée. On eût dit que le pressentiment de quelque malheur, fantôme sinistre, agitait près de moi ses ailes de plomb. La nuit je m'éveillai en sursaut, baignée de larmes...

Le changement que j'avais ainsi pressenti plutôt que prévu, ce changement eut lieu, — non tout à coup cependant, mais par degrés, comme lorsqu'une brume se lève sur un radieux paysage, envahit l'une après l'autre toutes les lignes de l'horizon, monte lentement vers le ciel, et finit par isoler la terre des lueurs d'en haut. Je n'entends ici blâmer personne. Tout se passa naturellement, sans dessein prémédité. Je m'étais réjouie du goût que M. Langley à première vue manifesta pour notre Marian. Elle voulut qu'il lui apprît aussi l'italien. Je lui cédai mon maître et les heures qu'il m'avait consacrées jusque-là. Je souriais en la voyant, aux prises avec des difficultés que lui grossissait sa légèreté inappliquée, se désespérer de ne pas mieux répondre aux soins de son professeur; je souriais en voyant celui-ci ne se lasser jamais, ni de la mémoire en défaut, ni de l'intelligence rebelle, et sourire toujours à ces regards craintifs que son écolière jetait de son côté à la dérobée, quand elle le sup-

posait irrité contre elle. Que de fautes il lui passait, dont il m'eût sévèrement reprise! Mais il ne voulait pas la décourager. Ainsi se manifesta le changement. S'en doutaient-ils alors? Pas plus que je ne m'en doutais, à coup sûr. Marian, au bout de six semaines, insista pour avoir ses vacances, et comme en définitive on faisait toujours ce que voulait Marian, on partit pour le manoir rustique de la tante Thomasine. Débarrassée de son professeur, la blonde écolière semblait aux anges. Je comptais bien, moi, sur quelque visite de M. Langley. La première fois qu'on le vit paraître au bas de la prairie qui s'étendait devant la maison : — Ah! voici le savant!... cachez-moi!... cachez-moi vite!... s'écria Marian avec une consternation affectée, et elle cherchait où se blottir. M. Langley arriva, sérieux et distrait, comme d'ordinaire. Marian lui jeta un coup d'œil effaré, puis, après les premiers complimens, la voilà tranquille et muette. L'instant d'après, la scène change. Marian devient agressive, elle raille, elle agace, elle s'étonne qu'on ait le temps de venir nous voir quand on a tant d'occupations; elle demande si le jardin de la tante Thomasine offre quelque curieux phénomène de formation géologique digne de l'attention des érudits. Le front de M. Langley se rembrunit par degrés. Il se penche vers la petite moqueuse; il lui adresse à demi-voix quelques paroles qui lui font redresser la tête et amènent un sourire sur ses lèvres. Elle veut répliquer, elle s'arrête aux premiers mots. Il reprend la parole, mais toujours trop bas pour que je puisse entendre ce qu'il lui dit. Je me lève et je sors tranquillement du salon. Dix minutes après, je vois M. Langley quitter la maison et descendre à grands pas la prairie. Il est agité, il se parle en marchant. A peine est-il hors de vue, que Marian bondit vers moi. — Bon Dieu, Grisell, que je vous envie peu votre amoureux!... Il est fou, ce tourtereau-là. Je l'ai mis dans une colère! — Mais comment, à quelle occasion, voilà ce que je ne puis savoir. Insisterai-je? Non, je ne dois pas me constituer l'espion de ma sœur? Ce rôle serait-il digne de moi, digne de M. Langley? Il m'a dit qu'il m'aimait, il m'a demandé d'être sa femme. Il a fait dépendre du parti que je prendrais son bonheur et son malheur à venir! Faut-il donc me méfier de sa sincérité? A ces questions que je me faisais, la réponse était toujours la même : — Oui, me disait mon cœur, mais il ne connaissait pas alors Rayon de Soleil!

L'inquiétude finit par me gagner. Je ne puis rester en place. Avec ma sœur, je ne suis plus à mon aise. Un embarras mutuel succède à nos épanchemens d'autrefois. Jamais plus entre nous une seule allusion au mariage projeté pour moi. Les leçons d'italien reprennent et deviennent de plus en plus longues. Ils sont heureux d'être en-

semble. Ma présence ne les gêne pas plus que si j'étais une pierre, et cet abandon me gagne parfois. Je me surprends à trouver charmant le contraste de ces deux têtes, brune et blonde, penchées sur le même livre, animées par la même souriante expression. Je ne parle à qui que ce soit de mes soupçons. Je mets toute ma volonté à m'aveugler, et je demeure ainsi, torturée, indécise, jusqu'au jour où le voile, si transparent, se déchire tout à fait devant moi.

C'était par une matinée d'août. Ils étaient absorbés dans leur étude. La fièvre battait à coups pressés dans ma tête. Sous les arbres courait une fraîche brise. J'allai m'y asseoir, les laissant seuls. J'y demeurai longtemps, le front dans mes mains. Certes je puis dire et jurer au besoin que lorsque je revins vers la maison, je ne songeais nullement à surprendre leurs secrets. J'allai vers la fenêtre près de laquelle ils étaient assis, comme certains condamnés marchent au supplice, avec une véritable soif de repos, de tranquillité obtenue à tout prix. En m'approchant, j'entendais leurs voix sans pouvoir attacher une idée distincte aux paroles qui frappaient mon oreille. Je vis que les livres étaient fermés et repoussés loin d'eux. Je voulus passer outre : impossible. Mes pieds semblaient rivés au sol. Je restai donc et je regardai. Je le vis la prendre dans ses bras où elle s'abandonnait, je le vis lui donner un baiser, et je la vis cacher son visage contre la poitrine de son amant, tout en murmurant quelques mots, parmi lesquels je distinguai ceux-ci : « La pauvre Grisell ! »

Tout était dit. J'entrai dans le salon, j'ôtai de mon doigt l'anneau que M. Langley m'avait fait accepter, et je le plaçai devant lui, sur la table, sans prononcer une seule parole; puis je les quittai. Une minute de plus, je me serais trahie. L'instinct de la femme et ce sentiment de dignité qui lui manque rarement en pareille occasion m'avaient permis de garder pendant le temps nécessaire mon masque de glace; mais il me fallait ensuite exhaler mon agonie. Où donc aller? A quel autre cœur confier les tortures du mien, et ses tressaillemens convulsifs, et le tumulte de ses pensers effrénés? Je ne voulus me laisser voir ainsi qu'à notre bonne mère Nature, instruite d'avance de tous les secrets qu'on met sous sa garde, et qui les absorbe à jamais dans ses entrailles profondes. J'allai devant moi, parmi les champs où les blés d'or appelaient la moisson, parmi les bois pleins de silence et d'ombre, espérant que l'épuisement physique endormirait les souffrances de mon âme. Il ne me donna pas le repos que j'attendais, mais il me plongea dans une apathie froide et rigide qui peut-être valait tout autant.

Une invincible répugnance m'empêcha de rentrer à la maison. Après une longue marche, aux vagues clartés du crépuscule, j'arrivai chez la tante Thomasine, qui tricotait paisiblement, assise au coin

de son feu. A ma vue, ses aiguilles lui tombèrent des mains. — Bon Dieu! qu'a cette enfant? s'écria-t-elle aussitôt, elle est pâle comme la mort!... Je me laissai tomber sur un siége, et là, les yeux fixés sur le feu, — ce même feu où j'avais vu autrefois tant de merveilleuses féeries, — je laissai couler mes premières larmes. La bonne tante ne me pressa de questions que lorsque je fus un peu calmée. Alors je lui dis tout, moins ce qui *les* accusait trop. Elle ne s'en indigna pas moins de ce qu'elle appelait déception, trahison, — que sais-je, moi? — et voulait aller demander justice à mon père. J'eus peine à l'en empêcher. Elle me laissa ensuite pleurer une heure entière tout à mon aise. Je me suis toujours dit, en songeant à cette sympathie muette et pleine de tact, que la tante Thomasine avait dû, elle aussi, passer par quelque épreuve du cœur. Quand la nuit fut venue, je me remis en route. En rentrant à Burndale, en longeant ces vieilles et bizarres maisons où tant de générations s'étaient succédé, je me représentais avec une sombre joie combien d'émotions pareilles à la mienne avaient agité tous ces êtres, passagers au même lieu, voyageurs sur la même route, et maintenant froides cendres, — ce que je serais au bout de peu d'années...

En entrant dans Watergate, je vis un homme qui passait et repassait lentement devant notre demeure. C'était M. Langley. Je devinai pourquoi il m'attendait et j'aurais voulu l'éviter, mais à peine m'eut-il aperçue, qu'il s'élança vers moi : — M'écouterez-vous, Grisell? me demanda-t-il en me barrant le passage. — Aucune réponse ne me fut possible. Lui-même demeura muet en face de moi pendant une ou deux minutes. — Je ne puis me justifier, reprit-il, je ne puis que vous demander pardon... Me permettez-vous de vous écrire?

— A quoi bon? répondis-je enfin avec effort. Et pour le tirer de ce cruel embarras : — Je vous pardonne, ajoutai-je. Oubliez-moi, c'est tout ce que je vous demande... Et maintenant, adieu!

— Un instant, Grisell... Votre père...

— Vous lui avez dit?...

— Absolument tout... Il me condamne, et il a raison... Mais Marian...

Ici, je voulus passer outre. M. Langley me retint, sa main posée sur la mienne. Quel droit avait-il de me torturer ainsi?

— Votre père m'a chassé de chez lui, reprit-il, et pourtant il faut que je voie Marian... Je la verrai bien certainement... Grisell, voulez-vous intercéder pour nous?

Tandis qu'il m'adressait cette requête étrange, ses gestes étaient ceux d'un homme qui a perdu tout empire sur lui-même. Le savant calme et posé, tel que je l'avais toujours vu, avait fait place à une espèce de fou.

— Voyons, Grisell,... recommença-t-il, mais cette fois en me laissant le passage libre. Voulez-vous,... dites?

Hélas! je l'aimais encore plus que moi-même, car je me retournai pour lui dire : — Je ferai, monsieur, ce que vous attendez de moi. Si je ne réussis pas, ne m'en gardez pas rancune.

Ses remercîmens empressés, la hâte qu'il mit ensuite à s'éloigner, tout cela me fit mal. Cet homme, je le vis bien, ne m'avait jamais aimée. Je me le répétai plus de vingt fois de suite avec une sorte de satisfaction farouche. Mieux vaut, je l'ai toujours pensé, une vérité cruelle qu'un mensonge flatteur.

Mon père m'attendait dans son cabinet. Il me parla de M. Langley avec un mépris austère qu'il ne pouvait être question de combattre en ce moment. Je regagnai ensuite la chambre que je partageais avec Marian, et je l'y trouvai dans les ténèbres. A peine assise sur mon lit, je la vis venir à moi toute en larmes et s'agenouiller à mes pieds. Elle me prit les mains, me les baisa,... je sentis ses tièdes pleurs mouiller mes doigts crispés,... tout cela sans être émue. Seulement à ses profonds sanglots il y avait dans mon cœur comme un écho douloureux. Tout ce que je pus faire fut de répondre par quelques bonnes paroles à ses adjurations passionnées, et de passer une main caressante sur ses cheveux épars. Néanmoins l'accent de ma voix avait malgré moi quelque chose de contraint et de rude qui contrastait étrangement avec mes assurances d'affection et de dévouement fraternel. Aussi n'en pleurait-elle que plus fort. Que faire à cela? Je ne pouvais, à *elle,* dévoiler mon cœur tout entier, et lui demander les consolations dont ce cœur avait besoin. Force m'était de me réfugier derrière les apparences d'une froideur inerte, apparences qu'elle savait menteuses, et qui devaient lui sembler l'hypocrisie de la colère. J'espère cependant qu'elle ne me méconnut pas à ce point; mais je l'ignore, ces explications ayant été entre nous les premières et les dernières.

Le lendemain et les jours suivans, je me plongeai avec une ardeur obstinée dans la routine de mes travaux domestiques. Je ne m'arrêtais pas, afin de n'avoir pas à réfléchir. Je vis Marian mettre de côté furtivement les livres de M. Langley et dérober à tous les yeux ce trésor sur lequel elle avait des droits. Je m'expliquais parfaitement le calme avec lequel elle supportait le froid mécontentement de mon père et le silence désapprobateur que ma mère gardait vis-à-vis d'elle. Restait ma promesse à tenir. Je plaidai *leur* cause avec le ferme désir de la gagner. Peu à peu la pitié m'avait prise à voir les joues de Marian se décolorer, et ses beaux yeux bleus s'ouvrir le matin voilés encore des larmes répandues pendant la nuit. Elle me croyait maîtresse de sa destinée. J'eus grand'peine

à la convaincre que j'avais tout fait, sans succès, pour fléchir nos parens. Elle les voyait toujours froids, toujours durs pour elle, et cette enfant, jadis si gâtée, m'en voulait de ne pas avoir vaincu leurs ressentimens. — Je ne peux vivre ainsi, me disait-elle... Personne ici ne m'aime... personne que M. Langley!... Et à tout ce que je lui disais pour la calmer, en la flattant d'un avenir meilleur, elle ne répondait que par des reproches; mais ces reproches ne m'irritaient pas : j'avais pitié d'elle. Songez donc, une enfant... seize ans à peine... se heurtant à un premier obstacle! Aussi revenais-je souvent à la charge auprès de nos parens. Malheureusement ils n'avaient confiance ni dans la solidité de ce juvénile attachement, ni surtout dans le caractère de M. Langley. Mes instances étaient donc inutiles.

J'ai là, sous les yeux, un petit cahier vert, présent de la tante Thomasine, où j'écrivais chaque soir mes pensées du jour. C'est ce qu'on peut imaginer de mieux pour combattre ses faiblesses que de les faire ainsi comparaître devant soi et de les juger dans le calme de la solitude. Là, je retrouverais encore aujourd'hui, si je le voulais, mes mouvemens de jalousie sévèrement condamnés, mes aspirations vers la tombe repoussées comme d'horribles tentations. Il m'est arrivé de revenir sur ces traces du passé avec un singulier étonnement. — Est-il possible, me suis-je demandé quelquefois, est-il possible que j'aie pensé tout cela? — Or rien de plus certain, rien de plus vrai, tout étrange que cela me paraisse.

Il y a là une journée, entre autres, dont le souvenir m'est encore bien présent : une tiède après-midi où j'étais assise au bord de l'eau, sur ces degrés dont j'ai parlé. La rivière venait presque baigner mes pieds. Un singulier enchaînement de pensées me suggérait, avec des incitations toujours croissantes, que j'avais un sûr moyen de me venger d'eux, en mourant là, dans cette eau limpide. Pourraient-ils, causes et complices de ce suicide, songer à s'unir? Oseraient-ils défier ainsi mon spectre vengeur?... Ce fut là le moment critique de ma douleur, le plus haut période de ces fièvres qui parfois me brûlaient le cerveau. A partir de cette page, — que je n'arrache pas du livre de ma vie, mais que je voudrais n'avoir jamais écrite, — un apaisement graduel se manifeste. Le silence se fait en moi; la résignation me plie à son joug... Parfois je faiblis; je me sens près de faillir encore... Quelle maladie mortelle n'a ses rechutes?

Cependant mon père ne se laissait pas ébranler par mes instances réitérées. J'avais fini au contraire par réconcilier la tante Thomasine avec ce mariage qu'elle avait tout d'abord déclaré impossible. Marian avait toujours été sa favorite, et l'idée de la voir dépérir lui était

insupportable. Sur ces entrefaites, une maladie contagieuse s'étant déclarée à Burndale, ma tante voulut immédiatement emmener Marian, que son état d'abattement exposait à plus de dangers. Ma sœur ne fit aucune objection à ce projet; il parut au contraire la ranimer et lui sourire. Toutes deux partirent donc pour le bord de la mer, où elles passèrent environ six semaines.

Quand elles revinrent, il fut évident que les bains de mer avaient eu la meilleure influence sur la santé de Marian. Nos parens, cédant à mes remontrances, s'étaient décidés à l'accueillir comme autrefois, et ils l'accablèrent de caresses; mais, à ma grande surprise, elle parut plus embarrassée que jamais. Après les avoir embrassés à la hâte, elle monta dans notre chambre, où elle me pria de l'accompagner. Là, je voulais l'aider à se déshabiller, mais elle repoussa mes mains empressées, et son agitation, son embarras m'étonnèrent.

— Eh bien! ces fièvres, comment vont-elles? me demanda ma sœur sans me regarder.

Je lui répondis, ce qui était vrai, qu'elles allaient diminuant, et que personne de notre connaissance n'en avait été atteint. Cette assurance parut la calmer, et, une fois couchée, elle me pria elle-même de la laisser s'endormir; elle était trop lasse pour causer plus longtemps.

En rentrant dans le salon, je trouvai la conversation engagée sur les fièvres de Burndale. La tante Thomasine en vint à demander si quelqu'un de nos amis les avait prises. — Aucun, répondit négligemment mon père..... Et, se reprenant aussitôt..... Aucun, répéta-t-il, car je ne compte plus M. Langley parmi ceux qui méritent ce nom.

J'appris ainsi que M. Langley était malade. L'idée me vint d'en prévenir Marian lorsque je remonterais auprès d'elle; mais elle était endormie, et je remis la mauvaise nouvelle au lendemain. Pendant la nuit, elle rêva tout haut, et prononça plusieurs fois le nom de celui qu'elle aimait. Lasse de l'entendre gémir ainsi et craignant qu'elle ne fût malade, je l'éveillai à la petite pointe du jour. Les yeux ouverts, à mon grand étonnement, elle continua ses plaintes : — Grisell, me disait-elle, je suis sûre, je *sens* qu'il est arrivé quelque malheur à M. Langley... Comment pourrait-on s'informer de lui? — Je lui dis alors avec ménagement ce que je savais. Aussitôt elle bondit vers moi, me jeta un regard effrayé où quelque incrédulité se peignait cependant encore, et, comme je l'étreignais dans mes bras, surprise au plus haut point : — Ah! Grisell, s'écria-t-elle, laissez!... laissez-moi!... Comment suis-je encore ici?... C'est auprès de lui qu'est ma place... J'ai le droit de l'aller trouver maintenant.

Un instant je la crus folle, mais elle m'eut bientôt détrompée. —

Lâchez-moi, vous dis-je, ajouta-t-elle. Comprenez-moi donc... je suis *sa femme!* Il y a un mois que nous sommes mariés. Voyez plutôt! — Et elle me montrait un anneau de mariage suspendu à son col par un petit ruban noir.

De ce moment je n'eus rien à répondre, et je la laissai aller. Je l'aidai même, sur sa demande, afin que sa toilette lui prît moins de temps. Elle m'expliquait cependant comment elle s'était laissé persuader par M. Langley, qui l'avait secrètement suivie, de rendre leur union à jamais irrévocable, en attendant que l'on trouvât un moyen d'apaiser nos parens. Je la voyais tremblante, déchirée de remords, dévorée d'inquiétude. Pauvre Rayon de Soleil! ce n'était pas le moment de lui en vouloir. Je l'encourageai donc à remplir ce qu'elle regardait avec raison comme son devoir. Je l'aidai à sortir sans réveiller personne; je la suivis de l'œil jusqu'à la porte de M. Langley, chez qui elle fut admise sans difficulté par la vieille servante, un des témoins de leur mariage, comme je le sus depuis.

Ceci fait, j'avais encore une pénible épreuve à subir. Je dus tout raconter à mon père, et, le connaissant mieux que personne, je le fis en très peu de mots, sans la moindre circonlocution, aussi simplement que possible. Il m'écouta sans prononcer une parole. Plus tard, dans la journée, il me dit qu'il n'empêcherait pas ma mère d'aller voir « l'enfant, » — ce fut le mot qu'il employa, — mais que, quant à lui, jamais il n'aurait aucun rapport avec elle. Ma mère pleura, supplia, sans rien obtenir. Combien l'orgueil paternel dut souffrir ce jour-là! Se voir enlever ainsi un second enfant... et sa préférée!

Le soir même, ma mère se rendit auprès de Marian, et voulut en vain lui persuader de confier aux soins d'une garde son mari malade. Ma sœur ne répondit qu'en me faisant demander de lui venir en aide. Je sollicitai de mon père cette permission, et je n'hésitai pas un instant, — malgré tout ce qu'on disait de l'épidémie, — à me rendre où on m'appelait. Un grand étonnement pour moi fut de voir ma sœur, tout à coup transformée par les nécessités du moment, rester parfaitement calme et maîtresse d'elle-même en des circonstances si critiques. A peine ses lèvres tremblaient-elles un peu quand elle me dit que son mari, qui l'appelait sans cesse dans son délire, ne l'avait pas encore reconnue. Je restai auprès de Marian jusqu'aux premiers symptômes de convalescence qui se manifestèrent chez le malade. Mon père me vit rentrer à la maison comme il m'en avait vue sortir, sans un mot qui concernât l'un ou l'autre des nouveaux mariés. Nous apprîmes bientôt après que le médecin ordonnait à M. Langley, incomplétement guéri, le séjour des pays chauds. Ceci n'arriva même pas jusqu'à mon père, qui, le dimanche,

tenait soigneusement ses yeux écartés du banc où Marian et son mari étaient agenouillés côte à côte.

Un soir je rentrai au salon dans une disposition d'esprit qui m'était nouvelle. La vie m'était moins amère; l'abnégation m'était plus facile. Je me reprochais l'égoïsme persévérant de mes chagrins. Ma mère, qui m'avait fait place auprès d'elle, me voyant assise sur une chaise basse à ses pieds, passa doucement sa main sur ma tête. Je la regardai. Ses yeux étaient rougis par des larmes récentes. Tout absorbée dans ma douleur, je ne songeais donc pas aux siennes!... Cette pensée m'alla au cœur. Il y avait là quelque chose à expier, et cela sans plus de retard. Ma pauvre mère, dont la vue était très affaiblie, n'avait pas de plus grand plaisir que d'écouter lire à haute voix. Depuis plusieurs mois, toute lecture m'était devenue insupportable à partir du jour où j'avais appris à déchiffrer le triste livre de la vie. Il me fallut un petit effort sur moi-même ce soir-là pour proposer à ma mère de lui lire quelque chose; mais quel reproche me fut l'air joyeux avec lequel elle accepta cette offre si simple! J'avais oublié, — jamais je ne le compris mieux qu'en ce moment, — combien sont coupables ces *manquemens à la bonté*, dont il est si rare qu'on se repente. Je choisis, dans notre modeste collection, l'ouvrage qu'elle aimait le mieux, un vieux volume dont elle avait usé les feuillets à force de le relire : elle ne lui préférait que la Bible. C'était la *Vie du colonel Hutchison*, écrite par sa femme, véritable Cornélie anglaise, digne des plus beaux temps de la république romaine. Mon père, qui lisait de son côté, ferma son livre pour écouter. Il s'exhalait de ces pages un parfum de vertu stoïque dont nous étions tous comme enivrés. Hugh, lui aussi, quittant son Euclide et ses figures de géométrie, était venu prendre place dans le groupe de famille.

La lecture achevée, mon père m'attira vers lui et posa ses lèvres sur mon front. Cette caresse, rarement accordée, trahissait une émotion favorable. Je saisis l'instant propice, et je prononçai le nom de ma sœur. Mon père essaya de m'imposer silence, mais sa voix n'était pas aussi ferme que de coutume. Il en vint à expliquer sa sévérité. — Pouvait-il se réconcilier avec l'homme qui lui avait volé sa fille? Et celle-ci, — pauvre chère petite, disait mon père, — comment la séparer du mari qu'elle s'était donné? — Elle s'en repentira, disait-il encore... Son mari a du caractère, une intelligence remarquable, mais point de principes... Elle s'en repentira... Maintenant peut-être me trompé-je, et veuille Dieu que je me trompe!...

Nous en étions là; nous venions de lui annoncer le voyage projeté par le jeune ménage, et nous avions vu ses yeux s'humecter en songeant au départ de Marian, lorsque la porte s'ouvrit, et Marian parut elle-même. Dieu nous l'amenait sans doute. Elle vint tout droit à

mon père, et joignant les mains : — Bénissez-moi, lui dit-elle, avant que je vous quitte tous.

A cet appel soudain, mon père ne put résister. Il l'embrassa, fort ému, et garda longtemps sa joue contre sa poitrine, cette joue autrefois si fraîche, maintenant amaigrie et blême. Marian se dressa sur la pointe des pieds pour lui glisser quelques mots à l'oreille avec ces engageantes façons dont elle avait jadis expérimenté le pouvoir. Mon père fronça le sourcil, mais pendant une seconde à peine : — Grisell, dit-il ensuite, me regardant... Il paraît que M. Langley est là dehors.

— Permettez-lui d'entrer, répondis-je. Et Marian, courant à la porte, ramena son mari parmi nous.

Une fois encore nous prîmes ensemble le repas du soir, une fois, et ce fut la dernière, car le lendemain, au point du jour, Rayon de Soleil et M. Langley quittèrent Burndale. Combien nous nous sommes félicités de cette tardive réconciliation, en songeant que tout ajournement eût rendu le pardon impossible, inutiles les remords et les regrets !

IV.

Avec Alan et Marian, la gaieté du logis était partie. Une précoce expérience m'avait laissée triste, et Hugh était naturellement sérieux. La tante Thomasine s'évertuait, fort inutilement je crois, à lui répéter sans cesse qu'il était l'espérance de sa famille, et qu'on attendait de grandes choses de lui. Il n'avait pas besoin de ces appels à son ambition, et ses plans d'avenir, qu'à certains momens de confiance il déroulait devant moi, n'étaient que trop vastes à mon avis. Il rêvait la gloire du savant, les honneurs universitaires, la renommée de l'écrivain, que sais-je encore ? mille chimères dont il a fallu rabattre.

Ma mère, en général maladive, avait toujours décliné depuis la disparition d'Alan. Son affaiblissement devint bientôt plus rapide, et quelques jours avant Noël nous la perdîmes. Mon père ne lui survécut que trois mois. Je passe rapidement sur cette triste période de mes souvenirs.

Tous les projets formés pour l'éducation de Hugh se trouvaient renversés par cette double perte. Mon père n'avait pu rien mettre de côté sur les bénéfices restreints de sa profession. Mon frère était assez grand pour qu'on pût lui expliquer sa position nouvelle. Il la comprit à merveille, et un jour où la tante Thomasine venait d'en causer avec moi : — Tante, lui demanda-t-il tout à coup, a-t-on décidé ce que je ferais ? La tante répondit en soupirant qu'il fallait

attendre les conseils de M. Flinte, qui ne se pressait guère de nous faire connaître sa manière de voir. Ce M. Flinte était le frère unique de notre mère; c'était sous sa direction que mon père avait placé nos affaires, et, s'il fallait en juger d'après les apparences, M. Flinte ne s'en occupait qu'à contre-cœur. — Il faudra pourtant décider quelque chose, ajouta la tante; vous allez avoir quatorze ans au mois de mai.

— Quinze, s'il vous plaît, répliqua Hugh.

— C'est pourtant vrai... Quinze,... vous avez raison. Comme le temps passe! Mais, mon garçon, continua ma tante, modérant sa voix comme pour atténuer le désappointement qu'elle allait infliger à son neveu... sans l'aide et l'aide très généreuse de M. Flinte, vous devez savoir que vous ne pouvez entreprendre aucune de ces carrières qu'on appelle libérales.

— J'y ai renoncé, chère tante, répliqua Hugh sans sourciller. Je ne demande à M. Flinte que de me faire entrer dans les bureaux d'un négociant, ou de me prendre dans les siens, ce qui m'irait encore mieux.

Je trouvai l'idée lumineuse, et j'osai le dire. Ma tante ne fut pas de mon avis. — Vous aviez de plus nobles ambitions, dit-elle à Hugh; songez qu'un commis-marchand reste fort bien commis-marchand toute sa vie.

Hugh ne fit que sourire à cette menaçante insinuation. — Qu'on m'ouvre une route, et fiez-vous à moi pour y marcher, répondit-il. Je n'ai pas besoin d'un début plus brillant que celui-là.

— Songez, reprit ma tante, que M. Flinte n'est pas le plus aimable des hommes. Il a l'écorce rude, et...

— Moi, j'ai la peau dure, interrompit Hugh. Et je l'aurais embrassé volontiers pour cette fermeté de bon présage.

Puis, sans insister autrement, il alla s'asseoir à l'autre bout de la chambre, nous laissant débattre ce nouveau projet, que je finis par faire agréer à ma tante. On écrivit en conséquence à M. Flinte, qui ne répondit pas. En revanche, le dimanche suivant, fort avant dans la soirée, un déluge de coups frappés à notre porte nous annonça l'arrivée de ce formidable parent.

— Je voyage toujours le dimanche, dit-il solennellement à ma tante, pour lui expliquer son apparition à cette heure indue... On gagne à cela du temps, et le temps est notre meilleur domaine.

Grand, gros, chauve, teint fleuri, sourcils épais, sous lesquels brillaient deux yeux gris toujours pleins de vagues soupçons, tel était notre oncle maternel. Dès les premiers mots par lesquels il interpella son neveu, il fut évident pour nous qu'il restreignait à leurs plus strictes limites les obligations de la parenté. La tante

Thomasine, voyant traiter son favori avec cette familiarité dédaigneuse, s'indignait peu à peu, et son parler devenu sec et pincé, ses façons de plus en plus cérémonieuses, accusaient son mécontentement; mais M. Flinte n'y prenait pas garde, et, fort de sa supériorité, traitait d'assez haut, en homme d'affaires, en homme qui a vu le monde, les idées de la bonne vieille provinciale. Il ne paraissait pas se douter que, dans le cercle de famille, tante Thomasine passait pour un oracle. — Je ne puis supporter cet homme, nous dit-elle lorsqu'il nous eut quittés, pour regagner son auberge, avec une vague promesse de songer à Hugh; l'envie me prend de l'envoyer promener, lui et sa protection. C'est un vrai tyran, et pas autre chose.

— Tyran ou non, répondit mon frère, s'il veut de moi, je me risque. Il ne faut pas s'attendre à marcher sur des pavés de velours, et il est bon de se frotter de bonne heure contre les ronces du chemin.

— Comme il ressemble peu à son frère Alan! me dit la tante.

— Alan était un excellent garçon, s'écria Hugh avec effusion.

— Sans doute,... sans doute,... à sa manière; mais un peu de bon travail vaut mieux que beaucoup de bon vouloir, repartit la tante, qui, sans trop s'en rendre compte, se laissait aller à l'ascendant énergique du jeune homme.

La sollicitude paternelle dont M. Flinte se targuait volontiers à l'égard de Hugh, réduite à se traduire en actes, se manifesta par des propositions assez médiocres. Il prendrait Hugh dans ses bureaux *au pair*, c'est-à-dire sans lui demander de prime, et, après un surnumérariat gratuit de trois ans, le jeune commis aurait droit à un salaire annuel de 30 ou 40 livres sterling. De savoir comment il pourvoirait, pendant ce long noviciat, à son logement, à sa nourriture, à son entretien, M. Flinte ne s'en inquiétait guère, et lorsqu'il vit que la tante Thomasine et moi nous nous apprêtions à débattre ces délicates questions, il s'éloigna prudemment, pour rester étranger au débat. La chère tante avait été tentée de refuser net les offres de « ce vieux je ne sais quoi, » comme elle l'appelait; mais Hugh lui avait jeté à la dérobée des regards et des gestes supplians qui l'avaient retenue. Quand M. Flinte fut parti, je renvoyai mon frère sous le premier prétexte venu. Lui non plus ne devait pas prendre part à la délibération.

— Eh bien! s'écria la tante, quand nous fûmes seules, vous acceptez?... L'enfant est donc un caméléon? Il vivra sans doute de l'air du temps?

— Il vivra de ce que je pourrai lui donner, répondis-je. Je partirai avec lui pour Londres. Nous avons le petit legs de ma marraine Lee...

— Une belle affaire !... L'intérêt de ces cent livres ne vous donnera pas seulement du pain et du sel.

— Nous vivrons sur le capital.

— Et, le capital mangé,... que vous restera-t-il ?

— L'avenir y pourvoira. En attendant, voilà mon devoir et ma tâche. Il faut remplir l'un et vaquer à l'autre, sans vaines craintes de ce qui peut advenir. Seulement il faut que ces arrangemens restent ignorés de mon frère. Vous me promettez de ne lui en jamais parler.

L'excellente femme prit l'engagement que je lui demandais, et quelques jours après, par une belle journée d'été, mon frère et moi, nous quittions Burndale. La voiture passa devant Thorney-Hall, dont toutes les fenêtres étaient closes, les propriétaires se trouvant à Londres. Hugh me montra le vieux château, et me dit tout bas :

— Grisell ! que diriez-vous, si jamais on revoyait un Randal de Thorney ?

— Des rêves, petit frère,... des rêves, pas autre chose, lui répondis-je avec un sourire triste. Il n'ajouta pas un mot, mais ses lèvres serrées l'une contre l'autre, son teint animé, ses yeux brillans m'annoncèrent qu'il se plongeait avec délices dans ces rêves d'avenir.

En attendant qu'ils se réalisassent, en attendant que les Randal fussent relevés de leur déchéance et remis en possession du domaine de leurs ancêtres, il fallut aviser à notre installation à Londres, et, restreints comme nous l'étions aux combinaisons les plus économiques, ce fut une assez rude affaire. Pour une provinciale, je ne m'en tirai pas trop mal, et l'âpreté des petits propriétaires avec lesquels j'eus à me débattre rencontra une résistance qui dut leur inspirer une certaine estime de ma personne. J'obtins ainsi à juste prix, ou peu s'en fallait, trois petites pièces, dont deux simples cabinets, transformés tant bien que mal en chambres à coucher, et un petit salon auquel un rigoureux nettoyage donna presque bon air. L'inconvénient de ce logement était son éloignement des bureaux où mon frère devait passer la journée. Il fallut se résoudre à le laisser dîner dans un café voisin de la résidence de M. Flinte, située dans cette large, magnifique et sotte rue qu'on appelle Portland-Place. J'y allai deux fois porter ma carte à M. Flinte, toujours absent; politesse perdue qu'il ne me rendit pas, non pas même en s'informant de moi quand il voyait mon frère, ce qui lui arrivait au moins une fois par jour.

J'eus fort à faire, dans les premiers temps, pour organiser notre petit ménage. Je voulais que mon pauvre Hugh se trouvât bien chez lui, et j'y réussis à peu près. Il ne regrettait de Burndale, — et je les regrettais tout comme lui, si ce n'est plus, — que le jardin vert et la fraîche rivière, l'aspect des champs, des bois et des rougeâtres maré-

cages. Je m'occupai ensuite d'établir notre petit budget sur des bases régulières, et je me convainquis, en quelques heures d'étude, que le petit capital sur lequel reposait tout notre avenir, ne pouvait durer trois ans, si réduites que fussent nos dépenses. Il y avait là un déficit à combler, et par quel travail y suffirais-je? car je n'en étais pas, Dieu merci, à me croire trop bien née pour travailler. Je n'avais pas assez de talens pour me vouer à l'enseignement, pas assez de goût pour faire des modes ou de la broderie. Restait donc la couture, la couture élémentaire et primitive. J'en parlai à ma propriétaire, et bientôt après elle m'apporta de beau linge à coudre pour une grande famille où elle avait été jadis bonne d'enfans. Plus tard, M. Flinte, qui daigna se renseigner auprès de moi de nos moyens d'existence, apprit à quel travail je m'étais vouée, et donna ordre à sa femme de charge de m'employer exclusivement. De ce moment l'ouvrage ne me manqua jamais. Il est vrai que, malgré cette absence de chômages, les profits n'étaient pas considérables, attendu qu'à titre de parente, M. Flinte me payait un tiers de moins que le tarif ordinaire; mais j'acceptai ses conditions, et n'imaginai pas d'ennuyer Hugh de toutes ces misères auxquelles, en définitive, il n'eût su quel remède apporter. Nous vécûmes ainsi fort heureux, ce qui m'a laissée bien convaincue que, pour une femme, le grand point est d'avoir une tâche à remplir, n'importe laquelle, et un être auquel se dévouer. La tante Thomasine, à qui nous rendions compte, par écrit, de tous nos arrangemens, s'étonnait de la gaieté de nos lettres, mais bien plus encore du prix auquel on avait le « front » de nous vendre les œufs et le beurre. Ceci la mettait hors d'elle.

Un soir que j'avais attendu mon frère beaucoup plus tard que de coutume, il rentra suivi de quelqu'un, et ce quelqu'un, c'était le cousin Harley, qui, arrivé d'Édimbourg, était allé prendre Hugh chez M. Flinte, et venait passer la semaine avec nous. Il avait l'air très bien portant et très gai. Le motif de son voyage à Londres était, nous dit-il, « une affaire qui pouvait, suivant ses résultats, l'y retenir plus ou moins longtemps. » Hugh, qui, d'après l'avis de son patron, étudiait le français, nous quitta bientôt pour aller prendre sa leçon chez un professeur voisin, et je sus alors ce qu'était la grande affaire du cousin. Il venait me demander en mariage. C'était une idée, me dit-il, qu'il avait depuis fort longtemps, et dont il avait été détourné par cette aversion que mon père témoignait pour les mariages entre parens. Mon indifférence l'avait un peu rebuté, mais il ne pouvait prendre sur lui de renoncer à la plus chère de ses espérances. Si je consentais, j'aurais immédiatement une existence indépendante, et il se chargeait de faire entrer Hugh dans la maison de commerce dont il était un des associés.

Je remerciai Harley du fond du cœur; mais je n'avais pas alors à lui donner cette affection qui seule sanctifie le mariage, et aucune considération de vulgaire égoïsme ne devait me faire accepter son offre. Il me demanda, comme pis-aller, une espérance quelconque, une promesse, si vague, si indéfinie qu'elle dût être. Je ne répondis que par un signe de tête négatif, bien qu'à ce moment-là même je sentisse les larmes me venir aux yeux en songeant au chagrin que je lui faisais... Eh bien! malgré tout, il ne voulut pas se laisser absolument décourager. Pourquoi? Je l'ignore. Il est bien certain que rien de ma part ne légitimait cette singulière obstination.

Harley passa une quinzaine à Londres, et grâce à lui Hugh put voir, au moins par échappées, un coin de ce monde splendide au milieu duquel nous vivions en véritables cénobites. Quand il partit, je m'aperçus que la certitude d'inspirer à quelqu'un, par moi-même et pour mon propre compte, un intérêt si vif et si persistant n'était pas une médiocre satisfaction, et je regrettai sincèrement de n'avoir pu répondre mieux à une tendresse si dévouée. Il nous écrivait du reste assez régulièrement, et ses lettres finirent par être attendues, désirées, comme une agréable diversion à la monotonie de nos habitudes.

La Noël vint. M. Flinte nous surprit beaucoup en nous engageant à dîner. J'appris alors, pour la première fois, qu'il était marié et qu'il avait une fille unique. La grande question de la toilette aurait pu faire difficulté; mais j'étais en grand deuil, ce qui simplifiait les choses. Les convives étaient nombreux à ce dîner annuel, où le grand homme de la famille avait réuni tous ses parens, et parmi eux j'en remarquai plus d'un dont les timides allures, les airs empruntés, les flatteries serviles trahissaient l'humble fortune. Je me rappelle surtout, comme m'ayant péniblement affectée, un petit homme blême, à physionomie inquiète, qui absorbait en silence une énorme quantité de vin. En revanche, j'avais en face de moi un jeune homme frais et dispos, que tout le monde s'obstinait à baptiser « le *pauvre* Dick. » J'osai demander pourquoi cette désastreuse épithète était appliquée à ce joyeux compagnon : il me fut répondu que c'était à cause du malheur constant, du *guignon* implacable qui avait toujours poursuivi, dans tout ce qu'il avait entrepris, ce prédestiné. Jamais, à coup sûr, guignon et malheur ne visitèrent un hôte plus serein et d'une humeur plus souriante. En somme, le dîner fut long, la conversation glacée, et je n'entendis pas sans un vif plaisir la petite toux prémonitoire par laquelle mistress Flinte donna le signal de la rentrée au salon.

Mistress Flinte se pouvait définir tout uniment une personne bien élevée et bien mise; sa fille Blanche était grande, fière et silen-

cieuse. Elle se montra cependant très prévenante pour Hugh, qu'elle avait pris auprès d'elle, et ceci, me parut-il, au grand désespoir d'un jeune homme qui guettait cette place, fort digne d'envie. Après le dîner, Blanche vint se placer à côté de moi sur un des divans; mais elle ne paraissait pas disposée à causer. Sa physionomie exprimait la tristesse, tristesse concentrée cependant, qui n'appelait pas la sympathie et décourageait les consolations. Le jeune homme qui m'avait paru la courtiser entra bientôt dans le salon. Au lieu de venir droit à nous, il rôdait autour du piano et du coffre à musique. Je crus surprendre un regard suppliant qu'il adressait à la hautaine jeune fille, et auquel Blanche ne répondit que par un mouvement d'impatience. Presque aussitôt, sous je ne sais quel futile prétexte, elle m'emmena dans sa chambre, où, tandis que j'admirais quelques jolies aquarelles dont les murs étaient tapissés, elle se mit à griffonner quelques mots sur un carré de vélin. Quand elle eut fini : — Ces aquarelles, me dit- elle, sont de ce jeune homme que nous avons laissé au salon. J'aurais dû vous le présenter. Par le fait, il est votre cousin comme le mien. — En revenant au salon, nous le rencontrâmes sur notre chemin. Il s'approcha de Blanche et lui adressa quelques mots fort à la hâte. Pour toute réponse, elle lui remit le papier plié qu'elle tenait à la main, et il partit aussitôt. Il me déplut assez qu'on m'eût rendue témoin de cette correspondance clandestine; mais comme Blanche ne me donnait aucune explication, je n'avais qu'à me taire. Lorsque je pris congé d'elle, cette jeune fille, qui au fond ne manquait pas de bonté, me donna un baiser cordial. — Mon père, me dit-elle, prétend que vous n'êtes pas une femme comme une autre. N'importe, je voudrais bien que vous fussiez ma sœur. Me permettez-vous d'aller vous voir quelquefois? — Je ne pus naturellement que lui promettre le meilleur accueil.

Elle vint en effet et assez souvent, mais ses visites étaient fort écourtées, et j'eus bientôt à soupçonner qu'elle y trouvait le prétexte nécessaire à des entrevues mystérieuses avec son jeune parent, le peintre Herbert. Je m'étais promis de ne pas tolérer cet abus, s'il existait, et de m'en expliquer franchement avec elle, lorsque Hugh un beau jour vint changer mes soupçons en certitude. Son patron était au désespoir. Miss Blanche, secrètement mariée à M. Herbert depuis quelques semaines, venait de partir avec lui. M. Flinte avait pour gendre un artiste, et un artiste sans réputation par-dessus le marché!... Il arriva furieux dès le lendemain, et voulut m'imputer une espèce de complicité dans l'intrigue dont il était victime; mais je lui fermai la bouche en lui rappelant que sa fille était déjà mariée lorsque je l'avais vue pour la première fois. J'appris ensuite que le jeune couple vivait misérablement à Rome, où M. Herbert travaillait

pour se perfectionner dans son art. M. Flinte cependant ne se laissait pas fléchir, et, riche à ne savoir que faire de son argent, leur refusait obstinément tout secours.

Cet événement eut une grande influence sur la destinée de Hugh. M. Flinte, qui s'était montré envers lui si économe de bienfaits, le prit en faveur et le combla de cadeaux. Il le traitait en père prodigue, et il ne tint pas à lui que Hugh n'allât vivre dans sa maison. Je crus devoir m'y opposer, d'abord parce que je ne faisais pas grand fond sur le bienveillant caprice du cher oncle, ensuite parce qu'il me répugnait de voir Hugh occuper une place qui ne lui appartenait pas, tandis que la personne à qui cette place était due souffrait au loin toutes les angoisses de la pauvreté. Ce qui me charma, c'est que Hugh était tout à fait de mon avis. — Pas de mauvais jeu, pas de menées secrètes, disait-il; si nous devons jamais être riches, que ce soit par le travail.

V.

Les années passaient. M. Flinte, que ses bonnes grâces, consciencieusement déclinées, avaient d'abord refroidi à notre égard, ne pouvait cependant ni manquer à ses engagemens envers Hugh, ni lui refuser la confiance que ce cher garçon méritait de plus en plus. Ce fut ainsi, degré par degré, qu'un jour mon frère se trouva commis principal, et ce jour-là nos positions respectives furent changées. Ce fut *lui* qui *me* fit vivre. Les faibles objections que me suggérait ce nouvel état de choses ne furent pas écoutées. — Pensez-vous donc, Grisell, me dit mon frère, que depuis six ans j'aie une taie sur les yeux? pensez-vous que j'ignore combien vous avez travaillé, combien vous vous êtes privée pour moi?... — Il n'y avait rien à répondre, et je ne répondis rien.

Nous venions de quitter notre « garni » et de monter, bien modestement, notre maison, lorsque la tante Thomasine profita, pour nous venir voir, d'un voyage que faisait à Londres un de nos amis de Burndale, le docteur Larke, le directeur de la *grammar school*, l'ancien professeur de Hugh. Sa fille Mary l'accompagnait. Nous l'avions laissée à neuf ans, petite fée blonde que tout le monde adorait. Elle nous apparut six ans après, jolie autant qu'on peut l'être, et bien que son esprit n'eût rien de très supérieur ni de très subtil, gaie, vive, animée, attrayante. — N'est-ce pas, me disait un jour la tante Thomasine, n'est-ce pas qu'elle rappelle notre petit Rayon de Soleil? — Pauvre Rayon de Soleil, c'était là un nom qui vivait encore parmi nous. Le temps et l'absence avaient effacé tout ce qui

eût pu faire ombre à ce brillant et radieux souvenir. Elle n'avait qu'à reparaître. Nos bras et nos cœurs lui étaient ouverts.

Le docteur Larke, dont la vue déclinait de manière à l'alarmer, était venu consulter les plus célèbres oculistes de la capitale. Ils ne lui dissimulèrent pas que le traitement auquel ils allaient l'astreindre offrait peu de chances favorables. Or le pauvre docteur, déjà forcé de renoncer à son école, et qui n'avait jamais fait grandes économies, allait se trouver aux prises avec des difficultés pécuniaires que l'infirmité dont il était menacé devaient aggraver encore. Sa fille ignorait tout. — Je ne sais ce qu'a mon père, me disait-elle; il ne lit plus, il n'écrit plus, il ne décachète même plus ses lettres. Il reste des heures entières sur son fauteuil, immobile et sans ouvrir la bouche... Je voudrais le ramener à Burndale. L'air de Londres lui est mauvais. — Il fallut bien l'éclairer sur sa position. Je le fis après en avoir obtenu l'autorisation, que le docteur ne me donna pas du premier mot. Le premier mouvement de cette enfant fut admirable. A peine m'avait-elle comprise, qu'elle me quitta en courant pour aller se mettre à la disposition de celui qui désormais allait devenir son protégé de toutes les heures. Ils renoncèrent, après mûre délibération, à retourner à Burndale. Le docteur fut adjoint, comme collaborateur régulier, à un recueil de travaux métaphysiques. Sa fille lisait pour lui et écrivait sous sa dictée. Avec le travail et ses distractions salutaires, la résignation vint peu à peu à notre pauvre aveugle. C'était pitié cependant que cette jeune fille, en qui débordait la vie, en qui le printemps rayonnait, s'étiolant derrière un noir bureau, la tête en feu, les yeux fatigués, épuisée par une application au-dessus de ses forces, telle enfin que nous la trouvâmes, Hugh et moi, par une belle journée de juillet. Ce spectacle nous navra tous les deux, et, sans nous être donné le mot, Hugh s'offrit à remplacer la gentille Mary comme secrétaire, pendant que je la promènerais un peu hors de Londres. Il fallait voir le ravissement de cette enfant lorsqu'elle respira l'odeur des champs, et comme elle cueillait les marguerites bordées de rose, les *bassinets* jaunes, les *reines des prés*. Les bois de Thorney lui revenaient à la mémoire, et aussi ce bon air qu'elle y savourait comme une boisson délicieuse: « Tenez, me disait-elle, à l'heure qu'il est, les roses de haie sont en fleurs. Les foins sont coupés, mais non rentrés; les coquelicots rougissent dans les blés onduleux... » Quand il fallut ramener cette jolie enfant dans le cabinet sombre et enfumé où se consumait sa vie, il me prit une sorte de remords. Elle était là hors de son élément. On eût dit une marguerite appelée à éclore dans les profondeurs d'une mine; mais elle ne semblait pas se douter de ce qui m'attristait ainsi. C'était un brave cœur sous des apparences gaies

et légères, et qui sait? elle aimait peut-être ce noir cabinet, théâtre de ce long sacrifice. La jeunesse a de ces priviléges. Il n'est pas de recoin si obscur, si désolé, où elle ne puisse tisser ses rêves, légers et flottans comme les fils de la Vierge.

La tante Thomasine me fit remarquer, peu de temps après cette promenade, que Hugh ne passait plus beaucoup de soirées auprès de nous. Elle se félicitait de le voir si assidu chez le docteur, dont le commerce philosophique devait, selon elle, lui être fort utile. Je n'avais pas attendu les remarques de la chère tante pour constater les fréquentes absences de mon frère; mais, un peu plus sur mes gardes qu'elle ne l'était, je les attribuais à Mary plutôt qu'au vieux professeur. Hugh ne m'avait encore rien dit, et j'attendais de pied ferme les confidences qu'il avait à me faire. Je m'amusais à voir l'embarras de Mary, quand il était auprès d'elle, et l'attention toute spéciale qu'elle accordait à la plus banale anecdote de son enfance, racontée, — si longuement qu'elle le fût, — par la bonne tante Thomasine. Que si, durant ces sortes de causeries, on entendait bruire sur l'escalier le pas ferme et hardi du jeune homme, la jeune fille se taisait, et ses joues s'empourpraient, pareilles aux nuages du couchant. Maintenant pourquoi Hugh ne me disait-il rien? J'en étais étonnée et peu satisfaite. Il devenait de moins en moins expansif, il semblait en proie à de tristes préoccupations. Ce ne pouvait être relativement à ses affaires, puisque M. Flinte venait justement de lui assurer une petite part d'intérêt dans les opérations de sa maison. Je m'étais dit en apprenant cette bonne nouvelle : S'il a été retenu jusqu'ici par la pensée d'associer Mary à une destinée encore incertaine, voici qui le met bien à son aise pour la demander. — Et non-seulement il ne faisait pas cette démarche décisive, mais il allait de plus en plus rarement chez le docteur; sa tristesse semblait augmenter, et quand on lui parlait de son état, il ne voulait pas admettre que rien y fût changé. C'était à ne le plus comprendre.

J'avais promis à la tante Thomasine de la ramener à Burndale et d'y passer quelques semaines auprès d'elle. La veille de mon départ, la tante s'étant couchée de bonne heure pour se préparer aux fatigues du voyage, je demeurai seule avec mon frère. Penché sur la table, où il avait étendu une grande feuille de papier collée sur toile, il étudiait ce document avec une attention soutenue. Ses yeux plus brillans qu'à l'ordinaire, ses lèvres moins étroitement unies l'une à l'autre, indiquaient chez lui une disposition favorable. Je pensai que je pouvais, avec ménagement, aborder la question qui me tenait au cœur.

— Il paraît, dis-je à mon frère, que le docteur Larke va s'établir hors de Londres.

— Ah! vraiment? murmura-t-il sans lever les yeux.

— Oui... Ses travaux peuvent se continuer à la campagne, et la campagne convient mieux à sa fille...

Hugh tressaillit à ce dernier mot, mais n'ajouta pas une syllabe. Il était évident que, gardant son air distrait, il ne perdait pas une de mes paroles.

— La pauvre enfant finirait par tomber malade, continuai-je, s'il lui fallait mener longtemps cette vie recluse. A propos, le docteur m'a demandé pourquoi il ne vous voyait plus que si rarement...

— Et vous avez répondu...

— Que je n'en savais rien.

— Vous disiez, je crois, que Mary avait l'air... souffrant?

— Oui. — Suivit une longue pause, pendant laquelle mon frère ne quittait pas des yeux son papier. Je gagerais bien, par exemple, que ses pensées étaient loin de là. Enfin il regarda de mon côté, et me surprit l'observant.

— Qu'est-ce donc, Grisell? Vous avez l'air bien sérieux, ce soir.

— Je pensais à la petite Mary.

— Eh bien! quoi? reprit-il, repoussant le papier de la main et se rapprochant de la cheminée.

— Nous leur manquerons, à elle et au docteur, quand ils seront loin de nous. N'est-ce pas aussi votre pensée?

— Oh! elle se fera partout des amis.

— Je ne vois pas ceux qu'elle s'est faits depuis son arrivée ici.

— Le docteur se popularisera par ses talens... On s'empressera autour de lui...

— C'est singulier, je vous supposais pour eux plus d'attachement que vous n'en témoignez.

Il tressaillit de nouveau. J'en fus charmée, et me décidai à ne le point épargner. Il était temps de sonder ce cœur endurci et plein de ténèbres. J'insistai donc sur le malheur de Mary, son présent si laborieux, son avenir si incertain, l'état de langueur qui pouvait peu à peu la conduire, sinon à la mort, du moins à une vieillesse précoce.

— Grisell, interrompit mon frère, comme pour me forcer à changer d'entretien, quelle est selon vous l'ambition la plus méritoire?

— Celle d'être bon et de faire le bien.

— Vraie réponse de femme, et je m'y attendais. Un autre aurait pu dire : celle d'être grand et puissant.

— On n'est grand qu'à la condition d'être bon.

— Lieu commun, Grisell,... lieu commun des plus rebattus.

— Rebattu comme presque tout ce qui est vrai.

— Soit; mais changeons de question. Est-il permis de sacrifier un

bonheur facile, qui se rencontre sous votre main, à un avenir incertain, mais éclatant, qui réclame impérieusement ce sacrifice?

— Non; très-certainement, non.

— Voilà qui est trancher vite et net une grosse question, chère sœur. Maintenant supposons que ce bonheur, pour être ajourné, ne soit pas perdu à tout jamais... que diriez-vous?... Et, tenez, nous nous comprenons à merveille : pourquoi dès-lors tant d'énigmes?

— Il y a tel bonheur, répondis-je, qui perd, s'il n'est pas cueilli à temps, tout son subtil arôme. Vous vous êtes assuré, cher frère, la pleine possession d'un cœur pur et jeune. Pourquoi ne pas profiter de cette occasion, peut-être unique, et ne pas cimenter à jamais cette affection qui survivra, soyez-en sûr, à toutes vos vues d'ambition?

Mon frère était ébranlé. Il allait rapidement d'un bout de la chambre à l'autre, et finit, après quelques minutes, par s'arrêter auprès de la table. Il attira vers lui le papier objet de ses patientes études, et que je reconnus pour un tableau généalogique de la famille Randal.

— Écoutez, — me dit-il avec un accent qui commandait toute mon attention, — depuis l'école, j'ai toujours eu en vue la même espérance, toujours marché vers le même but. Je suis peut-être encore bien loin de ce but; mais je sais, je sens que mon espérance sera un jour réalisée, du moins si je vis, car ma vie entière sera employée à vaincre tous les obstacles qui se trouveront sur ma route. Je ne me laisserai distraire par rien, séduire par rien, affaiblir par rien...

Il fallait voir comme ses lèvres se serrèrent quand il articula ces derniers mots. J'avoue que, dans ce moment, il m'inspirait peu de sympathie. Ce cri de l'impassible ambition n'éveillait aucun écho dans mon cœur.

— Maintenant, sœur, reprit-il, ne me condamnez pas. Je n'ai jamais abusé Mary par une parole d'amour. Aussitôt que notre intimité, dont le charme était grand pour moi, m'a paru compromettante pour sa tranquillité, pour mon avenir, je me suis retiré. J'ai foi dans l'action du temps, sinon pour moi, du moins pour elle.

— Mais, si elle vous aimait, il était trop tard.

— Je ne sais pas si elle m'aime.

— Vous ne dites pas l'entière vérité. Vous me cachez précisément ce doute qui vous torture le cœur. D'ailleurs vous l'aimez, je vous dis que vous l'aimez.

— Eh bien! après?... Si je l'aime, ne puis-je le taire? Ne puis-je me passer de la voir? D'ici à quelques semaines, cette enfant ne songera plus à moi. L'attacher à mon sort en ce moment serait un acte de cruauté. Je suis un ambitieux, c'est-à-dire un être sans repos. Je ne pourrais me supporter dans le cercle étroit où cette union

enfermerait notre destinée. Son amour ne remplacerait pas pour moi ce qu'il m'aurait fait abandonner. Elle n'aurait qu'une part de mon cœur, et, à moins de le posséder tout entier, elle ne serait pas heureuse. Double espoir trompé! double malheur! voilà quel serait notre lot. Ah! si vous saviez, Grisell, ce qu'est une espérance unique longtemps caressée, qui a grandi avec vous, se fortifiant des forces qui vous viennent, et devenue tellement séduisante, que, pour la voir un seul jour se transformer en réalité, l'homme qu'elle a subjugué donnerait sa vie!

— Eh! mon frère, vivez pour vous, non pour vos ancêtres, m'écriai-je impatientée. Votre ambition n'a certainement rien que d'avouable, si elle ne vous conduit à rien qui vous déshonore; mais si vous devez laisser ternir par elle, le moins du monde, ce sentiment de droiture qui brillait en vous avant qu'elle n'eût pris possession de votre cœur, il vaudrait cent fois mieux, je vous le jure, rester obscur et voué pendant toute votre vie à d'humbles travaux que de faire un pas de plus dans cette voie.

— Ah! que vous me connaissez mal, chère Grisell! A notre nom, que je m'efforce de relever, jamais une tache ne viendra de moi. Si Mary avait ma promesse, si je me croyais seulement aimé d'elle comme je l'aime, je me sentirais lié, je lui sacrifierais toutes mes espérances, toutes mes ambitions; mais je sais ce qu'elle est. C'est parce que je connais sa douce et légère nature que je ne veux pas l'attirer dans mon chemin. Je m'impose une cruelle souffrance pour lui épargner, dans l'avenir, des souffrances plus cruelles encore. Croyez-moi, Grisell, ayez foi dans votre frère. Il me faut aller à mon but, libre de tout fardeau et privé de toute sympathie, si ce n'est la vôtre, sur laquelle j'ai toujours compté. Vous avez été jusqu'ici mon meilleur pionnier, chère et loyale sœur; ne me découragez pas aujourd'hui.

J'étais étonnée, émue, presque convaincue. Je sentais qu'il disait moins que la vérité en parlant de ses secrètes angoisses, je comprenais qu'à certains égards il pouvait avoir raison; mais mon cœur protestait encore, et le cœur d'une femme voit quelquefois plus juste que la raison d'un homme. Oui, même aujourd'hui, je doute fort que Hugh ait bien choisi entre les deux routes ouvertes devant lui. Celle qui l'eût mené droit à l'heureuse médiocrité, celle qu'il eût parcourue, la petite Mary à ses côtés, me paraît encore celle qu'il eût dû préférer.

E.-D. FORGUES.

(*La 2e partie au prochain n°.*)

PROGRÈS ET DÉCOUVERTES

DE

LA PALÉONTOLOGIE

LES RÉVOLUTIONS DU GLOBE.

Les pétrifications et les fossiles n'ont été considérés pendant bien longtemps que comme des objets de pure curiosité : ils semblent avoir à peine attiré l'attention des naturalistes de l'antiquité, et l'on n'en trouve que de rares mentions dans quelques-uns de leurs ouvrages. Plus de cinq siècles pourtant avant Jésus-Christ, Xénophane de Colophon parlait avec étonnement de coquilles trouvées au haut des montagnes et de restes de poissons découverts dans une carrière près de Syracuse. L'empereur Auguste avait fait rassembler une vraie collection de fossiles dans sa maison de campagne de l'île de Capri, et l'on trouve dans Pline la description de quelques ossemens qu'il attribuait, à cause de leur taille, à une race éteinte de géans; mais l'étude des restes fossiles ne put attirer toute l'attention qu'elle mérite tant qu'on demeura dans l'ignorance la plus complète à l'égard de l'histoire de notre terre et de la formation successive des dépôts qui la recouvrent. Aucun rayon n'avait pénétré dans ces obscurités, et jusqu'au milieu du dernier siècle on vit dans certaines pétrifications des produits spontanés de notre planète elle-même, qu'on douait ainsi d'un pouvoir mystérieux de génération. De pareilles erreurs nous font aujourd'hui sourire; elles n'ont pourtant rien de trop

étrange pour un temps où Képler, l'auteur des admirables découvertes qui ouvrirent la voie à Newton, attribuait, dans son *Harmonie du Monde,* à notre terre une existence personnelle, et expliquait le phénomène des marées par les mouvemens de ce monstre gigantesque qui soulevait les mers. Bernard Palissy ne rencontrait que des incrédules quand il prétendait que les coquilles répandues sur le sol de la France avaient été déposées autrefois au fond de la mer. Mais pourquoi remonter si haut? Sommes-nous donc si loin du temps où Voltaire, à court d'argumens contre le déluge, mettait sur le compte des pèlerins du moyen âge les coquilles trouvées sur le haut des Alpes?

Aujourd'hui la géologie est venue nous éclairer sur la formation des couches nombreuses qui recouvrent le globe, sur les révolutions qui d'âge en âge et à tant de reprises en ont interrompu le dépôt, déplacé les mers, changé l'étendue et le relief des continens; elle est parvenue à compter, à classer méthodiquement, dans l'ordre où elles se sont succédé, ces immenses accumulations qui marquent le lit des anciens océans. On comprend facilement quel intérêt s'attache dès-lors à l'étude de cette multitude d'êtres dont les dépouilles y sont demeurées enfouies. A la suite de ces cataclysmes violens qui ont agité l'enveloppe solide du globe et l'ont hérissée de montagnes, les couches de tout âge ont été relevées, et nous pouvons fouiller sur la tranche ces feuillets gigantesques, depuis les derniers formés jusqu'aux plus anciens, auxquels nous demandons les secrets de l'enfance de notre terre.

On a souvent comparé avec raison les fossiles aux médailles, qui nous apprennent les événemens oubliés; seulement les médailles de la terre ne révèlent ni des dates, ni des époques historiques, mais autant de mondes nouveaux antérieurs à l'homme, le dernier venu de la création. Qui ne se sent attiré par les ruines des siècles? En Grèce, en Italie, en Égypte, à Ninive, partout où reste un palais, un tombeau, une pierre, nous recherchons la trace de ces civilisations sur lesquelles a passé le temps impitoyable. Lors même que le sens complet nous en échappe, nous savons pourtant qu'elles furent l'œuvre, la force et la gloire d'êtres entièrement semblables à nous-mêmes; leur histoire est notre histoire : nous triomphons de leur grandeur, qui éclate encore dans des débris, et à la pitié qu'ils nous inspirent, nous ne pouvons nous empêcher de mêler nos pressentimens. Ne serait-ce pas d'ailleurs faire preuve d'un esprit trop étroit que d'isoler toutes ses préoccupations dans le cercle des événemens humains, et de refuser son intérêt à une science qui étudie le développement de tous les êtres à travers les siècles, quand même l'homme n'en serait pas le dernier terme et le plus élevé?

I.

L'étude des fossiles, la *paléontologie*, ne s'est constituée que sous l'influence de la *géologie*, et grâce aux progrès de cette dernière science. Montrer l'état des recherches paléontologiques et la nature des questions qu'elles soulèvent, ce sera constater une des plus curieuses applications de la géologie. Il ne faut cependant pas méconnaître les services qu'on doit également attendre dans cette direction de la zoologie et de l'anatomie comparée. Tout le monde connaît la mémorable tentative de Cuvier, qui reconstitua en quelque sorte les mammifères dont les restes furent trouvés dans la butte Montmartre : il les compara aux animaux aujourd'hui vivans sur la terre, et il réussit, à force de pénétration, d'analogies, d'inductions, à recomposer des êtres entiers avec quelques dents et des ossemens brisés; il fut en même temps conduit à l'étonnante conclusion que de tous ces animaux pas un seul n'avait de représentant actuel, et que leur race était complétement détruite. De pareilles comparaisons ont été faites depuis pour toute la série organique des êtres, — mammifères, poissons, reptiles, oiseaux, articulés, mollusques et rayonnés. Dans l'immense série des couches et des terrains géologiques, partout l'on a retrouvé des restes d'animaux aujourd'hui anéantis : tantôt l'espèce seule est frappée, tantôt la destruction atteint le genre lui-même, qui comprend la collection de toutes les espèces liées par un certain ensemble de caractères communs. Toutefois la terre et les eaux ne restent jamais dépeuplées : à l'œuvre périodique de destruction succède celle de renouvellement, et les catastrophes les plus terribles ne peuvent atteindre le principe même de vie répandu dans le monde. La féconde nature est comme ces fleuves qu'un obstacle vient arrêter : quand ils ne peuvent le renverser, ils le tournent, s'étendent, se divisent et reparaissent plus loin, toujours puissans et majestueux.

La géologie d'une part, la zoologie de l'autre, ont donc à intervenir dans les études paléontologiques. Il est cependant une autre science à laquelle ces études nous ramènent. Est-il possible de trouver l'indice d'une loi générale dans le développement de cette multitude d'êtres de toutes les classes et de toutes les familles? Où saisir un fil pour se conduire dans cette succession indéfinie? par quelles causes et de quelle manière les formes organiques se sont-elles modifiées? Ici c'est à la philosophie naturelle d'aider les recherches de l'observateur. On n'ose encore prévoir l'époque où seront dissipées les ténèbres qui enveloppent ces questions : c'est déjà beaucoup pourtant que de les poser. Si lointain que soit le but, c'est à s'en rappro-

cher, ne fût-ce que de quelques pas, que doivent tendre obstinément ceux qui se livrent à ces difficiles études. Quelles qu'aient été les différences de leurs doctrines, c'est cet esprit philosophique qui anima les illustres fondateurs de la paléontologie moderne, Lamarck, Cuvier, Geoffroy Saint-Hilaire, Blainville, Léopold de Buch. Autant il serait injuste de chercher à amoindrir le mérite de simples descriptions faites avec exactitude, autant l'on aurait tort d'oublier qu'elles ne doivent être que les matériaux d'une œuvre plus générale et plus élevée. Dans les restes des êtres, c'est l'être lui-même qu'il faut chercher : on ne peut qu'à cette condition apprécier la valeur relative et l'importance véritable des caractères sur lesquels on base les classifications. Malheureusement il est beaucoup plus difficile de démêler, à travers tant de variations, les ressemblances, les points communs, les liaisons, que de tenir note des plus insignifiantes différences, d'inventer des noms nouveaux, de dresser d'arides catalogues, de ne chercher que ce qui sépare et jamais ce qui unit.

L'appréciation des caractères qui distinguent les espèces constitue la plus grande difficulté de l'étude des fossiles : c'est dans ce travail ardu qu'il faut faire un usage judicieux de l'analyse et s'aider des progrès que la zoologie proprement dite a faits et fait encore chaque jour. L'étude plus approfondie que l'on a entreprise depuis cinquante ans de ces animaux que nous nommons souvent encore inférieurs a surtout contribué à jeter la lumière dans la classification des fossiles. Avec tous ces secours, il est pourtant trop souvent impossible de démêler, à l'aide des restes imparfaits que nous possédons, la nature véritable des animaux, leur forme, leurs fonctions, leur mode d'existence, le jeu de leurs organes : rien n'est resté d'eux que des moules, des empreintes, les coquilles qui leur servaient de demeure et d'ornement, moins encore même, une partie détachée qui devient pour nous une véritable énigme.

Quelquefois cependant on réussit à tirer parti des moindres vestiges, et parmi les nombreux exemples qui montrent qu'on peut réussir dans cette tâche délicate, on ne pourrait en choisir un plus frappant que celui que fournissent les bélemnites. On désigne sous ce nom des corps allongés, durs et pierreux, coniques ou presque cylindriques, qui ressemblent à l'extrémité brisée d'une lance. Ce furent les travaux de MM. de Blainville et d'Orbigny qui établirent la nature véritable de ces singuliers fossiles, qu'on avait pris autrefois pour des pierres de foudre, des stalactites, des dattes pétrifiées, des dents d'animaux, des branches d'étoile de mer. La découverte faite en 1844, par M. Owen, d'échantillons très complets, où l'animal entier est conservé, vérifia la justesse des aperçus et des rapprochemens de MM. de Blainville et d'Orbigny. Nous savons aujourd'hui

que ce que nous nommons ordinairement une bélemnite n'est que l'os intérieur d'un mollusque céphalopode analogue aux sèches et aux calmars actuels. Ce bout de lance brisé éveille désormais la pensée d'un puissant animal, avec une tête distincte du reste du corps, des yeux, une bouche armée de deux mâchoires cornées en forme de bec, qu'on retrouve encore quelquefois. Tout autour de la bouche s'agitaient dix bras flexibles et charnus; deux d'entre eux étaient extrêmement longs et bordés de sortes de ventouses à crochet qui permettaient à l'animal de saisir sa proie; deux grandes nageoires dessinaient comme un cœur au bout du rostre, logé dans l'extrémité inférieure du corps. On se représente ce mollusque singulier nageant la tête en arrière et fendant les eaux avec son rostre élancé, ou bien la tête en bas, rampant au fond de la mer en tous sens à l'aide de ses bras.

Le développement de la science nouvelle que l'on nomme aujourd'hui paléontologie a suivi des phases diverses qu'il ne sera pas inutile d'indiquer avant de nous placer en présence de quelques-unes des questions qui en ce moment sont l'objet principal de ses efforts. La paléontologie méritait à peine le nom de science à l'époque où les coquilles fossiles n'étaient guère que des sujets de dessins, et servaient à faire des collections où ne présidait aucune classification rigoureuse. Elle ne sortit de cet état d'enfance qu'à la suite des premiers progrès de la géologie stratigraphique (1), dont Werner fut l'illustre fondateur, et avec l'aide de la zoologie. Depuis ce moment, elle a suivi en quelque sorte un double courant, suivant qu'elle était plus spécialement considérée comme une extension de la zoologie proprement dite, ou qu'on la subordonnait à l'étude des formations géologiques. C'est aux zoologistes, pour lesquels la classification des terrains à l'aide des fossiles n'a été qu'une question tout à fait secondaire, que la paléontologie doit sans contredit ses plus grands progrès, c'est grâce à eux qu'elle a pu servir d'auxiliaire utile à la stratigraphie. Lamarck a étudié le premier d'une manière vraiment scientifique les coquilles fossiles, sans se préoccuper le moins du monde de leur position géologique; on n'a jamais séparé complétement depuis les considérations géologiques des considérations zoologiques, mais ce sont certainement ces dernières qui ont agi le plus fortement sur l'esprit de Cuvier, de Geoffroy Saint-Hilaire et de Blainville. L'ensemble des ossemens et des coquilles fossiles a été pour eux un arsenal où ils allaient chercher des armes à l'appui de la théorie que leur avait d'abord suggérée l'ensemble des formes organiques actuellement existantes. La paléontologie venait pourtant

(1) Ou appliquée à l'étude de la superposition des couches terrestres.

apporter un élément tout nouveau dans la discussion ouverte sur les rapports qui unissent les diverses parties de la nature vivante, car si la zoologie recherche en quelque sorte rationnellement le lien qui unit tous les êtres actuels, la paléontologie en poursuit la trace à travers les temps et dans le développement chronologique des faunes. La plus fameuse tentative qui ait été faite pour relier ainsi le passé au présent est due à l'immortel auteur des *Recherches sur les animaux fossiles*, de l'*Anatomie comparée* et du *Règne animal;* mais les travaux que fit Cuvier sur les débris de faunes éteintes n'ont été entrepris en quelque sorte qu'au point de vue zoologique. De même Geoffroy Saint-Hilaire exposa ses vues paléontologiques à l'appui de sa théorie philosophique de l'unité de plan du règne animal, et Blainville se servit de la paléontologie pour prouver la doctrine de la continuité des êtres. C'est l'illustre de Buch qui le premier tenta de mettre en parallèle évident la classification zoologique des êtres avec leur développement chronologique, observé dans la succession des terrains : cette idée féconde se trouve en germe dans ses travaux sur les ammonites et les brachiopodes. Agassiz s'en est depuis emparé, et ses beaux ouvrages sur les échinodermes et les poissons sont le développement de cette grande notion, sur laquelle nous aurons à revenir avec détail.

Les travaux paléontologiques se sont multipliés avec une telle abondance, qu'il serait difficile de les soumettre ici à un examen détaillé. Il est presque impossible de tracer dans un grand nombre des plus récens une ligne de démarcation tranchée entre ceux qui ne sont, à proprement parler, qu'une partie de la zoologie générale — et ceux qui ont spécialement pour but de fonder la classification des terrains sur les restes fossiles. Ces deux ordres de considérations se mêlent et se marient de plus en plus : on ne pourrait en citer de meilleurs exemples que les travaux de Murchison et de Sedgwick sur les terrains les plus anciens de l'Angleterre, — l'ouvrage fait en commun sur la géologie de la Russie par Murchison, M. de Verneuil et le comte Keyserling, — les savantes études de MM. Barrande, Deshayes, d'Orbigny, Bayle. Je ne parle ni d'un grand nombre de monographies particulières, bornées à des districts souvent très limités et circonscrits, ni des listes de fossiles qui se multiplient chaque jour en tous les points de l'Europe, dans l'Amérique du Nord, et aujourd'hui déjà dans l'Inde et l'Australie.

La science représentée par des travaux si nombreux et si divers est malheureusement en proie à une sorte d'anarchie. Une scission existe en ce moment parmi les paléontologues au sujet de l'extension des espèces animales dans les formations géologiques. Les uns professent qu'une espèce animale est toujours renfermée dans une for-

mation donnée, et les autres admettent que les espèces peuvent passer de l'une à l'autre, qu'il n'existe point zoologiquement de solution de continuité absolue entre des terrains séparés par une révolution du globe. D'un côté comme de l'autre, on est naturellement tenté d'interpréter les caractères des fossiles au profit de l'une ou de l'autre théorie, et la confusion s'augmente ainsi de ce qui devrait précisément la faire cesser. Pour sortir de ces difficultés, ce ne serait pas assez de connaître, même parfaitement, tous les êtres, leurs fonctions et leurs organes, et de pouvoir établir entre eux une échelle de subordination rationnelle; il faudrait encore pouvoir interpréter d'une manière précise les rapports mystérieux qui unissent au monde inorganique l'ensemble des êtres animés, et savoir comment ces rapports sont modifiés par les grandes révolutions physiques qui se succèdent d'âge en âge.

La nature organique est régie par deux influences, — l'une lente et continue, — l'autre périodique, soudaine et, pour ainsi dire, désordonnée. C'est principalement sur les effets de la seconde de ces deux influences que l'attention des paléontologues a dû se porter. Avant de les suivre dans leurs recherches sur les révolutions de la nature, il faut dire cependant un mot de l'action des lois permanentes que ces grandes crises viennent troubler.

Pour analyser l'effet des causes permanentes, nous n'avons qu'à jeter les yeux autour de nous : partout nous voyons que les formes organiques reçoivent l'empreinte des circonstances extérieures où elles se produisent, et dont l'ensemble complexe ne peut être mieux désigné que sous le nom de *climat*. Partout le nombre et la nature des espèces animales et végétales sont dans le rapport le plus intime avec les circonstances où ces espèces se développent. Il y a toutefois dans les lois de leur distribution certaines singularités remarquables, dont la vraie cause, indépendante du climat, nous échappe encore, et qui ont décidé les naturalistes à diviser les continens en grandes zones ou provinces d'habitation animale. Ces anomalies dans la répartition des êtres vivans se sont produites dans le passé comme elles se produisent dans le présent, et il paraît certain qu'on doit les rattacher à la configuration des continens. Les mers, les hautes chaînes de montagnes, les déserts, forment des barrières naturelles que les espèces ne peuvent dépasser. Les animaux marins eux-mêmes, malgré la mobilité de l'élément qui fait leur demeure, n'échappent pas à des interdictions de ce genre. Des isthmes extrêmement étroits, comme l'isthme de Suez, séparent quelquefois des populations marines presque entièrement différentes, et l'on sait qu'une extrême profondeur, comme celle qu'on trouve entre le cap Horn et le cap de Bonne-Espérance, forme dans la mer une barrière

aussi infranchissable que les plus hautes montagnes peuvent l'être pour les animaux terrestres.

Les travaux les plus récens de la paléontologie semblent prouver qu'aux époques géologiques qui ont immédiatement précédé la nôtre, il existait déjà de grandes provinces naturelles, et on peut, dans ces faunes que l'on restaure, établir des subdivisions en rapport avec les continens d'alors. Dans son magnifique ouvrage sur l'histoire des mammifères fossiles de la Grande-Bretagne, le professeur Owen fait remarquer que tous les quadrupèdes fossiles d'Europe et d'Asie diffèrent de ceux de l'Amérique du Sud et de l'Australie, et qu'on trouve déjà dans l'ancien continent la tribu des éléphans, rhinocéros, ours, hyènes, chevaux, qui le caractérisent aujourd'hui. Les animaux, au contraire, qu'on a découverts dans les cavernes de l'Australie sont principalement des kanguroos, et ceux des pampas de l'Amérique du Sud sont presque tous analogues aux habitans actuels de ces régions. Les gigantesques ossemens fossiles qu'on a découverts dans la Nouvelle-Zélande ont été rapportés par Owen à la famille des autruches, et de nos jours encore on trouve des troupes nombreuses d'oiseaux à ailes courtes appartenant à la même famille dans cette grande terre, qui ne possède aucun quadrupède indigène, pas même les kanguroos et les opossums, si répandus dans l'Australie, dont elle est voisine.

A mesure que les études paléontologiques se compléteront et embrasseront un champ plus étendu, on se trouvera sans doute obligé de reculer dans le passé ces grandes divisions naturelles, dont les limites s'écarteront de plus en plus des limites actuelles. Dans les époques les plus anciennes, la température était beaucoup plus uniforme sur le globe et les formes organiques étaient moins variées en passant du pôle à l'équateur; mais les différences dont il est question ici ne sont pas de celles qui dépendent des climats mêmes. Si on les trouve moins tranchées, moins nombreuses dans les terrains, à mesure qu'ils sont plus anciens, c'est parce que la surface du globe terrestre était autrefois moins accidentée, la profondeur des mers moins inégale, le relief des continens et des îles plus uniforme. Chaque révolution du globe est accompagnée de destructions et de modifications dans les formes organiques, mais en même temps elle hérisse la surface de la terre de nouvelles inégalités et accentue davantage les anciennes; elle modifie ainsi les limites des grandes provinces animales et en ajoute de nouvelles. A chaque période, on peut trouver dans l'inégale rétribution des espèces des traits malheureusement obscurcis et souvent presque indéchiffrables de toutes les révolutions passées. Le lien le plus naturel unit ainsi l'étude des êtres qui ont vécu sur la terre à l'histoire de ces grandes révolutions phy-

siques qui ont façonné leur changeante demeure, et que M. Élie de Beaumont a le premier su déchiffrer et lire dans les caractères grandioses des montagnes et des formes terrestres.

Pendant les longues périodes d'équilibre et d'harmonie universelle, où les relations extérieures ne s'altèrent jamais, il semble naturel de croire que les formes organiques ne doivent point se modifier. Il ne serait pourtant pas impossible que le développement des grandes familles animales fût subordonné à la lente influence du temps. Comme les individus que nous voyons naître, grandir et mourir, peut-être ne sont-elles douées que d'une vitalité bornée, qui s'épuise par l'action mystérieuse et destructive des siècles. C'est assez d'indiquer en passant une pareille conception, faite pour séduire les esprits qui aiment à élargir notre notion ordinaire de la vie, mais sur laquelle notre expérience bornée ne nous permet pas de nous prononcer. Si loin que remontent les souvenirs et les traditions de l'humanité, nous ne pouvons trouver le plus faible indice d'un pareil changement : les squelettes des animaux que, par une superstition bizarre, les Égyptiens embaumaient il y a quatre mille ans, ressemblent dans leurs moindres détails à ceux des mêmes animaux aujourd'hui vivans. Les seules modifications que nous connaissions sont dues à l'activité humaine, qui s'introduit comme une force nouvelle dans la nature. L'homme a pu, en faisant passer certains animaux de l'état sauvage à l'état domestique, modifier quelques-uns de leurs caractères; mais, si longtemps qu'elle se prolonge, l'action de l'homme sur les animaux ne s'exerce en quelque sorte qu'à la superficie et ne pénètre jamais aux profondeurs mêmes de leur organisation, comme le prouve assez l'étonnante rapidité avec laquelle les animaux retournent à l'état sauvage, où s'effacent en quelques années les diversités et les nuances produites par des siècles de domesticité. Abandonnés à eux-mêmes, les êtres se perpétuent sans que rien modifie leurs caractères, les types se transmettent avec une inaltérable constance, et le développement de la vie organique participe de la régularité imprimée aux grands phénomènes du monde physique.

II.

Il y a cependant des époques où ce calme séculaire est brusquement rompu. Des révolutions effrayantes, crises périodiques de notre terre, jettent une perturbation soudaine parmi tous les êtres animés. Pour en apprécier toute la violence, il suffit d'en indiquer l'origine. Au-dessous des parties solides qui forment nos continens et le lit de nos mers, et qu'on appelle avec raison l'enveloppe de notre

globe, se trouve à une profondeur extrêmement faible, quand on la compare au rayon de la terre, un noyau intérieur en fusion et incandescent. La terre, sans cesse entraînée à travers des espaces dont la température est extrêmement basse (on l'estime à 60 degrés centigrades environ au-dessous de zéro), se refroidit par un rayonnement lent, malgré la chaleur que lui envoie le soleil : les parties internes liquides se refroidissent, se contractent plus rapidement que l'écorce solide qui les entoure; mais cette enveloppe continue néanmoins, à cause de la pesanteur, à suivre le mouvement général de retrait; elle ne peut le faire pour ainsi dire qu'avec effort, en se comprimant latéralement, comme un ressort que l'on oblige à occuper moins de place. Les révolutions du globe ont d'ailleurs brisé l'enveloppe à tant de reprises et dans des directions si variées, que, suivant une ingénieuse comparaison de M. Élie de Beaumont, elle forme comme une mosaïque. Dans le mouvement très lent de recul qui l'entraîne tout entière, les diverses pièces qui la composent, toujours plus resserrées, jouent légèrement les unes dans les autres, comme pour se soulager mutuellement. Ce sont ces petits mouvemens relatifs qui expliquent de la manière la plus plausible l'abaissement graduel ou l'élévation lente de certaines régions, que nous observons encore aujourd'hui en Scandinavie, au Spitzberg et en divers points du bassin méditerranéen. Les éruptions des volcans, véritables soupapes de sûreté de la terre, et les tremblemens de terre, dernières vibrations des ondes souterraines, nous rappellent trop fréquemment l'instabilité du sol que nous habitons et de cet équilibre que notre esprit confiant voudrait croire éternel. Il nous est heureusement interdit de lui assigner une limite : quand on mesure l'immense épaisseur des couches qui se sont déposées au fond des anciens océans, on reconnaît l'impossibilité absolue de compter le temps qui a dû s'écouler pendant ces lentes accumulations. Le géologue peut aussi bien parler de siècles que d'années, d'âges que de siècles.

Quand les pressions qui agissent sur l'écorce solide de la terre, et qui s'accroissent d'une manière lente, mais continue, deviennent trop puissantes, l'équilibre séculaire est tout à coup rompu; l'enveloppe trop longtemps comprimée finit par céder, les couches qui se déposaient horizontalement au fond des mers se soulèvent et se replient en montagnes, se déchirent, se retournent, ondulent comme les vagues gigantesques d'un océan solide, qui s'arrêtent et sont frappées d'immobilité sans pouvoir retomber. En même temps les parties fluides et intérieures du globe sont mises en communication avec l'atmosphère : elles ne s'échappent plus par des bouches minces comme les cratères de nos volcans, mais se fraient un pas-

sage entre les couches soulevées et rompues, et la fournaise souterraine vomit par d'immenses ouvertures les roches qui s'élaboraient lentement dans son sein. La formation des chaînes de montagnes est en quelque sorte concentrée dans une zone qui trace comme une longue ceinture autour du globe; mais toutes les pièces de la vaste mosaïque terrestre se mettent légèrement en mouvement, s'élèvent ou s'abaissent plus ou moins par suite de la détente subite de la pression qui les retenait. Des îles et des continens surgissent du fond des eaux; d'autres s'abîment dans la mer, comme on le raconte de l'Atlantide de Platon; une partie des anciens océans est laissée à sec; leurs eaux sont rejetées en vagues gigantesques, dont les marées les plus puissantes ne peuvent donner qu'une faible idée, et submergent d'immenses contrées avec tous leurs habitans.

Dans ce déchaînement des forces naturelles, tous les êtres ne sont point atteints de la même manière; les poissons et les mollusques périssent par milliers sur la vase des mers laissées à sec; beaucoup d'animaux sont frappés de mort violente, les uns noyés, les autres arrachés à leur séjour, entraînés par des courans d'une vitesse et d'une force irrésistibles, et l'on trouve des couches entières formées de leurs débris confondus. Mais les soulèvemens des montagnes n'exercent pas seulement des effets mécaniques et directs par l'agitation des mers, les chocs, les convulsions du sol, les éjections et les émanations souterraines; ils répandent le trouble et le désordre dans la nature vivante tout entière. Comme le cercle qui se dessine et s'étend avec rapidité dans l'eau paisible où l'on jette une pierre, la perturbation s'étend de proche en proche jusque dans les régions les plus éloignées du théâtre principal du bouleversement. Il en est peu où il ne se produise une élévation ou un abaissement du sol plus ou moins considérable, et ces oscillations seules suffisent pour faire sortir les animaux, surtout les animaux marins, de la zone d'habitation qui leur est naturelle. Arrachés aux influences qui présidaient à leur paisible développement, ils se mêlent, se confondent dans leur commun effort pour retrouver tout ce qui vient à leur manquer; les liens qui les rattachaient auparavant s'enchevêtrent ou se déchirent; le manque d'air, d'eau, de nourriture, continue ce que la force avait commencé.

Après ces crises violentes, le calme se rétablit par degrés, les mers retombent dans leurs nouveaux lits, les fleuves cherchent leur pente; les débris arrachés et mêlés par l'action des vagues s'accumulent lentement; ils retombent en couches horizontales au pied des couches qui ont été relevées et sur la surface des terrains anciens, souvent ravinés par l'action furieuse des courans. Aux lieux les plus éloignés de la région la plus disloquée, ces accumulations

s'étendent souvent sur les couches anciennes en couches parfaitement parallèles, comme s'il n'y avait eu aucune interruption entre les deux dépôts.

Le mot de terrain n'a pas en géologie le sens qu'on lui donne dans le langage ordinaire : on l'applique à l'ensemble complexe de tous les dépôts qui se forment entre deux révolutions du globe. On reconnaît fréquemment dans les parties les plus inférieures d'un terrain, composées de débris grossièrement mélangés, la trace d'une agitation violente; mais l'on trouve bientôt, à la partie supérieure, des couches où le dépôt régulier de nombreux restes d'animaux signale le commencement d'une nouvelle période de calme, favorable au développement de la vie organique.

La faune qui suit un de ces cataclysmes diffère, par un ensemble de caractères plus ou moins frappant, de celle qui l'avait précédée. Ce fait si remarquable est actuellement établi sur des preuves si multipliées, que l'on ne peut plus différer que sur l'explication d'un changement si extraordinaire dans les formes organiques.

L'apparition sur la terre d'êtres nouveaux est pourtant un phénomène si étrange, si mystérieux, que certains esprits se refusent encore à l'admettre. Ils aiment mieux supposer que les animaux découverts dans un terrain, et qui manquent dans celui qui l'a précédé, existaient déjà quand ce dernier terrain se déposait, mais en d'autres lieux qui nous sont encore inconnus, dans des zones que nous n'avons pas encore découvertes. Dans cette hypothèse, les animaux se déplacent d'une époque à l'autre, et c'est à ces grandes migrations, à ces mouvemens qui s'opèrent dans la distribution des êtres, qu'il faut attribuer la variété des formes organiques qu'on observe dans les couches diverses qui composent le sol d'une même région. La terre n'a été fouillée jusqu'ici que dans une zone relativement assez étroite et dans quelques points seulement, et quand on aurait retrouvé tous les vestiges des temps passés sur la surface entière de tous les continens et de toutes les îles, sur les flancs et dans les anfractuosités de toutes les montagnes, — les couches qui servent de lit aux mers ou qui demeurent enfouies aux profondeurs que ni les travaux de l'homme, ni les accidens physiques ne nous permettent d'atteindre, garderont éternellement leur secret.

Ainsi cette doctrine se fait une arme de notre ignorance même et de l'impossibilité où nous nous trouvons de pouvoir étendre nos observations au-delà de limites très restreintes. Elle triomphe encore de la découverte accidentelle de quelques animaux que l'on rencontre dans les terrains où l'on s'était habitué à croire qu'ils ne pouvaient se trouver. On peut citer, entre autres, les restes de singes découverts dans les terrains tertiaires d'Angleterre, de France, de l'Inde

et du Brésil, les dents de mammifères contenues dans le terrain triasique (1) du Wurtemberg, les empreintes de pieds d'oiseaux du *trias* de l'Amérique du Nord, les impressions découvertes dans le Haut-Canada, dans les grès qui se trouvent à la base du terrain silurien, et que M. Owen a rapportées d'abord à un reptile de l'ordre des chéloniens (tortues). Ces exemples sont bien faits pour prouver qu'il ne faut point se hâter de poser dans le passé des limites à l'existence de certaines classes d'animaux, et qu'il est imprudent de fixer l'époque de leur apparition sur la terre; mais peut-on en conclure légitimement que toutes les classes, tous les ordres, tous les genres, toutes les espèces même, y ont apparu simultanément? Comment se fait-il que, parmi ces multitudes d'êtres innombrables, nous n'en retrouvions jamais qu'un nombre déterminé dans chaque terrain? Le terrain silurien, par exemple, offre les mêmes types principaux en Europe, au Groenland, au cap de Bonne-Espérance, dans l'Amérique du Nord et du Sud, dans l'Inde, en Asie, en Australie. Ces observations, encore limitées il est vrai, mais faites en des points si divers, ne semblent-elles pas ranger contre l'hypothèse de l'apparition simultanée des êtres le simple calcul des probabilités, si on voulait l'appliquer à un pareil sujet?

Parmi ceux qui admettent l'apparition d'êtres nouveaux sur le globe à diverses époques, les opinions sont aussi partagées. Cette question, qui a tant passionné les naturalistes, est également faite pour intéresser les philosophes et les théologiens. Il s'agit en effet de savoir si, l'intervention directe d'une volonté et d'une puissance supérieure étant nécessaire pour rendre compte de l'apparition des êtres vivans dans le monde inorganique, la matière organisée a été douée de propriétés telles qu'elle puisse se transformer, se plier aux nécessités changeantes du milieu où elle s'agite, — en un mot se suffire à elle-même; — ou si, les espèces étant absolument invariables, toute révolution dans les conditions physiques pour les-

(1) On appelle *terrain triasique* ou *trias* le terrain qui s'est déposé au début de la période secondaire intermédiaire entre le dépôt des terrains les plus anciens dits paléozoïques, et le dépôt des terrains tertiaires et modernes. Voici du reste la liste abrégée des terrains géologiques :

Terrains modernes.....	
Terrains tertiaires.....	
Terrains secondaires...	Terrain crétacé, — jurassique, — triasique.
Terrains paléozoïques..	Terrain permien, — carbonifère, — dévonien, — silurien.

quelles elles étaient formées entraîne l'anéantissement complet de tous les êtres. Dans cette dernière hypothèse, la vie ne serait entretenue que par des créations successives, travail toujours nouveau d'une force qui recommence d'un côté ce qu'elle détruit de l'autre.

Quand on recule devant l'obligation d'admettre ces interventions multipliées, on se trouve forcément rejeté vers la croyance opposée. Il faut alors admettre que les espèces, invariables aussi longtemps que rien ne varie autour d'elles, peuvent néanmoins subir certaines modifications sous l'empire d'influences nouvelles dont notre ignorance saisit encore bien imparfaitement la nature et la puissance. Si les formes organiques sont demeurées les mêmes depuis nos jours jusqu'aux temps les plus reculés où nous ramènent les souvenirs et les monumens humains, il faut en conclure non qu'elles ne peuvent se modifier, mais que rien n'est venu les y contraindre, et que le monde physique n'a point changé dans cet intervalle, si long pour nos humbles pensées, si court dans l'histoire de notre planète.

Admettre que les animaux se prêtent à de véritables métamorphoses, et se dépouillent de leurs caractères principaux quand on se contente de changer leurs habitudes, est une exagération que personne n'est plus aujourd'hui disposé à soutenir; mais il y a loin d'une semblable erreur à reconnaître que la révolution générale produite dans toutes les grandes relations naturelles par le phénomène du soulèvement des montagnes peut entraîner des modifications dans les formes organiques qui échappent à la destruction. En acceptant la belle théorie philosophique qui subordonne l'invariabilité des espèces à celle des phénomènes du monde physique, on se trouve amené à établir un lien de filiation naturelle entre les animaux des différens terrains.

Ce n'est point acculer cette conception à l'absurde que de se récrier sur l'impossibilité d'admettre qu'un mammifère, un singe par exemple, descende, n'importe comment, d'une huître ou d'un poisson. Une pareille objection, ou, pour mieux dire, une interprétation aussi forcée, ne peut naître que dans les esprits peu familiarisés avec la notion véritable d'une série organique.

Un chimiste vous présente deux corps : leurs propriétés sont complétement différentes. L'un est en cristaux parfaitement réguliers; l'autre, gazeux, est enfermé dans un ballon. Ni leur couleur ni leur odeur ne sont semblables. Le premier jouit des propriétés des bases, le second est acide. Ces deux substances n'ont en apparence rien de commun; pourtant le chimiste vous expliquera comment il a obtenu l'une au moyen de l'autre, en y faisant entrer une substance nouvelle, en quantité d'abord faible, puis de plus en plus considérable, ou en retirant des proportions de plus en plus fortes d'un corps simple qui

entrait dans la composition primitive. Il mettra sous vos yeux la suite nombreuse de ces produits. Dans deux termes voisins, vous reconnaîtrez immédiatement la parenté intime qui, dans les termes extrêmes présentés isolément, vous avait complétement échappé. Est-ce à dire pour cela qu'il faille essayer, par des additions ou des soustractions de matière, de convertir de l'or en fer, de l'oxygène en hydrogène, de la potasse en acide sulfurique? Parce qu'il existe des séries organiques parfaitement définies, en résulte-t-il qu'on puisse ranger tous les corps dans une série unique et discontinue? Les modifications successives et graduées ne s'opèrent qu'entre les termes d'un même groupe rationnel; mais ces groupes sont nombreux : très éloignés dans certains termes, ils se rapprochent dans d'autres; ils sont tous régis par certaines lois particulières, bien que dans l'ensemble des caractères ils puissent présenter des analogies plus ou moins marquées.

Les êtres doués de vie se groupent de même en séries multiples. On comprendrait mal la nature, et l'on se laisserait entraîner trop loin par cette préoccupation extrême du principe de l'unité, que l'on est toujours tenté d'y chercher, si l'on croyait que, dans l'ordre de leur apparition sur le globe et de leur développement, les animaux divers forment comme les anneaux d'une chaîne immense et continue, depuis cette limite confuse où la matière organique se distingue à peine de la matière inerte jusqu'aux formes les plus parfaites que nous connaissions. Les êtres organisés se partagent en différentes séries qui rayonnent d'un centre commun. Les grandes divisions que l'on marque dans nos classifications ne sont pas purement arbitraires et conventionnelles, elles répondent à l'indépendance et à la divergence de ces séries. Seulement les découvertes les plus récentes de la zoologie ont établi que les caractères qui les séparent ne sont parfaitement nets et tranchés que dans les termes supérieurs, et qu'ils se dégradent de plus en plus à mesure qu'on se rapproche de leur origine commune. Les transformations qui atteignent les êtres engagés en quelque sorte dans une de ces voies divergentes ne peuvent s'opérer que dans une direction déjà donnée, et dès que leur essor est déterminé, aucune métamorphose ne peut les rejeter dans une voie différente; mais à ce centre commun, où elles viennent toutes aboutir, répond comme un monde confus, où les caractères demeurent encore indistincts, où les organismes et souvent les individus ne sont pas encore séparés. Il semble que la nature animée s'y tienne prête à revêtir toutes les formes dont la nature physique permettra le développement, à les varier suivant les nécessités inflexibles qu'elle lui impose, et qui se modifient d'âge en âge à la suite des grands événemens qui bouleversent notre terre.

L'étude des animaux les plus infimes, autrefois si négligée, mais poursuivie aujourd'hui avec ardeur par des observateurs habiles et nombreux, est parvenue ainsi à jeter un jour nouveau sur les véritables rapports des êtres et sur les lois générales qui président au développement de la matière organique. Cette étude offre d'ailleurs un intérêt tout particulier au géologue, parce que ce sont les restes des animaux inférieurs qui ont fourni le plus de matériaux pour la composition même des terrains, et l'on pourrait presque dire en termes généraux qu'ils sont d'autant moins abondans que les animaux appartiennent à des classes plus élevées. Les ossemens des mammifères sont rares, disséminés dans les couches qui les renferment, et ne se rencontrent qu'accidentellement en amas considérables, dans la grotte de San-Ciro, près de Palerme, celle de Kirkdale en Angleterre, celles du midi de la France, de l'Allemagne, de la Belgique. Les localités où l'on trouve en quelque abondance des restes de reptiles et de poissons sont aussi fort limitées : ce sont les environs de Lyme Regis en Angleterre, Solenhofen en Bavière, Glaris en Suisse, le Mont-Bolca en Italie. Au contraire, les crustacés dans les terrains extrêmement anciens, les mollusques dans toute l'épaisseur et l'étendue des terrains géologiques, se rencontrent en extrême abondance : les coquilles de ces derniers, répandues dans toutes les formations, y forment souvent de véritables couches qui s'étendent à de vastes distances. L'on trouve enfin des accumulations énormes déposées par des polypiers, et l'on reconnaît encore dans la structure des roches la disposition de ces réseaux arborescens dont les loges étaient autrefois occupées par de petits animaux, véritables cellules vivantes, groupées pour former un tronc commun. De nos jours ils bâtissent lentement leur demeure dans la Mer-Rouge, dans l'Océan-Pacifique, sur les côtes de l'Afrique, de l'Amérique, de l'Australie, de la Nouvelle-Calédonie, sur les récifs et les *atolls* de l'Océan-Indien. Les îles Bermudes, Maldives, Laquedives, Chagos, ne sont que les crêtes les plus élevées de vastes chaînes coralliennes.

Descendons encore plus bas, arrivons à ces formes microscopiques que l'on comprend sous le nom général d'infusoires; les uns forment un sable siliceux, fin, blanc, presque impalpable. La grande plaine de l'Allemagne septentrionale est sur une grande surface recouverte par ces infusoires, en partie seulement fossiles, d'après le savant prussien Ehrenberg. Ce sont les infusoires marins calcaires qui ont créé les dépôts les plus considérables, surtout dans le terrain crétacé et dans les terrains tertiaires. Ehrenberg a le premier débrouillé ce monde nouveau, il a classé ces petits êtres, qui présentent les formes les plus singulières et les plus variées. Quelques coquilles du groupe le plus important de tous, celui des foramini-

fères, ressemblent, sous l'action grossissante du microscope, à la coquille cloisonnée des nautiles. La coquille entière est percée de pores innombrables qui laissent passer des pieds mobiles en forme de racine. Les plus grands de tous les foraminifères sont les nummulites, ainsi nommés parce qu'ils ont l'apparence d'une pièce de monnaie. L'immense formation qui porte, à cause de leur abondance, le nom de nummulitique, atteint souvent une épaisseur vraiment gigantesque, et s'étend dans la partie méridionale de l'Europe, des Alpes aux Apennins, dans les Carpathes, dans le Maroc, l'Algérie, l'Égypte, l'Asie-Mineure, la Perse, et jusque dans l'Inde.

III.

Les formes organiques, immuables aussi long-temps que le monde physique ne s'altère point lui-même, se modifient d'âge en âge à la suite des révolutions qui bouleversent les anciennes relations naturelles et en inaugurent de nouvelles. Est-il possible, quand on les suit à travers tous les terrains géologiques, de découvrir la loi de ce développement dont chaque phase est mesurée par une suite incalculable de siècles? Peut-on observer dans cette suite de changemens une loi de progrès que l'homme aimerait à retrouver dans la nature entière, comme il s'attache à la poursuivre dans l'histoire de sa propre race? Que faut-il d'ailleurs entendre par ce mot de progrès appliqué à la succession des formes sous lesquelles la vie se manifeste? La zoologie moderne nous a appris que les animaux en apparence les plus infimes présentent souvent une organisation très délicate et très complexe. Dans tous les êtres animés, les organes, c'est-à-dire les instrumens à l'aide desquels s'accomplissent les fonctions vitales, s'adaptent de la manière la plus admirable à la nature même de ces fonctions; mais plus le nombre et l'importance de ces fonctions s'accroissent, plus les organes se séparent et deviennent spéciaux, plus aussi l'animal s'élève dans la série à laquelle il appartient. Ainsi c'est la division plus ou moins complète du travail organique qui est le fondement de la véritable hiérarchie animale.

Ce principe de hiérarchie et de subordination doit d'ailleurs s'appliquer à l'ensemble même des grandes séries animales de même qu'aux espèces qui les composent. On peut comparer ces grandes séries à des rayons qui s'échappent d'un même foyer, mais dont les grandeurs sont très inégales, car les animaux les plus élevés d'une série peuvent présenter un organisme plus distinct et plus parfait que celui des animaux qui occupent les rangs les plus bas d'une série supérieure, dans son ensemble, à la première. Ce n'est qu'en se pénétrant de cette subordination plus générale qu'on retrouve,

dans l'ordre d'apparition des êtres, la trace et le véritable sens du progrès qui s'est opéré dans le développement des formes organiques : l'on risquerait autrement de se heurter contre les anomalies les plus bizarres et les plus inexplicables. On rechercherait en vain l'indice d'un progrès continu dans le développement de toutes les familles considérées isolément, et le progrès ne se manifeste que dans l'ordre de succession des grandes classes animales qui ont été successivement prédominantes sur le globe.

Chacune des périodes de l'histoire de notre globe est en effet caractérisée par une faune particulière où, dans la multitude et la confusion des êtres, on finit par reconnaître la suprématie de certains d'entre eux. Quand les révolutions du globe ont altéré profondément les relations naturelles, l'empire passe à d'autres formes organiques déjà mises pour ainsi dire à l'essai par la nature, et dont nous retrouvons quelques rares représentans dans les couches qui s'étaient déposées à la fin de l'époque précédente. Ces formes prennent bientôt un développement extraordinaire, et par leur abondance, leur variété, leur puissance, impriment à l'ère nouvelle un caractère spécial. Celles qui étaient autrefois prédominantes sont souvent mises au rebut, se détériorent, se dégradent; les genres finissent par disparaître ou se trouvent réduits à quelques espèces, parfois à une seule, isolée et comme perdue au milieu d'êtres nouveaux. Cependant les types supérieurs particuliers aux diverses époques se rapprochent toujours d'une plus grande perfection organique, et ce n'est qu'en contemplant cette longue succession dans toute son étendue qu'on perd de vue les décadences partielles, et qu'on arrive à saisir la trace du vrai progrès naturel.

Quelque chose d'analogue se retrouve dans l'histoire de l'humanité elle-même. Que de contrées, aujourd'hui frappées d'abandon, ont été autrefois habitées par des nations puissantes, dont les monumens, les langues, les religions, sont devenus pour nous des énigmes! Dans l'antique Égypte, la population des vivans n'est rien auprès de ce peuple de morts oublié dans l'humide silence des demeures souterraines : le sable du désert s'accumule chaque jour autour des colonnes, des obélisques, des propylées, des temples, dont les ruines nous imposent encore, après tant de siècles, ce respect qui frappait Hérodote au temps où les foules pressées venaient y recevoir l'enseignement sacré des prêtres qui avaient initié l'historien grec à quelques-uns de leurs secrets. A Ninive, c'est sous le sol même, formé de débris accumulés, qu'il a fallu chercher ces taureaux ailés, à tête humaine, symboles gigantesques de la force physique unie à l'intelligence, et ces bas-reliefs innombrables où se lisent les mœurs, les guerres, les arts d'un peuple autrefois redouté, et dont

pendant si longtemps la trace même avait été effacée. Ainsi partout nous trouvons des monumens des décadences humaines : en Asie, en Afrique, en Italie, dans cette Grèce où chaque pierre, chaque débris nous offre encore les modèles de la plus simple, de la plus pure beauté que le regard humain pourra jamais contempler. Que de plaintes découragées, de retours sur le néant de l'homme n'ont pas arrachés aux voyageurs et aux poètes ces ruines des civilisations anciennes! Mais dans leur confusion même on retrouve la trace du progrès : l'étincelle qui s'éteint en un point se rallume ailleurs plus sereine et plus brillante. A travers les défaillances, les destructions du temps, les violences des hommes, le genre humain poursuit sa laborieuse destinée et s'avance vers un idéal de grandeur et de perfection morale toujours plus élevé.

Il ne peut entrer dans les limites de cette étude d'énumérer toutes les familles animales qui se sont succédé sur le globe aux différentes périodes géologiques. D'ailleurs, pour retrouver la loi du progrès qui s'est opéré dans la nature animale, il suffit presque de noter quelques traits épars de ce vaste tableau, et la grandeur des pensées qu'il éveille naturellement fera peut-être pardonner l'imperfection et la grossièreté des contours.

Le plus ancien terrain dont la faune nous soit aujourd'hui connue est celui que Murchison désigna sous le nom de *silurien*. Il fut d'abord étudié dans cette partie de l'Angleterre qui forme l'ancien pays des Silures, et retrouvé plus tard en France, en Portugal, en Espagne, en Bohême, en Scandinavie, en Russie, aux États-Unis d'Amérique. Aucune raison concluante n'autorise à admettre que ce terrain soit celui dont le dépôt ait coïncidé avec l'apparition de la vie animale sur le globe, et l'on a même trouvé déjà quelques restes de zoophytes dans des terrains plus anciens et réputés azoïques, c'est-à-dire sans fossiles. Quoi qu'il en soit, cette faune est en fait la plus ancienne qui nous soit connue, et les travaux de Murchison, de M. Barrande, de M. de Verneuil, lui ont acquis dans ces dernières années parmi les géologues une sorte de popularité, qu'elle mérite bien d'ailleurs par l'antiquité comme par le nombre et la singularité des êtres qui la composent.

Les continens de l'époque silurienne avaient des formes beaucoup plus simples que ceux d'aujourd'hui; c'étaient d'immenses et monotones plateaux faiblement élevés, de grandes îles basses aux côtes peu accidentées. Le lit des mers avait de même une profondeur presque uniforme. La simplicité de ces traits physiques se retrouve dans la distribution des êtres, et la chaleur égale qui régnait alors sur toutes les parties du globe contribuait à rendre cette répartition plus régulière. Constamment lavés par les pluies torrentielles qui en-

traînaient les matériaux des immenses accumulations de cette époque, ces continens n'étaient pas encore propres au développement de la vie organique. Aussi n'y trouve-t-on jamais de trace de plantes ou d'animaux terrestres : la faune silurienne est essentiellement marine; mais dans ces mers anciennes ne vivait encore aucun poisson, et l'on n'y trouve qu'une grande profusion de crustacés, de mollusques et de zoophytes.

Parmi les animaux de cette époque, il y en a d'extrêmement remarquables, et ce sont précisément ceux qui ont exercé une prédominance incontestable et imprimé à la faune entière son caractère principal. Quels singuliers animaux que les trilobites avec leur tête aplatie, leurs yeux à facettes, leurs anneaux! Ils habitaient en foule les mers siluriennes : dans ses belles recherches sur le terrain silurien de Bohême, M. Barrande n'en a pas signalé moins de deux cents espèces différentes, et ils forment presqu'en totalité la faune qu'il appelle primordiale. Quelle admirable structure que celle des nautiliens avec leurs chambres cloisonnées et leur coquille couverte des ornemens les plus variés! Ces rois de la mer, les plus parfaits de tous les mollusques, atteignaient souvent des proportions énormes et présentaient les formes les plus diverses, pendant la période paléozoïque, depuis l'orthocère droite jusqu'au nautile complétement enroulé. Les mollusques brachiopodes, les premiers des mollusques sans tête distincte, étaient abondamment représentés dans les mers siluriennes par les orthides, les pentamères, les lingules, petits animaux qui ont traversé toute l'immense série des terrains géologiques (1).

Toutes ces formes ne le cèdent en rien aux formes analogues actuelles, et bien loin d'apercevoir un mouvement ascendant dans l'ordre où elles se sont développées, on voit au contraire que la décadence, la destruction même, sont venues frapper le plus grand nombre d'entre elles. Les trilobites n'ont pas survécu à la fin de la période paléozoïque; les nautiliens furent réduits peu à peu au seul genre *nautile*, qui a traversé toutes les époques, mais qui n'est plus représenté de nos jours que par une seule espèce.

Dès la fin de l'époque silurienne, on trouve déjà comme avant-coureurs quelques vestiges de poissons cartilagineux; mais c'est la période dévonienne qui est surtout caractérisée par une abondance de grands poissons aux formes les plus bizarres : leur tête était obtuse et aplatie, leur corps protégé par de grandes plaques superficielles, qui formaient comme une cuirasse ou un squelette extérieur. Parmi les plus bizarres, on peut citer celui que Hugh Miller, le car-

(1) C'est la lingule des Philippines qui a servi à Cuvier pour établir l'anatomie des brachiopodes.

rier géologue, a si bien décrit dans son livre populaire, *le Vieux Grès rouge*, — couvert d'écailles comme une tortue, portant deux grandes défenses de chaque côté du corps et n'ayant que la queue pour organe de locomotion.

Tout le monde a pu observer que la nageoire de la queue d'un poisson est parfaitement symétrique et que les vertèbres s'arrêtent où la nageoire commence. Tous ceux de l'époque paléozoïque sont au contraire caractérisés par la nageoire de la queue non symétrique et le prolongement des vertèbres le long du lobe supérieur de cette nageoire. Leur squelette intérieur était réduit d'abord à une simple corde dorsale cartilagineuse. Peu à peu on voit les vertèbres se développer, s'ossifier en quelque sorte. L'époque carbonifère est remarquable par une grande quantité de poissons forts et voraces, dont l'ostéologie rappelle beaucoup les grands reptiles sauriens par la suture des os du squelette, les grandes dents striées et la disposition de la colonne vertébrale.

Après la période paléozoïque, la nature semble faire un pas décisif : les types primitifs ont disparu et sont remplacés par des types génériques nouveaux qui se continuent pendant la période secondaire. Les poissons des terrains jurassiques commencent à montrer une nageoire caudale symétrique, et leur tête présente des formes effilées, au lieu des formes massives particulières aux premiers. Enfin, aux débuts de la période crétacée, apparaissent les véritables poissons osseux, offrant toutes les particularités que nous observons dans ceux de nos fleuves et de nos mers actuelles.

Il est peu de classes animales où l'on puisse étudier le développement organique des formes aussi bien que chez les poissons, et M. Agassiz, le célèbre auteur de l'*Histoire des Poissons fossiles*, a même cru pouvoir le comparer au développement embryonnaire des individus. Dans cette hypothèse hardie, qu'il étend aujourd'hui à tous les êtres, la vie de chacun d'eux donnerait dans ses diverses phases comme une représentation réduite de l'histoire de la race entière à laquelle il appartient. « C'est un fait, écrivait récemment M. Agassiz à M. Elie de Beaumont, que je puis maintenant proclamer dans la plus grande généralité, que les embryons et les jeunes de tous les animaux vivans, à quelque classe qu'ils appartiennent, sont la vivante image en miniature des représentans fossiles des mêmes familles, ou, en d'autres termes, que les fossiles des époques antérieures sont les prototypes des différens modes de développement des êtres vivans dans leurs phases embryologiques. »

Les reptiles se placent dans nos classifications à la suite des poissons. Dans le terrain dévonien, où ces derniers sont en si grande abondance, on n'a trouvé jusqu'ici qu'un seul squelette de reptile,

que M. Mantell a rapporté à l'ordre des batraciens. Cette découverte toute récente a coïncidé à peu près avec celle d'empreintes de pas trouvées par M. Logan dans le Haut-Canada, à la base même du terrain silurien, et que M. Owen avait cru d'abord pouvoir rapporter à des tortues. L'examen de nouvelles empreintes plus parfaites l'a fait depuis revenir sur sa première opinion, et il les rapporte aujourd'hui à des crustacés. Ce deuxième jugement a un peu refroidi l'empressement avec lequel on avait opposé à la théorie du développement progressif des êtres cette découverte, faite dans les couches les plus anciennes où l'on ait trouvé des fossiles, de restes de reptiles antérieurs à des restes de poissons; mais cette antériorité, lors même qu'elle eût été réelle, aurait simplement prouvé qu'on n'a pas le droit de ranger les poissons et les reptiles dans une série continue, dont ceux-ci seraient les termes supérieurs. Ces deux séries se sont développées concurremment et avec des fortunes diverses : il se peut bien qu'il y ait eu déjà des tortues à une époque où n'existaient sans doute que des poissons analogues à nos amphioxus, qui ne pouvaient laisser dans les terrains aucune trace de leur existence. Toutefois le règne véritable des poissons a été la période paléozoïque, et en particulier la période dévonienne. Le règne des reptiles, dont la série peut, dans l'ensemble de ses caractères, être considérée comme supérieure à celle des poissons, n'est venu que plus tard. C'est dans cette succession seulement qu'il faut chercher le véritable progrès naturel.

Il n'y a que peu d'années qu'on a découvert dans le terrain carbonifère quelques restes de reptiles, en Bavière, dans le bassin houiller de Saarbrück, et en Pensylvanie; ceux du terrain permien (1) ne sont guère plus nombreux, et ce n'est que dans le *trias* qu'ils commencent réellement à se montrer. C'est à cette époque que vivait ce formidable batracien à tête de crocodile, dont les pattes laissaient sur la vase une empreinte presque semblable à celle d'une main humaine; mais c'est au début de la période jurassique que les reptiles devinrent extrêmement abondans. On en trouve parfois des squelettes entiers, parfaitement conservés. Ces grands sauriens ou crocodiles de la mer, aux pattes converties en nageoires, étaient aussi forts et agiles que voraces; leurs longues mâchoires étaient hérissées de dents aiguës; leur œil mobile se retournait en tous sens dans une cavité beaucoup plus grande que lui, et leur permettait de guetter facilement leur proie. Les plus puissans avaient le cou assez court, mais la tête énorme; les autres avaient une tête beaucoup plus pe-

(1) Ainsi nommé parce qu'il a été reconnu pour la première fois dans le gouvernement de Perm, en Russie.

tite, mais leur cou long et mobile s'agitait comme celui d'un serpent.

C'est dans une partie un peu plus élevée du terrain jurassique qu'on a retrouvé les restes d'un animal singulier, dont les formes rappellent véritablement les monstres et les chimères de la fable. Pendant longtemps, on a hésité à le ranger parmi les oiseaux, les reptiles ou les mammifères; les mâchoires de sa tête gigantesque portaient des dents acérées; son cou était long et fort, mais le dos et la queue étaient relativement assez grêles; ses pieds de devant étaient formés par quatre doigts minces terminés par des griffes; le cinquième avait une longueur démesurée supérieure à celle du corps entier. Ce développement extraordinaire des doigts rappelle l'aile des chauves-souris; aussi admet-on généralement aujourd'hui que cet être bizarre était un reptile volant.

Pendant la période jurassique, on voit apparaître beaucoup de véritables crocodiliens : leur tête est d'ordinaire extrêmement allongée, et la forme de leurs dents rappelle un peu le gavial actuel du Gange. Les reptiles sont encore très abondans pendant la période suivante, et l'on y trouve, avec les débris de grands sauriens et de crocodiliens, ceux d'un gigantesque reptile terrestre, ayant quelque analogie avec les modernes iguanes, qui portent une crête sur le dos et un goître sous la gorge. Cet animal atteignait jusqu'à dix ou douze mètres de longueur, et son fémur avait jusqu'à deux pieds de circonférence. Dans la craie de Maëstricht, on a trouvé aussi le squelette presque entier d'un autre reptile gigantesque, dont la tête avait quatre pieds de longueur, et qu'on nomme communément le *grand animal de Maëstricht*.

L'ère des reptiles expire avec la fin de la période secondaire : dans les terrains tertiaires, les formes monstrueuses ont disparu, et l'on ne trouve que les types actuels. De nos jours enfin, les sauriens eux-mêmes sont en quelque sorte confinés dans les pays les plus chauds, et il ne faudrait qu'un faible abaissement de température pour les faire tous périr,

Le développement graduel des mammifères offre peut-être encore plus d'intérêt que celui des classes précédentes. Les premiers vestiges qu'on ait cru pouvoir leur rapporter remontent à la partie supérieure du trias : ce sont quelques dents trouvées en Allemagne; mais il faut ajouter qu'Owen, qui aujourd'hui et à bon droit fait autorité en anatomie comparée, n'a pas cru pouvoir les caractériser. Des restes vraiment incontestables de mammifères ont été trouvés dès longtemps dans le terrain jurassique, et c'est cet illustre naturaliste qui les a déterminés. Il est bien digne de remarque que les mammifères jurassiques appartiennent à cette classe qu'on pourrait nommer des mammifères imparfaits ou didelphes, où les petits sont

greffés à la mamelle de leur mère, et qui de nos jours habitent la Nouvelle-Hollande en si grande abondance. L'analogie entre la faune et la flore de ce vaste continent et celles des terrains jurassiques est une des particularités les plus singulières qui le caractérisent : il semble qu'il ait presque échappé depuis cette époque si reculée à l'action des révolutions du globe, et sa composition géologique dans les parties où elle est connue semble jusqu'ici le prouver. Les terrains secondaires manquent dans la Nouvelle-Galles du Sud, et pendant que les terrains jurassique et crétacé se formaient au fond des mers en Europe, en Asie, en Amérique, en Afrique, les formations paléozoïques d'Australie demeuraient à sec; depuis, elles n'ont été recouvertes sur une partie que par une frange mince de terrains tertiaires.

Avec l'époque tertiaire commence l'ère des mammifères : sauf quelques représentans des autres familles, on trouve surtout à l'origine une abondance extraordinaire de ces animaux, à cuir épais, que l'on nomme pachydermes. Dans le terrain gypseux parisien, on n'en a pas compté moins d'une quarantaine d'espèces, dont quatre seulement ont leurs analogues dans l'Amérique méridionale, dans l'Inde et dans la colonie du Cap. Cette tribu si nombreuse habitait les vastes jungles, les marécages, les plaines basses, le bord des rivières et des lacs de l'époque tertiaire. Les travaux mémorables de Cuvier ont attaché une grande célébrité à quelques-uns de ces animaux. Le paléothérium, à formes assez épaisses, intermédiaire entre les rhinocéros et les tapirs, avait une large tête terminée par une petite trompe; sa taille variait singulièrement d'une espèce à l'autre, depuis celle d'un cheval jusqu'à celle d'un mouton ou même d'un lièvre. Il faut citer encore l'anoplothérium aux formes plus élancées, de la grandeur d'un âne, le lophiodon, plus analogue encore aux tapirs que les précédens, l'anthracothérium, plus voisin du cochon.

La série des pachydermes forme un groupe aussi nombreux que nuancé, dont le développement s'est poursuivi sans aucune interruption. Les éléphans ont eu pour précurseurs les mastodontes ou mammouths, dont les restes se retrouvent en Europe, mais abondent surtout dans l'Amérique du Nord et la Sibérie, où certaines régions en sont littéralement couvertes. Dans la vallée de l'Ohio, les fermiers trouvent, en fouillant le sol, des squelettes entiers du mastodonte géant, et tout le monde sait qu'on a déterré en Sibérie des individus encore couverts de leur peau et d'une laine mélangée de poils raides et durs. Après les mastodontes ont apparu les éléphans proprement dits, les rhinocéros, qui les accompagnent toujours et dans le crâne desquels l'imagination populaire crut quelquefois retrouver un débris du fameux roc des *Mille et une nuits*, — une foule d'animaux

du genre porc, les hippopotames, et enfin les solipèdes, prédécesseurs du cheval actuel.

L'ordre des édentés n'est aujourd'hui représenté que par les paresseux de l'Amérique méridionale, les tatous, les fourmiliers, les petits monotrêmes de la Nouvelle-Hollande et de la Terre de Van-Diémen. Pendant la période tertiaire moyenne, les animaux de cet ordre atteignaient des proportions extraordinaires. Alors comme aujourd'hui, c'est dans le continent américain que ce type avait surtout pris son principal développement. Comme celle des *paresseux* modernes, la nourriture des animaux gigantesques dont les ossemens sont semés dans les pampas était végétale; seulement quelques-uns d'entre eux, presque aussi gros que des éléphans, déracinaient des arbres entiers en s'asseyant sur leurs massives pattes de derrière et leur forte queue, et en s'aidant de leurs pattes de devant, armées d'ongles énormes.

Les ruminans n'ont présenté, dès le début, que des formes analogues aux formes actuelles : quelques-uns seulement font exception, comme ce singulier animal qui vivait dans l'Inde, dont la taille était supérieure à celle d'un rhinocéros, qui avait une large lèvre supérieure, peut-être même une courte trompe, et qui portait des cornes très étendues, arrondies comme celles de l'antilope.

Les carnassiers ont apparu dès le commencement de la grande période tertiaire, mais ce n'est que beaucoup plus tard qu'ils sont devenus abondans : ils présentent alors une richesse de formes et de types qui dépasse singulièrement celle de la faune actuelle. C'est dans les brèches osseuses, dans les cavernes à ossemens, qu'on les retrouve en quantité considérable. A Kirkdale, en Angleterre, on n'a pas déterré moins de trois cents hyènes, dont quelques-unes devaient être plus fortes que la terrible hyène du sud de l'Afrique. Elles habitaient de grandes cavernes, toutes remplies encore des ossemens brisés des animaux dont elles faisaient leur nourriture : bœufs, jeunes éléphans, hippopotames, rhinocéros, chevaux, loups et ours. Les nombreux animaux du genre chat étaient les plus terribles de tous : quelques-uns étaient plus grands que nos tigres actuels, et comme aujourd'hui, leur agilité extrême, jointe à leur force, les rendait les plus redoutables de tous les carnassiers.

L'abondance et la distribution des mammifères à ces époques presque modernes sont faites pour exciter l'étonnement. Le croirait-on? On trouve, sous nos latitudes élevées, dans le même limon, les ossemens d'un hippopotame et d'un renne. Aujourd'hui le renne n'habite plus que les régions polaires, et l'hippopotame vit dans les grands fleuves d'Afrique. Les débris de mastodonte sont répandus à des latitudes extrêmement éloignées, depuis la Sibérie jusque dans l'Inde, où

l'on a trouvé avec eux, dans les collines subhymalaïennes, des ossemens de chameau, ainsi que d'hippopotame et de girafe, animaux qui ne vivent plus qu'en Afrique. Les mammifères qui aujourd'hui n'habitent plus que des pays chauds vivaient alors en France et en Angleterre. Parmi les espèces découvertes dans les cavernes de ces deux pays, dix-sept sont aujourd'hui complétement anéanties, et nous ne les connaissons que par leurs ossemens fossiles; parmi les autres, un grand nombre n'ont plus de représentans en Europe; quelques-unes enfin ont disparu depuis le commencement même des périodes historiques, comme deux espèces de bœuf sauvage, et en Angleterre le renne et le loup, qui vit encore en France, mais qu'une guerre acharnée ne peut tarder à détruire complétement.

On avait cru pendant longtemps qu'il n'existait point de singes fossiles; mais de nos jours on en a trouvé jusque dans la partie inférieure des terrains tertiaires : les premiers ont été découverts en Angleterre, et depuis on en a rencontré en France, dans l'Inde et le Brésil. A la fin de l'époque tertiaire, et par conséquent à une époque géologiquement très rapprochée de la nôtre, les singes vivaient encore en Angleterre à une latitude de 52°. Les singes fossiles de l'ancien monde et du nouveau continent présentent d'ailleurs, avec ceux qui habitent aujourd'hui les deux hémisphères, une analogie tout à fait frappante, et se distinguent par les mêmes caractères.

A l'époque diluvienne, l'Europe avait une faune qu'on pourrait presque nommer asiatique. Ces deux continens n'étant pas, à proprement parler, séparés, cette identité n'a rien de trop extraordinaire; mais il est digne de remarque qu'alors comme aujourd'hui on ne peut tracer aucune limite zoologique tranchée entre l'Europe et l'Afrique. Les animaux que l'on trouve encore de nos jours au nord de l'Afrique, le loup, l'hyène, le porc-épic, le singe commun, le chameau, vivaient tous autrefois dans le midi de l'Europe.

La même faune, sortie sans doute primitivement de l'Asie, s'est étendue tout autour du grand bassin méditerranéen, qui possède ainsi zoologiquement le même caractère qu'il a eu dans l'histoire des peuples. Il est bien digne aussi de remarque que des trois grands centres d'évolution animale, qui sont l'Australie, le nouveau et l'ancien continent, c'est celui où le développement des formes organiques a été le plus élevé qui a été aussi le théâtre des premières tentatives et des plus nobles conquêtes de l'esprit humain.

Dans cet examen rapide du développement des formes organiques, je n'ai parcouru que les régions les plus explorées de la nature animale, et je n'ai pu m'arrêter en quelque sorte qu'aux points culminans; mais à cause de cela même on saisira peut-être avec plus de facilité, à l'aide de quelques traits fortement accentués, le plan gé-

néral de la nature, comme on juge mieux les lignes générales d'un palais en s'éloignant assez pour que les ornemens et les détails se fondent dans la simplicité de l'ensemble.

La succession des types organiques et leur ordre de prédominance ne fournissent-ils point l'indice d'un progrès véritable? Ne voyons-nous point des êtres de plus en plus parfaits saisir, si on peut s'exprimer ainsi, l'empire de la création, et imprimer à la nature vivante les traits les plus frappans? En même temps la nature inorganique perd peu à peu les caractères de monotonie et de simplicité des premiers âges, les continens se découpent, les terres s'articulent, pour employer une heureuse expression de M. de Humboldt; des chaînes de montagnes, des massifs, des crêtes, des cimes de plus en plus aiguës s'élèvent au-dessus des plaines, des plateaux et des vallées; les climats se localisent, la terre se divise en provinces naturelles de mieux en mieux définies.

Quelles que soient les découvertes futures de la paléontologie, — et l'immensité du champ qu'elle explore ne peut laisser aucun doute sur leur nombre et leur importance, — nous possédons dès à présent des résultats que la science moderne a déjà, ce semble, placés au-dessus de toute contestation. Nous savons d'une part que les formes sous lesquelles la vie se manifeste ont subi de fréquentes modifications, et d'autre part que ces modifications ont été surtout provoquées par les révolutions violentes qui ont bouleversé notre globe et inauguré de nouvelles conditions physiques. On a cru pendant assez longtemps que ces grandes catastrophes avaient été peu nombreuses, et c'est en obéissant peut-être involontairement à cette croyance non raisonnée qu'on avait à l'origine divisé toute l'immense série des couches géologiques en un très petit nombre de groupes. Nous en avons la preuve dans ces expressions vagues de terrains *primitif, secondaire, tertiaire,* que l'on continue à employer par habitude et à cause de leur simplicité.

Des travaux plus approfondis ont dans ces derniers temps amené les géologues à des décompositions, à des divisions de plus en plus multipliées. Les terrains que l'on comprenait autrefois sous le nom commun de terrains de transition ont été de nos jours, si on peut le dire, analysés, et de ce chaos confus l'on a vu sortir des groupes bien distincts et déterminés. Le même travail reste à compléter pour d'autres terrains, et l'on pourrait citer particulièrement les terrains tertiaires et ces dépôts si étendus que l'on confond sous le nom général de diluviens, et dont l'origine variée et les divisions naturelles sont encore si obscures. Ce n'est pas à un petit nombre de révolutions que sont dues les formes de la surface actuelle du globe, les complications des contours et du relief des îles et des continens. M. Élie de Beaumont compte déjà, dans l'Europe seulement, plus de

vingt systèmes de montagnes soulevées à des époques différentes, et ses savantes recherches, qu'il étend aujourd'hui à toutes les parties de la terre, enrichissent chaque jour la liste de ces révolutions. Ainsi qu'il l'a fait voir notamment pour les Alpes, la structure d'une même région terrestre, parfois assez peu étendue, est rarement due à une action unique : elle se décompose en quelque sorte en accidens de diverse nature, qu'il faut rapporter à des efforts successifs et périodiques, comme on peut compter dans une grossière sculpture en bois les coups de ciseau qui ont accentué de plus en plus l'ébauche informe.

Les grandes relations naturelles, bien que se modifiant par suite des révolutions du globe, n'ont sans doute jamais été altérées d'une manière aussi profonde, aussi fondamentale qu'on le croyait autrefois, et la croyance que chacun de ces événemens avait pour conséquence la destruction radicale et le renouvellement complet des êtres vivans semble perdre chaque jour du terrain. Le développement des formes organiques, qui s'est opéré en même temps que celui des formes extérieures de notre globe et en relation intime avec ces modifications physiques, présentera un jour une longue série d'évolutions discontinues, mais peut-être plus légères qu'on ne l'avait cru pendant longtemps. Il faut sans doute des crises multipliées pour altérer profondément les caractères de la nature vivante et en changer complétement les aspects. Nous savons dès à présent que, si l'on étudie en détail des régions dont les caractères paléontologiques offrent au premier aspect des analogies et pour ainsi dire des airs de famille évidens, l'on arrive à y subdiviser les terrains en étages superposés plus ou moins nombreux, qui ne sont pas absolument identiques d'une contrée à une autre, quelquefois très voisine, et qu'il faut savoir réunir ces étages en groupes plus généraux pour retrouver dans ces terrains des divisions paléontologiques communes. Aussi cherche-t-on moins à définir les formations géologiques par un nombre déterminé, une succession immuable d'espèces, que par l'ensemble général des caractères des faunes et des flores. A mesure qu'on étudiera la succession des formes organiques à travers tous les terrains, dans des parties plus multipliées de la terre, la valeur de ce qu'on nomme le caractère zoologique ira sans doute encore en s'élargissant. C'est cette détermination qui forme la difficulté capitale de la paléontologie, et, tout en poursuivant cette œuvre difficile, cette science ne devra jamais oublier que, dans l'ordre de position des couches qui forment l'écorce du globe, la nature nous a laissé des révolutions passées des témoins aussi simples qu'imposans, qui seuls ne peuvent pas nous tromper.

AUGUSTE LAUGEL.

LE PORTUGAL

A L'AVÉNEMENT

DE DOM PEDRO V.

Le Portugal, où l'on ne se serait guère avisé jusqu'ici d'aller chercher de pareils exemples, fait preuve depuis deux ans d'une remarquable aptitude constitutionnelle. La reine dona Maria II, en qui se résumait une lutte dynastique, est morte inopinément, avant la majorité de son héritier et dans des circonstances de nature à rendre doublement dangereuse la transition d'une régence. Elle est morte au lendemain d'une crise qu'on pouvait, à plus d'un égard, considérer comme une défaite pour la royauté, une sanction pour les espérances révolutionnaires, un conseil d'isolement ou, qui pis est, d'égoïste opposition pour le parti conservateur. Autre fatalité : cette royauté amoindrie, menacée, découverte, échéait en dépôt à un prince que sa qualité d'étranger désignait de longue date aux plus injustes préventions, que la dernière insurrection avait affecté de traiter personnellement en vaincu, et qui, trouvant aux affaires le ministère qu'elle avait plus ou moins directement produit, semblait placé dans l'alternative, ou d'ajouter à l'amoindrissement de la couronne en acceptant ce rôle de vaincu, ou de provoquer la lutte en cherchant une revanche dans les prérogatives de sa nouvelle position. Voilà les apparences, et voici maintenant les faits. Le Portugal n'aura jamais été aussi calme, son système politique n'aura jamais aussi régulièrement fonctionné que durant cette régence où toutes les éventualités mauvaises s'étaient donné rendez-vous. La faction miguéliste, perdant l'occasion suprême de protester, n'a pas même donné signe de

vie. Le parti septembriste, à qui sa situation pouvait tourner la tête, n'y a puisé que le sentiment d'une grave responsabilité; il s'est montré jusqu'au bout libéral, conciliant, gouvernemental, comme s'il avait pris à tâche de donner à entendre que le parti conservateur ou chartiste faisait pour le moment double emploi. Celui-ci à son tour, après s'être assuré qu'il n'avait à défendre ni la royauté ni lui-même, a eu le désintéressement ou l'habileté de ne rien tenter pour rentrer de force dans une sphère où il n'aurait pu cette fois apporter que des périls. Le roi-régent, de son côté, n'était assurément pas homme à troubler sans nécessité cette subite harmonie; pour rester au diapason général, il lui suffisait d'obéir à la fois à ses habitudes d'effacement constitutionnel et aux instincts pacifiques et bienveillans de sa nature. Bref, quand le jeune roi, qui, sur ces entrefaites, accomplissait tranquillement son tour d'Europe en fils de famille qui sait son héritage bien gardé, est rentré céans, il a tout retrouvé en place, hommes et choses, ce qui fait, on l'avouera, l'éloge et de la maison et des maîtres et des gardiens.

Naguère, à propos du paisible changement de règne qui venait de s'opérer en Russie, quelques gens s'extasiaient sur le jeu facile et sûr du mécanisme despotique, sans se souvenir, par parenthèse, que pour les prédécesseurs d'Alexandre II l'engrenage héréditaire avait été forcé et gauchi plus d'une fois. Voici du moins qui prouve que le gouvernement parlementaire offre, lui aussi, certaines garanties de sécurité et de stabilité. L'exemple du Portugal est d'autant plus décisif qu'aucune nation au monde n'est dotée d'institutions plus libérales. Et (remarque essentielle) la liberté aura été ici, non pas l'inconvénient et le côté fâcheux, mais bien l'essence même de cette puissante vitalité monarchique. C'est à l'antagonisme illimité et à la neutralisation réciproque des partis que ce pays a dû de traverser sans crainte et sans encombre les innombrables dangers qui s'étaient comme embusqués au seuil du nouveau règne. La Providence aime décidément les surprises. L'Espagne en 1848, le Portugal en 1855, c'est-à-dire les deux royaumes de cette péninsule que se plaisent tant à citer les détracteurs, soit radicaux, soit absolutistes, du régime constitutionnel, auront eu le singulier honneur de venger doublement ce régime dans l'histoire, et de le montrer réalisant tour à tour, — au fort même du succès de chacune des deux doctrines contraires, — en 1848 la liberté par l'ordre, en 1855 l'ordre par la liberté.

I.

Comment le miguélisme a-t-il silencieusement accepté la prescription dont le frappait l'avénement de dom Pedro V? Pourquoi le

radicalisme portugais, si exigeant et si bruyant devant l'implacable fermeté de dona Maria, a-t-il mis bas les armes juste au moment où on ne lui faisait plus face? C'est que, pour agir, la condition première est d'exister. Or, à commencer par le miguélisme, il a bien un journal, un prétendant, des alliés extérieurs, voire une dette publique; mais il lui manque une raison d'être, car il n'en a jamais eu dans les principes, et il a cessé d'en avoir dans les intérêts.

De quels principes en effet aurait-il pu logiquement se réclamer? — Est-ce d'abord du droit traditionnel de la monarchie? On l'a dit sous prétexte de la scission survenue, du vivant même de Jean VI, entre le Portugal et le Brésil, et en se fondant sur ce vœu des cortès de 1642, que si le roi venait à posséder deux couronnes, il laissât la plus considérable à son fils aîné, et la moindre au cadet; mais on commence par oublier ici que la scission du Brésil était dans l'origine un simple fait insurrectionnel, entièrement distinct du cas régulier prévu par les cortès de 1642, et dont de soi-disant légitimistes auraient particulièrement mauvaise grâce à s'emparer. En thèse absolutiste comme en thèse constitutionnelle, le consentement exprès et formel du souverain lésé, de Jean VI, aurait pu seul donner à cette séparation la portée légale que le miguélisme lui assigne. Or, quand le vieux roi, sous la pression des circonstances, se fut décidé à reconnaître le prince royal dom Pedro comme empereur du Brésil, il mit une insistance significative à écarter d'avance l'interprétation dont il s'agit (1) en spécifiant à deux reprises, dans l'édit perpétuel rendu le jour de la ratification de ce traité et destiné à lui donner force de loi, que le nouvel empereur du Brésil était toujours l'héritier du Portugal. Par le fait même de la reconnaissance de deux royautés, Jean VI n'en perdait-il pas d'ailleurs une, ce qui suffirait pour le mettre personnellement en dehors de l'hypothèse d'un cumul de couronnes, pour rapporter à dom Pedro seul la première réalisation de cette éventualité, et limiter dès lors aux enfans de celui-ci (c'est-à-dire à l'empereur actuel du Brésil et à la feue reine dona Maria) le bénéfice du partage demandé en pareil cas par les cortès de 1642?

Ce qui précède réfute surabondamment une autre thèse miguéliste d'après laquelle dom Pedro, en montant sur le trône du Brésil, serait devenu étranger, et comme tel inhabile, aux termes d'une disposition des cortès de Lamego (1143) et d'un deuxième vœu exprimé par les cortès de 1642, à régner en Portugal. Quant à la non-résidence dans le pays, si tant est, comme dom Miguel l'a prétendu,

(1) Dès cette époque, la précaution n'était pas gratuite. L'étrange favori de certains légitimistes français n'avait pas même attendu la mort de Jean VI pour essayer de s'emparer de l'héritage de dom Pedro.

qu'un autre vœu des cortès de 1641 en fît encore un motif d'exclusion contre dom Pedro, celui-ci avait tranché d'avance la difficulté en abdiquant, dès son avénement comme roi de Portugal, au profit de dona Maria. Voilà, en tout cas, la représentation nationale bien des fois invoquée. Or proclamer sa compétence en 1642, en 1641, en 1143, n'est-ce pas implicitement la reconnaître pour l'époque actuelle, où les trois ordres de l'état d'abord, les chambres instituées par la charte ensuite, c'est-à-dire la représentation nationale dans l'ancienne et dans la moderne acception du mot, ont si solennellement reconnu la légitimité de dom Pedro et de dona Maria? De deux doctrines contraires émanant du même pouvoir, la plus récente n'impliquerait-elle pas au besoin l'abrogation de la première? — Non, de s'écrier sur ce dernier point le miguélisme; non, les principes fondamentaux de la monarchie sont de leur nature immuables. — Nous voilà bien vite passés du droit parlementaire au droit absolu! Soit; mais d'abord de simples vœux qui n'ont jamais été convertis en loi pourraient malaisément viser à l'autorité d'un principe, surtout quand l'opinion opposée a la double consécration de la sanction royale et du serment national. Puis le malheur veut que l'innovation se trouve justement ici du côté des miguélistes. A l'exception de la demande relative au cas de partage des deux couronnes, laquelle serait décisive contre les miguélistes eux-mêmes, les vœux précités des cortès de 1641 et 1642 étaient bel et bien une dérogation à la chose jugée. Le frère de Sanche II, par exemple, fut appelé à régner, bien qu'il fût déjà en possession, non, comme dom Pedro, d'un territoire détaché de la monarchie portugaise, mais bien d'un domaine réellement étranger, du comté de Boulogne en France. Plus tard, le fils du roi Emmanuel reçut le serment d'allégeance comme héritier présomptif de la couronne d'Espagne, sans que pour cela les cortès portugaises aient hésité à le reconnaître, de leur côté, comme héritier de celle de Portugal. La question de non-résidence, si dom Pedro ne l'avait pas, je le répète, éludée en abdiquant, serait également résolue contre dom Miguel par la charte de privilége du royaume du 17 mars 1499, dans laquelle Emmanuel, en vue de l'avénement probable de son fils au trône d'Espagne, détermine comment le Portugal doit être régi par le souverain absent.

En somme, quelque part qu'il se réfugie, le miguélisme se heurte à ses propres argumens. Il évoque un principe légitimiste, et c'est un fait insurrectionnel qui surgit. Il essaie d'ergoter sur ce fait, et, vraie ou fausse, l'application qu'il lui donne se trouve être en faveur de dona Maria. Se réclame-t-il de la représentation nationale? Celle-ci le condamne par la voix de ses organes tant anciens que nouveaux. S'il se rejette en désespoir de cause sur je ne sais quel fétichisme des

vieilles règles qui, pris au mot, serait tout à la fois la négation du droit absolutiste et du droit parlementaire, c'est lui-même que l'histoire surprend à violer ces règles, et à la multiple sanction que donnaient à la légitimité de dom Pedro le droit d'aînesse, le bon plaisir du royal testateur, la volonté légalement exprimée du pays, la reconnaissance de tous les gouvernemens réguliers de l'Europe, enfin sept déclarations écrites et deux sermens solennels de l'usurpateur, vient s'ajouter, vérification faite, l'autorité des précédens.

On comprend qu'aucun antagonisme réel et durable ne pouvait germer sur ce vide. Quand le sort des armes eut réconcilié la force avec le droit, et que les innombrables intérêts dont l'infant rebelle, en sa qualité de régent, tenait le fil au moment de son usurpation furent rendus à leur libre arbitre, l'amnistie générale accordée par dom Pedro n'eut donc guère à prêcher que des convertis. Le miguélisme a bien pu se glisser une dernière fois sur la scène lors des troubles de 1846, mais par un subterfuge qui équivalait à un aveu d'impuissance. L'administration Costa Cabral venait de décréter un recensement tendant à régulariser la répartition de l'impôt et d'interdire les inhumations dans les églises, mesures d'une incontestable utilité et fort inoffensives à coup sûr, mais que l'opposition d'alors imagina de dénoncer, l'une comme l'avant-coureur d'un impôt de capitation, l'autre comme une interdiction de la sépulture religieuse. Les septembristes, qui ne passaient pas précisément pour dévots, crièrent bien fort à l'irréligion, ce qu'entendant, les miguélistes, qu'on ne supposait pas si libéraux, crièrent non moins fort à la tyrannie. Dans je ne sais plus quelle localité, à Braga, je crois, le premier mort porté au nouveau cimetière fut exhumé par les femmes du peuple et rapporté triomphalement à l'église au bruit du tocsin que sonnait une des émeutières. Le prénom *Maria* et le nom *Fonte* étant fort répandus en Portugal, on les donna plaisamment à celle-ci, et le mouvement, qui prit un caractère assez sérieux pour motiver l'intervention de la quadruple alliance, s'appela la révolution de *Maria da Fonte*. La lithographie, la complainte, la légende, exploitèrent sous toutes les faces ce Jacques Bonhomme femelle. — Ici Maria da Fonte, le sabre au poing et la giberne aux reins, faisait honte aux chrétiens de l'autre sexe de souffrir qu'on les enterrât comme un vil bétail; — là elle tenait bravement tête au collecteur, qui venait imposer non-seulement la maison et le champ, mais encore la cruche, la quenouille, les jupes et jusqu'aux cheveux de la Maria da Fonte. Bien que le miguélisme, par ses affinités avec la population rurale, eût fini par se trouver placé de fait à la tête de cette singulière agitation, il n'osa pas même arborer franchement son drapeau, acceptant jusqu'au bout l'alliance et, qui plus est, la

direction du libéralisme exalté, c'est-à-dire de l'école politique dont le programme était la négation la plus absolue du sien. Il avait tacitement reconnu que les seuls intérêts dont, à défaut du principe légitimiste, l'infant rebelle aurait pu se faire un point d'appui sérieux, se trouvaient, dès cette époque, ou rassurés, ou éteints, ou neutralisés : je parle des intérêts aristocratiques et ecclésiastiques.

Lors de sa première explosion, qui eut un caractère insurrectionnel, le libéralisme portugais, faute d'un vocabulaire et d'un corps de doctrine à son usage, avait adopté, sans penser à mal, la langue et le mot d'ordre des autres insurrections du temps. Le clergé et l'aristocratie purent le croire, sur parole, radicalement niveleur, et une notable portion de celle-ci, celui-là presque en masse s'étaient rejetés, par instinct de conservation, du côté de dom Miguel; mais après avoir vu, au fort même des emportemens provoqués par le sanguinaire despotisme du prétendant, en voyant encore, au bout de dix années d'oscillations qui avaient successivement appelé à l'œuvre chartistes et septembristes, la révolution s'obstiner à reconnaître les titres nobiliaires, dont pour son propre compte elle se montrait très friande, — respecter les majorats existans, à la seule exception de ceux dont le revenu était inférieur à 1,000 francs, exception qui pouvait, à la rigueur, passer pour une nouvelle avance au principe aristocratique (1), — proclamer le catholicisme religion de l'état, — donner pour pendant à l'élément démocratique de la chambre élective une pairie héréditaire dont faisaient de droit partie les membres de la grandesse et de l'épiscopat, — force fut aux plus défians de s'avouer que cette révolution ne venait dévorer ni nobles ni prêtres. A tout prendre, et vu l'ascendant qu'ils gardent en Portugal sur les masses, la noblesse et le clergé avaient politiquement plus gagné que perdu au nouveau régime, car la charte, après les avoir reconstitués en influence indépendante et privilégiée dans la chambre des pairs, leur fournissait encore, par l'exiguité du cens électoral (2), un puissant moyen de pression sur la chambre élective. Le vieil orgueil nobiliaire en particulier ne trouvait pas moins son compte à un système qui, après avoir confirmé les majorats et l'hérédité des titres pour l'ancienne aristocratie, retirait courtoisement l'échelle entre

(1) Dans les anciennes cortès, l'ordre de la noblesse avait réclamé contre l'érection des petits majorats. Voyez, par exemple, dans la *Collecção de Cortes* publiée en 1884 par l'académie des sciences de Lisbonne, la consulte du 5 avril 1698.

(2) Pour être électeur du premier degré, aux termes de la charte de dom Pedro, et pour concourir directement à l'élection des députés, aux termes de l'acte additionnel de 1882, il suffit de justifier d'un revenu de 100,000 réis (environ 600 fr.), provenant soit de biens immeubles, soit de capitaux, soit d'une profession commerciale ou industrielle, soit d'un emploi quelconque, la domesticité exceptée.

celle-ci et la nouvelle noblesse, mise au maigre régime de titres viagers, tout au plus à *deux vies* (1), et sans majorats.

La révolution n'avait pas été de beaucoup aussi inoffensive pour les intérêts matériels de l'ancienne noblesse et du clergé; elle avait supprimé les couvens, confisqué leurs biens, aboli les dîmes ecclésiastiques, les droits seigneuriaux, les commanderies (espèces de bénéfices laïques qui avaient encore la dîme pour base), les *droits royaux* (mélange fort complexe de redevances territoriales, municipales, judiciaires, qui étaient censées comprises dans l'apanage de la couronne, mais que celle-ci abandonnait de temps immémorial, soit à vie, soit indéfiniment, à la noblesse); les *capitanias-mores*, les *alcaldias-mores*, enfin, d'innombrables priviléges de toute nature qui venaient à la file rançonner au profit des grands, des simples *fidalgos*, des couvens, des confréries, des chapelains, des abbés, des prélats, tantôt le simple paysan, tantôt le marchand, tantôt l'ouvrier, et dont quelques-uns absorbaient jusqu'au *quart* du revenu brut (2). En démolissant l'édifice, la révolution faisait, il est vrai, de son mieux pour ne pas blesser les habitans. Elle mettait à la charge de l'état les traitemens du clergé séculier, pourvoyait à la subsistance des moines et religieux décloîtrés, et dédommageait les bénéficiers tant ecclésiastiques que laïques en restituant aux premiers, sous forme de pensions viagères, l'équivalent exact de ce qu'ils avaient perdu, et en offrant aux seconds la toute propriété de biens nationaux d'un revenu moyen égal à la moitié du revenu moyen des commanderies supprimées. Ce dernier mode d'indemnité, pour lequel l'état engageait même ceux des biens dits *de la couronne* dont il n'avait pas aliéné la jouissance, fut bientôt étendu à toutes les catégories de droits seigneuriaux. — Assez équitables, comme on voit, en principe, ces compensations étaient par malheur devenues à peu près illusoires en fait (3).

Pour simplifier le service des indemnités, pour faciliter le fractionnement des biens nationaux et surtout pour se faire une ressource immédiate de ces biens, le gouvernement avait émis des titres recevables en paiement des lots cédés. Or les obligations urgentes à couvrir (frais de guerre, dédommagemens aux émigrés et aux anciens privilégiés du parti libéral, etc.) étaient si nombreuses,

(1) La loi n'a pas ôté à la couronne le droit de conférer des titres perpétuels; mais en fait, et à part deux ou trois exceptions, les titres créés par le nouveau régime ne s'étendent qu'à la seconde génération, quand ils ne sont pas purement viagers.

(2) C'est la proportion qu'atteignaient, par exemple, les *reguengos*, espèce de cens qui grevait certaines terres.

(3) La faute n'en peut être imputée au ministre Mousinho de Silveira, auteur des décrets dont il s'agit, et qui fut renversé avant même d'avoir pu les mettre à exécution.

que, dès le début, le marché se trouva inondé de ce papier : première cause de dépréciation. Ce papier, qui tombait subitement dans des milliers de mains besoigneuses, pressées d'en faire, coûte que coûte, argent comptant, n'avait pour garantie que des droits considérés au moins comme douteux par les masses et ouvertement niés par un parti qui, la veille, était encore au pouvoir : de là deux autres causes combinées de dépréciation. Peu de gens se souciant, en troisième lieu, d'engager leurs capitaux dans l'exploitation de propriétés contestées (1), et la masse des biens nationaux disponibles dépassant d'ailleurs de beaucoup celle des indemnités dues et surtout la limite des moyens de culture existant dans le pays, l'offre, comme on dit, l'emporta dans d'énormes proportions sur la demande, et la baisse croissante de prix qui en résulta pour ces biens vint encore rejaillir sur les titres qui en étaient la représentation. Le gouvernement lui-même, chez qui le besoin d'argent augmentait en raison du discrédit de ces malheureux titres, fut bientôt entraîné à des combinaisons financières plus ou moins directement basées sur cette dépréciation continue, et il l'accéléra par le fait seul de la reconnaître. Bref, bon nombre d'ayant-droits à l'indemnité en terrains en étaient encore à discuter avec eux-mêmes la question de savoir s'il la réclameraient, au risque d'adhérer par là au fait accompli, que la base même de cette indemnité avait à peu près disparu. Les titres dont il s'agit ayant fini par tomber au niveau de nos anciens assignats, des associations d'agioteurs, qui se tenaient aux aguets, en avaient fait râfle un beau matin, et, avec ces titres achetés par elles au quinzième, au vingtième, au vingt-cinquième de la valeur nominale, mais qui se trouvaient représenter, vu l'avilissement subi d'un autre côté par le prix réel des terres, une masse de biens nationaux même supérieure à celle qui correspondait au cours d'émission, elles avaient accaparé le plus clair de ces biens. Le nantissement des indemnitaires ecclésiastiques, représenté par les excédans de recettes à attendre de la rente et de l'aliénation graduelle du nouveau domaine national, n'avait guère un meilleur sort. En apparence identiques, la défaveur dont étaient frappées les terres mises en vente et celle de leur signe circulant avaient si bien agi, chacune de son côté, pour amoindrir cette opulente ressource, qu'elle avait fondu comme neige sous la simple pression des besoins courans. Après avoir tenu dans ses mains les moyens de liquider le passé et d'assurer l'avenir de ses finances, l'état se retrouvait, en face de redou-

(1) Bon nombre d'indemnitaires libéraux que le besoin n'obligeait pas à faire argent de leurs titres aimaient mieux, tout les premiers, se débarrasser de ces titres à vil prix que de braver l'espèce d'inviolabilité dont l'opinion des masses entourait les biens ecclésiastiques.

tables accroissemens de charges, non-seulement plus pauvre qu'autrefois, mais encore plus impuissant à se relever, car le fabuleux avilissement des titres de biens nationaux, c'est-à-dire de la seule valeur de bourse qui reposât sur un gage matériel et immédiatement saisissable, devait réagir pour longtemps sur les autres moyens de crédit. On devine ce qu'étaient bientôt devenus les pensions et traitemens ecclésiastiques sous un régime d'emprunts usuraires combinés avec des retenues graduelles d'intérêts et de traitemens.

Si réelles et si étendues que fussent ces involontaires spoliations, elles ne faisaient cependant que peu de victimes, et ne pouvaient pas dès lors soulever de mécontentemens bien sérieux dans les diverses catégories d'anciens privilégiés.

Et d'abord la plupart des privilégiés laïques ne perdaient de fait, par l'abolition de la féodalité, que ce qu'ils ne possédaient déjà plus. Surprise au milieu des habitudes de luxe que lui avait léguées la conquête de l'Inde par la décadence coloniale et l'appauvrissement du pays, la noblesse portugaise s'était laissée aller, depuis plus d'un siècle, à engager le plus clair de ses ressources. Pensions, redevances seigneuriales, droits viagers, droits à *deux vies*, droits héréditaires, majorats même, elle avait fini par faire argent comptant de tout, au moyen de combinaisons fort variées et fort ingénieuses qui éludaient, pour tous les cas possibles, le principe de l'inaliénabilité. La plus usitée consistait à déguiser la cession en une espèce de bail emphytéotique avec stipulation d'une rente insignifiante, mais d'un pot de vin très élevé. La rente était, par exemple, de quelques francs, et le pot de vin de cent mille francs. Les griefs qu'allait soulever ici le résultat illusoire de l'indemnité s'étaient donc par avance transmis des titulaires à un complexe personnel de cessionnaires ou sous-cessionnaires, et perdaient à ce déplacement l'unique chose qui pût les rendre redoutables, — la discipline et l'impulsion de l'esprit de corps. Quant au petit nombre de familles nobles qui n'avaient pas encore eu le temps ou le moyen d'aliéner tout ce qu'elles devaient aux prodigalités royales, elles gagnaient presque autant qu'elles perdaient au renversement de l'ancien régime, car la même loi qui supprimait les redevances féodales transformait en droit absolu de propriété, au profit des détenteurs de biens de la couronne qui n'en avaient pas cédé l'usage à des tiers, ce qui n'était en principe qu'un simple droit de jouissance.

La fraction la plus influente du clergé, celle dont l'opposition aurait pu le plus dangereusement réagir sur les masses, celle des desservans en un mot, n'était pas moins désintéressée de son côté à l'extinction de la dîme. Les abbés, les couvens, les commandeurs, qui étaient censés subvenir aux frais du culte dans les paroisses où ils

la prélevaient, n'en donnaient aux curés qu'une part minime, et souvent inférieure à leur traitement actuel. Le casuel proprement dit et les offrandes volontaires, en argent ou en nature, avaient fini par constituer le véritable revenu de ceux-ci. La nouvelle législation n'ayant pas tari ces deux sources (1), les curés se trouvaient de fait avoir gagné en indépendance et n'avoir rien perdu comme bien-être à passer de la parcimonieuse tutelle des bénéficiers sous le patronage indigent de l'état.

Restaient les gros bénéficiers ecclésiastiques (abbés, chanoines et prélats) et les moines. Les premiers ne formaient qu'une insignifiante minorité, et les seuls d'entre eux qui auraient pu exercer sur la masse du clergé séculier et des fidèles un dangereux ascendant, — les évêques miguélistes, — s'étaient mis eux-mêmes hors de cause en résignant leurs siéges à la suite de l'arrangement conclu entre le gouvernement de dona Maria et la cour de Rome. Quant aux moines, s'ils paraissaient redoutables par leur nombre, ils cessaient de l'être par leur dispersion. Beaucoup avaient d'ailleurs fini par se placer dans le clergé paroissial, ce qui les intéressait au nouvel ordre de choses. Les dons volontaires des fidèles, ajoutés au produit de quelques messes, sont venus compenser pour les autres les irrégularités de paiement et les retenues partielles de leur pension alimentaire. Enfin le temps, à qui revient le premier rôle dans l'apaisement de griefs essentiellement personnels et viagers, avait, dès 1846, considérablement éclairci les rangs ou amorti l'activité de l'ancien personnel des couvens. Le chiffre annuel des allocations dues aux anciens moines, qui s'élevait en 1836 à 285 *contos de reis* (2), ne figure plus que pour 134 *contos* dans le budget de 1849, et pour 92 *contos* dans celui de 1856. En 1849, l'âge moyen de ces pensionnaires dépassait déjà 52 ans.

Le mobile, la cohésion, le nombre, faisaient donc tout à la fois défaut dès 1846, et à plus forte raison en 1854, aux deux ou trois groupes d'intérêts dont se composait originairement le miguélisme. Il ne se serait pas désagrégé de lui-même, que son écroulement était désormais inévitable. Le paysan n'était plus miguéliste, et, chose doublement rassurante, le vide qui s'était lentement et silencieusement opéré sous le vieux sol contre-révolutionnaire des campagnes était, comme on va voir, assez large pour servir à la fois de tombe au radicalisme naissant et à l'absolutisme caduc. La liberté se trouvait du même coup soustraite à deux périls opposés.

(1) La révolution les avait plutôt activées en surexcitant par une apparence de persécution le zèle religieux des paysans.

(2) Le *conto de reis* représente environ 6,000 francs.

II.

En Portugal comme en Espagne, la propagande révolutionnaire avait si peu entamé le paysan, la facilité de la vie dans ces climats privilégiés et la charité, à bon marché prodigue, des couvens rendaient pour lui si tolérables les exactions de la féodalité ecclésiastique et laïque, — il était, en un mot, si peu fait à l'idée qu'une société pût subsister sans moines et sans seigneurs terriens, qu'il avait d'abord accueilli le nouveau régime avec ce mélange de défiance et de stupeur que provoque l'invraisemblable. Le miguélisme, bien secondé en cela par les gratuites maladresses de langage de certain libéralisme, avait eu aisément raison de ces imaginations frappées; mais le sens politique des masses ne réside pas tout entier dans l'imagination, il loge aussi, qu'on nous passe le mot, dans le ventre, et l'expérience ayant démontré que l'invraisemblable devenait possible et même normal, que la cloche de la paroisse sonnait messe et vêpres comme autrefois, que le ciel partageait indistinctement le soleil et la pluie entre le champ de l'acquéreur de biens nationaux et celui dont le propriétaire laissait pieusement pourrir le dixième de la moisson sur place, les paysans en étaient peu à peu venus à conclure que Dieu restait au moins neutre dans la question, et à prendre la révolution pour ce qu'elle était, c'est-à-dire pour un immense dégrèvement.

La moyenne des charges imposées à la propriété foncière est aujourd'hui, si l'on veut, à peu près la même qu'autrefois; mais l'impôt actuel est réparti moins inégalement et sur un plus grand nombre de propriétaires et de fermiers, ce qui a permis de limiter le maximum des cotes foncières au dixième du revenu. Pour les propriétés grevées, par exemple, du cens appelé *reguengo*, pouvant s'élever, nous l'avons dit, jusqu'à 25 pour 100 du produit brut, et auquel venaient successivement s'ajouter la dîme du clergé et la dîme royale, ensemble 20 pour 100, le nouveau régime réduisait donc l'impôt dans la proportion de 45 à 10, ou de *sept neuvièmes*, en même temps qu'il augmentait le revenu dans celle de 55 à 90, ou de *sept onzièmes*. Ajoutons que le paysan, qui, sous le système féodal, osait à peine aborder la culture des terres de première classe, trouve aujourd'hui profit à défricher celles de seconde, et même de troisième classe, ce qui constitue pour lui un autre accroissement de revenu.

Dans ces progrès forcément inégaux, comme les vieilles exactions auxquelles ils correspondent, quelle est la part du bien-être général? Les relevés de la population, les seuls qui, dans la statistique portugaise, remontent un peu haut, nous fourniront à cet égard une

première base d'évaluation. La diffusion de l'aisance dans les masses ayant en effet pour triple conséquence de ralentir l'émigration, de diminuer les chances de mortalité et de rendre le mariage accessible à un plus grand nombre d'individus, on peut, sauf de très rares exceptions, poser comme axiome que tout progrès numérique de la population présuppose une amélioration matérielle du sort des masses.

Cherchons d'abord, entre les recensemens assez irréguliers du passé, deux périodes de durée égale et appartenant, l'une à l'ancien, l'autre au nouveau régime. Les seules qui remplissent cette condition d'égalité sont, pour l'ancien régime, la période de 1798 à 1820, et pour le nouveau celle de 1828 à 1850, dont quatre années appartiennent même au système féodal, ce qui atténuera le contraste que nous voulons faire ressortir. La première comprend la guerre avec la France; mais la seconde comprend l'usurpation de dom Miguel, et, si ces deux circonstances ne s'équilibrent pas, la différence ne peut être encore qu'à notre détriment. La guerre civile a dû en effet bien autrement nuire à la propagation de l'espèce qu'une invasion qui jetait simultanément dans le pays deux armées étrangères, et les emprisonnemens, les innombrables expatriations, aggravées de séquestrations de biens, qui signalèrent le règne de l'infant, constituent pour la population une perte sèche, ce qu'on ne peut dire du déplacement régulier des fonctionnaires et des grands qui suivirent Jean VI au Brésil, d'où ils commencèrent à revenir dès 1812, les uns avec une famille accrue, les autres avec la famille qu'ils s'étaient donnée durant l'émigration. Ceci posé, voyons les chiffres :

Recensement (1) de 1820.....	3,013,000 âmes.
Recensement de 1798.....	2,971,770
Différence au profit de 1820.....	41,230 âmes.

Accroissement proportionnel en 22 ans, environ 1,40 pour 100, ce qui n'était guère que le dixième de la progression normale des autres populations européennes.

Recensement de 1850.....	3,471,199 âmes.
Recensement de 1828.....	3,038,865
Différence au profit de 1850.....	432,334 âmes.

Accroissement proportionnel en 22 ans, 14,22 pour 100, d'où il suit que la nouvelle législation aurait eu pour effet immédiat d'accélérer le mouvement indicateur de la prospérité matérielle dans

(1) Ces chiffres ne se rapportent qu'à la population de la portion continentale du royaume.

l'énorme proportion de 1,40 à 14,22, ou, en d'autres termes, de *décupler* l'essor des Portugais vers le bien-être. Ce mode d'évaluation reste même au-dessous de la vérité, si l'on tient compte d'un fait tout spécial au pays, et qui, contrairement à la règle, a tout à la fois pour résultat de ralentir le progrès de la population et d'activer celui de l'aisance. Je veux parler du développement croissant qu'a pris depuis vingt ans l'émigration temporaire au Brésil des Portugais des classes inférieure et moyenne, qu'attire dans l'ancienne colonie, non le besoin de vivre, mais la perspective presque assurée d'y faire fortune, grâce à la supériorité que leur donnent leur activité d'Européens sur les créoles et la communauté de langue et d'origine sur les autres Européens (1). De même qu'elle avait jadis son moine, chaque famille a aujourd'hui son *brésilien*, qui revient, au bout de quelques années, placer et dépenser sa fortune en Portugal.

Peu importe à l'individu, dira-t-on, que la masse du bien-être général augmente si le nombre des co-partageans s'accroît dans la même proportion. C'est vrai; mais si rapide que soit en Portugal le progrès de la population, celui du bien-être individuel garde encore l'avance. Un calcul trop long pour trouver place ici fournirait (2) par exemple la preuve que les nouvelles conditions économiques ont diminué les chances moyennes de célibat et accru les chances de mariage d'environ 24 pour 100. Voici un chiffre non moins significatif.

La presque totalité des individus qui, en 1850, se trouvaient en âge de former des établissemens distincts étaient évidemment nés sous l'ancien régime, et cette catégorie ne participait dès lors que peu ou point à l'impulsion exceptionnelle donnée par le nouveau régime à la population. Dans des conditions économiques stationnaires, c'est-à-dire dans une situation où le rapport des individus qui possèdent à ceux qui ne possèdent pas n'aurait pas varié, la proportion d'accroissement du nombre de feux de 1828 à 1850 ne dépasserait donc que de très peu celle de la période 1798-1820. Or a nouvelle proportion est presque *sextuple* de l'ancienne (14,4 pour 100 contre 2,5 pour 100). C'est une progression bien autrement rapide que celle des mariages, — d'où il suit qu'indépendamment

(1) Les détaillans portugais sont à peu près les seuls intermédiaires entre les manufactures anglaises et la consommation brésilienne.

(2) En voici les élémens. A la fin de la première des deux périodes que nous avons mises en regard, la proportion annuelle des mariages était de 1 sur 166 habitans, et, à la fin de la seconde période, de 1 sur 144; — mais le mouvement des naissances ayant été dix fois plus rapide dans la seconde que dans la première, la proportion des individus non nubiles aux nubiles se trouvait accidentellement fort exagérée en 1850, et toutes défalcations faites, le nouveau rapport comparatif se trouve ramené à 1 mariage sur 128 habitans au plus.

du nouveau contingent d'individus qui trouvaient dans la masse accrue du bien-être le moyen de s'élever à la responsabilité pécuniaire de chefs de famille, maintes familles déclassées, que la nécessité de prélever sur des salaires irréguliers leur nourriture et leur loyer condamnait à l'indigence, ou que la domesticité coupait en deux, ont conquis la sécurité et la liberté du *chez soi*. — Encore un fait qui résumera tous les autres : malgré l'invasion du demi-million de nouveaux-venus qui représentent l'accroissement de la population de 1828 à 1850, et qui tout à la fois apportaient aux agglomérations domestiques un surcroît moyen d'environ un septième, — à la masse une cause d'appauvrissement (la plupart étant, vu leur âge, des consommateurs non producteurs), telle a été l'impulsion du bien-être général, tel a été l'essor de l'individu vers l'indépendance matérielle, c'est-à-dire vers l'aisance, que la proportion d'habitans par feu se trouvait être, à la fin de cette période, même plus faible qu'au commencement (3,86 habitans par feu en 1850 contre 3,87 en 1828). La différence serait même plus marquée sans les nombreuses émigrations qu'avait provoquées en 1828 la persécution miguéliste.

Voilà qui est donc bien évident : par une anomalie que l'énorme excédant des ressources naturelles du Portugal sur les besoins de sa population (1) laissera longtemps se produire, le nombre des preneurs a beau augmenter, la quote-part de chacun augmente plus rapidement encore. L'aptitude à créer de nouvelles familles se développe en même temps que la moyenne numérique de chaque famille. La progression de la population, en un mot, a pour pendant la diminution du prolétariat. Un économiste portugais, M. C. A. da Costa (2), signalait, il y a dix ans déjà, cette rapide accession du prolétariat vers la propriété. « C'est plaisir de voir, dit-il, comment depuis la mise en vigueur de cette loi (celle qui supprimait les *droits royaux*) nos terres vagues se défrichent. Je connais des propriétaires qui, depuis lors, ont fait des centaines de baux emphytéotiques de simples *alqueires* (quelques ares) avec des prolétaires journaliers, lesquels n'osaient pas naguère jeter la bêche sur la lande vierge qu'ils foulaient, par terreur des pensions qu'ils auraient à servir en sus de leur peine. »

La théorie peut condamner cette fièvre de propriété qui, en morcelant le sol, multiplie les frais généraux de culture; mais le morcellement en Portugal a deux excuses. La première, c'est qu'il s'accomplit surtout aux dépens des terres incultes et augmente dès lors le domaine agricole bien plus qu'il ne le divise : c'est là pour le mo-

(1) Avec son climat et sa situation privilégiés, le Portugal n'avait encore, en 1850, que 108 habitans par mille carré.

(2) *Projecto de Banco provincial de Portugal*, Lisbonne 1846.

ment l'essentiel; la question d'administration ne vient qu'après la question de conquête. La seconde, c'est que les intéressés y trouvent leur compte. La très petite propriété, par cela même qu'elle ne suffit pas aux besoins du cultivateur et que celui-ci est obligé de compléter ses ressources par les salaires du dehors, implique en effet un avantage qui compense l'exagération relative des frais généraux : elle réalise les conditions privilégiées d'une industrie dont le capital d'exploitation ne resterait jamais inactif, puisque ce capital, qui n'est ici que le travail personnel du propriétaire, s'en va, son effet produit, chercher emploi chez le voisin (1). La preuve que l'ancien journalier a réellement gagné à devenir très petit cultivateur, c'est qu'au lieu de retomber dans la pauvreté, il s'élève très rapidement à un nouveau degré d'aisance. Le signe indicateur le plus sûr de la pauvreté ou de l'aisance des classes inférieures, c'est leur tendance plus ou moins marquée à tirer profit du travail des enfans, et cette tendance doit rapidement décroître en Portugal, si nous en jugeons par le mouvement des écoles primaires, qu'ont fréquentées 70,000 enfans en 1849, — 80,000 en 1851, — 91,000 en 1853. C'est une progression bis-annuelle d'*un septième*, c'est-à-dire dix ou douze fois plus rapide que le mouvement même de la population. — Si de l'instruction publique je passe aux douanes, je trouve, d'autre part, que pour ceux des produits étrangers dont l'importation reflète le plus directement le degré d'avancement d'une population sous le double rapport du comfortable de la vie et des commodités du travail, je trouve, dis-je, que pour ces produits le chiffre total des mises en consommation avait presque exactement doublé en 1850, comparativement à 1843 (2).

(1) C'est par l'alliance de la petite propriété avec le travail industriel, c'est-à-dire avec les salaires du dehors, que les paysans des Flandres étaient arrivés à une aisance proverbiale. C'est par la cessation de ce cumul que les Flandres tombèrent, en une dizaine d'années, dans ce paupérisme effroyable où les surprit la disette de 1846-47.

(2) 2,571 contos de réis en 1843 contre 5,094 contos en 1850. L'augmentation a été d'un sixième pour l'article *vitrifications*, de plus du quart pour les denrées coloniales, de plus du tiers pour l'article bois. Pour les métaux, la mise en consommation a plus que *triplé*. C'est à dessein que nous avons omis dans ce relevé les tissus. La frontière de terre n'est, d'un bout à l'autre, qu'un vaste entrepôt de cotonnades et de lainages anglais que la contrebande introduit en petites quantités, mais sans relâche et par vingt points à la fois, sur le marché espagnol. Les chiffres de la statistique douanière n'ont donc aucune valeur en ce qui concerne les tissus en question, attendu que cette contrebande parcellaire a dû être confondue plus d'une fois, et dans des proportions très variables, avec les mises en consommation. Il n'est pas moins évident que la consommation du drap et de la cotonnade, qu'on peut classer parmi les objets de première nécessité, a dû s'accroître aussi bien que celle des denrées coloniales par exemple, qu'on peut à la rigueur considérer comme articles de luxe. Ajoutons qu'à l'égard du seul tissu qui ne prenne pas la route de Portugal pour arriver en Espagne, — les soieries, — la consommation s'est accrue de plus de 7 pour 100.

Un progrès déduit des mouvemens de la statistique générale ne saurait être mis tout entier, dira-t-on, au compte des paysans. — Non certes, et c'est là justement ce qui le fait réel et durable. Le petit cultivateur est le premier intéressé à ce que le gros propriétaire de qui il attend un supplément en salaires, les classes commerciales qui accumulent les capitaux nécessaires à celui-ci, l'habitant des villes qui est le principal acheteur de l'excédant de la production des campagnes, participent du développement de l'aisance. Le point essentiel à constater, c'est qu'un progrès qui introduisait de si larges remaniemens dans la statistique générale a dû porter forcément sur les masses, c'est-à-dire sur les paysans qui forment l'immense majorité de ces masses, et donner ainsi à la pression chaque jour plus molle du miguélisme dans les campagnes le contre-poids croissant de l'intérêt personnel. On pourrait même soutenir que la quote-part individuelle du paysan au dividende de bien-être créé par les nouvelles institutions a été de beaucoup la plus forte. Il n'existe aucun relevé complet de l'agriculture sous l'ancien régime; mais s'il est vrai, comme l'a dit naguère un écrivain distingué du pays (1), que « le Portugal, avant l'abolition de la dîme et des droits féodaux, n'avait pas de quoi manger deux ou trois mois de l'année, » la progression de la richesse agricole laisserait bien en arrière celle qui se manifeste dans l'ensemble du mouvement social. Nous demandons encore grâce pour quelques chiffres qui seront les derniers. L'arithmétique a droit à quelque indulgence quand elle est de l'histoire, — et ce n'est pas ici de l'histoire seulement. Mesurer les forces contenues qui fermentent dans l'apparente stagnation du Portugal, c'est indiquer d'avance la vitesse et l'étendue du torrent de production qui en débordera le jour probablement prochain où la pioche du terrassier ouvrira une issue à ces forces, et où des chemins de fer offriront leurs facilités exceptionnelles de transport à des accumulations de denrées qui, faute de routes, même ordinaires, ne pourraient aujourd'hui franchir un rayon de vingt lieues qu'à la condition de *doubler* de prix.

Moins de quinze ans après l'époque où le Portugal était réduit à attendre du dehors les deux ou trois douzièmes de ses moyens alimentaires, les rôles commencent à s'intervertir. Dès 1846 par exemple, non-seulement le Portugal a cessé d'importer du maïs et du seigle, mais il en vend déjà à l'étranger 130,000 hectolitres. Pour l'ensemble des céréales autres que le riz (qui est également en progrès), c'est-à-dire pour le blé, le maïs, le seigle, l'orge, l'avoine,

(1) M. A. Herculano, dans la *Revista Peninsular*, n° de février 1856. Les nombreux renseignemens verbaux que nous avons pu recueillir confirment cette assertion.

l'excédant de la récolte sur la consommation était, en 1848, d'environ 140,000 *moïos* (mesure de 828 litres), et en 1852 de 230,000 *moïos*. La consommation totale (alimentation et ensemencemens) ayant pris 1,066,000 *moïos* en 1851, voilà donc ses besoins dépassés d'à peu près 22 pour 100, qui, joints à l'ancien déficit de deux douzièmes, ou environ 16 pour 100, minimum de l'estimation de M. Herculano, et en tenant compte de l'accroissement du chiffre des consommateurs, donneraient au moins 45 pour 100, comme mesure de l'augmentation nette de la production des céréales comparativement à l'ancien régime. C'est trois fois l'essor actuel de la population. Et il ne s'agit pas ici d'un simple déplacement de cultures, car toutes les autres sont en progrès. Bien que les vins du Douro aient perdu en 1836 les priviléges de tarif dont ils jouissaient, depuis le traité Methwen, dans la Grande-Bretagne, leur principal marché, et y soient assimilés désormais aux vins de France, la moyenne décennale de la production, pour la période 1839-1848, dépasse de 23 pour 100 la dernière moyenne de l'ancien régime. Si l'on ne considérait que les trois dernières années de cette période, l'accroissement serait d'environ *soixante* pour 100. L'olivier et l'oranger mettent beaucoup plus de temps à se développer que la vigne; mais les derniers relevés signalent un accroissemement de plus d'un *tiers* dans la production de l'huile de 1848 à 1851, et la récolte des oranges était de *trois septièmes* plus élevée en 1852 qu'en 1851. — La production des pommes de terre dépassait en 1851 d'*un sixième*, et en 1852 de *quatre cinquièmes* la production de 1850; ainsi de suite. La moyenne d'accroissement de la production des céréales peut donc être acceptée à coup sûr pour l'ensemble des productions.

Les procédés perfectionnés de culture n'ayant que peu ou point pénétré en Portugal, cet accroissement de près de moitié en sus dans la production doit nécessairement s'expliquer par une extension proportionnelle du sol cultivé. Le grand propriétaire n'ayant pas, d'autre part, intérêt à dépenser son argent pour grossir des accumulations de denrées que, dans l'état actuel des moyens de transport, il n'écoule déjà que péniblement et dans un très petit rayon, les terres défrichées ont dû non moins nécessairement se répartir entre les cultivateurs parcellaires, ceux qui produisent autant pour consommer que pour vendre. Il ne faudrait certes pas torturer les chiffres qui précèdent pour évaluer en centaines de mille le nombre des petits propriétaires ou fermiers et des journaliers qui ont dû conquérir à ce partage, — ceux-là, l'aisance par l'extension de leurs cultures, ceux-ci, la propriété (1). — Si Maria da Fonte savait lire, Maria da Fonte elle-même n'en reviendrait pas.

(1) Dans le district de Coïmbre, où la présence de la vieille université portugaise

Tous les progrès s'enchaînent, et la rénovation sociale qui créait ici tant d'intérêts nouveaux aura impliqué, remarquons-le, une compensation directe pour les intérêts déchus. Les titulaires et cessionnaires des anciens priviléges seigneuriaux sont en effet chaque jour dédommagés de l'avortement du système d'indemnité par la vente ou l'affermage en petits lots d'innombrables terres incultes qui, sous l'ancien régime, ne trouvaient pas de preneurs. L'appât a si bien réussi, que, sous ce rapport, l'ancienne noblesse est déjà plus révolutionnaire que la révolution même. Elle demande ouvertement l'aliénation des majorats, respectés par celle-ci. Un projet de loi dans ce sens ayant été dernièrement présenté, la chambre des pairs en a accepté d'emblée le principe, et, pour rendre la contre-partie complète, c'est la chambre des députés qui trouve ce projet trop hardi. Avec les paysans, le nouveau régime aura, en un mot, gagné à sa cause les seules influences rétrogrades qui fussent encore en mesure d'agir sur eux. Le miguélisme a perdu à la fois son armée et ses chefs.

Si le miguélisme était mort, et bien mort, à l'avénement de dom Pedro V, le radicalisme n'avait pas même eu la peine de naître, car il ne répondait à rien, soit dans les instincts, soit dans les besoins, soit dans les passions de la société portugaise.

L'instinct politique des masses pouvait ici d'autant moins s'emporter jusqu'aux haines de 93, qu'il n'arrivait même pas, on l'a vu, aux idées de 89. Le moderne programme de la démagogie, — le socialisme, — serait plus inintelligible encore que l'ancien pour le peuple portugais. Le droit au travail est surabondamment départi aux classes laborieuses dans un pays où un domaine exploitable, presque égal au *quart* de celui de la France, sollicite un nombre de bras *neuf fois* moindre, et où cette somme, déjà si insuffisante, de force humaine disponible est encore en partie détournée de la production proprement dite par le service des transports (1). Il

avait probablement accumulé plus de priviléges féodaux qu'ailleurs, et où l'effet de leur suppression a dû être d'autant plus marqué, le domaine agricole s'accroîtrait en moyenne de plus de 11 pour 100 par an, si l'on en juge par les relevés de la production des céréales en 1840 et en 1848. Le mouvement est visible jusque dans l'Alemtejo, où le manque de bras (l'Alemtejo est près de quatre fois moins peuplé que l'ensemble du royaume) semblerait s'opposer plus que partout ailleurs au développement des cultures, mais où, pour employer une expression déjà proverbiale dans le pays, les *baldios* (terres vagues) se convertissent, comme par enchantement, en *tapadas* (ou enclos).

(1) Les transports à dos d'homme, même pour les grandes distances, ne sont pas ici une exception. Le sucre, par exemple, n'arrive pas autrement dans l'intérieur du pays; six hommes en portent ensemble un poids de 60 *arrobas*. Les transports à dos de mulets ou en charrettes à bœufs n'appartiennent pas à un système de locomotion beaucoup plus avancé. Nous serions en mesure de démontrer qu'à poids et à distances égaux, ils absorbent en Portugal de dix à cent fois plus de journées d'homme que n'en prendraient

n'est pas jusqu'à la théorie communiste même qui ne trouve dans la surabondance des terres disponibles et dans l'empressement des détenteurs à s'en dessaisir par petits lots une large et pacifique réalisation.

Au train dont marche cette transformation du journalier en propriétaire, en locataire emphytéotique ou en métayer, les cultivateurs manqueront au sol bien plus tôt que le sol aux cultivateurs. Le Portugal, remarquons-le aussi, n'a que peu ou point de grandes manufactures, à quoi le radicalisme, dans son ancienne et dans sa nouvelle acception, perd deux puissans auxiliaires : les crises industrielles, qui lui font bien vite un parti, et les agglomérations ouvrières, qui lui donnent au moment précis une armée.

III.

Le libéralisme proprement dit, — cette impatience d'action qui, en Portugal comme ailleurs, s'était emparée des classes moyennes, — pouvait encore moins que les humbles aspirations des masses dégénérer en radicalisme. Grâce à dom Miguel et à l'heureux hasard qui réunissait sous son drapeau l'esprit de rébellion et l'esprit d'immobilité, l'effroyable malentendu d'où était sorti 93 n'a pas été possible ici un seul instant. L'irritation causée par la résistance désespérée de l'absolutisme se tournait en fidélité dynastique du moment où la légitimité représentait bien évidemment la liberté.

La tradition monarchique n'étant pas interrompue par la révolution, les dévouemens, les capacités, les influences que celle-ci mettait en évidence, furent tout naturellement payés en monnaie monarchique, c'est-à-dire en titres et en décorations. La couronne put s'en montrer d'autant plus aisément prodigue, que, par l'abolition des droits féodaux et des bénéfices laïques, il n'en coûtait désormais à l'état que du parchemin et du ruban. Et voilà qui n'a pas dû peu contribuer non plus à retenir à temps le libéralisme portugais sur la pente de 93. Sous la peau de tigre de maint de nos fauteurs de jacobinisme, qui n'a pas vu poindre en effet la rouge oreille de ce bon M. Jourdain, — mais du Jourdain déniaisé et éclairé par un siècle de railleries et cédant à la tentation de faire trembler ceux qu'il faisait rire depuis Molière? En Portugal, les rancunes analogues avaient à peine eu le temps de se produire, qu'une pluie de brevets était venue les transformer en solidarité. Et encore, dans les pro-

ceux qui sont usités en France. Le maximum de la charge d'un mulet, qui met un jour à franchir une distance de 25 à 30 kilomètres, est de 8 arrobas, moins de 120 kilogrammes. — Avec les charrettes, et sur les routes du pays, une paire de bœufs ne traine au plus qu'un poids de 60 *arrobas*. La limite de poids descend même jusqu'à 40 *arrobas* pour les charrettes de Lisbonne, et à 15 *arrobas* pour celles de Porto.

grammes égalitaires par où débuta le libéralisme portugais, y avait-il plus d'esprit d'imitation que de rancune véritable. La grande noblesse féodale, celle qui, durant le moyen âge, eut si souvent maille à partir avec les communes, avait presque entièrement disparu avec dom Sébastien dans la journée d'Alcacer-Quibir. Tout récemment, le marquis de Pombal en avait à peu près fini avec le reste, et le petit nombre qu'épargna la hache du Richelieu portugais pouvait bien moins inspirer la jalousie que ce vague intérêt qui s'attache aux vaincus. Les vieilles familles avaient d'ailleurs, on l'a vu, transmis leurs droits territoriaux à des tiers, sur qui retombait ainsi la responsabilité des exactions seigneuriales. Quant à la petite noblesse, qui sema en France tant de germes d'irritation dans les classes moyennes, elle s'y confondait en Portugal, ou pour mieux dire les absorbait.

La guerre des Maures avait en effet tellement multiplié les exploits individuels et par suite les distinctions et priviléges féodaux sur ce sol reconquis pouce à pouce, — la merveilleuse aventure qui livra aux enfans perdus de ce petit pays l'Afrique, l'Asie et un tiers de l'Amérique avait plus tard ajouté à cet immense personnel nobiliaire un contingent si nombreux, que le temps, les mariages et les substitutions aidant, la classe des *fidalgos* ou des gens qui se réclamaient d'une parenté quelconque avec eux avait fini par s'étendre jusqu'aux dernières limites de la bourgeoisie. Sur ces entrefaites et par l'influence des couvens, qui y trouvaient matière à fondations pieuses, l'abus des majorats, originairement limité aux biens et revenus de la noblesse, avait envahi la propriété entière, et les confusions qui au bout de quelques générations en résultaient étaient devenues la source d'autres revendications nobiliaires beaucoup moins fondées, mais d'autant plus bruyantes. Enfin, pour échapper à la redoutable défaveur que l'inquisition faisait peser sur les *chrétiens nouveaux,* les descendans des Juifs et des Maures convertis, catégorie fort nombreuse en Portugal, avaient dû longtemps s'ingénier à simuler un lien de famille avec les *fidalgos* dont ceux-ci avaient reçu le nom au baptême, et, dans des temps plus calmes, la vanité avait fait son profit des subterfuges de la peur. Ouvrez au hasard l'*Almanach de Portugal,* et vous croirez tomber juste sur la liste de la grandesse. Les noms les plus historiques s'y répètent de façon à rivaliser avec la banalité proverbiale de nos *Dupont* et de nos *Durand,* et l'adresse la plus modeste y étale souvent trois et quatre noms à la file, sautant d'une branche à l'autre de l'arbre généalogique jusqu'à ce qu'elle atteigne quelque greffe seigneuriale où se percher. On comprend qu'il n'y a guère place dans cette bourgeoisie pour les haines de caste. Sommé à son arrivée au pouvoir de traduire en faits les lieux communs égalitaires qu'il lançait des bancs

de l'opposition, le radical le plus violent s'en défendrait sur les égards qu'on se doit entre cousins, — et, au besoin, entre frères politiques. Chaque insurrection septembriste a tenu en effet à honneur, et ceci dit tout, de compter deux ou trois membres de la grandesse dans son état-major.

S'il n'y a lieu en Portugal ni à guerres de principe, ni à guerres de classes, ni à guerres de castes, pourquoi donc cette interminable série d'insurrections et de contre-insurrections dont se compose depuis vingt ans son histoire? C'est justement, on va le voir, parce qu'on y est trop d'accord sur le fond et que, dom Miguel mis hors de cause, la scène politique se trouvait livrée à une seule et même opinion, divisée par la force des choses en deux groupes : les gouvernans et les gouvernés, ceux qui sont au pouvoir et ceux qui veulent y être. Les premiers occupans s'étant naturellement appelés *chartistes* ou conservateurs, force fut à leurs rivaux, qui n'entendaient pas être la droite, de devenir pour se différencier, la gauche, puis les *septembristes* (1); mais cet antagonisme de noms répondait en réalité si peu à un antagonisme de principes, que les mêmes hommes ont souvent secondé ou dirigé deux, trois, quatre réactions contraires, ne s'arrêtant dans ce laborieux va-et-vient que lorsqu'ils trouvaient un fauteuil ministériel où s'asseoir. La même ville, — Porto, — n'a-t-elle pas d'ailleurs invariablement servi de foyer à chacune de ces réactions, et la charte de dom Pedro, prétexte officiel du conflit, n'a-t-elle pas été, de reculade en reculade, finalement adoptée par les septembristes vainqueurs, sauf d'insignifiantes modifications, qui, je le montrerai, en exagèrent le principe bien plutôt qu'elles ne l'atténuent?

Or l'excès en toute chose est un défaut, voire l'excès de bonheur. Le premier inconvénient de cette absence de partis proprement dits, qu'on se prendrait à envier au Portugal comme une garantie exceptionnelle d'ordre, est de faire de l'émeute le chemin à la fois le plus court et le plus facile du pouvoir. Sachant d'expérience que les ministres en expectative s'empresseront de reprendre, à quelques mots près, le programme des ministres en exercice, le pays, la masse électorale ne voit pas même un intérêt de curiosité au remplacement de ceux-ci, et les ambitions trop impatientes, que ne satisfait pas la modeste perspective d'une promotion à l'ancienneté, n'ont dès lors qu'une ressource : c'est de demander à une surprise insurrectionnelle, — qu'amnistie d'avance l'indifférente sécurité du pays, — ce qu'elles ne peuvent immédiatement attendre d'un mouvement légal

(1) Sans songer d'ailleurs le moins du monde aux lugubres analogies que cette dernière dénomination, dont les dotait un hasard d'almanach, allait évoquer au dehors contre eux, et tout comme ils seraient devenus les *décembristes* si leur premier *pronunciamento*, au lieu d'éclater vers la Saint-Michel, avait tardé jusqu'à la Saint-Nicolas.

d'opinion. Elles cèdent d'autant plus aisément à la tentation, qu'elles la croient volontiers légitime par un travers de vanité qui est la plaie des petits peuples. Nul n'est prophète dans son village. Or le Portugal, qui n'a qu'une seule université où passe et fraternise toute la classe lettrée de la nation pour converger de là vers les deux uniques grands centres de Lisbonne et de Porto, où les relations d'école se continuent, le Portugal n'est sous ce rapport qu'un grand village. Personne n'y fait accepter sa supériorité, car personne n'y a le prestige de l'inconnu. — « On n'éternue pas dans le Minho qu'il ne soit répondu *Dieu vous bénisse* dans l'Algarve, » disait un jour le spirituel ministre de l'intérieur, M. da Fonseca Magalhães. Comment l'admiration serait-elle possible entre gens qui se crient de si loin : Dieu vous bénisse? Dans cette prédisposition de l'esprit public, tout succès devient naturellement passe-droit, et la dénégation sera d'autant plus acerbe que le succès sera plus mérité, la supériorité plus réelle. Je ne voudrais pour preuve de la haute valeur politique du comte de Thomar que la violence exceptionnelle des haines qui l'ont renversé deux fois.

Un autre inconvénient de l'absence de partis foncièrement hostiles l'un à l'autre ou aux institutions, c'est de supprimer, pour ces emportemens de l'ambition ou de l'envie, le contre-poids d'une responsabilité politique sérieuse. Chartistes et septembristes n'enfonceraient pas tour à tour avec un si déplorable sans-façon la porte du domicile commun sans l'encourageante certitude qu'il n'y a pas de voleurs dans le voisinage. Otez la sécurité, et vous aurez la discipline. Supposez les septembristes véritablement ennemis de la charte et du trône,— le miguélisme encore redoutable,— les radicaux sincèrement niveleurs, — et tout un passé insurrectionnel disparaît. Les signatures de l'aristocratie n'iront plus s'égarer au bas des proclamations radicales. Les septembristes y regarderont à deux fois avant de patroner l'agitation miguéliste de 1846, et le *pronunciamento* de 1851 ne viendra plus jeter à l'Europe ébahie la double énigme d'un des chefs traditionnels du chartisme allant fraterniser à Porto avec une insurrection qui se donnait pour mot d'ordre le renversement de la charte, et de cette insurrection soi-disant démocratique, constatant son triomphe par la restauration... d'un grand chambellan! En 1842, l'homme gouvernemental par excellence, le futur comte de Thomar, n'avait-il pas fait lui-même appel à la révolte, et, qui plus est, contre l'administration dont il était membre? Ce fut pour le bon motif, je le veux, pour le rétablissement de la charte abolie par une autre révolte; mais aurait-il joué avec le feu s'il avait pu soupçonner quelque mine républicaine ou miguéliste sous le sol? — La responsabilité matérielle était d'ailleurs ici plus nulle encore que la respon-

sabilité morale. Recrutée jusqu'à ces derniers temps par la presse et dès-lors en rébellion tacite et permanente contre le pouvoir, quel qu'il fût, l'armée appartenait de fondation à quiconque venait renverser celui-ci.

Ce qui rend le désordre si facile le rend par compensation assez inoffensif. Débutant par où les autres finissent, par la conquête de l'armée, les révolutions portugaises ne sauraient être ni longues ni meurtrières : les remaniemens les plus violens du pouvoir s'accomplissent ici avec la pacifique régularité d'un renouvellement de poste à la garde montante, et il y a en réalité moins de sang répandu que dans telle élection de la légale et prude Angleterre. Elles sauraient encore moins être intolérantes et oppressives. Le perpétuel ballottage de *pronunciamentos* a si souvent mêlé vainqueurs et vaincus, indépendamment des innombrables relations de parenté ou d'amitié résultant de la petitesse du pays, que les rancunes politiques sont constamment tenues en bride par les convenances privées. La même plume signera par exemple, et sans qu'on y trouve à redire, avec l'ordonnance de bannissement du ministre vaincu, des brevets pour les parens ou les protégés de celui-ci, qui, après quelques mois d'absence donnés au décorum, reviendra tranquillement *fumer* sa contumace dans le salon d'un ami commun, aux dépens des cigares du vainqueur; le tout à charge ou à titre de revanche. La grande cause de tant de rivalités, la camaraderie, contribue ainsi la première à en amortir l'effet. Aux mots et aux hommes près, c'est la fronde transportée en plein XIXe siècle, et il ne manque à l'analogie ni le grand seigneur caressant les halles, on l'a vu, ni même le coup de pistolet en l'honneur des dames. Un roi d'Espagne, Charles III, je crois, disait plaisamment, en interrompant un ministre qui venait lui révéler je ne sais quelles intrigues politiques : « Je ne vous demande pas *lo que es* (ce que c'est), mais bien *quien es ella* (qui elle est). » Et le Portugal est resté espagnol sous ce rapport. Il y a souvent un *quien es ella* au fond de sa politique. Tout récemment encore, la plus sérieuse tentative de représailles qu'ait essuyée le duc de Saldanha ne roulait-elle pas sur une histoire d'enlèvement dont le vieux maréchal n'était pas, à la vérité, le héros, mais où son amour paternel tenait l'échelle? L'histoire était fausse et ridicule, mais, comme trait de mœurs politiques, elle n'en a que plus de prix. — Hélas! quand j'ai parlé de fronde, j'oubliais que l'analogie péchait ici en un point essentiel : l'élégance. Le pistolet y sert moins souvent par le canon que par la crosse, et les gros mots y tiennent lieu de chansons. Le dévergondage et la déloyauté de l'injure sont poussés à tel point, qu'en dépit du proverbe, on n'oserait même pas croire ici la moitié de ce qui se dit. Si fâcheux cependant que soit

cet abus de l'invective pour l'éducation du pays, dont il émousse le point d'honneur, et pour la morale publique, qu'il désarme de sa plus redoutable sanction en usant et démonétisant au service quotidien de la calomnie des mots à réserver pour les flétrissures les plus méritées, ce n'est là, encore une fois, que le très vilain côté d'une double garantie de sécurité. La discussion s'en prendrait moins aux personnes si elle avait pour aliment un dissentiment réel sur les principes, et on ne se jette pas si longtemps de la boue quand on a sérieusement envie de s'envoyer des balles. Le malheur est que la boue salisse.

Un autre motif de tolérance dérive ici, pour les pouvoirs insurrectionnels, du sentiment même de leur origine. En devenant opposition, le parti vaincu hérite tout naturellement des moyens d'agression devant lesquels il a succombé, et les vainqueurs, qui viennent d'en mesurer à leur profit la puissance, n'ont rien de plus pressé que d'éluder, à force de cajoleries, de ménagemens, d'effacement, un choc dont ils savent d'avance l'issue. La tactique contraire, outre qu'elle précipiterait la lutte, n'aboutirait qu'à la rendre plus décisive encore pour l'opposition, en donnant à celle-ci l'appui actif des innombrables intérêts que toute défensive énergique, tout essai d'épuration et de coërcition devraient nécessairement atteindre. La première administration Costa Cabral, qui s'était posé le double problème de durer pour organiser, de réprimer pour durer, et immédiatement après elle l'administration Bomfim, qui voulait trop ouvertement comprimer le cabralisme, l'apprirent coup sur coup à leurs dépens. Les masses elles-mêmes, dont ces fréquens changemens de relais ministériels ne troublaient pas le somme tant qu'ils n'amenaient pas un trop brusque changement d'allure, les masses sortirent, dans l'une et l'autre occasion, de leur apathique neutralité (1). Sauf ces deux expériences, que ni chartistes ni septembristes n'ont osé recommencer, les réactions les plus violentes ont donc eu pour correctif immédiat, — d'un côté le maintien de la machine bureaucratique, hommes et choses, ce qui, en retour de nombreux inconvéniens, avait l'incontestable avantage d'amortir la secousse; — de l'autre, un redoublement de liberté qui finissait par refouler les vainqueurs au-delà même de leur point de départ. Pour neutraliser les défiances que les feuilles opposantes, à la faveur de cette liberté, ameutaient journellement contre lui, chaque nouveau pouvoir s'est

(1) En 1846, par le soulèvement dit la révolution de Maria da Fonte, qui força M. da Costa Cabral à chercher refuge hors du pays; en 1847, par une levée de boucliers électorale, qui ramena en masse à la chambre les partisans de celui-ci, tandis que les membres du cabinet Bomfim n'obtenaient pas même assez de voix pour être électeurs du second degré.

vu en effet réduit à affecter des tendances contraires à celles que lui assignaient ses antécédens. Chartiste, il adhérait aux vœux de réforme; septembriste, il penchait de plus en plus vers les doctrines d'équilibre constitutionnel.

On peut suivre ce travail graduel de rapprochement d'un bout à l'autre de la période insurrectionnelle. La première révolution septembriste, à peine consolidée, met de côté la constitution ultra-radicale de 1822, dont elle avait fait d'abord son programme, pour y substituer la constitution de 1838, assez inoffensive dérivation de la charte et auprès de laquelle la loi fondamentale belge serait de la démagogie. Reviennent les chartistes, qui naturellement jettent à bas la constitution de 1838; mais le premier ministère Costa Cabral s'empresse de proclamer qu'il y a lieu de réviser la charte, et le second met officiellement cette révision à l'étude. Nouvelle insurrection des septembristes, qui cette fois avaient beaucoup à faire oublier, car l'écho du républicanisme, voire du socialisme français, s'était mêlé à leur dernier cri de guerre. Aux défiances surexcitées du pays, ils ont donc hâte d'opposer des concessions exceptionnelles. La constitution de septembre, unique raison d'être du septembrisme, n'est pas même exhumée, et cette insurrection, si menaçante de loin, restreint en définitive ses exigences à la révision légale, c'est-à-dire au programme du comte de Thomar. Et avec quels scrupules encore! L'exposé des motifs du projet d'acte additionnel n'est qu'une longue génuflexion devant le symbole chartiste. Le ministère y déclare que les droits et prérogatives de la couronne ne sauraient être mis en discussion, que l'œuvre de dom Pedro, sauf le cas d'inintelligibilité trop flagrante, est inviolable jusque dans ses fautes de grammaire, et que la révision enfin doit religieusement respecter les principes pour ne toucher qu'aux obscurités de rédaction et aux questions purement réglementaires. Après quoi le projet entame, il est vrai, un peu les principes, mais si légèrement ou sur des points si secondaires, que les conservateurs n'ont pas cru faire le moindre sacrifice d'opinion en votant les innovations proposées, y compris les deux plus graves : l'extension des incompatibilités parlementaires et la suppression du second degré de l'électorat. Dans un pays où l'opposition devient si vite le pouvoir, et où chaque nouveau pouvoir a pour tactique obligée de ménager tous les intérêts existans, le député fonctionnaire n'est pour les ministres qu'un auxiliaire fort douteux; il a plus à gagner qu'à perdre à l'indiscipline, qui lui crée à la fois un titre aux craintives cajoleries du cabinet actuel et à la reconnaissance du cabinet futur. Dans un pays encore où les masses, en cessant d'être miguélistes, sont restées essentiellement anti-radicales, mais où leur neutralité entre les coteries qui se dis-

putent le pouvoir permet à la plus mince intrigue de se transformer du jour au lendemain en insurrection, tout ce qui intéressera plus directement ces masses à la politique sera une garantie d'ordre et de stabilité. Ce n'est donc pas d'avoir cédé sur ses idées que les journaux septembristes devaient remercier à cette occasion l'ancien parti conservateur; c'est d'y être resté fidèle, même à son détriment immédiat, et de n'avoir pas attendu, pour appuyer deux mesures d'intérêt gouvernemental, que les siens fussent au gouvernement.

Cette liberté, dont j'entends dire assez de mal, a, comme on voit, du bon. Par elle, et rien que par elle, notons-le bien, la situation la plus baroque, la plus anarchique, la plus violente que le hasard des passions et des institutions humaines ait jamais produite, — une situation où le pouvoir était une raison d'impuissance et l'insurrection une condition de pouvoir, — se trouve en définitive réaliser des garanties d'équilibre qu'envieraient les systèmes les plus savamment conçus. Le droit de discussion et de propagande reste heureusement debout au milieu de l'affaissement simultané des prérogatives royale, électorale, parlementaire, et, grâce à lui, grâce à l'incessante responsabilité qu'il impose aux vainqueurs vis-à-vis des vaincus, cet illogisme dans le mal se reproduit comme par enchantement dans le sens du bien. La victoire se transforme en nécessité de concessions, chaque réaction en désistement, chaque lutte en apaisement de griefs, chaque insurrection en progrès de légalité. Tout choc devient, en un mot, cohésion, et tout danger garantie.

On comprend maintenant pourquoi, à la mort de dona Maria, le pouvoir royal s'est retrouvé plus fort, plus respecté, plus inébranlable qu'au début même de cette avalanche de *pronunciamentos* dont il était assailli depuis quinze ans. En pesant sur l'idée monarchique, l'insurrection n'avait servi qu'à la faire entrer plus avant dans le sol. Chaque apparente défaite de la couronne avait en réalité apporté à celle-ci la soumission du vainqueur. La prévoyance humaine n'aurait pas même pu rêver mieux, pour la circonstance critique d'un changement de règne, qu'une situation où le pouvoir, c'est-à-dire la nécessité traditionnelle de céder, se trouvait être le rôle de la gauche, et où l'opposition, c'est-à-dire la faculté d'exiger, échéait aux conservateurs. De cette tacite conspiration de tendances gouvernementales sont déjà sorties pour le Portugal deux réformes, dont l'une, — la substitution du mode français de recrutement de l'armée au système de la presse, — brise l'instrument de l'insurrection, et dont l'autre, — la réorganisation fiscale et financière, — déjà votée en principe, et qui mérite un examen séparé, va créer les moyens de gouvernement.

G. D'ALAUX.

LES CONTEMPLATIONS

DE M. VICTOR HUGO[1]

Avant de parler des *Contemplations*, je veux essayer de caractériser le développement lyrique de M. Victor Hugo de 1822 à 1840. Je laisse de côté ses romans et ses drames, qui reproduisent fidèlement ses tentatives dans la poésie pure, mais qui n'offrent peut-être pas le même intérêt au point de vue intellectuel, et qui d'ailleurs compliqueraient la question. En voyant ce qu'il a fait, ce qu'il a voulu, depuis l'âge de vingt ans jusqu'à l'âge de trente-huit ans, le lecteur comprendra plus facilement comment il est arrivé au style, au ton, à la manière des *Contemplations*. Ceux qui aiment à créer des analogies entre les hommes célèbres se plaisent à dire que *les Contemplations* marquent dans la vie du poète une troisième manière. Je pense qu'ils se trompent, et j'espère le démontrer en rappelant sommairement les efforts et les œuvres de cette puissante intelligence entre l'adolescence et la virilité. Ce retour sur le passé n'est pas un passe-temps, mais une nécessité.

Que voulait M. Victor Hugo en 1822? Ceux qui ont étudié attentivement ses premiers essais lyriques ne conservent aucun doute à cet égard. Il ne songeait pas encore à changer le fond de la poésie, à introduire dans l'ode, dans la ballade, dans l'élégie, des idées nouvelles, des sentimens nouveaux. Son ambition était plus modeste. Il ne visait pas plus haut que la réforme du style, et dans cette réforme il comprenait le rhythme et la rime. Il est vrai que le style une fois changé devait entraîner le remaniement des idées et des sentimens, que le mélange d'une langue choisie et d'une langue familière appelait des odes, des ballades, des élégies d'un genre nou-

(1) 2 vol. in-8°, chez Michel Lévy et Pagnerre.

veau, que notre ancienne littérature n'avait ni pressenties ni souhaitées; mais, soit que le poète eût divisé sa tâche en deux parts, soit que sa jeunesse ne lui permît pas de mesurer la portée de ses premières tentatives, les *Odes et Ballades*, publiées de 1822 à 1826, ne laissent pas deviner toute la pensée qu'il a tenté plus tard de réaliser. Le rhythme et la rime, la mobilité de la césure, l'enjambement, l'usage du mot propre et au besoin du mot trivial substitués à la périphrase, le préoccupaient plus vivement que le renouvellement de la poésie prise en elle-même, envisagée dans sa substance intime. Il y a pourtant dans ce premier recueil, qui a paru d'abord en trois parties, et qui embrasse un espace de huit années, si l'on tient compte de la date des premières pièces, des pages naïves qui pouvaient passer à cette époque pour une véritable nouveauté. Ce n'est pas à ces pages que s'attachait la jeunesse de la restauration. Ce n'est pas au rêveur de Chérizy et de Montfort-l'Amaury qu'elle tressait des couronnes. Le rhythme et la rime avaient alors plus d'importance que la pensée, que l'émotion. L'arrangement des mots, la construction des strophes, étaient mis au premier rang. Belleau et Ronsard passaient à l'état de demi-dieux. Le cœur et l'intelligence ne venaient qu'après l'art de bien dire; le côté musical de la poésie était cultivé avec tant d'ardeur, que le côté moral était presque oublié. Je n'invente rien, je raconte mes souvenirs, et tous ceux dont la mémoire est fidèle rendront justice à la manière dont je caractérise les premières tentatives lyriques de M. Victor Hugo. A cette époque, il ne faut pas l'oublier, la ciselure était le dernier mot, le terme suprême de l'art littéraire; le choix et la combinaison des images étaient le rêve de tous les jeunes esprits qui se mêlaient de poésie. Je n'ai pas à discuter ici les mérites d'un tel système; je me borne à indiquer les élémens dont il se composait. *Les Orientales* en sont la dernière, la plus parfaite expression.

L'auteur avait alors vingt-sept ans. Admiré, applaudi, adoré par les uns comme le régénérateur de la poésie lyrique, attaqué par les autres avec acharnement, maudit et redouté comme un nouvel Attila, il n'avait rien à souhaiter. La gloire lui souriait, sa popularité croissait de jour en jour, ses moindres paroles étaient recueillies comme des prophéties. Aujourd'hui que nous sommes séparés des *Orientales* par un intervalle de vingt-sept ans, nous avons quelque peine à comprendre l'enthousiasme qu'elles ont excité. Tout en reconnaissant que l'auteur a fait preuve d'une habileté singulière, nous nous demandons ce qui pouvait émouvoir, ce qui pouvait charmer, ce qui pouvait susciter des pensées nouvelles, ou trouver un écho dans les intelligences. L'habileté en effet ne dépasse pas le maniement du langage. C'est une poésie d'un genre inattendu, qui s'adresse à l'oreille, qui

éblouit les yeux; c'est une lutte animée, persévérante, avec la peinture, avec la musique, et ce n'est rien de plus. Si l'on veut savoir ce que signifie la première manière de M. Victor Hugo, il faut l'étudier dans *les Orientales*. Les tendances de son esprit, de seize à vingt-sept ans, y sont pleinement révélées : il s'attache à la forme, et met l'enveloppe de la pensée au-dessus de la pensée même. Qu'on l'approuve ou qu'on le blâme, cette prédilection, on ne peut la contester. Voilà donc un homme parvenu à vingt-sept ans, dont l'ambition, estimée avec impartialité, s'est renfermée dans le domaine du rhythme et de la rime. L'éclat de ses triomphes n'abuse pas ses amis, dont les yeux commencent à se dessiller. Sans prêter à leurs conseils une oreille docile, sans accepter les objections qui lui sont soumises avec déférence, il sent le besoin de se révéler sous un aspect nouveau. De quel côté se tourner pour mettre à profit son habileté? Maître souverain de la forme, comment va-t-il l'appliquer? Étranger aux travaux de la philosophie, ne connaissant l'histoire que pour l'avoir feuilletée, il s'adresse à la famille, et trouve dans cette donnée austère et sainte, pleine de joies et d'angoisses, l'occasion de rajeunir son talent, d'émouvoir et de charmer la foule, d'enchanter tous les cœurs délicats, de contenter les intelligences les plus sévères après les avoir étonnées : il publie *les Feuilles d'Automne*. Pour moi, ce recueil domine de bien haut *les Orientales*, car j'y trouve l'habileté de la ciselure, dont je ne fais pas grand état quand je n'aperçois rien de plus, unie à la connaissance familière des sentimens les plus intimes, les plus sacrés. Il y a sans doute plus d'une page trop verbeuse, qu'on verrait avec joie abrégée, simplifiée. A tout prendre cependant, c'est une œuvre substantielle, si on la compare aux *Orientales*, aux *Odes et Ballades*. Plus d'une fois l'importance du rhythme et de la rime s'efface devant l'importance de la pensée. C'est un monde nouveau, où les mots obéissent au lieu de commander, monde de rêveries, de souvenirs, d'espérances, de regrets, un livre qui rappelle la belle parole de Térence : Je suis homme, et rien d'humain ne m'est étranger. Les poètes l'ont trop souvent oubliée, M. Victor Hugo s'en est heureusement souvenu en écrivant *les Feuilles d'Automne*.

L'auteur avait alors trente ans. Il signalait sa virilité par une œuvre qui se détachait nettement de ses premiers essais. Initié par une étude assidue à toutes les évolutions, à tous les stratagèmes du langage, il exprimait simplement des pensées vraies, des sentimens que chacun retrouvait dans son cœur. *Les Feuilles d'Automne* marquent l'origine de sa seconde manière, comme *les Orientales* la fin de la première. *Les Voix intérieures, les Chants du crépuscule, les Rayons et les Ombres*, qui ne peuvent se comparer aux *Feuilles d'Automne*, ont la prétention d'embrasser un plus vaste horizon.

Pourquoi ces trois derniers recueils ont-ils obtenu moins de succès que *les Feuilles d'Automne?* La réponse est facile. C'est qu'au lieu de se renfermer dans le domaine de la famille, qu'il connaît à merveille, l'auteur aborde imprudemment tous les problèmes et les résout avec des images, au lieu de les étudier avec les lumières de la raison. Ses disciples ont dit : L'inspiration dispense de l'étude. Le public n'a pas été de cet avis. S'il y a dans *les Chants du crépuscule*, dans *les Voix intérieures*, dans *les Rayons et les Ombres* des pièces d'un mérite réel, que personne ne saurait contester, il y a bien des pages dont l'intelligence la plus attentive ne réussit pas à pénétrer le sens. Le poète se hasarde sur un terrain qui ne lui est pas familier, et plus d'une fois la fortune punit son audace au lieu de la récompenser : il agite sans trembler les questions les plus obscures, et croit transformer les ténèbres en splendeur à l'aide de comparaisons étranges, innombrables. Plus d'une strophe semble un défi jeté à la sagacité du lecteur. Pour justifier ce que j'avance, il me suffira de rappeler une composition que je n'ai jamais réussi à déchiffrer, et je l'avoue d'autant plus volontiers que je compte plusieurs compagnons d'infortune : je parle du *Puits de l'Inde*. Qu'il y ait dans les temples hypogées de cette contrée mystérieuse des secrets que l'érudition n'a pas encore dévoilés, je ne refuse pas de le croire; mais dans les monumens de ce genre gravés en Angleterre, je n'ai rien vu qui se puisse comparer à la pièce que je viens de citer. Ce qui nous étonne, ce qui nous déroute dans *les Rayons et les Ombres*, et déjà même dans les deux recueils précédens, se trouvait-il en germe dans *les Feuilles d'Automne?* Je n'oserais pas le nier, car dans ce livre d'ailleurs si digne de sympathie, si justement admiré, l'auteur laisse parfois échapper des pensées qui ne présentent pas un sens bien net; mais comme il s'applique presque toujours à célébrer les joies de la famille, le lecteur oublie volontiers les pages brumeuses pour les pages radieuses et sereines. Ce qui était l'exception dans *les Feuilles d'Automne* a pris une importance croissante à mesure que l'auteur avançait dans la vie. Plus fréquentes dans *les Voix intérieures*, dans *les Chants du crépuscule*, les pensées obscures sont devenues une habitude dans *les Rayons et les Ombres*. A proprement parler, ces trois derniers recueils servent à marquer la dégénérescence de la seconde manière. De 1818 à 1829, M. Victor Hugo néglige l'idée pour le mot. En 1832, il ne sépare plus le mot de l'idée. Dans les huit années qui suivent, il aborde sans hésiter les plus redoutables problèmes, et s'attribue le privilége de chasser les ténèbres par la seule force de sa parole. Déçu maintes fois dans son espérance, il n'abandonne pas la tâche qu'il s'est donnée. Nous le connaissons, maintenant nous pouvons parler des *Contemplations*.

Il y a dans *les Contemplations* trois parties très distinctes qui veu-

lent être examinées séparément, une partie polémique, une partie philosophique, une partie qui relève exclusivement de la tendresse paternelle. Si l'on essayait de juger le tout ensemble, on s'exposerait au reproche d'injustice, car ces trois parties sont de valeur très diverse. Il vaut mieux les aborder séparément. De cette façon, nous serons sévère pour ce qui mérite la sévérité, indulgent pour ce qui appelle l'indulgence et le sourire, et nous pourrons louer tout à notre aise ce qui est digne d'éloge.

Je regrette sincèrement que M. Victor Hugo n'ait pas laissé à ses lieutenans, car il en a plusieurs, le soin de défendre et de justifier ses théories littéraires et les métamorphoses de sa foi politique. Un chef d'école ne doit pas descendre à ces menus détails; cette besogne appartient de droit aux disciples qu'il admet à l'honneur de ses confidences. Il choisit sa voie, il marche d'un pas résolu vers le but qu'il a rêvé, et personne ne l'oblige à répéter en vers ce qu'il a déjà dit en prose à mesure qu'il produisait une œuvre nouvelle à l'appui de ses théories. Sa pensée, déjà connue, ne gagne rien à se montrer sous cette forme nouvelle. Chacun sait ce qu'il veut, ce qu'il a tenté; à quoi bon redire ce qui est gravé dans toutes les mémoires? Si les œuvres n'ont pas répondu aux promesses, une affirmation rédigée en alexandrins n'aura pas plus d'autorité qu'une préface en prose. C'est un luxe inutile, sans profit pour l'auteur, sans profit pour le public, et pourtant nous sommes forcé de discuter cette partie polémique, ces retours vers le passé qui n'auraient pas dû figurer dans *les Contemplations*.

La *Réponse à un acte d'accusation*, *Quelques mots à un autre*, ne sont, à parler franchement, qu'un souvenir de la préface de *Cromwell*. C'est la même ardeur pour la liberté, les mêmes railleries contre les unités aristotéliques; la question n'a pas fait un pas. Boileau signifie l'impuissance, Shakspeare signifie le génie. Rien de nouveau, rien d'inattendu. Aujourd'hui comme en 1827, bien des gens qui ne passent ni pour sots, ni pour illettrés, se permettent d'admirer tout à la fois le goût de Boileau et le génie de Shakspeare. L'auteur de *Cromwell* et des *Contemplations* ne croit pas que ces deux admirations puissent se concilier. Il pense que, pour écouter les conseils du poète français, il faut nécessairement maudire et bafouer les œuvres du poète anglais. A mon avis, il se trompe, et je ne songerais pas à lui reprocher son erreur, si, en remaniant ses théories pour les défendre, il n'invoquait des argumens singuliers aux yeux même de ceux qui n'admirent pas Boileau. Il préfère Molière à Racine *effaré*. Comme l'épithète donnée à Racine ne se trouve pas à la fin du vers, elle ne peut s'abriter derrière la rime. Que signifie l'effarement de Racine? Si jamais poète est demeuré toute sa vie

étranger à ce genre d'émotion, c'est à coup sûr l'auteur de *Britannicus* et d'*Athalie*. Qu'il occupe dans notre littérature un rang moins élevé, moins glorieux que l'auteur du *Misanthrope* et des *Femmes savantes*, je le crois volontiers; mais je ne comprends pas pourquoi les admirateurs de Molière le traiteraient d'*effaré*. C'est un caprice qui ne peut se justifier. Le disciple studieux de Lancelot, malgré sa tendresse pour la Champmeslé, n'a jamais connu les violentes émotions. Les succès de Pradon l'ont affligé sans doute, mais personne ne l'a jamais vu effaré ni dans la joie, ni dans la douleur. D'ailleurs c'est la seule nouveauté que nous ayons à signaler dans la *Réponse à un acte d'accusation*, complétée par *Quelques mots à un autre*. Ces deux pièces, écrites tantôt sur le ton de la satire, tantôt sur le ton de l'épître, ne montrent pas la pensée de l'auteur sous un aspect inattendu. Le poète, plein de foi en lui-même, parle en 1856 de ses œuvres accomplies comme il parlait en 1827 de ses œuvres futures. Il *ouvre le drame à deux battans*, et oublie sans rancune la résistance qu'il a rencontrée. C'est une faculté précieuse que je n'ai pas l'intention de railler, et qui est peut-être nécessaire aux chefs d'école. S'ils doutaient de l'excellence de leurs principes, la force leur manquerait pour marcher au but qu'ils se proposent. L'auteur des *Contemplations* croit en lui-même comme au premier jour. La lutte n'a pas ébranlé ses convictions. Il demeure aujourd'hui ce qu'il était il y a vingt-neuf ans, avant d'avoir abordé le théâtre, avant d'avoir soumis au jugement du parterre l'application des théories exposées dans ses préfaces. Qu'on approuve ou qu'on blâme cette application, on ne peut s'empêcher d'admirer la persistance du poète. Si l'on pense qu'il n'a pas trouvé la vérité, il faut du moins reconnaître qu'il a mis au service d'une cause douteuse une force que des causes meilleures ne rencontrent pas toujours. Il y a dans sa volonté une permanence, une immutabilité qui auraient assuré le triomphe de ses théories, si elles pouvaient se concilier avec la nature humaine. Le spectacle de la force, même de la force égarée, a quelque chose d'imposant, et l'auteur des *Contemplations* est dans ce genre un curieux sujet d'étude.

Après l'apologie littéraire, l'apologie politique. C'est un sujet sérieux, qui voudrait des paroles sérieuses, et que par malheur le poète a traité d'un ton badin. Parfois sa raillerie se laisse aller à des expressions qui manquent de délicatesse, et même d'urbanité. Le marquis de C., qui l'a tenu sur ses genoux, s'étonne de sa conversion, et l'enfant parvenu à la virilité plaide la cause de la clairvoyance contre l'aveuglement, du savoir contre l'ignorance, du mouvement contre l'immobilité. Il a cent fois raison, je ne songe pas à le nier, mais je voudrais qu'il eût raison en parlant autrement. La

révolution de 89, attaquée ou défendue, ne se prête pas à la raillerie, et lorsque M. Victor Hugo plaisante, il manque souvent de mesure. Tant qu'il demeure dans l'ironie, il trouve des paroles qui rendent sa pensée; dès qu'il essaie le badinage, l'expression le trahit. Il écrase en voulant égratigner. Il tenterait en vain de se faire léger, il faut absolument qu'il y renonce. Le marquis de C. lui faisait la partie belle en lui disant : Enfant, vous mettiez la royauté au-dessus de la liberté; homme, vous reniez la foi de votre enfance, et vous donnez tort à la royauté contre la liberté! Pour réfuter cette puérile accusation, il n'était pas nécessaire de marier Boufflers à Scarron, comme l'auteur des *Contemplations*. Une confession loyale, écrite d'un style simple et grave, valait mieux que toutes les railleries. M. Victor Hugo a pris un autre parti, et je crois qu'il s'est trompé. Il ne s'est pas aperçu qu'il amoindrissait la cause de la révolution en essayant de l'égayer. L'espièglerie n'était pas de mise. Mirabeau et Danton, encadrés dans un bon mot, feront toujours la grimace, et le plus sage est de parler d'un ton austère, quand on évoque les souvenirs tragiques du siècle dernier. L'enfant qui jouait sur les genoux du marquis de C. a maudit la liberté tant qu'il a ignoré l'histoire; quand il a connu le passé, il a changé de foi. C'est là le thème que M. Victor Hugo avait à développer. Il n'y a pas au monde une meilleure cause, et j'aurais souhaité que la parole se maintînt toujours à la hauteur du sujet.

Je range dans la partie polémique une boutade un peu longue, que l'auteur nomme : *A propos d'Horace*. Est-ce vraiment une rancune sincère contre le régime du collége? N'est-ce pas plutôt ce qu'on appelle dans l'université une matière d'amplification? Je me prononcerais pour le dernier avis. Un écolier mis en retenue, condamné à copier quelques centaines de vers, lors même que la retenue et le pensum le privent d'un rendez-vous amoureux, n'interpelle pas Horace dans les termes imaginés par l'auteur des *Contemplations*. Horace était bon vivant, chacun le sait, amoureux du loisir, du cécube, du falerne et des belles filles; mais en prenant pour vrai tout ce qu'il dit de lui-même, en admettant qu'il ne se calomnie jamais, j'ai peine à comprendre qu'un écolier lui adresse toutes les plaintes signées du nom de Victor Hugo. Les louanges qu'il lui donne ne prouvent pas qu'il l'ait souvent feuilleté. Le panégyrique est trop verbeux pour être sincère. Un tel maître veut être célébré avec plus de sobriété. Que le futur chef d'école dise à l'amant de Néère et de Lalagé : En écrivant tes strophes passionnées, tu ne prévoyais pas qu'elles serviraient un jour à torturer la jeunesse, — je ne m'en étonne pas; mais que dans son dépit, pour glorifier l'esprit nouveau, il se croie tenu de maudire et de flétrir ses maîtres comme

un tas de cuistres et de faquins, qu'il leur prête les vices que Voltaire prêtait à l'abbé Desfontaines, c'est une faute de goût que je ne puis lui pardonner. De telles invectives ne seront jamais acceptées comme des argumens. Il n'y a pas de rancune qui justifie de pareilles accusations. Virgile et Horace sont pour bien des enfans un sujet d'ennui plutôt qu'un sujet d'enseignement. On pourrait sans doute présenter leur pensée sous une forme plus attrayante, et solliciter l'exercice de l'intelligence, au lieu d'encourager la mémoire sans tenir compte des autres facultés. Rien de plus vrai, de plus évident; mais de quelque façon qu'on s'y prenne, on ne réussira jamais à rendre l'étude des langues mortes aussi séduisante, aussi facile que l'étude des langues vivantes. La lecture d'Homère et d'Eschyle, de Virgile et d'Horace sera toujours plus laborieuse que celle de Milton et de Shakspeare, de Schiller et de Goethe. L'idéal d'éducation proposé par l'auteur des *Contemplations* dans sa boutade *A propos d'Horace* ne ralliera pas de nombreux suffrages. L'intelligence de la nature, les promenades et les rêveries sous les ombrages silencieux, ne changeront pas les élémens dont toutes les langues sont faites. Ceux qui auront écouté la grande voix de la nature, comme on dit aujourd'hui, seront obligés, comme les esprits les plus vulgaires, d'étudier les déclinaisons, les conjugaisons et la syntaxe. Nécessité douloureuse, j'en conviens, mais il n'y a pas de railleries qui puissent supprimer cette nécessité. Ni prose ni alexandrins ne prévaudront contre l'obligation de commencer par le commencement. Pour lire Horace, il faut se résigner aux ennuis de la grammaire latine, comme, pour chanter le *Stabat* de Pergolèse, aux ennuis du solfége. C'est pourquoi je pense que l'auteur des *Contemplations* eût bien fait de garder en portefeuille, comme un péché de jeunesse, la boutade dont je parle, si toutefois ce péché n'appartient pas à son âge mûr. Amusante pour quelques amis, cette imprécation contre le collége demeure sans attrait pour le public.

J'ai dit que la partie philosophique des *Contemplations* mérite l'indulgence et le sourire. Il serait difficile en effet de prendre au sérieux les prétentions de M. Victor Hugo dans le domaine de la raison pure. Quand, au lieu de raconter ses émotions personnelles et de peindre ce qu'il a vu, il essaie d'expliquer l'origine du monde, la destination de l'homme, ses droits, ses devoirs, les châtimens attachés à chacune de ses fautes, il se laisse aller à des enfantillages qui ne manqueraient pas d'amuser, s'il eût pris soin de les traduire dans une langue plus claire. Malheureusement, dans les pièces qu'il nous donne pour l'expression de sa philosophie, l'obscurité de la forme s'ajoute à la puérilité de l'idée, et pour le suivre dans la région inconnue qu'il croit avoir découverte, un courage ordinaire ne suffit

pas. On est arrêté à chaque page, presque à chaque ligne, par des comparaisons énigmatiques, par des images inattendues, dont le sens et la valeur ne sont pas faciles à démêler. Je choisis dans ce chaos la plus ténébreuse de toutes ses visions, *Ce que dit la bouche d'ombre*, que Milton n'eût sans doute pas baptisée du nom de ténèbres visibles, et je pense que l'analyse de cette pièce suffira pleinement à justifier mon jugement. Je ne veux pas chicaner le poète sur le début de son récit; il n'appartient qu'aux géographes et aux marins de lui demander comment un cap, fût-ce même le cap de Rozel, peut s'arrondir en presqu'île. Je laisse de côté le lieu où Victor Hugo a recueilli les paroles de l'ombre, je m'en tiens aux révélations entendues sur le cap de Rozel. Or, je ne crains pas de le dire, l'Apocalypse, qui a mis en déroute une des plus fortes intelligences dont l'humanité s'honore, l'intelligence de Newton, l'Apocalypse est aussi limpide que l'eau de roche, si on la compare à ce que dit la bouche de l'ombre. La vision de Patmos, dans ses versets les plus caligineux, devient radieuse quand on l'interroge après avoir lu la vision cosmogonique de M. Victor Hugo. A l'époque où saint Jean écrivait son Apocalypse, toutes les sciences étaient à l'état d'enveloppement, c'est-à-dire de confusion. L'esprit humain n'avait pas encore compris la nécessité de diviser le monde pour l'étudier. Il ne faut donc pas s'étonner d'y rencontrer des idées que l'observation contredit. Aujourd'hui, quand l'astronomie, la physique et la chimie, la minéralogie, la botanique et la zoologie se partagent l'étude du monde, annoncer par la bouche de l'ombre que l'homme, en sortant des mains de Dieu, était impondérable, et que la première faute a créé la pesanteur, c'est une fantaisie qui n'a pas même d'excuse dans la Genèse de Moïse. Le sourire est la seule réfutation qu'on puisse opposer à de telles révélations. Mais acceptons l'impondérabilité originelle de l'homme, et voyons le parti que le poète en a tiré. Pythagore enseignait la transmigration des âmes, et défendait à ses disciples de manger la chair des animaux. M. Victor Hugo élargit la doctrine de Pythagore, et admet la transmigration des âmes dans les trois règnes de la nature, c'est-à-dire de l'homme à la pierre. Je n'ai pas besoin d'ajouter que cette doctrine, appliquée comme celle du philosophe grec, mènerait droit à la famine universelle en présence des plus riches moissons. Ce n'est là qu'un détail sans importance, dont le poète n'a pas dû se préoccuper. Ce qu'il faut noter, ce qui est à mes yeux la clé de cette composition étrange, sans précédent peut-être dans la littérature moderne, c'est que la doctrine pythagoricienne, ainsi élargie, devient un code pénal et châtie toutes les fautes, depuis les crimes de la royauté jusqu'aux délits les plus vulgaires. Je n'ai pas la prétention de croire que j'ai deviné le sens

de toutes les énigmes accumulées par le visionnaire de Rozel. On se moquerait de moi, si je m'attribuais un tel privilége. Ce serait en effet me déclarer d'emblée plus clairvoyant que les neuf dixièmes des lecteurs. Cependant la solution que je propose me paraît facile à justifier, et j'ai lieu de penser qu'elle est acceptée par tous ceux qui ont recueilli les révélations de la *bouche d'ombre*. Ou cette nouvelle apocalypse ne signifie rien, n'est qu'un jeu d'esprit, destiné à tourmenter les intelligences naïves, ou elle transforme la doctrine de Pythagore en code pénal. Cette conclusion une fois admise, il reste encore bien des difficultés à surmonter. Les châtimens choisis par l'ombre initiatrice et acceptés par le poète initié sont parfois très mystérieux. Que l'âme de Verrès aille habiter le corps d'un loup, je ne m'en plains pas : c'est un hommage rendu à l'éloquence de Cicéron; mais j'ai beau m'évertuer, je n'arrive pas à comprendre pourquoi l'âme d'une femme criminelle est condamnée à vivre dans le corps d'un cloporte.

J'ai lu et relu ce passage ténébreux sans réussir à en pénétrer le sens, et je crois que bien d'autres ont échoué dans cette courageuse tentative. Ici, la raillerie n'est pas de la sévérité, c'est bien plutôt de l'indulgence. Comment parler sérieusement de cette vision de Rozel? La gravité du ton excite à bon droit l'étonnement de ceux-mêmes qui ont toujours écouté le poète avec une religieuse attention. De temps en temps l'ombre fait une pause, comme si elle doutait de l'intelligence de son auditeur, et l'invite à méditer; puis elle poursuit sa révélation et renouvelle son premier conseil. Le poète, il faut lui rendre cette justice, ne hasarde aucune objection; il écoute d'une oreille docile, il accueille d'un cœur soumis tous les enseignemens de la bouche d'ombre. Qu'a-t-il appris? que nous apprend-il? C'est une question que nous avons le droit de poser. Si un homme de vingt ans imaginait une telle vision, on pourrait n'y voir qu'un exercice préliminaire, une lutte contre la rime destinée à préparer des travaux d'un ordre plus élevé; mais que penser de cette composition, lorsqu'elle est signée par un poète parvenu à la maturité? Il faut que l'auteur des *Contemplations* ait prêté à l'adulation de ses courtisans une oreille trop complaisante. C'est la seule manière d'expliquer l'origine de cette philosophie apocalyptique. Dans le monde où il vit, dans le monde qu'il a créé autour de lui, une image équivaut à une pensée, une comparaison obtient la même autorité qu'une démonstration, une rime à laquelle personne n'avait encore songé monte au rang de théorème. La flatterie est si douce, si enivrante, qu'elle égare les plus fortes intelligences, et je ne serais pas étonné d'apprendre que les révélations de la bouche d'ombre passent, aux yeux de quelques adeptes, pour la première assise d'une

philosophie nouvelle : innocente illusion, confiance touchante, que la discussion ne doit pas même effleurer! Si le cap de Rozel, pour les disciples du poète, n'a pas moins de valeur que le cap Sunium, nous aurions mauvaise grâce à vouloir les détromper. Leur crédulité nous paraît sans danger pour le développement de l'intelligence humaine. Qu'un esprit vigoureux, habitué à vivre dans le domaine de l'imagination, n'ayant jamais cherché à connaître la réalité, encore moins à pénétrer la vérité pure, s'éveille un matin avec la fantaisie de dire aux philosophes : — Vous n'êtes que des enfans, je vais vous dire ce qu'il faut penser, ce qu'il faut croire; vous pâlissez en vain sur les enseignemens laissés par les générations qui nous ont précédés; écoutez et méditez : je suis la lumière, vous êtes les ténèbres; ma parole est un rayon tout-puissant; inclinez-vous, et vos yeux vont se dessiller, et vous jouirez, comme moi, de la vérité pure; — ce n'est pas pour nous un sujet d'étonnement. Plus d'une fois déjà les poètes ont eu de pareils caprices. Tout deviner, tout savoir, sans étude, sans effort, sans tâtonnemens, est une grâce d'état qu'ils s'attribuent depuis longtemps. A quoi bon les troubler dans leur béatitude? Quand j'essaie de réduire à des termes précis la vision de Rozel, ce n'est pas aux poètes que je m'adresse, car je sais d'avance qu'ils ne m'écouteront pas, qu'ils verront en moi un esprit inhabile à comprendre les sublimes révélations. C'est à l'humble foule des esprits vulgaires que ma parole est destinée. Eh bien! dût-on me trouver singulier, je pense que la philosophie ne se devine pas plus que l'histoire. L'antiquité disait : On naît poète, on devient orateur. Qui donc pourrait dire aujourd'hui qu'on naît historien ou philosophe? La connaissance du passé, l'intelligence des vérités éternelles ne se trouvent dans aucun berceau. Les plus heureux génies sont condamnés à l'étude, quand ils veulent raconter les événemens accomplis ou exposer les relations de l'homme avec la Divinité. L'auteur des *Contemplations* est sans doute d'un autre avis, puisqu'il a recueilli et nous transmet *ce que dit la bouche d'ombre*. Il a cru que la philosophie était un don comme la poésie. Sa voix est depuis longtemps écoutée, il s'est donc mis à parler de cosmogonie, des châtimens et des récompenses au-delà de cette vie, sans hésiter un seul instant. Il est utile de dire au public la valeur de cet enseignement. Au point de vue philosophique, il n'y a rien à confirmer, rien à démentir. C'est une rêverie ou plutôt un rêve qui n'a rien à démêler avec la science, et dont la science ne doit pas tenir compte. Au point de vue poétique, la question change de face, et nous avons le droit de reprocher à l'auteur l'obscurité de sa parole. Platon disait : « Le beau est la splendeur du vrai. » Si la poésie, qui se propose l'expression de la beauté, s'enveloppe de nuages, que

devient la pensée de Platon? Qu'elle parle par la bouche d'une ombre ou par la bouche d'un personnage humain, ses devoirs ne changent pas. Pour atteindre à la splendeur, il ne faut pas négliger la clarté. Or la vision du cap Rozel n'est claire pour personne, et si j'ai tenté de l'expliquer, c'est après avoir déclaré que je n'espérais pas en dissiper toutes les ténèbres.

M. Victor Hugo, sans doute pour donner plus de variété à son nouveau recueil, a semé çà et là quelques souvenirs de jeunesse qui ne s'accordent guère avec le ton général des *Contemplations*, et dont le caractère égrillard étonne tous ceux qui ont suivi le développement de sa pensée depuis trente-quatre ans. Il y a dans les *Confessions* de Jean-Jacques Rousseau un épisode charmant que personne n'a oublié, que Camille Roqueplan a retracé dans un tableau plein de grâce, l'épisode des cerises cueillies par les demoiselles Graffenried. Dans ce récit, le mélange de la gaucherie et de la sensualité marque très bien l'âge et la nature de l'auteur. M. Victor Hugo a raconté une aventure du même genre; mais quelle différence dans les deux narrations! Comme le fils de l'horloger de Genève, il reçoit les cerises cueillies par une jeune fille, et, au lieu de s'en tenir au tableau de la réalité, il invoque Virgile, et semble regretter que l'auteur des *Géorgiques* ne lui ait pas transmis ses pinceaux par héritage. Dans un pareil récit, le nom de Virgile produit l'effet d'une note fausse. Le nom qui se présente naturellement, c'est celui de Parny ou de Bertin, et le plus sage était, je crois, de n'invoquer personne. Le nom de Virgile effacé, nous aurions une peinture qui ne serait pas sans attrait, mais qui ferait encore tache dans le nouveau livre de M. Victor Hugo. Certains souvenirs, qui semblent naturellement amenés sur les lèvres d'un homme encore jeune, excitent la surprise lorsqu'ils sont retracés par un homme arrivé à la maturité. Or il n'y a pas un lecteur qui ne sache l'âge de l'auteur, et la cueillette des cerises aurait eu meilleure grâce, racontée par lui vingt ans plus tôt. Ce n'est pas ici une question de pruderie, mais une question d'opportunité.

La pièce adressée à André Chénier, amusante pour ceux qui aiment l'esprit et n'attachent pas grande importance à la raison, étonnerait peut-être l'auteur de *la Jeune Captive*. Les conseils donnés au poète de notre temps par « un bouvreuil qui faisait le feuilleton du bois» ne sont pas précisément d'accord avec les doctrines et les œuvres que M. Victor Hugo appelle en témoignage. André Chénier n'avait jamais rêvé l'alliance de Rabelais et de Dante. S'il est parfois utile, souvent nécessaire, de passer du ton grave au ton familier, *la Divine Comédie* et *Pantagruel* ne pourront jamais inspirer une composition harmonieuse. Dante et Rabelais n'appartiennent pas à la même fa-

mille, et toutes les fois qu'on essaiera de les concilier, on ne produira que des œuvres bizarres, sans grandeur et sans gaieté. Ce n'est pas ainsi que procédait André Chénier. S'il a plus d'une fois emprunté à Régnier la familiarité de son langage, il n'a jamais oublié l'unité morale dans ses compositions, et j'ai tout lieu de croire qu'il n'eût pas approuvé les conseils du bouvreuil.

La Coccinelle serait un charmant enfantillage, si le récit ne se terminait par un jeu de mots qui dépasse les bornes de la puérilité. Saisir sur le cou d'une jeune fille un insecte qui l'effraie et oublier de poser ses lèvres sur son cou, jusque-là tout demeure dans le domaine poétique; mais ajouter que si la bête est de Dieu, la bêtise est à l'homme, c'est un jeu de mots que la prose n'accepterait pas, et que la rime ne peut excuser. Dans une autre pièce, quand les fleurs, les buissons et les oiseaux, en voyant le rêveur, c'est le nom que le poète se donne lui-même, s'effarouchent de sa venue, et qu'un oiseau plus savant que ses compagnons dit à son voisin : « Es-tu bête? il est de la maison, » la surprise du lecteur est mêlée de dépit. M. Victor Hugo, qui a souvent exprimé des pensées très élevées dans une langue sublime, agirait prudemment en renonçant aux jeux de mots. Quand il veut se montrer spirituel, il lui arrive bien rarement de toucher le but. Il a trop souvent renouvelé cette épreuve pour que ses plus fervens admirateurs conservent aucun doute à cet égard. Railler n'est pas son fait, à moins qu'il ne s'élève jusqu'à l'ironie.

Placées dans un autre livre, les pièces dont je viens de parler n'étonneraient personne, et ne soulèveraient aucune discussion; les défauts que je signale passeraient presque inaperçus. Placées dans *les Contemplations*, elles ne peuvent être accueillies avec la même indulgence. On se demande en effet pourquoi le poète, qui les a écrites dans ses jours de jeunesse et de loisir, les rassemble aujourd'hui. Les bagatelles de l'adolescence plaisent encore dans la virilité : quand la première moitié de la vie est déjà franchie, elles n'ont plus le même attrait. Chaque chose a son temps. Les baisers dérobés, les promenades mystérieuses sous les chênes séculaires, les serremens de main, les aveux échangés, les victoires offertes par la passion à l'ingénuité, tous ces thèmes charmans demandent un poète dont le front n'ait pas de rides. Dès que les tempes se dépouillent, dès que les cheveux grisonnent, bon gré mal gré il faut absolument renoncer à ces divins souvenirs. En dédaignant les conseils du temps, on s'expose à des jugemens sévères. A Dieu ne plaise que j'invite l'auteur des *Contemplations* à ne plus parler des premières années de sa vie! Jamais une telle pensée ne m'est venue. C'est aux premières années de sa vie que nous devons les plus belles pages des *Feuilles d'Automne;* mais dans ce recueil je ne trouve pas une pièce dont le ton

rappelle Parny et Bertin. Les souvenirs d'enfance sont racontés tantôt sous une forme gracieuse, tantôt sous une forme grave, et jamais le goût n'est blessé par une note discordante. Qu'il y a loin de la Pepita des *Feuillantines* à la cueillette des cerises placée sous le patronage de Virgile! Ce rapprochement suffit pour marquer à quel point l'auteur des *Contemplations* s'est trompé en disant à cinquante-quatre ans ce qu'il n'avait pas dit à trente ans. En pleine virilité, il voyait dans l'amour la source du bonheur domestique; il ne le séparait pas des joies, des douleurs et des devoirs de la famille. Je conçois très bien que le poète prenne pour sujet de ses compositions la passion libre, indépendante, affranchie de tout frein : en dehors de la famille, il y a des émotions, des angoisses, des extases dont l'imagination peut tirer parti; mais parler d'amour comme l'amant d'Éléonore, c'est tourner le dos à la poésie. Comment l'auteur des *Contemplations* est-il arrivé à mériter un tel reproche? comment a-t-il pu croire que des vers bien faits, des rimes habilement assorties dissimuleraient le caractère de ses souvenirs, et obtiendraient grâce pour la sensualité de ses pensées? Si les amis qui le visitent ont négligé de lui dire la vérité, ils ont manqué au premier devoir de l'amitié, à la franchise. Les périodes les plus harmonieuses, les images les plus éclatantes ne réussiront jamais à faire d'une robe relevée, d'un corset entr'ouvert une chose poétique dans le sens le plus élevé du mot. Désirer sans aimer est un accident vulgaire, et cet accident ne relève pas de la poésie. Dès que le cœur n'est pas associé au trouble des sens, l'imagination doit renoncer à retracer un tel souvenir, ou si elle tente la peinture d'un tel épisode, il faut qu'elle prenne résolûment les couleurs de Tibulle, de Properce et de Catulle, qu'elle se soumette aux conditions acceptées par la muse païenne, qu'elle peigne hardiment l'amour sensuel, et n'essaie pas de donner le change. Cinthie, Lesbie et Délie ne peuvent inspirer une passion profonde; mais elles séduisent tous les yeux par leur jeunesse, par leur beauté. Si elles n'éveillent aucun sentiment dans le cœur, elles enflamment les sens, et leurs amans trouvent pour les célébrer des paroles ardentes. La cueillette des cerises racontée par l'auteur des *Contemplations* n'a rien de commun avec les élégies brûlantes de Tibulle et de Properce. C'est le désir moins l'ardeur; aussi le poète ne réussit pas à émouvoir.

J'aurais passé sous silence les objections que je viens de présenter, si toutes les fautes d'un esprit éminent ne devaient être signalées. N'oublions pas que M. Victor Hugo est chef d'école. Quand il se trompe, ses disciples empressés ne manquent jamais de doubler, de tripler l'erreur qu'il a commise. C'en est assez pour justifier la vigilance et la sévérité des esprits moins dociles qui voient en lui un

des représentans les plus glorieux, un des interprètes les plus habiles de l'imagination française, sans pourtant ajouter foi à son infaillibilité. S'il n'avait pas conquis par son talent une autorité évidente pour les plus incrédules, nous aurions pu, dans l'examen des *Contemplations*, négliger les pièces qui chatouillent les sens et ne peuvent se comparer aux compositions païennes, qui mettent le désir à la place de la passion sans exprimer une véritable ardeur; mais il s'agit d'un maître qui a rangé sous sa discipline une foule nombreuse et dévouée. Si, lorsqu'il se trompe, personne ne lui dit qu'il s'est trompé, bien d'autres après lui s'engageront dans la même voie. Si la puérilité de *la Coccinelle* n'est pas relevée, nous verrons bientôt la libellule célébrée en strophes amoureuses, répondant à son panégyriste aussi finement que la coccinelle. L'auteur des *Contemplations* exerce une action trop puissante sur les jeunes imaginations pour que nous hésitions à dire toute notre pensée, lorsqu'il nous paraît se fourvoyer. Il y a d'ailleurs dans son nouveau livre assez de pages à louer pour nous dispenser de toute réticence. Il a trouvé pour l'expression de la tendresse paternelle des accens qui retentiront dans tous les cœurs.

Les affections de famille ont inspiré le poète plus heureusement que la polémique et la philosophie. Une fois revenu sur ce terrain, où il avait trouvé *les Feuilles d'Automne*, il a repris toute la vigueur, toute la franchise, toute la spontanéité de son talent. Pour tous ceux qui ont salué le premier épanouissement de son génie, c'est un bonheur d'entendre la voix qui les a charmés il y a vingt-quatre ans. Quand il chante les joies et les douleurs du foyer, les vers abondent sur ses lèvres, les images se pressent et s'ordonnent d'elles-mêmes. Dans les hymnes qui s'échappent de sa bouche, il n'y a pas une ligne qui trahisse l'effort de la pensée. La poésie ainsi conçue est un perpétuel enchantement, et la louange ne coûte rien aux esprits les plus sévères. On écoute, on applaudit, on suit d'une oreille attentive tous les développemens d'un sentiment vrai. Pourquoi le poète, qui avait rencontré en 1832 une mine si profonde et si riche, ne l'a-t-il pas fouillée sans relâche, au lieu d'explorer des terres inconnues? C'est la question que s'adressent les amis sincères de cette puissante imagination, qui auraient voulu la voir demeurer dans le domaine de l'émotion et demander aux cœurs attendris les succès qu'elle a demandés aux esprits étonnés.

Une des plus charmantes pièces du nouveau recueil raconte les visites matinales de la fille aînée du poète. L'ange bien-aimé qu'il a perdu si malheureusement, il y a quelques années, venait chaque jour dans sa chambre avant qu'il ne fût levé. Beauté de visage, vivacité d'intelligence, curiosité de tous les instans, rien ne lui man-

quait. Elle s'asseyait sur son lit, et, après l'avoir comblé de caresses, elle jouait avec ses papiers. Un de ses plus chers caprices était de toucher aux plumes, de tacher d'encre ses doigts roses, de griffonner des lettres impossibles, de barbouiller des figures étranges, et le père bienheureux la laissait faire, et suivait d'un œil radieux tous les griffonnages de sa chère enfant. Aujourd'hui que Dieu l'a rappelée, il se souvient avec amertume de tous ces détails familiers; il console sa douleur en les retraçant avec une fidélité minutieuse. Dans ce récit attendrissant, il n'y a pas une ligne à retrancher. Tous les mots portent coup, toutes les images sont amenées naturellement et choisies avec un goût délicat. Je noterai un trait d'une pureté ravissante : le père en quête de la gloire, déjà enivré par les applaudissemens de la foule, se rappelle qu'il a écrit ses plus beaux vers sur les pages griffonnées par sa fille. Je ne sais rien dans *les Feuilles d'Automne* de plus heureux, de plus vrai, de mieux dit. Tout ce petit tableau est composé avec une exquise habileté. Le babil de l'enfant, son irrévérence pour les poèmes ébauchés, son rire sonore, ses jeux téméraires au milieu des papiers qu'elle ne sait pas encore épeler, les questions qu'elle multiplie, et dont elle essaie de deviner la solution en se penchant sur les yeux de son père, tout est indiqué avec une mesure qui ne laisse rien à désirer; rien de trop, pas une parole oiseuse. Il y a plaisir à parler de telles œuvres; on peut les vanter en toute sécurité, on est sûr de ne jamais regretter son approbation. Simplicité, naïveté, deux sources d'émotion où la poésie contemporaine puise trop rarement. Aussi ne faut-il pas se faire prier pour louer sans réserve les esprits bien avisés qui vont tremper leurs lèvres à ces sources fécondes.

Une autre pièce, qui se rapporte encore à l'enfance de la fille aînée, ne mérite pas de moindres éloges. Ce n'est plus une enfant, ce n'est pas une jeune fille, elle a dix ans. Elle accompagne son père dans ses promenades à la campagne, elle cueille des fleurs, elle bondit dans les prés comme un chevreau, et quand elle a composé son bouquet de bleuets et de coquelicots, elle revient toute fière, et sans savoir le nom des fleurs qu'elle rapporte. Elle écoute le chant des oiseaux et court après les papillons. Elle ne s'arrête pas un instant, et d'une voix argentine elle interroge le père bienheureux, qui ne sait comment contenter sa curiosité, tant elle demande de choses à la fois. Pour peindre ce bonheur sans mélange, cette joie enivrante, M. Victor Hugo a trouvé des vers qui sont sortis du cœur, et que le cœur seul peut juger. De telles délices, racontées dans une langue harmonieuse, sont des trésors sans prix pour les lecteurs qui préfèrent une larme vraie, un souvenir sincère, aux plus savantes combinaisons, et je gâterais cet admirable récit en essayant de

l'analyser. L'image radieuse de cette promenade dans les prés est de celles qui ne s'effacent pas. La nuit vient, les derniers rayons du soleil couchant dorent l'horizon. Le père ramène sa fille à la maison, il trouve ses enfans groupés sur le perron près de leur mère, et la journée s'achève dans l'orgueil et dans la joie. La fille aînée, que le poète pleure aujourd'hui, parle de ses frères et de ses sœurs avec un accent de protection qui ne s'invente pas, et qu'il faut avoir entendu pour tenter de le reproduire. Quand elle croit son père endormi, elle monte l'escalier à pas de loup, et si elle le trouve à demi éveillé, elle veut renvoyer les enfans qui font trop de bruit sous sa fenêtre et l'empêchent de se rendormir. Elle se donne avec eux des airs maternels. M. Victor Hugo, en feuilletant le livre de sa jeunesse, a retrouvé tous ses jours de bonheur; il les a transcrits d'une main fidèle, et je crois pouvoir affirmer qu'il n'a rien ajouté à ses souvenirs. Si jamais scène fut dessinée d'après nature, c'est à coup sûr celle que je viens d'indiquer. Ici l'art disparaît et la tendresse parle seule, ou plutôt c'est l'art suprême, celui qui s'efface, que les yeux les plus clairvoyans ne réussissent pas à deviner, et qui témoigne, par sa discrétion même, toute l'étendue de sa puissance. Il y a dans l'affection paternelle bien des enfantillages; mais lorsque la poésie s'empare de cette donnée et la traite simplement, elle ne peut manquer d'éveiller dans toutes les âmes des souvenirs joyeux ou de cruels regrets, et M. Victor Hugo, en retraçant l'enfance de sa fille aînée, a prouvé une fois de plus que la famille offre à l'imagination des thèmes aussi nombreux, aussi riches que la passion la plus ardente. La lecture de ces pages rajeunit l'intelligence et lui fait oublier toutes les questions d'école. En présence de l'émotion, tous les systèmes s'évanouissent. Quelques principes que l'on défende, on les oublie volontiers, quand on est attendri. Il y a dans le sourire d'un enfant tant de charme et de grâce, que le poète a gagné sa cause dès qu'il en trace l'image en vers fidèles et naïfs.

Les poignantes élégies inspirées à M. Victor Hugo par la mort de sa fille n'ont pas à mon sens la même valeur que les souvenirs dont je viens de parler; mais avant d'aborder l'examen de ces élégies, je suis heureux de louer sans réserve une pièce qui appartient au même ordre d'idées, quoiqu'elle ne rappelle pas à la mémoire un deuil de famille. *Le Revenant* est un tableau touchant, que les femmes jugeront mieux que nous, et qui s'adresse aux sentimens les plus délicats. Pour raconter dignement cette douleur et cette consolation, il faudrait parler une langue faite de larmes et de caresses. Une mère a perdu son enfant, un enfant qu'elle avait nourri de son lait, beau, vermeil, radieux, le rêve de toutes ses nuits, la joie de toutes ses journées. Dieu lui a retiré le trésor qu'il lui avait donné. Sa raison s'égare, sa douleur s'exalte jusqu'à la folie. Jeune encore, elle

devient mère une seconde fois. En voyant le nouveau-né, elle est prise d'une étrange terreur, d'une aversion mystérieuse pour le fruit de ses entrailles qu'elle devrait bénir. Elle se dit qu'elle ne peut l'aimer sans affliger l'enfant qui dort dans le cercueil. Elle n'a qu'une pensée dont aucune voix ne peut la détourner; ni caresses ni prières ne calment sa raison. Si j'aimais celui que Dieu m'envoie, que dirait celui que j'ai perdu? Il serait jaloux, et pour ne pas irriter le mort, elle repousse le vivant. Mais Dieu, qui l'avait si sévèrement éprouvée, lui envoie une vision consolante. Une voix mystérieuse, qu'elle peut seule entendre, lui dit à l'oreille : Ne pleure pas. C'est moi que tu croyais avoir perdu, moi qui suis revenu. Les anges qui m'avaient emmené au ciel m'ont ramené sur la terre pour sécher tes larmes. Et la mère, docile à cette voix, retrouve son bonheur tout entier : elle n'a pas perdu son premier enfant, Dieu ne voudrait pas la tromper, et d'où viendraient les paroles qu'elle a entendues, si elles ne venaient de Dieu? Il y a dans *les Orientales* une pièce dont je n'entends pas contester la valeur et qui jouit d'une grande popularité, *les Fantômes*, où le poète a retracé la mort d'une jeune fille au sortir du bal. Je mets *le Revenant* au-dessus des *Fantômes*, et voici pourquoi. *Les Fantômes* se recommandent par l'abondance et l'éclat des images, mais le poète ne laisse rien à deviner; il exprime en son nom tous les sentimens qu'il éveille. Dans *le Revenant*, il procède autrement, et je l'en remercie. Il dessine, il indique, il n'achève pas. La sobriété de la parole ajoute à l'intérêt du récit. Le lecteur achève ce que le poète a commencé. Et quand je parle ainsi, je ne veux pas dire que cette pièce soit une ébauche; mon intention est de marquer l'intervalle qui sépare une pensée révélée dans une langue à la fois concise et harmonieuse — d'une pensée développée dans une langue sonore et prodigue. Dans *le Revenant*, tout n'est pas dit, le poète sous-entend une partie de ce qu'il pourrait dire; dans *les Fantômes*, il ne s'arrête pas toujours à temps, et gâte parfois ses plus belles strophes par une strophe inutile.

Dans l'expression de sa douleur, M. Victor Hugo n'est pas aussi heureux que dans l'expression de sa joie; il vise trop haut et touche rarement le but. Pour tout dire en un mot, il abuse de l'infini. La dernière pièce de son recueil : *A celle qui est restée en France*, prouve surabondamment ce que j'avance. Je ne veux, je ne dois parler de cette composition qu'avec une extrême réserve. Les larmes d'un père désespéré, qui a perdu son plus cher trésor, n'appartiennent pas à la discussion; ce serait les profaner que de les compter. Cependant on me permettra de blâmer le mélange perpétuel des images matérielles et des idées empruntées au spiritualisme chrétien. Quand le poète, en souvenir d'un usage pieux, veut couvrir ses cheveux de poussière, il vaudrait mieux pour lui ramasser la poussière du chemin

que de s'adresser au ciel pour lui demander de la poussière d'étoiles! De telles métaphores n'agrandissent pas la tristesse, et surprennent sans émouvoir. Que la pensée du ciel se mêle à nos douleurs, que l'espérance de la résurrection, l'idée d'une réunion future, nous consolent et nous affermissent dans l'épreuve, c'est une donnée que la poésie peut développer; mais l'image que je viens de rappeler n'a rien de chrétien, et n'éveille dans l'âme aucun écho. La pièce adressée à Charles Vacquerie, qui est mort en voulant sauver la fille du poète, serait plus touchante à coup sûr, si M. Victor Hugo eût exprimé sa pensée avec plus de simplicité. Le début de la première strophe, répété dans les strophes suivantes, donne à cette élégie quelque chose de pompeux, qui ne s'accorde pas avec le souvenir de la morte. — Il ne sera pas dit que je n'aurai pas honoré ton courageux dévouement, — voilà le thème que le poète a choisi. Ne valait-il pas mieux supprimer cet exorde et raconter les efforts désespérés du hardi nageur luttant contre les flots pour sauver sa compagne bien-aimée? Je n'insiste pas, car je craindrais de blesser le goût en essayant de le défendre. Les principes les plus vrais, les plus évidens, ne peuvent être invoqués en pareille occasion. Les questions d'habileté disparaissent devant l'immensité de la douleur. J'aime mieux louer la pièce qui raconte le bonheur du poète à Villequier, entre sa fille et son fils d'adoption. Là tout est spontané, rapide, persuasif; l'amour conjugal s'embellit de la splendeur de la nature, et la nature elle-même emprunte à cet amour une splendeur nouvelle. Les forêts prêtent leur ombrage aux entretiens mystérieux; les oiseaux témoins des mutuels épanchemens, des chastes baisers, s'associent par leur gazouillement à la joie des jeunes époux. Jamais le poète n'a mieux dit ce qu'il voulait dire, jamais il n'a mieux compris où commence, où finit le domaine de l'imagination. Pas une couleur crue, pas un ton criard. Toutes les strophes sont appelées l'une par l'autre, et s'enchaînent dans un chœur harmonieux. J'ai lu et relu cette pièce, et je me demandais à chaque page comment l'auteur de ce tableau si émouvant et si pur avait pu recueillir *ce que dit la bouche d'ombre*. On dirait que ces deux pièces si diverses n'appartiennent pas à la même intelligence; mais le souvenir d'une conception énigmatique ne doit pas arrêter sur nos lèvres la louange appelée par une conception radieuse.

Les Contemplations marquent-elles un progrès dans la carrière lyrique de M. Victor Hugo? C'est là une question que nous ne pouvons éviter, à laquelle nous répondrons sans embarras. Toutes les pages consacrées aux affections de famille peuvent se comparer aux meilleures pages signées de son nom depuis trente-quatre ans. Il n'y a rien dans *les Feuilles d'automne* qui s'élève au-dessus du *Revenant* et de *Villequier*. A l'âge de cinquante-quatre ans, l'auteur a gardé

toute la vigueur, toute la franchise d'expression qui nous émerveillaient en 1832. Dans le domaine de la vraie poésie, je veux dire dans le domaine du sentiment et de la rêverie, il ne s'est pas montré supérieur à lui-même, mais il n'a pas fléchi, et cet éloge, répété par des milliers de bouches, est une gloire assez belle pour contenter son ambition. J'ai dit ce que je pense de la partie philosophique du nouveau recueil, et je crois avoir justifié mon opinion. La partie polémique est un hors-d'œuvre. Toutes ces prémisses préparent une conclusion que chacun a pressentie : pour faire des *Contemplations* un livre que les femmes liraient et reliraient avec délices, que les hommes de goût étudieraient avec admiration, il faudrait les émonder comme un taillis trop touffu. A cette condition, *les Contemplations* deviendraient, pour la génération présente et pour les générations prochaines, une des œuvres les plus intéressantes de la poésie moderne. Quelles branches faudrait-il couper pour rendre à la sève toute son énergie? Je ne voudrais pas prendre sur moi de le dire, mon goût pourrait ne pas s'accorder avec le goût des lecteurs. Cependant je pense que les moins exigeans demanderaient le sacrifice d'un tiers. Le poète s'y résignerait-il? embrasse-t-il dans une même affection tous les fruits de sa pensée? renoncerait-il sans regret à ses ébauches philosophiques? Ces questions ne sont pas de ma compétence et dépassent ma pénétration. Je me contente de les poser; mais ceux qui aiment le talent de M. Victor Hugo, ceux qui l'admirent, ceux qui recueillent avidement chacune de ses paroles et voient en lui un des maîtres les plus habiles de l'art contemporain, doivent souhaiter que notre vœu s'accomplisse. Si l'on retranchait des *Contemplations* toutes les pages qui ne relèvent ni de l'émotion ni de la rêverie, la puissance de cette nature privilégiée se révèlerait dans toute sa splendeur. Les pages dont je demande le sacrifice sont à la poésie ce que la brume est à la lumière. Le poète n'a qu'un mot à dire, et la brume se dissipera. Nous jouirons librement de sa pensée, les images éclatantes, qu'il choisit avec tant de bonheur, arriveront jusqu'à nos yeux dans toute leur pureté. Ce n'est pas un conseil qu'il s'agit de suivre, c'est une prière qu'il s'agit d'exaucer. Dire à l'auteur des *Contemplations* que toutes les pages de son nouveau recueil ont la même valeur, offrent le même intérêt, qu'il n'en faut pas retrancher une seule, c'est le moyen le plus sûr d'entamer l'autorité de son nom. Ceux qui éprouvent pour lui une sympathie sincère ne peuvent hésiter. Il est assez riche pour sacrifier quelques milliers de vers : en se rendant au vœu de ses meilleurs amis, il n'a pas à redouter l'indigence.

En lisant les dernières paroles que je viens d'écrire, j'espère que le lecteur ne se méprendra pas sur mes intentions. On m'accusait ces jours derniers d'insulter Pindare en exil; je ne veux pas descendre

jusqu'à repousser une telle injure. Je parle de M. Victor Hugo avec la déférence qu'il mérite, mais en même temps avec la franchise qui est due aux forts. Que les faibles demandent l'indulgence comme un encouragement, à la bonne heure. Quant à ceux qui ont conquis depuis longtemps une légitime renommée, ils ne peuvent réclamer que la vérité, et doivent l'accepter tout entière. Si la flatterie donne à ma franchise le nom d'envie, je ne m'en inquiéterai pas. Si je prends la plume, c'est pour exprimer ma pensée, et non pour la déguiser. Que cette habitude passe aux yeux de bien des gens pour une singularité de mauvais goût, je le conçois; qu'ils me permettent de n'y pas renoncer. J'aurais pu, après avoir lu *les Contemplations*, ne rien dire des pages que je désapprouve et louer celles que j'aime, laisser croire que j'admire tout sans restriction, sans exception, dans ce livre qui nous vient de l'exil : sans doute mon silence sur les pages qui me déplaisent aurait rallié de nombreux suffrages. Il m'a semblé qu'une telle conduite manquait de dignité, qu'il valait mieux dire toute ma pensée, que c'était la meilleure manière d'honorer le poète. Me suis-je trompé?

La première fois que j'ai parlé de M. Victor Hugo, j'étais animé des mêmes sentimens qu'aujourd'hui. Je soumettais ses conceptions à l'épreuve de l'histoire et de la philosophie. Je marche dans la route que j'ai choisie, et je crois que cette route est la bonne. Les colères que j'ai soulevées ne changent pas les termes de la question. Il y a dans la recherche de la vérité, dans l'expression des sentimens qu'un livre éveille dans notre âme, un attrait que les reproches les plus injustes ne peuvent abolir.

Je ne demande pas au lecteur d'accepter mes jugemens comme la vérité même. Pourvu qu'il ne doute pas de ma sincérité, mes vœux ne vont pas au-delà. Il y aurait peut-être plus d'habileté à flatter les grandes renommées : je le crois volontiers; mais je ne comprends pas la dignité sans la franchise, et c'est là tout le secret de ma conduite. Je n'ai pas grand mérite à faire ce que je fais. Ce qu'on nomme chez moi singularité, amour du scandale, n'est qu'un entraînement auquel je m'abandonne, et que j'ai de bonne heure renoncé à combattre. La franchise ne me coûte rien; le mensonge, l'adulation me brûleraient la bouche. Sans les attaques auxquelles je suis en butte, je n'aurais jamais songé à entretenir le public de la position que j'ai prise dans la discussion littéraire, et j'espère qu'il ne verra pas dans ma défense une preuve d'orgueil. Je ne dois parler qu'avec modestie du travers qu'on me reproche, et que je n'élève pas au rang de vertu.

GUSTAVE PLANCHE.

CHRONIQUE DE LA QUINZAINE

14 mai 1856.

Le monde ne se remet pas en un instant d'une secousse qui a duré plusieurs années, et qui a fait passer l'Europe par une des épreuves les plus décisives de ce siècle. Cet ébranlement d'une grande crise, à la suite d'une longue paix, laisse des traces profondes dans toutes les relations, dans toutes les situations, même quand la cause première de l'anxiété universelle a disparu, même quand la guerre n'est plus là, toujours présente aux imaginations par les sacrifices qu'elle impose, et plus menaçante encore par ses redoutables éventualités. Il est vrai, le congrès de Paris a eu l'heureuse fortune, due à la sagesse des plénipotentiaires, de faire tomber les armes des mains des combattans. Convoqué pour résoudre un des problèmes les plus épineux de la politique contemporaine, il a atteint, dans la mesure des choses possibles du moins, le but désigné à ses efforts : il a marqué son passage par le traité du 30 mars; mais cette œuvre de la diplomatie une fois débattue et signée, il y a tout un travail d'apaisement et en quelque sorte de réorganisation qui ne s'accomplit que peu à peu. Il reste bien des questions qui forment le complément de la guerre et de la négociation, qui sont la moralité de l'une et de l'autre. Quelle influence cette paix va-t-elle exercer sur la politique générale? dans quelles conditions nouvelles place-t-elle l'Europe au point de vue des rapports des peuples et des alliances des gouvernemens? A côté des problèmes qu'on peut considérer comme résolus, n'y a-t-il pas d'autres problèmes qui s'élèvent, et qui deviennent les élémens essentiels de cet ordre nouveau? Ce sont là les questions qui naissent inévitablement au lendemain des grandes luttes, et sur lesquelles chaque jour jette quelque lumière nouvelle par la divulgation successive des faits aussi bien que par l'expression de la pensée des gouvernemens et par les commentaires des assemblées délibérantes. Les actes du congrès, livrés complétement au public, sont venus dévoiler toutes les parties de cette longue négociation, et si

la vivacité de la discussion a été adoucie pour qu'il ne restât point de traces d'irritations passagères, ainsi que l'a dit lord Clarendon, il est facile d'apercevoir du moins tout ce qu'il y a eu de sérieux parfois dans ces débats intérieurs de la diplomatie. Le parlement britannique a abordé cette question de la paix, et en définitive la politique de l'Angleterre et de la France, les stipulations du 30 mars, vigoureusement soutenues par lord Palmerston et lord Clarendon, sont sorties intactes des controverses des partis, d'ailleurs peu hostiles. Le parlement sarde à son tour a eu ses discussions, où le président du conseil, M. de Cavour, a exposé la participation du Piémont aux conférences, principalement en ce qui concerne la question italienne. Évidemment c'était là le grand, l'unique but pour le cabinet de Turin. Le parlement de Bruxelles lui-même enfin est intervenu au nom de la Belgique, dont le nom avait été prononcé à l'occasion des excès de la presse. Ainsi de toutes parts l'œuvre du congrès de Paris a été commentée, scrutée, interrogée dans son esprit et dans ses conséquences. Chacun y a vu naturellement ce qui était fait pour le toucher. Quel que soit l'avenir promis à cette œuvre, il est certain du moins que dès ce moment elle est l'expression visible d'une transformation graduelle dans la politique générale de l'Europe et dans la situation respective des diverses puissances mises en contact par les armes ou par les négociations.

Ce traité, qui vient d'être signé, peut être en effet envisagé sous plus d'un aspect. Il peut être observé dans ce qu'il dit explicitement et dans ce qu'il indique, dans son texte et dans son esprit. Considérée au point de vue de la question même qui a mis les armes dans les mains de l'Occident, la paix de Paris a pour premier mérite de constituer, si l'on peut ainsi parler, la défense de l'empire ottoman. Sans imposer aucun sacrifice d'honneur à la Russie, elle lui fait accepter en quelque sorte un désarmement d'ambition; elle suspend l'essor de cette politique conquérante qui depuis plus d'un siècle agite et menace l'Orient. Les moyens d'agression matérielle, elle les neutralise par un système de mesures préservatrices. Aux moyens d'influence religieuse et morale elle oppose une barrière de la même nature, des réformes bienfaisantes, une grande tentative de régénération intérieure en Turquie. Aux priviléges d'un protectorat exclusif et dominateur, elle substitue une protection collective exercée dans un esprit généreux et libéral. A côté des forces que conserve le tsar, elle place une force européenne. Sans s'aveugler sur la Turquie, l'Occident veut la faire vivre. Manquait-il encore une garantie à cet ensemble de stipulations soigneusement calculées? Cette garantie dernière, qui assure toutes les autres, est inscrite dans le traité particulier que la France, l'Angleterre et l'Autriche ont signé le 15 avril 1856, traité en vertu duquel les trois puissances s'engagent solidairement à considérer comme un cas de guerre toute violation des arrangemens auxquels se lie aujourd'hui la paix générale. Ce n'est point un acte d'hostilité contre la Russie; c'est une conséquence du traité du 2 décembre 1854, une manifestation de plus de l'alliance des trois états, survivant aux causes qui l'ont produite et restant comme la garantie des résultats acquis. La paix, on le voit donc, crée tout un ensemble de points défensifs autour de l'indépendance de l'empire ottoman, et, sous ce rapport, l'œuvre du congrès de Paris est le couronnement naturel de

la lutte soutenue en commun par la France et l'Angleterre. Mais ce n'est pas seulement l'Orient qui est transformé dans ses conditions d'existence; le grand, le sérieux résultat de ces deux années de guerre, c'est d'avoir modifié profondément tous les rapports généraux des états, d'avoir laissé la place libre pour des combinaisons nouvelles, et d'avoir du même coup atteint la Russie dans sa prépondérance en Orient et dans la situation démesurée qu'elle avait prise en Europe. Il n'est point douteux que la Russie s'était singulièrement agrandie depuis le commencement de ce siècle. Elle n'avait pas seulement acquis des territoires qu'elle a invariablement conservés depuis; elle avait su s'attribuer surtout une position politique et morale considérable, et tandis que les nations occidentales se débattaient dans leurs révolutions et dans leurs querelles, elle se concentrait dans son mystère et dans son unité, jouant merveilleusement son rôle, assouplissant sa politique à toutes les nécessités d'une ambition persévérante. Les rivalités de la France et de l'Angleterre ont servi à rehausser sa puissance aussi bien que les révolutions du continent. Les premières lui permettaient de poursuivre sans dévier l'accomplissement de ses desseins en Orient; les révolutions avaient pour effet singulier de la constituer gardienne de l'ordre européen. Elle était l'âme de cette alliance du Nord qui a survécu, même quand la sainte-alliance n'a plus existé. Son influence s'étendait partout en Allemagne; elle pénétrait dans tous les conseils et devenait une sorte d'arbitre paternel entre les états germaniques. Lorsque les événemens de 1848 éclataient, ce rôle s'agrandissait encore. Restée seule intacte au milieu d'un ébranlement universel, la Russie apparaissait un moment comme la dernière ressource de la conservation sociale. Elle venait en aide à l'Autriche pour l'empêcher de disparaître, elle appuyait ceux qui chancelaient; elle intervenait avec autorité entre le gouvernement de Vienne et la Prusse pour faire tomber les armes de leurs mains. Cette alliance du Nord subsistait il y a trois ans encore. L'idée de la puissance russe était passée véritablement à l'état de fanatisme dans l'esprit de l'empereur Nicolas. Le dernier tsar s'était tellement accoutumé à ne point rencontrer de résistance, à dicter ses volontés, à braver même impunément les nations de l'Occident, qu'il put croire le moment venu de frapper un grand coup. Il tenta l'entreprise, mais ce fut l'heure du réveil.

Qu'on examine aujourd'hui la situation que la guerre a créée en Europe et la place qu'elle fait à la Russie. Cette place n'est point sans grandeur évidemment, elle peut suffire à une ambition même considérable; mais il y a de moins pour la Russie le prestige d'une puissance irrésistible. L'Allemagne n'est point sans doute hostile à sa redoutable voisine; seulement elle a moins d'enthousiasme, les cabinets se sont refroidis, et il est bien clair maintenant que si la politique russe n'a rien à craindre de l'Allemagne, elle n'a rien à en attendre. Au lieu de l'alliance du Nord, il n'y a plus que des rapports difficiles et problématiques. La Russie garde visiblement le souvenir de la conduite de l'Autriche, qu'elle considère comme une défection après les services rendus par elle à cet empire. L'Autriche, de son côté, ne peut méconnaître l'impossibilité de renouer avec Saint-Pétersbourg, et c'est là sans doute la raison du prix qu'elle a attaché à signer le traité du 15 avril, dont la pensée lui appartient plus particulièrement. Quant à la Prusse, par-

tagée entre des craintes diverses, elle se trouve avoir coopéré au désarmement de la Russie, sans être intimement rattachée aux puissances occidentales, et sans être sûre de ses rapports avec l'Autriche. Cet accord des trois états, dont s'est si longtemps servi le cabinet de Pétersbourg, n'existe donc plus, on peut le dire. Enfin, dans la Baltique, le traité signé entre la Suède, la France et l'Angleterre est une nouvelle barrière, d'autant plus efficace, que la Suède est désormais intéressée à ne point séparer sa cause de la cause européenne. Cette situation nouvelle a sans doute son côté pénible pour le tsar, et toutefois elle a aussi son avantage. Elle débarrasse d'abord la Russie de cette espèce de pontificat assez gênant dont l'avait investie l'empereur Nicolas. L'empire des tsars redevient simplement une puissance de premier ordre renfermée dans ses limites naturelles. Ses rapports avec les grands états germaniques changent de nature, il est vrai; mais en définitive cette alliance a été souvent plus onéreuse que profitable à la Russie. Le seul avantage qu'y pût trouver la Russie, c'était de pouvoir réaliser ses projets en Orient en échange de l'appui qu'elle prêtait à la Prusse et à l'Autriche. Or il est bien clair désormais que ces projets rencontreront toujours une coalition invincible, et que l'Autriche ne paiera jamais à ce prix une alliance, même intime, avec le cabinet de Pétersbourg. Par le fait, la Russie reste libre dans ses mouvemens, dans le choix de sa politique, n'ayant à consulter que ses convenances et ses intérêts pour nouer des alliances nouvelles.

Si on l'observe bien, tel est l'état de l'Europe après ces deux années de guerre. La Russie reste non pas diminuée précisément, mais désarmée et convaincue peut-être de l'utilité qu'il y a pour elle à songer avant tout à son développement intérieur. Les combinaisons diplomatiques qui créaient au nord une force toujours menaçante n'existent plus. La France sort de la lutte victorieuse, après avoir inspiré à tous les peuples l'idée de sa puissance et de sa modération; elle a conquis de nouveau le prestige des grands succès militaires, sans dépasser les plus strictes limites de la prudence politique. Au lieu des coalitions sourdement entretenues sur le continent, la seule force constituée en Europe est l'alliance de l'Angleterre et de la France, — alliance à laquelle on ne pouvait croire, que la guerre a rendue intime, et qui a certainement assez de raison d'être pour ne se point démentir dans la paix. Le bon accord des deux puissances éclate dans tous les protocoles des négociations; lord Clarendon le confirmait l'autre jour dans le parlement anglais. La France et l'Angleterre se sont trouvées en parfaite intelligence sur tous les points que le congrès a eu à débattre : le règlement de la question d'Orient d'abord, la proclamation d'un nouveau droit maritime qui garantit l'inviolabilité des neutres, les affaires d'Italie évoquées au dernier instant comme un des élémens les plus graves de la situation nouvelle où se place aujourd'hui l'Europe.

Ce n'est donc point sur un objet spécial que s'est concentrée l'attention du congrès de Paris. En réalité, la question de la guerre une fois résolue, les plénipotentiaires ont passé une sorte de revue des principales affaires qui à des degrés divers peuvent intéresser le repos de l'Europe : l'état de la Grèce, la question italienne, les abus de la presse en Belgique. Le protocole du 8 avril révèle ou indique du moins ce qui a eu lieu au sein du con-

grès. C'est M. le comte Walewski qui a pris l'initiative sur ces divers points; mais par le fait, en ce qui touche l'Italie d'abord, on sent bien que le principal débat était entre les plénipotentiaires autrichiens et les plénipotentiaires sardes, et comme les représentans de l'empereur François-Joseph ont déclaré n'avoir point d'instructions de leur souverain à ce sujet, toute discussion devait être sans issue. La question reste donc entière, et même, si elle a été pendant quelque temps éclipsée par les affaires d'Orient, elle semble prendre aujourd'hui une gravité nouvelle. Les discussions qui viennent d'avoir lieu dans le parlement de Turin ne sont point de nature à en amoindrir l'intérêt. M. de Cavour a exposé avec une singulière netteté la politique du Piémont dans le congrès. Sa pensée, ses propositions, et de plus ses actes, ont été à peu près unanimement approuvés par le parlement, après de brillans discours prononcés par M. Mamiani dans la chambre des députés, par M. d'Azeglio dans le sénat.

Au fond, voici les faits simplement exposés : plusieurs états de l'Italie sont dans une situation des plus dangereuses, que personne n'a sérieusement contestée. L'occupation étrangère est en permanence à Rome, dans les Légations, à Parme. Si les armées étrangères se retirent, il n'est point douteux que la révolution ne tardera pas à éclater, et que la démagogie reprendra possession de ces contrées; d'un autre côté, la présence d'une force étrangère ne sert qu'à entretenir le trouble dans les esprits, à alimenter les passions révolutionnaires. Enfin, en présence de ces deux faits également redoutables, le danger d'une explosion et la permanence de l'occupation autrichienne dans les états voisins, le Piémont a le droit de s'inquiéter. Quel est le remède à cet état de choses? C'est ce que M. de Cavour a entrepris de chercher. Deux pièces caractérisent la participation du plénipotentiaire sarde aux discussions qui ont eu lieu dans le congrès sur les affaires italiennes. Avant que le congrès ne se fût occupé de cette question, le chef du cabinet de Turin communiquait aux gouvernemens de la France et de l'Angleterre une note verbale où il proposait la sécularisation des Légations et leur organisation sous une forme semi-indépendante comme moyen de pacifier le pays et de mettre un terme à l'occupation étrangère. Lorsque l'impossibilité d'arriver à une solution a été reconnue, M. de Cavour a remis aux cabinets de Londres et de Paris une seconde note, où il expose tous les dangers de ce résultat négatif, la gravité croissante de la situation de l'Italie et les devoirs qui peuvent en découler pour le Piémont dans l'intérêt de sa sécurité. Ces deux documens, disons-nous, caractérisent la politique piémontaise dans les conférences, et laissent entrevoir l'attitude que le cabinet de Turin est décidé à prendre. M. de Cavour ne tenait point sans doute essentiellement à ses propositions au sujet des Légations; elles n'avaient à ses yeux qu'une importance secondaire, et elles pouvaient subir toutes les modifications possibles. Ce que voulait avant tout le plénipotentiaire sarde, c'était faire reconnaître le droit du cabinet de Turin à parler au nom de l'Italie, et montrer aux yeux des Italiens le Piémont prenant en main leurs intérêts, après avoir acheté de son sang le droit de se faire entendre dans les conseils de l'Europe. M. de Cavour avait une autre pensée. En abordant lui-même la question italienne, il voulait l'arracher aux mains de la révolution pour

la mettre dans celles du parti conservateur, qui garde l'espoir de régénérer le pays sans passer encore à travers les épreuves de l'anarchie. Il croyait qu'amener les gouvernemens européens à intervenir, à faire quelque chose pour le bien de l'Italie, c'était diminuer l'influence des partis violens. C'était un calcul habile et hardi, et peut-être les plénipotentiaires autrichiens, en refusant d'entrer dans toute discussion, ont-ils servi ce calcul. Ils ont autorisé M. de Cavour à dire dans sa note que l'Autriche n'avait pas même voulu accepter l'examen des moyens propres à remédier à l'état de l'Italie. Quoi qu'il en soit, le Piémont a pu se faire écouter au nom de l'Italie; il a fait entendre sa voix à la péninsule entière. C'est certainement une situation favorable qu'il doit à la guerre. On ne peut se dissimuler cependant que cette situation a ses périls, et qu'après la hardiesse il y a pour le Piémont un autre devoir : c'est celui de la modération. Qu'il n'aime point l'Autriche, soit, — l'Autriche le sait sans nul doute; mais il y a une limite au-delà de laquelle la politique du cabinet de Turin deviendrait une périlleuse chimère, et M. de Cavour est assez habile pour éviter le piége.

Quant à la partie des conférences qui concerne les abus de la presse en Belgique, cet incident a semblé sur le point de prendre des proportions singulières. Des interpellations ont eu lieu dans le parlement de Bruxelles, et le ministre des affaires étrangères, M. le comte Vilain XIIII, a déclaré avec une solennité particulière que le cabinet ne consentirait *jamais* à un changement dans la constitution. Cependant les paroles du ministre des affaires étrangères de la Belgique étaient plus simples et plus sages que des commentaires trop prompts ne le laissaient croire. M. le comte Vilain XIIII était très fondé à dire que rien ne lui avait été notifié, et c'est ce qui paraît être encore la vérité. Seulement peut-être aurait-il mieux valu alors ne point annoncer qu'on avait déjà rédigé une réponse. De plus, le ministre des affaires étrangères belge a bien déclaré qu'il ne consentirait *jamais* à un changement dans la constitution; mais dans une note du journal officiel il se réserve le droit de proposer des modifications dans la loi sur la presse. En y regardant de près, un peu de calme n'eût-il pas été plus utile qu'une émotion trop prompte? Par le fait, il ne serait point impossible que cet incident ne finît par exercer quelque influence sur les élections qui auront lieu prochainement en Belgique. Il se pourrait bien que le parti catholique eût quelque avantage, que le cabinet actuel, trop engagé par ses paroles, se retirât, et qu'un ministère nouveau, présidé par M. de Muelenaere, vînt, dans les limites tracées par la constitution, proposer quelques mesures législatives pour réprimer les excès de la presse. Le meilleur remède encore, ce serait que la presse, éclairée enfin, se réprimât elle-même, et ne mît pas ses passions en balance avec les plus sérieux, les plus légitimes intérêts.

Le premier effet du rétablissement de la paix en Europe a été de suspendre ce travail universel d'armement poursuivi jusqu'au jour où les négociations ont laissé apparaître quelque lueur favorable. En France, comme en Angleterre et en Russie, la même pensée s'est traduite par des actes semblables. Diverses mesures sont venues ramener notre armée à un chiffre plus régulier et surtout moins dispendieux, supprimer des régimens dont la création avait été nécessitée par la guerre, réorganiser quelques autres corps dans

des conditions nouvelles. En ce moment encore, l'effectif militaire demandé pour l'année courante est diminué, de même que des contingens des années antérieures ont été renvoyés dans leurs foyers. C'est une conséquence de la paix, qui étendra nécessairement son influence sur l'ensemble de la situation politique et économique du pays. S'il est du reste un trait de nature à caractériser le moment où nous vivons, c'est le contraste qui n'a cessé de régner entre le bruit, l'éclat des affaires extérieures dans ces derniers temps et le calme uniforme de la vie intérieure, — contraste rendu en quelque sorte plus sensible par le développement simultané de ces deux ordres de faits, les délibérations diplomatiques du congrès et la session législative. Les travaux législatifs se sont effacés devant l'œuvre du congrès, qui a été un moment la grande assemblée délibérante de l'Europe. Ce n'est pas cependant que dans le cours de cette session il ne se soit produit diverses questions qui touchent à des intérêts de plus d'un genre, et même à des faits de la vie politique. Le corps législatif, qui est réuni depuis le mois de mars, a eu à délibérer sur plusieurs lois d'une certaine importance économique. La première loi proposée à son vote et adoptée en effet a été l'établissement d'une taxe municipale sur les voitures. Une disposition semblable devait réveiller toutes les contradictions sur les différentes natures d'impôts. Établir une contribution sur les voitures, c'est-à-dire sur le luxe, n'était-ce pas entrer dans la voie des impôts somptuaires? Et de plus, en prétendant atteindre le luxe, ne risquait-on pas d'atteindre l'industrie elle-même, le travail? On pouvait objecter d'un autre côté que cette mesure, qui n'est point absolument nouvelle, n'avait d'autre résultat que d'égaliser une taxe déjà payée par certaines catégories de voitures, et que dans tous les cas un impôt, qui est sans doute une charge comme tous les impôts, mais qui ne peut jamais dépasser des limites assez restreintes, n'est point propre à diminuer le nombre des voitures. La nécessité de créer des ressources nouvelles pour la ville de Paris a été un argument en faveur de la taxe, qui est sortie facilement victorieuse de la discussion et a été législativement ratifiée.

Une autre loi plus récemment votée se distingue par un caractère particulier, par ses rapports étroits avec tous les intérêts agricoles et industriels du pays. C'est un remaniement des tarifs de douane. Le gouvernement, depuis quelques années, on le sait, a rendu successivement divers décrets qui diminuent les droits d'entrée sur certains objets de consommation ou d'industrie. Il a pris ces mesures souvent sous le coup d'une nécessité impérieuse, en présence de besoins économiques qui demandaient une satisfaction. Des dégrèvemens de ce genre ont été opérés sur les céréales pour faire face à une crise prolongée des subsistances. Des diminutions ont été faites également sur les laines, les fers et autres matières. Ces divers décrets, qui se sont succédé pendant plusieurs années, qui ont pu être expérimentés, il s'agissait de les coordonner, de les dégager de ce qu'ils pouvaient avoir de transitoire et de leur donner un caractère plus permanent en les transformant en loi. C'était là l'objet de la mesure proposée par le gouvernement au corps législatif, et ici encore se trouvaient en présence les deux systèmes, le système protecteur et le système de la liberté commerciale. Ce n'est pas que la loi proposée soit une satisfaction donnée à une théorie quelconque. Son mérite au contraire

est de passer à travers toutes les théories, de concilier autant que possible l'intérêt de la consommation universelle et l'intérêt de la production nationale, de diminuer les tarifs sans cesser d'étendre une protection suffisante sur l'industrie française, et ce système de réformes lentes, graduelles, est peut-être la seule solution pratique de tous ces grands problèmes sur le libre-échange et la protection. Le corps législatif est entré dans la voie qu'on lui ouvrait en votant la loi, et l'expérience fera plus sans doute que toutes les discussions théoriques, ou du moins elle servira à les éclairer, à les rectifier, à les tempérer dans ce qu'elles ont d'absolu.

Deux autres actes législatifs sont à noter. L'un est un projet, présenté également au corps législatif, qui confère à l'empereur le droit d'accorder à de grands fonctionnaires de l'état ou à leurs veuves des pensions qui n'excéderont pas vingt mille francs. Jusqu'ici, ces pensions étaient décernées par une loi spéciale soumise au vote des chambres. L'autre acte est un sénatus-consulte sur la liste civile et la dotation de la couronne. D'après le nouveau sénatus-consulte, l'administrateur de la dotation de la couronne a seul qualité pour procéder en justice dans les instances relatives à la propriété des biens faisant partie de cette dotation. Il a seul qualité également pour consentir les actes relatifs aux échanges du domaine de la couronne, de même que pour consentir les expropriations, recevoir les indemnités, sous la condition de faire emploi de ces indemnités soit en immeubles, soit en rentes sur l'état, mais sans que le débiteur soit tenu de surveiller le remploi. Il y a au moment présent un fait qui n'est pas moins remarquable. On sait à quel point se sont développées toutes les entreprises industrielles. Ces entreprises ont dû vraisemblablement prendre un caractère plus dangereux et plus compromettant que profitable, car le gouvernement est intervenu pour manifester son improbation de toute immixtion de fonctionnaires publics dans ce genre d'affaires, et depuis lors les désaveux infligés aux compagnies industrielles se succèdent. On dit même que le gouvernement est décidé à adopter des mesures pour imposer aux compagnies des obigations plus étroites, qui leur assureront plus d'autorité en leur donnant un caractère plus sérieux. C'est le symptôme d'une maladie de la société contemporaine qui peut se guérir par des lois sans doute, mais surtout aussi par la discipline morale, par l'assainissement des âmes et des esprits.

Quand les lettres, quand l'histoire, la poésie, la philosophie, au milieu des affaires et des diversions d'un temps, n'auraient d'autre avantage que de montrer les hommes agités d'instincts plus élevés, de pensées supérieures aux intérêts vulgaires et matériels, elles y trouveraient encore leur puissance et leur lustre, elles seraient la dignité et la force d'une société. L'histoire représente les hommes à l'œuvre dans le passé comme dans le présent; la philosophie exprime le travail de leur raison; la poésie reflète la vie mystérieuse des imaginations. L'histoire surtout, la véritable histoire, a le mérite d'être encore de la politique, une politique dégagée des passions et des versatilités des contemporains. C'est un livre toujours ouvert, où tout le monde ne lit pas, il est vrai, mais où les esprits éminens savent aller chercher le secret des hommes et des choses. Ainsi fait M. Guizot dans cette sévère et éloquente composition sur *le protectorat de Richard Cromwell et le*

rétablissement des Stuarts, qu'il vient de publier. Ainsi fait également M. Thiers dans son *Histoire du Consulat et de l'Empire*, dont il met au jour le treizième volume. Les révolutions ne suivent pas toutes le même chemin, et cependant elles sont conduites par les mêmes lois, au point d'offrir souvent de saisissantes analogies à travers tous les contrastes que comporte la différence des temps et des pays. Il en est de même de ces époques qui suivent les révolutions, qui aspirent à les clore, comme le premier empire en France. M. Thiers poursuit son œuvre avec la fermeté d'un esprit éprouvé. A mesure qu'il avance, on dirait que la route s'allonge et que le sujet s'étend. Trois événemens surtout remplissent ce volume : la réunion du concile de Paris, la continuation de la guerre d'Espagne, le commencement de la fatale campagne de Russie. La guerre d'Espagne n'a plus rien de nouveau ici; elle n'est plus qu'un ennui pour le maître glorieux de la France, qui détourne les yeux de ce champ de bataille comme d'une image obsédante de la mauvaise fortune. Les deux autres faits mettent à nu la politique impériale à ce moment décisif; ils dévoilent les entraînemens de ce génie qui n'eut point d'égal. Certes, quand il réunissait le concile de Paris, Napoléon ne se doutait point de la portée de cet acte. Il voulait mettre fin à ses démêlés avec le pape, retenu à Savone. Qu'arrive-t-il cependant? A peine le concile est-il réuni, le danger apparaît. Vainement on menace les évêques, vainement on en enferme quelques-uns à Vincennes. « Querelle de prêtres! » disait dédaigneusement Napoléon; il ne s'apercevait pas qu'il se trouvait en présence de cette chose si simple, si insaisissable et si redoutable, — la conscience religieuse. Bien mieux, comme l'indique M. Thiers, par cela même que ces vieux prélats représentaient la conscience religieuse, ils représentaient aussi en ce moment la liberté. Ils offraient le spectacle d'une assemblée qui n'obéissait pas, qui discutait, quoique en secret, dans un état où l'empereur ne voulait d'autre puissance délibérante que sa volonté. Quelle que fût la solution désormais, le coup était porté. Les préparatifs de la campagne de 1812 n'offrent pas un spectacle moins curieux dans un ordre différent. Quelle fut la raison vraie de ce choc gigantesque entre les deux empereurs, Napoléon et Alexandre? Aucun des deux ne pouvait se l'avouer, on ne l'aperçoit bien qu'aujourd'hui. Alexandre était évidemment mécontent des suites de l'alliance de Tilsitt. Il croyait avoir acquis des droits à entrer en possession de la Moldavie et de la Valachie. Cette conquête, il la poursuivait, il ne l'avait pas obtenue. La résistance des Turcs, les obstacles que rencontraient ses armées sur le Danube, l'irritaient. De plus, dans ce partage du monde, qui avait pu un moment flatter son orgueil, il voyait assez clairement que pour Napoléon il y avait trop de deux maîtres. De là sa résolution dissimulée, inquiète, ferme pourtant, de livrer au moins un dernier combat. Napoléon, de son côté, eût été inexcusable de faire la guerre à la Russie pour la contraindre à observer strictement le blocus continental, qu'il n'observait pas lui-même. Au fond, il voyait que, malgré tout, la Prusse et l'Autriche même soumises, il restait encore au nord une puissance qu'il avait vaincue, mais qui demeurait intacte, et qu'il avait acceptée pour égale. De griefs légitimes, de raisons plausibles, il n'y en avait guère d'aucun côté, il n'en était point question. C'étaient deux forces qui sentaient qu'elles ne pouvaient vivre

ensemble, et qu'une fatalité inexorable conduisait au combat. Fatalité en effet, car à partir de ce passage du Niémen, ainsi que le dit M. Thiers, il y a encore de la gloire, il n'y a plus de bonheur pour la France jusqu'à la fin du drame.

Dans cette époque si remplie de coups de foudre et tout occupée par l'activité d'un homme, il y a un fait qui semble expliquer tous les événemens et qui ressort des récits de M. Thiers. Ce fait, qui est la première cause des catastrophes impériales, c'est que Napoléon avait fini par trop s'isoler dans sa puissance et dans sa volonté. Chose étrange, il était plus isolé en 1812 qu'au commencement de sa carrière merveilleuse! Cet isolement politique et moral naissait de ce qu'il en était venu, il faut bien le dire, à ne plus tenir assez de compte de la dignité des hommes, même dans la soumission. M. Thiers en cite un exemple bien frappant à l'occasion du concile de Paris : c'est le traitement infligé à M. Portalis au sein du conseil d'état. Napoléon chassa M. Portalis comme un serviteur infidèle. Chacun fut consterné; il y eut un peu de honte sur tous les visages, même chez Napoléon, dont l'intelligence incomparable était aussi prompte à se retrouver qu'à s'oublier. L'excès de la volonté s'était montré à découvert. Il en était de même de sa politique à l'égard des peuples. Napoléon comptait dans ses armées en 1812 des soldats de bien des nations, il avait des alliés partout, l'Autriche lui avait même garanti par un traité l'intégrité de ses possessions; mais la première condition pour maintenir ces alliances, c'était de ne point essuyer un revers, car à la première infidélité de la fortune, toutes ces armes pouvaient se tourner contre la France. Que faut-il conclure de ces faits? Il en ressort une vérité bien simple, c'est que la meilleure politique pour les gouvernemens est d'accepter les hommes avec leur dignité, et même avec leur indépendance, comme aussi c'est leur devoir de respecter les susceptibilités des peuples. M. Thiers dévoile le secret de bien des choses, quand il fait remarquer que Napoléon aimait tout ce qui pouvait se trancher et détestait ce qui ne pouvait que se dénouer. Par malheur, dans ce monde rien ne se tranche impunément, tout peut se dénouer au contraire avec succès, et c'est même alors, à vrai dire, que les difficultés sont le mieux tranchées.

Rien dans ce monde, en effet, ne se plie absolument à la volonté impérieuse d'un homme. Quel que soit le génie de cet homme, il ne peut à son gré détourner le cours des choses. Tout se noue et se dénoue, tout s'enchaîne et se déroule selon sa loi. Il en est de la politique comme des mœurs, qui ne se transforment pas subitement, qui se modifient par degrés sous une influence invisible. Depuis le commencement du siècle surtout, ce changement s'opère jour par jour; on peut en suivre les progrès, les phases diverses, comme on suit un drame étrange et merveilleux. Encore, dans les premières années du siècle, y a-t-il bien des traits qui ont à peine changé, et qui restent des traits tout à fait propres au temps où nous vivons. Quand M. Thiers raconte les scènes d'agiotage, les spéculations effrénées qu'on vit un moment sous l'empire, et qui irritaient Napoléon, c'est presque un chapitre de notre histoire qu'il écrit. Seulement ici, dans le domaine des mœurs et de la vie sociale, s'il y a la part de l'histoire, il y a aussi la part de l'observation, de la comédie, de la satire. Les mœurs industrielles appartiennent au génie comique, elles

sont sa propriété légitime et son royaume, comme lui appartiennent tous les vices, toutes les passions et les ridicules des hommes. Le développement de ces mœurs est certes un des faits les plus saillans de la vie contemporaine. L'esprit de travail a fait place à l'esprit de spéculation, enflammé par l'espoir d'un gain rapide. Avant tout, il s'agit de découvrir une combinaison miraculeuse, une idée qui parle à l'imagination publique. Industrie, commerce, mines, navigation, crédit, que reste-t-il à organiser, à mettre en actions? Il y a une entreprise sérieuse, mille sont la chimère des inventeurs de recettes merveilleuses. Et où tout cela va-t-il aboutir? Au lieu unique et consacré, au temple de la fortune et de la spéculation, à la Bourse. Là s'allument les fièvres du jeu et de la richesse; là les effroyables catastrophes côtoient les prospérités subites. Le progrès du reste est visible en tout. Autrefois il n'y avait que les gens de finance qui fréquentaient la Bourse. Aujourd'hui il y a des ouvriers et des domestiques qui jouent, il y a même des femmes. La cote des chemins de fer et des actions d'industrie est la lecture souverainement instructive de bien des gens chaque jour. C'est donc une pensée heureuse au fond qu'a eue M. Ponsard de faire de cette fièvre dangereuse et ridicule le thème de sa comédie nouvelle, — *la Bourse;* mais il fallait une singulière puissance ou une rare faculté d'ironie pour étreindre un tel sujet, pour féconder ces élémens et tracer un tableau à la fois risible et triste. M. Ponsard n'a par malheur ni la verve inventive et bouffonne d'un Aristophane, ni la profondeur comique d'un Molière, ni la gaieté vive et mordante d'un Regnard. L'auteur de *Lucrèce* est un esprit grave et honnête qui suit son chemin sans s'aventurer dans des inventions trop hardies. Son vers est un peu traînant et lourd, et même quand il rit, il semble encore composer une tragédie.

La nouvelle comédie de M. Ponsard, à vrai dire, est née de la même inspiration qui a produit *l'Honneur et l'Argent*. Seulement *l'Honneur et l'Argent* avait cette supériorité qu'a souvent la première œuvre comique d'un esprit peu fécond par sa nature. Où sont les élémens d'intérêt de *la Bourse?* Le sujet est d'une simplicité extrême. C'est un jeune homme qui, pour pouvoir se marier avec une jeune fille qu'il aime et de qui il est aimé, va tenter la fortune à la Bourse. Le principal inconvénient de tous les personnages de M. Ponsard, c'est qu'ils n'ont point de relief; ils n'ont point un caractère réellement comique, ils manquent même souvent de vérité. C'est certainement une idée singulière, et qui n'a aucun rapport avec la comédie, de mettre dans la bouche d'un agent de change la description de tous les dangers de la Bourse. Pourquoi ces personnages divers créés par M. Ponsard ont-ils un rôle dans la comédie? Ils n'ont visiblement d'autre mission que de venir successivement dire un mot sur le sujet même de la pièce. L'un se plaint au nom de la propriété que la Bourse absorbe les capitaux; l'autre met en parallèle le travail fortifiant de l'ouvrier et les émotions malsaines du jeu. Chacun a sa moralité, qui pourrait se résumer en ceci : c'est que la Bourse est sans doute un lieu où se font des opérations utiles, mais qu'il ne faut pas en abuser. Sans être absolument neuve, la morale de M. Ponsard est certainement des plus saines, des plus honnêtes, et même elle prend parfois un accent presque éloquent; mais dans une peinture de la vie humaine la mora-

lité doit moins ressortir du discours que du jeu des caractères, du mouvement de l'action. C'est ce qui fait que l'œuvre nouvelle de M. Ponsard, tout en réunissant les qualités habituelles de l'auteur, n'est point cependant la comédie qui se fera quelque jour sur la Bourse et sur les mœurs industrielles, sur cette corruption qui est l'une des causes les plus frappantes de la faiblesse des mœurs publiques.

Ce siècle a vu bien des faits extraordinaires en Europe aussi bien que dans le Nouveau-Monde; il a vu se mêler au mouvement général des choses bien des épisodes surprenans, des révolutions, des tentatives à main armée, des invasions de flibustiers : il compte cependant jusqu'ici peu d'événemens aussi étranges que ceux qui se déroulent dans l'Amérique centrale, et en particulier dans un petit état de cette contrée, — le Nicaragua. Voici déjà quelques mois qu'un aventurier *yankee*, William Walker, à la recherche d'un pays à envahir et connu pour une tentative semblable dans la Basse-Californie, a réussi à s'introduire dans le Nicaragua à la faveur d'une de ces guerres civiles qui désolent toujours ces républiques en détresse. Walker s'est fait le protecteur du parti démocratique, et il a décidé sa victoire en lui amenant des côtes de l'Océan-Pacifique un essaim d'aventuriers comme lui. Cela fait, il a organisé un gouvernement provisoire sous ses auspices; il s'est contenté pour lui-même du titre de général en chef de l'armée du Nicaragua, il a créé une force américaine qu'il grossit le plus qu'il peut; en un mot, il est le maître dans un pays désorganisé par vingt ans de guerre civile. Il a fait fusiller de malheureux hommes qui n'avaient d'autre tort que de tenir à l'indépendance de leur pays. Il trouble le commerce de toutes ces contrées. Walker a espéré sans doute au premier moment obtenir l'aveu et le concours des États-Unis. Il a été désavoué au contraire, et par une partie de la presse de l'Union, et par le cabinet de Washington, qui ne pouvait ouvertement patroner une telle aventure. Il n'est pas moins vrai que l'entreprise du flibustier *yankee* n'est que la pratique simple, audacieuse et sans scrupules des doctrines américaines. On peut pressentir du reste l'émotion profonde que devait jeter dans les autres parties de l'Amérique centrale cette domination étrangère exercée par des aventuriers dans le Nicaragua. Walker se trouvait placé dans l'alternative de se faire accepter par les autres états, ou d'avoir bientôt à rompre et à lutter avec eux. C'est la rupture qui a éclaté, et la guerre s'est allumée immédiatement. Walker, ou le gouvernement provisoire qui fonctionne sous sa haute protection, avait imaginé d'expédier des ambassadeurs dans les autres pays de l'Amérique centrale pour se faire reconnaître, et c'est là justement ce qui est devenu une occasion d'hostilités. C'est la plus petite des républiques centro-américaines, celle de Costa-Rica, qui a donné le signal de la résistance à cette invasion de flibustiers, en refusant de recevoir l'envoyé de Walker, un certain colonel Schlesinger. Chose remarquable, la république de Costa-Rica, qui s'est toujours distinguée par sa régularité et par son calme, qui a joui jusqu'ici d'une fortune exceptionnelle dans l'Amérique espagnole, a été la première aussi à ressentir la violence faite à l'instinct national. Le président de ce petit état, M. Rafael Mora, ne se dissimulait nullement d'ailleurs que c'était la guerre qu'il acceptait. Immédiatement il réunissait le congrès en session extraordinaire, et il se fai-

sait autoriser à négocier des alliances avec les autres pays également menacés, à prendre toutes les mesures nécessaires pour rejeter les flibustiers hors de l'Amérique centrale. Muni de ces pouvoirs, le président Mora, homme d'énergie, quoique simple négociant, portait l'effectif de l'armée à neuf mille hommes, décrétait un emprunt de deux millions de réaux, et il publiait une proclamation qui était le signal de la guerre. Walker, de son côté, a répondu par d'autres proclamations où il menaçait d'extermination tous les serviles de l'Amérique centrale, tous ceux qui se disent partisans des pouvoirs légitimes, et la guerre s'est allumée. Il en était ainsi dès les premiers jours de mars; les forces ennemies étaient déjà en présence. Qu'a produit la guerre jusqu'ici? Costa-Rica paraît être sortie victorieuse des premiers engagemens, Walker n'a eu d'autre ressource que de faire traduire son auxiliaire, le colonel Schlesinger, devant un conseil de guerre, pour s'être laissé battre par les troupes du président Mora, et de se mettre lui-même à la tête de ses aventuriers. Dans cette lutte singulière, si elle se prolonge, la république de Costa-Rica finira sans doute par obtenir le concours actif des autres états, de Guatemala, de Honduras, de Salvador, et cette coalition suffira pour disiper cette bande d'oiseaux de proie qui se sont abattus sur ces contrées. En tout état de cause, ces événemens, quelque lointains et quelque obscurs qu'ils soient, n'ont-ils aucun intérêt pour l'ancien monde? Il y a deux ans, c'était un navire de guerre de l'Union qui brûlait la ville de San-Juan ou Greytown, et portait un coup sensible aux affaires des sujets de tous les pays. Depuis plus de six mois, le commerce est bouleversé par cette domination de hasard. Si Walker venait à triompher dans les autres états de l'Amérique centrale, il en résulterait à coup sûr, pendant un temps indéfini, un redoublement d'insécurité pour tous les intérêts nationaux et étrangers. Maintenant qu'elles n'ont plus leurs regards forcément tournés vers l'Orient et que la guerre est terminée, la France et l'Angleterre ont dans ces contrées, non certes une guerre nouvelle à entreprendre, mais une mission protectrice à remplir.

CH. DE MAZADE.

ESSAIS ET NOTICES.

SOUVENIRS SUR LA RÉVOLUTION TOSCANE.

Memorie sull' Italia e specialmente sulla Toscana, dal 1814 al 1850, di G. Montanelli, ex-président del consiglio, ex-triumviro del governo provvisorio Toscano, 2 vol., Turin 1853-55.

Il y a dans l'histoire des révolutions toute une partie qu'on néglige trop. Il ne suffit pas de nous montrer comment agissent les hommes emportés par la lutte révolutionnaire; il faut nous apprendre comment ils se forment, et souvent dans l'histoire d'un individu c'est la destinée d'un parti tout entier qui nous apparaît avec sa grandeur et sa faiblesse, avec ses momens d'exaltation héroïque et ses puériles divisions. Tel est, ce nous semble, l'intérêt

du livre où l'un des tribuns et des soldats de la dernière révolution italienne a réuni ses souvenirs sur les crises qui, de 1847 à 1850, ont agité si douloureusement son pays. Nous laissons ici de côté les opinions politiques représentées par M. Montanelli. Ce que nous voulons, ce sont des aveux sincères sur les influences morales au milieu desquelles luttent et agissent les partis politiques au-delà des monts. La jeunesse de l'auteur, ses premières années passées à Pise et à Florence, son rôle dans la révolution, tels sont les traits qui dans son récit nous arrêteront surtout, parce qu'ils sont en quelque sorte des traits généraux où s'accuse mieux qu'en aucune autre partie du livre le caractère italien.

L'éducation de la jeunesse, soumise aux influences les plus contraires, est pour l'Italie une première cause de faiblesse. La génération à laquelle appartient M. Montanelli a été élevée au milieu d'une société dont l'attitude calme et résignée cachait un sourd mécontentement. Rien de plus paisible en apparence que la Toscane au commencement de ce siècle. Né en 1813, à la veille du jour où le calme de l'opinion allait devenir plus profond encore, M. Montanelli, fils d'un musicien de Fucecchio, n'était d'abord qu'un jeune virtuose dont le précoce talent musical faisait l'admiration des curés du voisinage. Ses oncles, deux chanoines, n'entendaient pas toutefois que leur neveu négligeât la musique pour les lettres, et l'enfant qui à neuf ans jouait encore dans les vertes campagnes de Fucecchio dut parcourir en trois ans le cercle entier des études latines, grecques et *philosophiques!* Quel fruit avait pu retirer d'études si incomplètes et si hâtives le jeune fils du musicien de Fucecchio? Aucun sans doute, et en revanche il avait vu déjà ses croyances religieuses fortement ébranlées par ces mille pratiques de dévotion dont l'abus est encore plus sensible en Italie que partout ailleurs. C'est ainsi désarmé, sans avoir eu le temps d'emprunter à la philosophie une arme nouvelle, qu'il entrait sans transition dans la vie indépendante et libre des universités. On voit que les institutions politiques n'ont pas seules besoin de réformes en Italie.

Malgré une grande prédilection pour la médecine, M. Montanelli dut se soumettre à la volonté de ses parens et étudier le droit. Dès lors, au lieu de cette Italie paisible qu'il avait connue, un monde nouveau apparut au jeune homme. Des influences singulières agirent sur son esprit. Ici encore, l'histoire de l'auteur des *Mémoires* est celle de presque tous ses compatriotes. La lecture de l'*Encyclopédie*, la propagande saint-simonienne, portèrent le trouble dans l'âme de l'étudiant. Devenu avocat, M. Montanelli était déjà, malgré une rare douceur de caractère, entraîné vers les luttes politiques. En 1840, la chaire de droit commercial à Pise lui était offerte, et des ovations bruyantes inauguraient son enseignement. De 1840 à 1847, le succès du professeur se maintenait au milieu d'un pays de plus en plus troublé et mécontent. C'est à ce moment de sa vie que M. Montanelli nous ramène au début de ses *Mémoires*. Qu'on se reporte à la situation de l'Italie à cette époque. Les sociétés secrètes poursuivaient encore leurs travaux souterrains, mais dès 1843 la direction en était tombée aux mains des exilés. Le jeune professeur imagina de les remplacer par une association nouvelle dite des *Frères Italiens*. Le but de l'association était de donner pour base à la régé-

nération nationale la régénération individuelle. C'était bien poser la question. Relever les caractères, n'était-ce pas le premier service à rendre à la malheureuse Italie?

Nous n'entrerons pas dans le détail des mille manifestations plus ou moins sérieuses qui précédèrent, de 1843 à 1847, la dernière révolution italienne. Les mémoires de M. Montanelli sont très explicites à cet égard. Tantôt c'est la restitution du réfugié Rienzi faite par le ministère toscan au gouvernement romain qui fournit un thème à des proclamations politiques multipliées sur les murs de Pise et de Florence; tantôt c'est la congrégation du Sacré-Cœur, derrière laquelle on croit entrevoir l'influence de la compagnie de Jésus, et dont on demande l'expulsion, ou bien les Polonais, en faveur desquels on ouvre une souscription. On finit par comprendre l'inutilité de ces manœuvres un peu puériles, et on en vient à saisir une arme plus redoutable, la presse. Malheureusement c'est la presse clandestine, car le gouvernement ne reconnaît pas le droit d'écrire sur les matières politiques. La presse clandestine n'était pas une nouveauté en Italie; mais jusqu'alors ce n'était qu'en passant et avec une violence indigne de la bonne cause que les libéraux de la vieille école avaient lancé leurs provocations écrites. Un mystérieux journal rédigé par M. Montanelli étonna ses lecteurs par l'extrême modération du langage et des idées. Le désappointement fut général parmi les patriotes, mais c'était précisément l'effet que le nouveau patriote voulait produire. Demander des réformes visiblement insuffisantes, c'était amener le public pour lequel on écrivait à comprendre et à proclamer la nécessité de réformes plus radicales. Les vœux de M. Montanelli n'eurent pas longtemps d'ailleurs à se produire sous cette forme assez bizarre. Le mouvement remarquable que ses *Mémoires* nous signalent dans la presse clandestine coïncida avec l'avénement de Pie IX, et ne précéda pas de beaucoup l'apparition d'une loi qui permettait aux écrivains toscans la discussion respectueuse des actes du gouvernement grand-ducal. Plus de vingt journaux se fondèrent aussitôt; mais il ne fut donné qu'à trois seulement d'atteindre à une grande publicité et à une réelle influence. L'école doctrinaire libérale eut pour organe *la Patrie*, rédigée par M. Salvagnoli, le parti démocratique *l'Aube*, avec M. La Farina, le libéralisme modéré *l'Italie*, avec M. Montanelli. Dès-lors on rêva des transformations, on crut à des changemens pacifiques; mais on se trompait, on était à la veille d'une révolution.

Cette révolution, qui n'en connaît les tristes et curieuses péripéties? Un premier moment d'enthousiasme, une guerre contre l'étranger entreprise avec plus de courage que de prévoyance, bientôt des divisions funestes succédant à l'élan viril des premiers jours, et la réaction victorieuse frappant enfin et dispersant les principaux acteurs du drame! Deux momens surtout ont été saisis dans ce drame et retracés avec une émotion pénétrante par l'auteur des *Mémoires sur la Toscane*. La confiance dans la cour de Rome, la confiance dans les efforts des volontaires italiens, ce furent là deux sentimens que M. Montanelli partagea en 1847 et 1848 avec plusieurs de ses compatriotes. Laissons-le s'exprimer ici lui-même. L'histoire de ses rapports avec Pie IX et de sa campagne en Lombardie est une des parties les plus instructives de son livre.

« Le 2 novembre (1847) au soir, grâce au ministre de Toscane Bargagli, j'obtins une audience du pape. Je ne fis pas longtemps antichambre... Pie IX était, quand je l'aperçus, devant une table de travail que couvraient de nombreux papiers et quelques livres. L'appartement n'était ni grand ni petit; une lampe unique l'éclairait faiblement. Pour me tirer d'embarras et entrer tout de suite en conversation, Pie IX me demanda quelle chaire j'occupais; mais je n'avais pas l'intention de perdre le temps à des discours insignifians. J'abrégeai donc ce qui m'était personnel, et je demandai au pape la permission de lui communiquer en toute liberté quelques réflexions sur les questions politiques. Il se montra disposé à m'écouter. Je voulais persuader au pape de faire de larges concessions politiques, afin d'en finir avec le reproche qu'on fait à l'église catholique d'être incompatible avec la liberté... J'essayai de montrer à Pie IX qu'à la fin il faudrait choisir entre la censure et la presse. A tous mes argumens il en opposa un qui coupa court à la discussion : « Comme pape, disait-il, je suis le père des princes étrangers; comment voulez-vous que je permette à la presse de les outrager dans la capitale du monde catholique? » Il voyait bien que la guerre de l'indépendance était inévitable, et il disait qu'en sa qualité d'Italien il désirait l'expulsion de l'étranger; mais ici encore il alléguait sa paternité universelle, et avouait que, comme pape, il ne saurait déclarer la guerre à l'Autriche.

« — Mais quand toute l'Italie, lui disais-je, est transportée d'enthousiasme pour la guerre, quand la Lombardie se lève et appelle à son secours toute la jeunesse italienne, les peuples italiens des états de votre sainteté n'entreront-ils pas dans l'alliance?

« — Je vois bien, répondit-il, qu'il serait impossible de les retenir. Ils iront!...

« Quand j'eus quitté Pie IX, je m'arrêtai sur la place du Quirinal, et me représentai, dans le calme solennel de la nuit, interrompu seulement par le bruit de l'eau qui jaillissait des fontaines, les frémissemens d'espérance que les traits de Pie IX donnant la bénédiction au peuple du haut de son balcon ravivaient de temps en temps dans tous les cœurs. Je n'avais jamais cru que Pie IX fût un esprit supérieur; mais son œil éteint, sa voix sans vibration affectueuse, ses discours où l'ironie était plus sensible que la bonté, malgré la bienveillance qu'il m'avait témoignée, ne me permettaient pas même de voir en lui ce que je m'étais figuré d'après ses premiers actes, une grande âme capable de comprendre son siècle par l'intelligence du cœur. Je ne voyais plus dès-lors, et c'était la perte de la moitié de mes illusions, qu'un prêtre bien intentionné, plus impressionnable que sensible, jeté dans un monde qu'il ne comprenait pas, quelque peu malin, très affable, bien aise d'être aimé et disposé à se laisser aller aux applaudissemens populaires plus qu'aux conseils des cardinaux. »

Quelques mois plus tard, M. Montanelli n'avait plus les yeux tournés vers Rome, mais vers la Lombardie. Il partait comme simple soldat au milieu d'une colonne de volontaires. « Oh! qu'elles étaient merveilleuses à voir, s'écrie-t-il, ces légions improvisées où le médecin, l'avocat, l'artisan, le noble, le riche, l'indigent, le prêtre, le maître et le serviteur marchaient unis par amour pour l'Italie! Oh! quelle joie de sentir qu'enfin nous étions

les soldats de l'Italie! Au moment du départ, nous reçûmes les vœux et les serremens de main de la foule qui se pressait dans les rues; sur notre passage s'agitaient les mouchoirs des dames debout sur leurs balcons et oubliant les douleurs de l'adieu en pensant à l'amour de la patrie, à l'auréole de gloire dont elles entouraient à l'avance la tête de leurs fils, de leurs époux, de leurs frères! Ceux qui restaient promettaient de s'occuper des familles des artisans qui consacraient à la guerre leurs bras, leur unique gagne-pain. Pendant la marche, les colonnes parties de la ville rencontraient des groupes de volontaires accourus des pays d'alentour, et quand nous traversions un village, les cloches sonnaient leurs plus joyeuses volées, les fleurs pleuvaient sur nos baïonnettes, que faisait briller le soleil du printemps! »

C'était là un poétique départ; mais hélas! tout l'enthousiasme du monde ne saurait tenir lieu de connaissances positives, et la générosité des sentimens ne pouvait suppléer à cette pénurie d'idées qui fut alors, de l'aveu même de M. Montanelli, le malheur de l'Italie. Ces braves gens allaient périr victimes non moins de leur propre incapacité militaire que de celle de leurs chefs. Des levées en masse, comme chez nous en 1792, auraient pu seules intimider un ennemi qui affichait le plus profond dédain pour tant d'inexpérience; or on n'avait à lui opposer qu'une poignée d'hommes. Ce n'est pas sans raison que M. César Cantù reproche à un grand nombre de robustes jeunes gens d'être restés chez eux au moment du danger, et d'avoir cru faire assez pour leur pays lorsqu'ils s'étaient enrôlés dans les rangs sédentaires de la garde nationale. Le gouvernement toscan n'était que trop sûr de trouver des appuis dans une partie des citoyens, quand il envoyait aux colonnes expéditionnaires à peine arrivées à Massa l'ordre de s'arrêter. Il fallut obéir. Quelques-uns cependant refusèrent de prendre leur part d'une semblable tâche. De ce nombre fut M. Montanelli. Sans s'inquiéter de savoir si ce premier exemple d'indiscipline ne serait pas funeste à la cause italienne, il se hâta de quitter ses compagnons, et poursuivit seul son chemin vers la Lombardie. On voit que la petite armée toscane se composait bien réellement de *volontaires*. A Brescia, il reçoit commission de parcourir le Tyrol italien, d'apprendre aux montagnards quels événemens venaient de s'accomplir en Lombardie, de les préparer à bien recevoir les corps francs, et de concerter avec les principaux patriotes du pays la réorganisation des bandes alpestres. Après s'être acquitté de sa tâche, M. Montanelli voulut voir s'il était possible de réveiller Trente. A peine avait-il fait cent pas dans la ville, que la police l'arrête, et M. Montanelli n'échappe à un sort trop facile à prévoir que grâce au dévouement d'un soldat-citoyen de la ville, qui favorise son évasion. La petite armée des corps francs, au nombre de trois mille hommes, guerroya bravement dans le Tyrol et y remporta même quelques avantages. Bientôt cependant l'étoile de l'Autriche reparut à l'horizon : il fallut regagner la plaine pour y défendre la cause sainte, déjà perdue dans les montagnes. Tout semblait avertir les patriotes que leur dévouement ne sauverait pas l'Italie. Loin de s'associer à eux, les paysans lombards laissaient passer l'ennemi avec indifférence et sans l'inquiéter. Les gouvernemens, soit manque de coup d'œil, soit pénurie de généraux, donnaient pour chefs à leurs bataillons des hommes profondément incapables, qui laissaient les soldats sans habits, et

ne s'inquiétaient même pas de leur procurer des munitions. En racontant ces misères, M. Montanelli a le tort de crier à la trahison, comme l'ont fait la plupart de ses compatriotes. La trahison n'explique rien; elle dispense seulement de rechercher les véritables causes de la défaite. Le gouvernement toscan ne montra dans cette circonstance ni habileté ni ardeur; néanmoins, poussé par la nécessité, il fit quelques efforts. Il ordonna une levée de 12,000 hommes sur le contingent de 1849; il augmenta d'un tiers une partie des impôts, il ouvrit un prêt volontaire de 60,000 écus; ne dédaignant même pas les moindres ressources, il frappa d'une retenue les appointemens des fonctionnaires. Ces mesures étaient sans doute bien insuffisantes; mais sauf l'appel à la constituante, qu'on ne pouvait raisonnablement attendre d'un prince, les divers ministres qui succédèrent à M. Ridolfi ne firent guère plus que lui.

Quoi qu'il en soit, les Toscans étaient enfin en présence de l'ennemi; mais ils étaient seuls. Battus par le général Nugent, les volontaires romains étaient réduits à l'impuissance, et leur vainqueur venait d'opérer sa jonction avec Radetzky. D'autre part, la contre-révolution, qui venait de triompher à Naples le 15 mai, rappelait le contingent napolitain, et les Piémontais, qui avaient promis des secours, avaient assez à faire de tenir tête aux ennemis qui leur étaient opposés. La victoire était donc impossible; mais, à vrai dire, les Toscans, et en général les Italiens, y songeaient peu. Ce qu'ils voulaient, c'était démentir, au prix de leur sang, l'opinion peu favorable qu'avait l'Europe de leur courage et de leur aptitude militaire. Ils allaient se battre un contre six; ils se seraient battus un contre mille. Leur résolution était le produit de l'entraînement plutôt que de l'héroïsme : l'héroïsme ne vint qu'à l'heure du combat.

« Notre camp, dit M. Montanelli, était à la droite de l'armée piémontaise, entre Goïto et le lac de Mantoue. Nous occupions, avec l'avant-garde, Curtatone et Montanara, deux petites localités à trois milles environ de Mantoue, et à un mille et demi l'une de l'autre. Nous étions un peu plus de cinq mille fantassins, dont trois mille volontaires, avec cent soixante chevaux et neuf pièces d'artillerie. Campés avec si peu de forces devant une citadelle formidable qui donna tant de mal au premier capitaine de notre temps, nous avions derrière nous le large et profond ruisseau de l'Osone, avec un pont étroit pour unique passage, avec une berge très élevée du côté de Mantoue et point du tout sur le bord opposé, ce qui rendait la retraite extrêmement difficile; aussi les mauvaises langues disaient-elles que nous étions allés nous jeter dans la gueule du loup. Ajoutez à cela l'incapacité de notre général, l'inexpérience de son état-major, le manque d'ingénieurs militaires et de tout ce qui fait les armées fortes. Ajoutez que Radetzky avait trente-deux mille hommes, quarante pièces d'artillerie et toute sorte d'instrumens de destruction... Et cependant, joyeux comme ceux d'un premier amour, reviennent à l'esprit de l'exilé les souvenirs du camp, des nuits passées aux écoutes sur les poétiques rives du Mincio, où Virgile et Sordello chantèrent, de nos audacieuses excursions du matin jusque sous les murs de Mantoue, de ces tours noires sur lesquelles nous espérions planter le drapeau tricolore, et, dans le silence de la nuit, du cri de la sentinelle ennemie qui se mêlait aux doux gazouillemens du rossignol.

« Le matin du 29 mai, toute l'armée ennemie tomba sur nous. O âmes courageuses, âmes antiques qui, à ce soleil du 29 mai, vîtes tomber l'orgueil de Barberousse, venez voir célébrer dignement l'anniversaire de Legnano (1)!

« Vers les neuf heures, nous fûmes appelés aux armes. Il faisait un temps magnifique. Nous attendions depuis une heure le premier coup de canon, lorsque le colonel Campia, commandant des milices de Curtatone, me demande si notre compagnie oserait aller à la découverte de l'ennemi. Malenchini prend avec lui dix ou douze hommes et sort de la tranchée. Moins de dix minutes après commençait la fusillade. D'Arco Ferrari, notre général, n'avait pas voulu raser la campagne, par égard pour les propriétaires, en sorte que les tirailleurs ennemis venaient jusque sous les parapets, à la faveur des blés qui les cachaient. Bientôt aussi le combat s'engagea à Montanara. Laugier, qui remplaçait d'Arco Ferrari, avait résolu de tenir bon jusqu'à ce que les secours piémontais que lui annonçaient des dépêches répétées fussent arrivés. Au milieu du bruit des mousquets et des canons, il sort à cheval de nos retranchemens, et son exemple est pour nous une exhortation au courage. Partout sur son passage on ne voyait que képis agités à la pointe des baïonnettes, on n'entendait que crier *vive l'Italie!* Parvenu à Montanara, il demande à Giovanetti, qui commandait de ce côté-là, pourquoi il fait combattre ses tirailleurs à découvert. Giovanetti répond en souriant : *Les Italiens doivent montrer la poitrine à l'ennemi!*

« Plusieurs fois les Autrichiens nous assaillirent, et plusieurs fois nous les repoussâmes... Le bataillon des étudians, qui formait l'arrière-garde, en entendant le tumulte de la mêlée et en voyant porter les premiers blessés, ne put contenir son ardeur. Au moment où Laugier lui envoya l'ordre de venir à son tour payer à la patrie le tribut du sang, il était déjà au fort de la mêlée.

« ... Deux pièces d'artillerie avec lesquelles le lieutenant Niccolini faisait un mal infini aux ennemis sont réduites au silence. Un accident met le feu à la caisse aux poudres, et l'incendie tue ou blesse la plupart des artilleurs. Niccolini est blessé. C'était là que je combattais. Je pouvais me croire en enfer. La voûte sereine des cieux voilée par la fumée, une maison et un tas de paille en flammes, l'air étincelant et embrasé, le bruit du canon qui redouble, les balles qui sifflent, les bombes qui pleuvent, les artilleurs victimes de l'incendie qui courent çà et là, l'un déjà nu, l'autre déchirant ses habits que le feu dévore! Et néanmoins dans cet enfer rayonne sur le visage des combattans une joie céleste; des enfans combattent comme des lions, et les cris de *vive l'Italie!* raniment l'enthousiasme, comme si la bataille ne faisait que de commencer.

« Laugier, ne voyant pas arriver les Piémontais, pensa à battre en retraite. Le combat durait depuis plus de six heures. Le prolonger, c'eût été répandre inutilement un sang précieux. D'autre part, la retraite avec des troupes rassemblées au hasard, avec des chefs peu au fait des exercices militaires, sans réserve ni artillerie pour protéger le passage du pont, risquait de se changer en déroute. Sur ces entrefaites arrive à Laugier un messager de Giovanetti, qui demande s'il doit se replier. Le général répond affirmativement, et la décision prise pour les combattans de Montanara, il l'étend à

(1) Victoire remportée par les Milanais sur Frédéric Barberousse, le 29 mai 1176.

ceux de Curtatone. Il demande Campia, Ghighi. Campia était blessé. Ghighi vient au-devant de Laugier, la main gauche enlevée par un boulet, et, agitant avec sang-froid son moignon sanglant, il s'écrie : *Vive l'Italie! Malédiction à ceux qui crient sur la place publique et qui ne viennent pas sur le champ de bataille!* — Après avoir placé deux compagnies d'infanterie derrière le pont, Laugier se porte de sa personne vers la droite, et à voix basse ordonne à chacun de battre lentement en retraite; mais à peine eut-on vu reculer la droite, que les rangs se rompirent de toutes parts; des bandes en désordre accoururent sur le pont et le traversèrent l'une après l'autre. De braves jeunes gens réussirent à sauver les canons.

« La compagnie de Malenchini tenait ferme à la tranchée, et dérobait à l'ennemi la vue de ce désordre. Malenchini nous commande de le suivre. J'étais si loin de penser à la retraite, que je croyais que nous allions pousser une pointe en avant. Arrivé au pont, je vois la retraite s'opérer confusément; il me semble entendre derrière moi la cavalerie des hulans; je me représente les railleries des Allemands s'ils nous voient prendre la fuite. L'orgueil italien m'inspire; de dessus le pont je harangue mes compagnons : je leur crie que l'instant est venu de montrer que nous sommes dignes de nos pères, que c'est à tort qu'on nous accuse de ne faire nos révolutions que par des chants; je leur crie que quiconque se sent un cœur italien doit revenir avec moi mourir sur les tranchées. Une petite troupe d'hommes résolus se groupe alors autour de moi, Pietro Parra, Paolo Crespi, Giovanni Morandini, Luigi Binard, Sacconi, Malenchini et Pierotti, qui me suivait avec une généreuse ardeur, bien qu'il eût la face tout en sang. Nous parcourûmes le champ de bataille jonché de cadavres pour chercher l'endroit le plus propre à la défense. Les balles brisaient les branches des arbres et les arbres eux-mêmes avec le bruit d'une forêt qu'agite l'ouragan. A chaque instant, quelqu'un de nous tombait frappé d'une glorieuse mort. Tout à coup arrive un volontaire napolitain qui m'annonce que les Autrichiens débouchent du côté du lac. Il y avait par-là un moulin qui recevait les eaux de ce lac. « Au moulin! au moulin! » m'écriai-je... Et tous d'y courir.

« J'avais à côté de moi Pietro Parra, le plus cher de mes amis, mon compagnon inséparable dans cette campagne. Je venais de lui parler; je me retourne pour lui parler encore;... étendu à terre, il n'était plus qu'un cadavre. O saint guerrier de l'Italie! en montant avec la palme du martyre au ciel des braves, tu as senti la blessure de mon cœur, quand je t'ai vu passer en un instant de la plénitude de la jeunesse et de la vie à la froide immobilité de la mort!... Il me semblait impossible que, délicat et maladif, je survécusse à tant de jeunesse et de vigueur. En me voyant tout d'un coup privé d'un ami si cher, je me laissai un instant aller au désespoir. J'exposai ma poitrine à l'endroit où le mur était le plus criblé de balles; je les sentais siffler à mes oreilles comme une douce harmonie; j'en appelais une qui m'envoyât rejoindre mon cher Pietro dans les régions de l'immortalité. Cependant bientôt je me reproche un tel oubli de l'idée pour laquelle j'étais là. Combattre et non gémir, voilà ce que demandait l'Italie. Je me remets donc au combat. Mon fusil n'allait plus : je saisis le fusil de mon ami; mais au moment où j'allais tirer, une balle me traverse l'épaule gauche. Je

sentis comme un coup d'une barre de fer. Je fléchis, je ne tombai pas. Je demande à un voisin où j'étais blessé, et celui-ci, ne voyant que le trou par où la balle était sortie, me répond : « Derrière l'épaule. » Malenchini accourt pour me secourir; il voulait m'emmener. Je résiste, me croyant encore assez de forces pour poursuivre le combat. Pendant ce court débat, mes yeux se voilent, une sueur glacée court par tous mes membres; je crus que ma dernière heure était venue. Oh! que la mort est belle sur le champ de bataille! Un léger nuage troublait seul ma joie de mourir en combattant, c'était de croire que j'étais blessé par derrière. Il me semblait entendre mes ennemis politiques m'accuser d'être mort d'une blessure ignominieuse. C'est pourquoi je dis à Malenchini ces paroles qu'il répéta religieusement plus tard : « Tu témoigneras que je suis tombé en regardant l'ennemi. »

« De ceux qui étaient restés pour défendre le moulin, presque tous étaient morts ou blessés, les autres se retirèrent avec beaucoup de peine; mais ce combat avait donné le temps de battre régulièrement en retraite. Les combattans de Montanara, moins heureux, perdirent leur artillerie et furent faits en grande partie prisonniers. »

Ce récit prouve clairement que M. Montanelli n'entend rien aux choses de la guerre. Le plan, les manœuvres de la bataille lui échappent : il n'en voit que les épisodes; mais c'est peut-être ce qui fait ici le charme de ses souvenirs. Ce n'est pas un tacticien qui expose ou qui démontre, c'est un témoin, c'est un acteur, c'est un des héros de la lutte qui nous raconte le combat tel qu'on le voit quand on y prend part, qui s'enthousiasme encore ou pleure tour à tour au souvenir de ces heures de gloire, et qui nous fait partager ses mobiles impressions. Toutefois une pénible réflexion se présente à l'esprit. Cette incapacité militaire, si sensible dans les pages qu'on vient de lire, n'est pas personnelle à M. Montanelli : elle est le malheur de tout ce noble peuple italien. Dans cette généreuse guerre de 1848, il s'est cru obligé de donner des preuves de sa bravoure, comme si les luttes ardentes qu'il soutint au moyen âge, comme si sa coopération aux grandes campagnes de l'empire ne répondaient pas hautement pour lui. Ce qu'il avait à prouver, et ce qu'il n'a malheureusement pas prouvé, c'est qu'il eût acquis quelque intelligence de la guerre, comme l'entendent et la font les nations modernes. Il ne s'agit plus maintenant de bandes et de *condottieri*, d'escarmouches et de coups de main; il s'agit de tactique, de discipline. Il faut surtout, comme l'avait bien compris M. Montanelli, que le caractère de cette nation, abaissée par une longue servitude et par une défiance exagérée d'elle-même, se relève, se retrempe dans les études les plus sévères, dans les méditations en apparence les plus désintéressées. Alors seulement tant d'efforts généreux ne seront pas perdus pour la cause italienne, et il sera permis d'en espérer le succès.

Revenons à M. Montanelli. Il gisait mourant dans une des chambres du moulin. Deux de ses compagnons d'armes étaient restés auprès de lui; ils aimaient mieux partager sa captivité que de l'abandonner dans un état si déplorable. Une horde de Croates envahit le triste asile. « Faites ce que vous voudrez de nous, s'écrient ces deux braves gens; mais sauvez notre blessé! — Ne craignez rien, répondit le capitaine, nous sommes tous chrétiens. » Ces

chrétiens cependant séparent M. Montanelli de ses amis. Sans égards pour ses souffrances et pour son malheur, ils hurlent à ses oreilles, par dérision, le cri de *Vive Pie IX*, et l'emportent dans un des hôpitaux de Mantoue. A Florence, on le crut mort. Ce fut un deuil public dans toute la Toscane. On lui fit de magnifiques funérailles. La ville de Brescia sollicita l'honneur de rester dépositaire de ses restes mortels. Les journaux de l'Italie et même les journaux étrangers, partageant l'erreur commune, payèrent au généreux combattant de Curtatone un juste tribut d'éloges. La postérité avait déjà commencé pour lui.

La mise en liberté de M. Montanelli à la suite de l'armistice Salasco, son entrée dans le parlement de Florence, le rôle qu'il joua comme gouverneur de Livourne d'abord, puis comme dictateur, enfin son exil, nous montrent les dernières scènes et le dénoûment du drame, commencé au milieu des brillantes manifestations de Rome et des combats héroïques livrés dans les plaines lombardes. Nous sommes là au milieu d'épisodes trop connus pour qu'il soit utile d'insister sur cette dernière partie d'un livre que nous avons voulu faire juger par quelques-unes de ses pages les plus caractéristiques. Si nous avons parlé des *Mémoires* de M. Montanelli, c'est surtout, nous le répétons, à cause des aveux sincères qu'ils contiennent sur les causes de faiblesse contre lesquelles doivent se prémunir les partis italiens. Il y a aussi dans ce livre, outre l'intérêt politique, un intérêt littéraire que nous ne saurions omettre de constater en finissant. Deux styles, on pourrait dire deux langues, se partagent la littérature italienne. Il y a la langue académique et la langue populaire. Les *Mémoires* de M. Montanelli sont un plaidoyer en faveur de cette dernière. Quelle est la portée du débat que ce livre soulève? Pour la bien préciser, il faut se rappeler que la langue académique, la langue des grands écrivains de l'Italie, est si peu conforme au génie analytique des temps modernes, que partout elle a cédé la place aux dialectes provinciaux. En Toscane même, la seule province où il n'y ait pas de dialecte, la langue parlée diffère profondément de la langue écrite. Le moment ne serait-il pas venu cependant de faire cesser ce divorce? Si la langue écrite se rapprochait de la langue parlée, ne ferait-elle pas disparaître les dialectes, et cette réforme favorable à l'unité politique ne serait-elle pas, en définitive, bienfaisante aussi pour les lettres? Telle est la question qui se pose depuis quelques années dans la littérature italienne. Nous pensons, quant à nous, que la réforme en question doit être encouragée par tous les amis de l'Italie. Il ne s'agit point pour elle d'ailleurs de renoncer à ses traditions littéraires : l'illustre académie de la Crusca saura toujours les maintenir; il s'agit seulement d'introduire dans le domaine de la littérature la langue parlée, la langue populaire, à côté de la langue académique, et c'est aux Toscans qu'il appartient surtout de réaliser cette réforme, à eux qui ont toujours parlé la langue des maîtres sans la transformer en patois. Si les esprits peuvent se partager sur la puissance des moyens de régénération politique proposés par les divers représentans du libéralisme italien, il ne peut y avoir qu'une opinion sur l'utile influence de la réforme littéraire dont M. Montanelli s'est fait l'avocat. Sur ce terrain, il ne saurait, nous le croyons, trouver de contradicteurs, et son livre, à ce point de vue encore,

mérite d'être consulté avec intérêt par tous ceux qui veulent suivre le mouvement de la pensée italienne.

J.-T. PERRENS.

Nous avons déjà entretenu nos lecteurs d'une réclamation de M. Madrazo au sujet d'un article de M. Gustave Planche sur l'exposition des beaux-arts en 1855. Les explications que nous avons données dans la *Revue* du 1er janvier 1856 n'ont pas paru satisfaisantes à M. Madrazo. Nous regrettons qu'il ait prêté à un de nos collaborateurs une intention qui n'a jamais existé, celle de porter atteinte à sa considération personnelle, et nous insérons aujourd'hui la lettre de M. Madrazo. Du reste, pour éclairer complétement le lecteur sur cette réclamation, nous rétablissons ici le texte même dont s'est plaint M. Madrazo, en laissant le public juge entre nous.

Dans la *Revue* du 1er octobre 1855, en parlant des tableaux envoyés d'Espagne à l'exposition, M. Gustave Planche a dit à propos des portraits inscrits au livret au nom de M. Madrazo : « *Je ne veux parler ni de la reine Isabelle, ni de son mari don Francisco, qui n'offrent pas au pinceau d'abondantes ressources :* ce serait me montrer trop sévère à l'égard de M. Madrazo que de lui demander pourquoi il n'a pas fait du roi et de la reine d'Espagne deux portraits magnifiques; *mais parmi les femmes de la cour qui ont posé devant lui, il y en a de charmantes, qui tenteraient à bon droit le pinceau le plus habile, et quel parti en a-t-il tiré?* » etc., page 149.

Voici maintenant la lettre de M. Madrazo, que nous n'avons pas insérée d'abord à cause de la suppression de deux membres de phrase, qui tendait à nous faire dire ce que nous n'avions pas voulu dire. Ainsi le commencement et la fin de l'argumentation, qui ne peuvent laisser aucun doute sur la pensée de l'écrivain, sont omis dans la lettre de M. Madrazo, que nous publions intégralement.

Monsieur le directeur,

Dans un article de M. Gustave Planche publié dans l'un des derniers numéros de votre *Revue*, on lit les lignes suivantes :

« Ce serait me montrer trop sévère à l'égard de M. Madrazo que de lui de-
« mander pourquoi il n'a pas fait du roi et de la reine d'Espagne deux ma-
« gnifiques portraits. »

Sans m'arrêter à l'opinion exprimée par M. Planche, je crois utile que l'on sache que le portrait de la reine d'Espagne, dont il parle, ne figure point à l'exposition; que ce portrait, à peine ébauché, est encore dans mon atelier à Madrid, et que c'est par erreur qu'il est indiqué sur le catalogue de l'exposition.

Permettez-moi de compter sur votre équité et d'espérer que vous voudrez bien faire insérer cette lettre dans le plus prochain numéro de votre *Revue*.

Agréez, monsieur le directeur, l'expression de mes sentimens distingués.

FEDERICO DE MADRAZO.

Ce 20 novembre 1855.

V. DE MARS.

suivre le mon-
PERREXX.

de M. Madrazo
des beaux-arts
vue du 1er ju-
regrettons qu'il
nais existé, elle
nsérons aujour-
ement le lecteur
lont s'est plaint

x envoyés d'Es-
ortraits inscrits
a reine Isabelle,
u d'abondante
M. Madrazo que
d'Espagne deux
qui ont pour dé-
oit le pinceau le

vons pas inséré
se, qui tendait à
commencement
oute sur la pen-
e nous publions

des derniers ne-

zo que de lui de-
pagne deux ne-

crois utile que
e, ne figure point
dans mon atelier
atalogue de l'ex-

r que vous vou-
numéro de votre

mens distingués.
MADRAZO.

V. DE MARS.